



LE RAPPORT DATA 2014

LUTTER CONTRE
LA PAUVRETÉ
ET FINANCER
L'AVENIR DE L'AFRIQUE

ONE

Le marché au bord de l'eau à Monrovia, Liberia.
Photo : Mark Fischer
<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode>



SOMMAIRE

02 → **Remerciements**

03 → **Résumé**

15 → **Introduction**

1 Chapitre 1
19 → **Tendances en matière d'aide
au développement**

2 Chapitre 2
29 → **Réforme de l'APD :
composition et cibles de l'aide**

3 Chapitre 3
53 → **Profils des progrès des pays**
54 Allemagne
59 Australie
64 Canada
68 États-Unis
72 France
76 Italie
80 Japon
84 Royaume-Uni
89 Union européenne
96 Principaux résultats de l'aide au développement

4 Chapitre 4
99 → **Tendances en matière de dépenses des
gouvernements africains**
118 → Liberia
120 → Nigeria

123 → **Conclusion et appels à l'action**
131 → **Méthodologie**
141 → **Tableaux de référence**
148 → **Notes**

REMERCIEMENTS

ONE tient à remercier les membres de son conseil d'administration et ses précieux conseillers : Bono, Joshua Bolten, Howard Buffett, Susan Buffett, Joe Cerrell, John Doerr, Jamie Drummond, Michael Elliott, Tom Freston, Helene Gayle, Morton Halperin, Mo Ibrahim, Ngozi Okonjo-Iweala, Ronald Perelman, Condoleezza Rice, Sheryl Sandberg, Kevin Sheekey, Bobby Shriver, Mark Suzman et Lawrence Summers, ainsi que les membres du Conseil consultatif sur les politiques africaines de ONE : Melvin Ayogu, Amadou Mahtar Ba, Owen Barder, David Barnard, Erik Charas, Romy Chevallier, Paul Collier, Nic Dawes, Zohra Dawood, Eleni Gabre-Madhin, Neville Gabriel, John Githongo, Angélique Kidjo, Acha Leke, Xiaoyun Li, Jon Lomøy, Bunmi Makinwa, Susan Mashibe, Richard Mkandawire, l'archevêque Njongonkulu Ndungane, Arunma Oteh, Rakesh Rajani, Mandla Sibeko, John Ulanga et Russell Wildeman. ONE est également reconnaissant à son ami et conseiller Bob Geldof ainsi qu'à son éminent parrain international, l'archevêque Desmond Tutu, pour leur soutien et leurs recommandations.

Catherine Blampied, en tant que rédactrice et éditrice en chef, a supervisé la production de ce rapport avec Emily Cabon et Caitlyn Mitchell. Sara Harcourt a participé à la rédaction et à l'édition, et Isabelle de Lichtervelde a contribué à la rédaction et aux analyses. Les statisticiens de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE ont fourni les données qui ont permis l'établissement de

ce rapport. L'équipe de Development Initiatives, dirigée par Ian Townsend, Rob Tew, Tim Strawson, Guto Ifan et Jordan Beecher, a fourni une grande partie des analyses de données.

Le personnel et les consultants suivants de ONE ont contribué de manière significative à la production de ce rapport : Daisy Daeschler, Anupama Dathan, Michael Fazzino, Tamira Gunzburg, Tom Hart, Jay Heimbach, Erin Hohlfelder, David Hong, Andreas Huebers, Joseph Kraus, Adrian Lovett, Sipho Moyo, Elisa Narminio, Nachilala Nkombo, Lauren Pfeifer, Philip Reed, Friederike Röder, Kerezhi Sebany, Johanna Stratmann, Eloise Todd et Beate Wedekind.

Nous avons eu la chance de recevoir des commentaires et remarques sur les versions préliminaires de ce rapport de la part de gouvernements, de particuliers et d'organisations partenaires, entre autres Shreya Basu et Catalina Reyes (Publish What You Fund), Richard Manning (ancien président du Comité d'aide au développement de l'OCDE), Elena Mondo (International Budget Partnership), David Roodman (consultant indépendant) et Jean Touchette (Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE). Nous sommes ravis de pouvoir compter sur un solide groupe de partenaires, d'amis et de collègues à travers le monde, qui conseillent ONE dans toutes ses activités.

Nos remerciements vont à notre fidèle réviseur, David Wilson. La direction graphique et artistique de ce rapport a été confiée aux talents de Barney Haward de The Alpine Room, Niko Mayer du Prinz Mayer Designbüro et d'Elizabeth Brady, la graphiste de ONE.

Aux millions de personnes qui travaillent et militent sans relâche pour mettre fin à l'extrême pauvreté, merci. Votre persévérance et votre engagement sont une véritable source d'inspiration.

ERREURS ET OMISSIONS

Ce rapport a été mis sous presse le 28 août 2014. Les informations qu'il contient étaient, à notre connaissance, correctes à ce jour. Nous reconnaissons que, suite à des événements se produisant après cette date, certaines des informations contenues dans ce rapport peuvent être obsolètes.

RÉSUMÉ

Nous sommes à un moment crucial de notre long combat pour en finir avec l'injustice de l'extrême pauvreté et s'assurer que tous vivent dans la même dignité et accèdent aux mêmes opportunités. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui expireront l'année prochaine, ont permis de concentrer l'attention et les ressources de la communauté internationale sur ces objectifs ambitieux¹. D'immenses progrès ont été accomplis dans bien des domaines, comme les défis sanitaires mondiaux, la mortalité infantile et l'accès à de l'eau potable. Dans le même temps, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a été réduite de moitié et commence désormais à baisser en Afrique². Dans d'autres domaines, les avancées ont toutefois été moins importantes et les progrès sont menacés par des défis grandissants : le chômage massif des jeunes, les inégalités croissantes et les conséquences du changement climatique, par exemple.

Dans les douze mois à venir, le monde conviendra du contenu et de la stratégie de mise en œuvre de nouveaux objectifs de développement ambitieux pour les quinze années à venir. Il est primordial que ces objectifs soient ciblés et mesurables et qu'ils s'appuient sur la dynamique des OMD, tout en exposant un programme plus vaste et plus ambitieux avec au premier plan un effort mondial pour mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030. La volonté politique et l'investissement financier requis pour mener à bien ce programme sont sans précédent, mais le monde

n'a jamais brassé autant de richesses. La question est plutôt de savoir comment exploiter une plus grande part de ces richesses pour qu'elles aient un impact positif sur la vie des populations.

Les gouvernements de chaque pays, en collaboration avec les citoyens, le secteur privé et d'autres acteurs, doivent désormais convenir d'un plan d'action solide pour financer les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD). La troisième Conférence internationale sur le financement du développement se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba³. Ce sera une occasion unique d'avancer dans les discussions concernant le cadre stratégique du financement du développement alors que nous approchons des ODD. Les préparatifs de cette conférence sont déjà en bonne voie. Parallèlement, les discussions visant à réformer la définition, la portée et les cibles de l'aide publique au développement (APD) et à convenir d'un nouveau système de mesure du financement du développement progressent au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'organisme qui regroupe les donateurs d'aide traditionnels et assure le suivi de l'APD. Ce système amélioré de mesure du financement devra s'adapter à un paysage financier mondial qui évolue rapidement, tout en garantissant que les pays les plus pauvres et les plus vulnérables continuent à recevoir suffisamment d'aide sous forme de dons.

L'avenir de l'aide au développement est en train de changer, mais les investissements en matière d'aide

continueront à jouer un rôle de premier plan dans de nombreux pays. Les tendances mondiales de la pauvreté sont également en pleine évolution. Actuellement, l'Afrique subsaharienne abrite près d'un tiers de la population mondiale vivant dans des conditions d'extrême pauvreté, mais les prévisions suggèrent que la majorité, voire même la grande majorité, vivra dans cette région d'ici 2030⁴. Plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne figurent actuellement parmi les pays les moins avancés (PMA), et les dépenses publiques par habitant dans la plupart de la région sont extrêmement faibles, à moins de 500 dollars par an⁵. Les PMA restent très dépendants de l'aide, qui représente plus de 70 % de leurs flux de financement extérieurs⁶. En outre, bien que toutes les ressources financières soient importantes, l'APD est le seul flux de financement extérieur dont le but explicite est de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie. Elle est par ailleurs beaucoup moins volatile que les autres formes de financement, comme les investissements directs étrangers (IDE).

En même temps, les pays d'Afrique ont un énorme potentiel dont les gouvernements peuvent dégager des ressources propres pour leur développement et, au final, s'affranchir de leur dépendance vis-à-vis de l'aide. Ils pourraient notamment recouvrer davantage de recettes fiscales et dépenser cet argent efficacement, de manière transparente et responsable, pour lutter contre la pauvreté. À court terme, l'aide peut jouer un rôle précieux dans ce processus en aidant les pays

à réformer leurs systèmes fiscaux et leurs pratiques budgétaires.

ONE reconnaît que de nombreux flux financiers autres que l'aide sont nécessaires aux pays en développement. Cela inclut les investissements privés, les transferts des migrants, le commerce et le financement climatique. Les gouvernements ont la responsabilité de promouvoir ces autres flux et, dans la mesure du possible, d'augmenter leur impact sur la pauvreté, y compris par le biais de politiques publiques cohérentes. Recenser ces myriades de flux échappe au mandat de ce rapport, mais ONE incite les gouvernements et les autres partenaires à encourager une révolution des données, ce qui inclut la mise à disposition de données précises et comparables sur les types de flux financiers pouvant avoir un impact sur le développement.

Dans ce contexte, le rapport DATA 2014 de ONE cherche à atteindre trois objectifs

Premièrement, il poursuit sa longue tradition de demander des comptes aux dirigeants et de surveiller les engagements en matière de financement du développement. En utilisant les dernières données

officielles disponibles, ce rapport analyse les tendances observées dans l'APD mondiale et l'APD allouée aux pays d'Afrique subsaharienne et suit les progrès accomplis par l'Union européenne pour respecter son engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'APD d'ici 2015 et d'octroyer la moitié de l'APD supplémentaire à l'Afrique. Le rapport présente les profils des pays membres du G7 et de l'Australie, qui assure la présidence du G20 cette année.

Deuxièmement, compte tenu du processus de réforme et de mise à jour de la définition de l'APD entrepris par le CAD, ce rapport comprend également une analyse détaillée de la composition et des cibles de l'APD. Il étudie les implications de la mise à jour du système actuel, quoi qu'obsole, qui détermine la façon dont les prêts concessionnels sont comptabilisés comme de l'APD.

Enfin, le rapport DATA fait suite à l'analyse des ressources nationales de l'année dernière et présente la toute dernière évaluation des progrès accomplis par les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne pour respecter leurs engagements en matière de dépenses dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'éducation.



Grâce à de solides réseaux de santé communautaires, à l'éducation par les médias et au soutien de GAVI, l'Alliance du Vaccin et d'autres partenaires, le Rwanda a atteint un taux de couverture vaccinale systématique d'environ 97% pour la diphtérie, le tétanos et la coqueluche. En 2009, il est devenu l'un des premiers pays africains à introduire le vaccin conjugué contre le pneumocoque dans son programme de vaccination systématique. Les infections à pneumocoques entraînent les décès d'environ 800 000 enfants de moins de cinq ans chaque année, la plupart dans les pays en développement.

Photo : Riccardo Gangale/GAVI

2015 représente une occasion historique. Les décisions prises l'année prochaine mettront à l'épreuve notre résolution à faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels est confrontée notre génération. Les recommandations contenues dans ce rapport ne sont pas exhaustives, mais, en les suivant, les gouvernements du monde entier pourront montrer leur détermination à fournir les ressources financières nécessaires pour mettre fin à l'extrême pauvreté et créer un monde plus juste, plus équitable et plus prospère.

RÉSULTATS CLÉS

1. L'aide publique au développement est repartie à la hausse en 2013, mais la plupart des donateurs n'ont pas respecté leurs engagements en matière d'aide et ne consacrent pas une part suffisante de cette aide aux pays les plus pauvres.

L'APD a atteint 131,2 milliards de dollars en 2013 après deux années de baisse, mais le montant total de l'aide octroyée l'année dernière par les donateurs n'a représenté que 0,29 % de leur RNB collectif, soit un ratio plus faible qu'en 2009 et en 2010, et qui se situe bien en-deçà de l'objectif de l'ONU de 0,7 % du RNB. Les progrès varient fortement d'un donateur à l'autre. Certains pays, comme le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne et la Norvège, ont considérablement augmenté leur APD en 2013. Le Royaume-Uni a

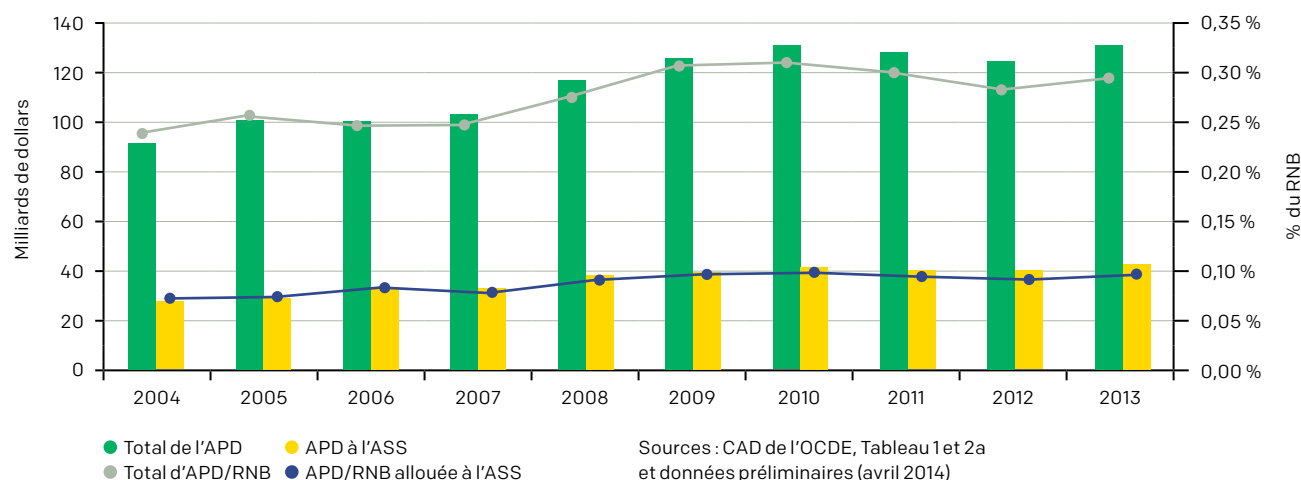
atteint l'objectif de 0,7 % du RNB pour la première fois et a rejoint la Norvège, la Suède, le Luxembourg et le Danemark sur la liste des donateurs du CAD ayant tenu leur promesse. En revanche, d'anciens champions de l'aide au développement comme la France, le Canada, l'Australie et les Pays-Bas ont réduit leur budget consacré à l'aide. Le montant total de l'aide de l'UE a augmenté de 3,3 % pour atteindre 73,8 milliards de dollars, mais il manque encore 51,9 milliards de dollars pour que l'UE respecte son engagement de 0,7 % du RNB – et d'après les projections actuelles, sa contribution n'augmenterait que de 8,5 milliards de dollars en 2015.

Après une baisse puis un gel de l'aide octroyée à l'Afrique subsaharienne en 2011 et 2012, celle-ci est

repartie à la hausse en 2013 et a augmenté de 6,9 % d'après les estimations, pour atteindre 42,7 milliards de dollars. Cependant, l'enquête relative aux prévisions de dépenses des donateurs menée par le CAD en 2014 suggère que l'aide octroyée aux PMA, dont la grande majorité se situe en Afrique subsaharienne, est susceptible de diminuer au cours des années à venir.

Dans l'ensemble, en 2012, les donateurs du CAD n'ont consacré que 0,09 % de leur RNB collectif à l'aide aux PMA, soit bien moins que l'objectif de l'ONU de 0,15-0,20 %. Seuls huit pays donateurs ont atteint cet objectif. Les PMA restent très dépendants de l'aide, qui représente plus de 70 % de tous leurs apports extérieurs et équivaut, en moyenne, à la moitié de

Illustration 1 : APD globale et APD allouée à l'Afrique subsaharienne (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



leurs recettes fiscales⁷. Le Liberia illustre parfaitement cette nécessité permanente de recevoir une aide des donateurs. Son économie connaît une croissance de 10 % par an, les investissements sont en plein essor et son ratio impôts/PIB a atteint le chiffre impressionnant de 29 % en 2012. Pourtant, même à ce niveau, les recettes fiscales ne s'élevaient qu'à 132 dollars par habitant. Si tous les donateurs du CAD avaient dépensé 0,2 % de leur RNB pour les PMA en 2012, les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde auraient bénéficié de 50 milliards de dollars supplémentaires.

L'objectif de l'ONU de 0,15-0,20 % du RNB dépend fortement de la proportion générale d'APD/RNB du donateur et ne signifie pas nécessairement qu'un pourcentage important d'aide sera octroyé aux PMA. Un nouvel objectif visant à allouer 50 % de toute l'aide aux PMA est désormais réclamé, y compris par les PMA, dans l'Accord de Cotonou adopté en juillet 2014. Seul un pays donateur (l'Irlande) a alloué la moitié de son aide totale aux PMA en 2012, et neuf donateurs leur ont alloué moins d'un quart. Toutefois, si tous les donateurs du CAD avaient consacré la moitié de leur aide aux PMA en 2012, cela aurait apporté 22 milliards de dollars supplémentaires à ces pays. Etant donné

que les donateurs du CAD allouaient seulement 0,28 % de leur RNB à l'APD en 2012, l'objectif de 50 % n'aurait représenté que 14 %. Il aurait donc été moins ambitieux que l'objectif actuel de 0,15-0,20 % du APD/RNB. Toutefois, sur le long terme, alors que les donateurs s'approchent de plus en plus de l'objectif de 0,7% du RNB dédié à l'APD, les 50 % consacrés aux PMA correspondraient à 0,35 % du RNB, une proportion bien plus importante que celle obtenue par le biais de l'actuel objectif RNB.

Illustration 2 : APD aux PMA, exprimée en % de l'APD et en % du RNB, 2012



Source : CAD de l'OCDE, Tableau 2a

Note : La taille de la bulle représente le volume absolu d'APD consacré aux PMA en 2012. Il s'agit du volume total net de l'APD, hors allègement de la dette. Dans ses évaluations, ONE n'attribue pas aux PMA la proportion estimée d'APD régionale et mondiale non allouée.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT POUR L'APRÈS-2015

- Dans l'esprit du renouvellement du partenariat mondial pour 2015, chaque gouvernement donateur doit explicitement réaffirmer son adhésion à l'engagement international de longue date visant à consacrer au minimum 0,7 % de son RNB à l'APD et établir un calendrier concret pour parvenir à cet

objectif le plus tôt possible. Les pays qui ont atteint l'objectif de 0,7 % devraient continuer à donner l'exemple et encourager les autres donateurs à en faire autant.

- Les donateurs devraient mieux cibler leur aide au développement vers les pays les plus pauvres et les

plus vulnérables en s'engageant à dédier au moins la moitié de leur aide à ces pays, comme le souhaiteraient les PMA eux-mêmes. Le seuil de 0,15-0,20 % APD/RNB défini par l'ONU pourrait être un objectif intermédiaire pour les pays en passe de l'atteindre.

2. La mesure existante du financement du développement est inadaptée. Les décisions prises par les pays au cours des prochains mois pourraient avoir un réel impact sur la qualité et la crédibilité de l'aide après 2015.

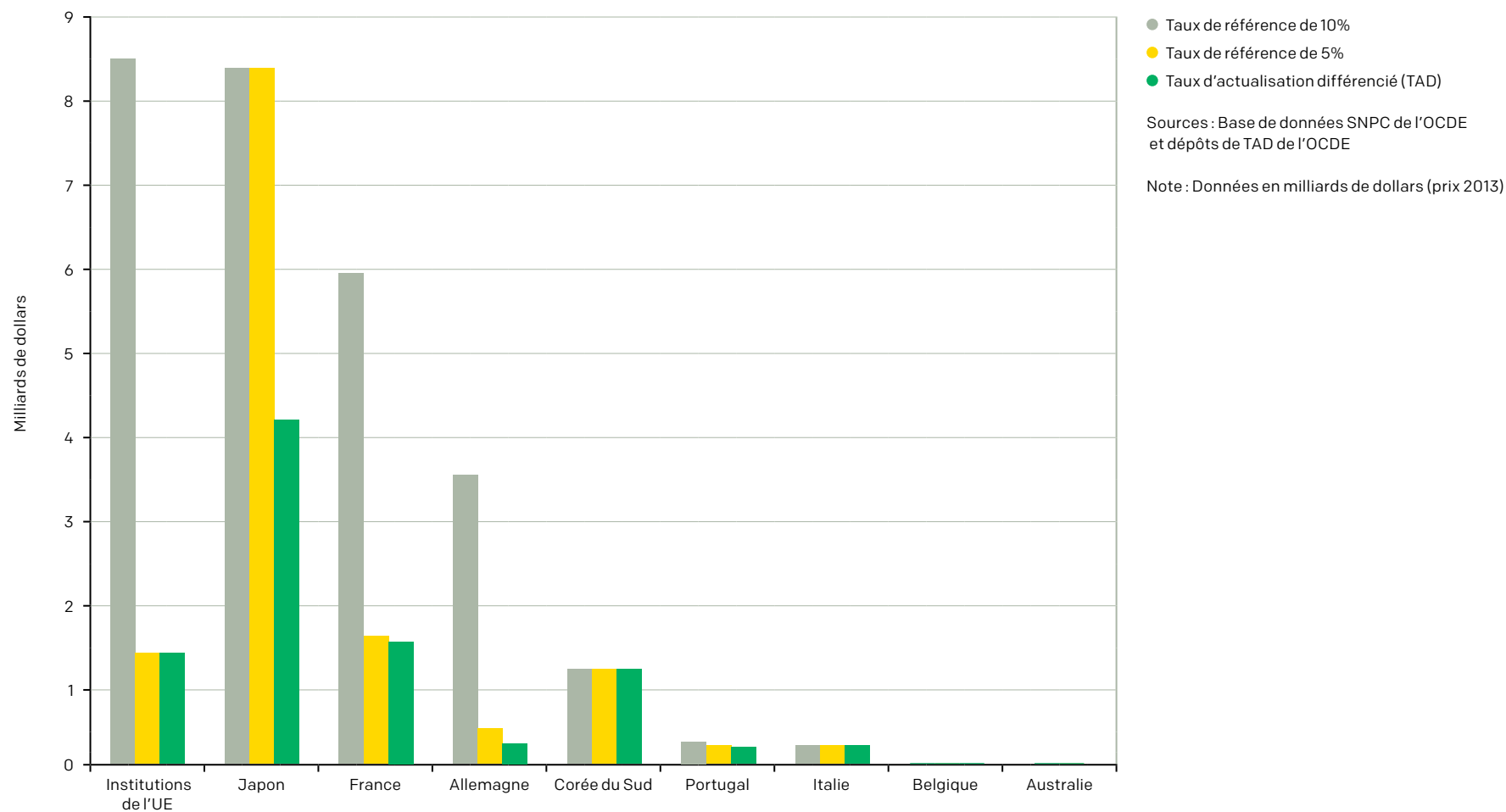
L'APD est constituée de divers flux financiers consacrés à des activités en faveur du développement, tant à l'intérieur des pays en développement (bénéficiaires) que des pays donateurs. Entre 2000 et 2012, 17 % du montant total de l'aide n'est jamais sorti des pays donateurs, ce qui signifie que 250 milliards de dollars ont servi à l'allègement de la dette et au règlement des dépenses encourues par les donateurs (comme les coûts d'accueil des réfugiés, les coûts imputés des étudiants et les frais administratifs non alloués). D'aucuns affirment qu'une partie des dépenses des donateurs profite aux pays en développement, mais nul ne sait dans quelle mesure, et le reporting de ces frais par les donateurs manque de transparence et

de cohérence. La comptabilisation de l'allègement de la dette est également problématique. Les donateurs ont accepté en 2002 à Monterrey d'alléger la dette des pays en développement sans que cela ne réduise les montants d'APD. Cependant, dans la pratique, ils peuvent comptabiliser comme APD la valeur entière du prêt (y compris les intérêts) au moment de l'allègement de la dette, ce qui provoque des « gonflements artificiels » d'APD. Les annulations de dettes bilatérales accordées par les donateurs doivent être reconnues, elles pourraient par exemple être prises en compte dans le « soutien public total au développement (« total official support for development », TOSD). En raison du manque de transparence des donateurs sur leurs dispositions budgétaires en matière d'annulation de dettes, les montants exacts à comptabiliser ne sont pas clairs.

L'APD est composée d'un mélange de dons et de prêts. Les prêts bilatéraux d'APD provenant de pays

du CAD ont augmenté de 34 % entre 2006 et 2012, passant de 10,6 milliards de dollars à 14,2 milliards de dollars. Quelques donateurs principaux (la France, l'Allemagne, le Japon et les institutions de l'UE) sont à l'origine de cette tendance à la hausse. Les prévisions suggèrent que les prêts aux pays à revenu intermédiaire vont continuer d'augmenter, tandis qu'il est probable que l'aide aux PMA continue de diminuer. Étant donné que les dépenses publiques des PMA sont très faibles, que leur capacité à soutenir la dette est limitée et que les autres apports extérieurs sont très volatiles, les dons restent les outils de financement les plus appropriés pour ces pays. En outre, une analyse a révélé qu'un volume considérable de prêts est octroyé à des pays surendettés ou exposés à un risque élevé/modéré de surendettement. Le CAD devrait introduire un critère de viabilité de la dette que les prêts devraient respecter pour pouvoir être considérés comme de l'APD. Ce critère devrait tenir compte du niveau d'endettement du pays

Illustration 3 : Valeur des prêts d'APD avec les taux d'actualisation actuels et alternatifs, 2012



bénéficiaire, de son risque de défaillance, de son niveau de revenu et de l'objectif du financement.

Le CAD révisé actuellement ses règles afin de déterminer si un prêt peut être comptabilisé comme de l'APD et, le cas échéant, à hauteur de quel montant. Les règles actuelles ne comptabilisent que les prêts suffisamment concessionnels ou généreux. Le « taux d'actualisation »⁸ utilisé pour déterminer si un prêt répond à ces exigences est obsolète. Il fait paraître les prêts plus généreux qu'ils ne le sont en vérité, ce qui gonfle le montant total de l'aide allouée.

Actuellement, il est possible pour les donateurs de déclarer des prêts qu'ils ne subventionnent pas (et desquels ils tirent même profit) comme de l'APD. Des taux d'actualisation plus réalistes ont été proposés⁹. Si ceux-ci avaient été utilisés, la valeur totale des prêts comptabilisés comme APD en 2012 aurait été inférieure d'une fourchette de 14,9 à 19,1 milliards de dollars.

Un autre problème se pose avec le système actuel : tant que « élément-don » (la partie du prêt que le pays en développement ne doit pas rembourser)

dépasse un certain seuil, la valeur totale du prêt est comptabilisée comme de l'aide, tandis qu'un prêt dont l'élément-don est légèrement inférieur au seuil n'est pas du tout comptabilisé. Abandonner ce seuil arbitraire et comptabiliser comme de l'APD le montant du prêt correspondant à un don, et non la valeur totale du prêt, résoudrait ce problème et donnerait une certaine légitimité à tous les prêts pour le développement. Néanmoins, tous les prêts devraient respecter un critère de viabilité de la dette (voir ci-dessus) pour être considérés comme de l'APD.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT POUR L'APRÈS-2015

- Les États membres du CAD devraient s'accorder sur une nouvelle définition de l'APD qui : 1) ne tienne pas compte de l'allègement de la dette ; 2) ne tienne pas compte de la majorité des frais encourus par le donateur ; et 3) ne tienne compte que de l'élément-don correspondant au prêt concessionnel (calculé avec un taux d'actualisation réaliste).
- Les règles de concessionnalité devraient être modifiées pour correspondre aux réalités du marché et empêcher les donateurs de comptabiliser des

prêts non subventionnés comme de l'APD, en adoptant des taux d'actualisation plus réalistes pour calculer le niveau de concessionnalité des prêts.

- Pour décider de l'octroi d'un don ou d'un prêt, une évaluation adéquate du niveau de viabilité de la dette devrait être réalisée. Celle-ci devrait tenir compte, entre autres, du niveau d'endettement du pays bénéficiaire et de son risque de défaillance. Le CAD devrait établir un critère de viabilité de la dette stipulant que les prêts devront être validés par cette

évaluation avant d'être considérés comme de l'APD. Pour éviter d'alourdir la charge de la dette des PMA, les donateurs doivent s'engager publiquement à respecter les recommandations du CAD de l'OCDE proposant de fournir au moins 90 % de leur aide aux PMA sous forme de dons. De plus, un mécanisme international d'arbitrage de la dette, transparent et impartial, devrait être mis en place pour garantir une restructuration efficace de la dette en cas de crise de la dette.

3. Dans l'ensemble, les ressources financières (notamment les dépenses publiques des pays en développement eux-mêmes) en Afrique augmentent rapidement, mais elles varient fortement d'un pays à l'autre. En outre, des données suggèrent que la plupart des gouvernements africains ne respectent pas leurs propres engagements visant à allouer un budget suffisant à des secteurs clés du développement comme la santé, l'agriculture et l'éducation.

Le total des dépenses publiques en Afrique subsaharienne a presque triplé depuis 2004 pour atteindre 376 milliards de dollars. Cependant, ces chiffres masquent des disparités importantes entre les pays. L'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Angola représentent à eux seuls 63 % de ce total. Dans la plupart des pays, le niveau de dépenses par habitant est scandaleusement faible en raison d'une base imposable limitée et de recettes publiques potentielles détournées par la corruption et les flux financiers illicites. Quatre pays ont dépensé moins de 200 dollars par habitant en 2012 en valeur de parité de pouvoir d'achat (PPA), soit moins que le seuil minimum de l'ONU pour assurer les services publics de base, et 22 autres ont dépensé moins de 500 dollars PPA. En comparaison, les dépenses moyennes des pays membres de l'OCDE dépassent 15 000 dollars par habitant. Néanmoins, ces chiffres

peuvent eux aussi être trompeurs : dans de nombreux pays, comme la Guinée Equatoriale par exemple, il est peu probable que les citoyens les plus pauvres en perçoivent les bienfaits en raison de la distribution inégale des ressources. Ces faibles niveaux de dépenses publiques illustrent la nécessité de maintenir une aide au développement extérieure pour contribuer à fournir des services les plus basiques.

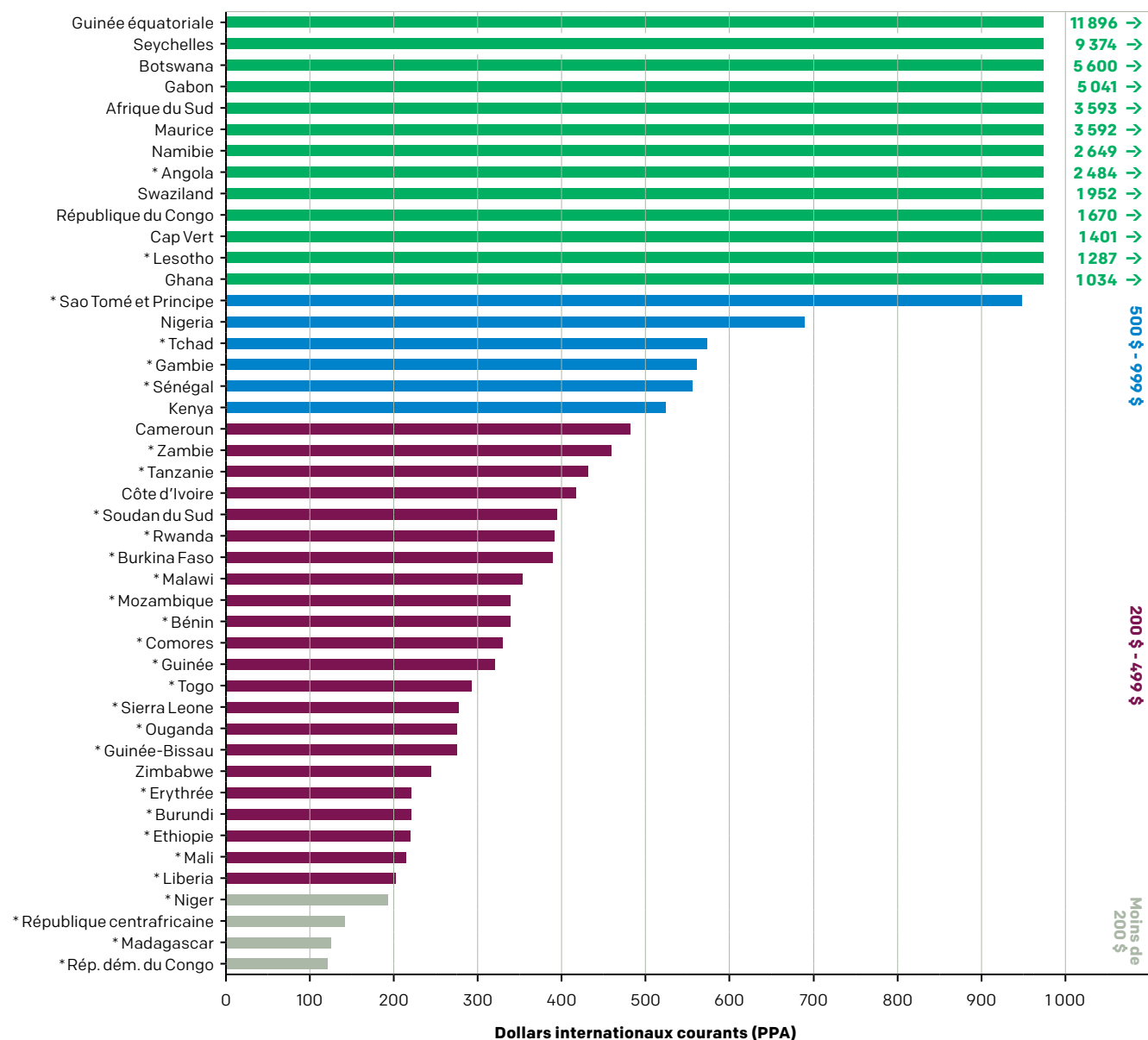
En outre, la plupart des gouvernements africains ne respectent pas leurs engagements d'allouer une proportion spécifique de leur budget à des secteurs qui stimulent le développement pour tous les citoyens. Il faut toutefois préciser que l'analyse rigoureuse et comparable de ces engagements est entravée par des données incomplètes sur les budgets de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et par un manque de définition du périmètre des dépenses à comptabiliser pour chacun des secteurs visés (santé, agriculture et éducation).

Santé : En moyenne, entre 2010 et 2012, seuls six pays d'Afrique subsaharienne sur 43 ont respecté l'engagement pris à Abuja de consacrer 15 % de leur budget national au secteur de la santé. Au cours de ces trois années, si tous les pays avaient tenu leur promesse, 54,8 milliards de dollars supplémentaires auraient pu être mobilisés pour ce secteur. Treize pays ont atteint le niveau minimum de dépenses absolues par habitant (d'après une estimation de l'Organisation mondiale de la santé) de 54 dollars, mais 26 pays n'en sont même pas à la moitié.

Agriculture : En moyenne, entre 2008 et 2010, seuls huit pays d'Afrique subsaharienne sur 41 ont respecté l'engagement pris à Maputo de consacrer 10 % de leur budget national au secteur de l'agriculture. Au cours de ces trois années, si tous les pays avaient tenu leur promesse, 18,5 milliards de dollars supplémentaires auraient été mobilisés pour ce secteur.

Éducation : Entre 2010 et 2013, seul un pays d'Afrique subsaharienne sur 33 a respecté l'engagement pris à Dakar de consacrer 9 % de son PIB au secteur de l'éducation. Seuls 10 pays ont atteint l'objectif de l'UNESCO d'allouer 20 % de leur budget national à l'éducation.

Illustration 4 : Dépenses publiques annuelles par habitant, 2012



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (avril 2014)

Note : Les données sont ajustées sur la parité du pouvoir d'achat (PPA) international afin de permettre une comparaison plus précise de l'impact possible des dépenses publiques de ces pays. Les dépenses publiques par habitant (en PPA) sont calculées à partir des données du FMI sur le RNB par habitant (en PPA) et les dépenses en pourcentage du RNB. La Somalie et le Soudan sont exclus de cette analyse en raison du manque de données disponibles.

* Pays les moins avancés (PMA)

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT POUR L'APRÈS-2015

- Les gouvernements africains devraient élargir leur base d'imposition en mettant au point des politiques fiscales progressistes et en renforçant l'administration fiscale et la gestion des finances publiques. Ils devraient réduire la corruption, endiguer les flux financiers illicites qui privent les citoyens de ressources publiques précieuses et améliorer la gestion des ressources naturelles, notamment en appliquant les normes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), pour assurer que les paiements des entreprises pétrolières, gazières et minières aux gouvernements soient déclarés dans leur totalité.
- Les donateurs devraient augmenter le montant d'aide au développement consacré au renforcement de la gestion des finances publiques (qui correspond actuellement à environ 1 % du montant total de l'APD) et plus particulièrement à la mobilisation des ressources domestiques (estimé à tout juste 0,07 % du montant total de l'APD). Ils devraient également montrer l'exemple en améliorant la transparence et le caractère prévisible de leur aide et en s'assurant que la plus grande partie puisse être comptabilisée dans le budget des pays bénéficiaires.
- Les pays donateurs devraient aussi prendre des dispositions pour remédier à leurs responsabilités dans le maintien des paradis fiscaux, l'attraction des flux illicites et la facilitation de l'évasion fiscale et de la corruption. Ce changement doit s'opérer en mettant rapidement au point une législation exigeant que les compagnies pétrolières, gazières, minières et forestières déclarent leurs paiements aux gouvernements pays par pays et projet par projet, en parvenant à un accord international sur l'échange automatique d'informations fiscales entre les pays, qui soient accessibles aux pays en développement, et en mettant en place des registres publics des propriétaires réels des entreprises, des trusts et de structures juridiques similaires.
- Les gouvernements africains doivent respecter leurs propres engagements visant à consacrer leur budget en priorité aux secteurs qui contribuent le plus à réduire la pauvreté, notamment la santé, l'agriculture et l'éducation. Ils devraient voir 2015 comme une occasion de répondre aux demandes de leurs citoyens, en particulier les plus pauvres, et de formuler de nouveaux engagements précis, soutenus par des ressources budgétaires adéquates, pour subvenir à ces besoins. Le budget devrait être établi de manière participative, sur la base de résultats et conformément aux stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté.

4. La disponibilité et la transparence des données sont deux des plus grandes contraintes auxquelles sera confrontée la nouvelle stratégie pour le développement. Afin de garantir la réussite des nouveaux ODD, une « révolution des données » devra améliorer la disponibilité, la transparence et la qualité des statistiques relatives au financement du développement, notamment aux dépenses publiques des pays en développement, ainsi que des résultats obtenus grâce à ces ressources.

La qualité de l'information budgétaire dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne est extrêmement mauvaise. Seuls deux pays africains, l'Afrique du Sud et l'Ouganda, sont bien notés dans l'Indice sur le budget ouvert de 2012. Même lorsque les gouvernements publient des informations sur leurs dépenses, celles-ci sont souvent obsolètes, difficiles d'accès ou d'utilisation, peu fiables,

insuffisamment (ou beaucoup trop) détaillées et pas assez standardisées pour permettre une comparaison entre les pays. Nous avons d'urgence besoin d'avoir une idée plus précise des dépenses publiques des pays en développement et de comprendre les répercussions de celles-ci sur la vie des habitants.

Les donateurs ont amélioré la transparence de leur aide en publiant des informations en ligne, mais les progrès ont été inégaux et presque aucun donateur n'est actuellement en mesure de respecter ses engagements de mettre pleinement en œuvre les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) d'ici 2015. Parmi les nouveaux donateurs, certains se sont engagés à mettre davantage de données à disposition sur leur aide au développement, mais peu d'informations standardisées et comparables sont disponibles actuellement.

Les citoyens et leurs représentants au sein des parlements et de la société civile ont besoin d'accéder à des données exactes, complètes et actualisées afin de savoir où va l'argent et de demander aux gouvernements de rendre des comptes. Les contribuables des pays donateurs ont le droit de savoir comment leur argent est utilisé et quels résultats il produit. Dans les pays en développement, il est primordial que les gouvernements surveillent les montants qui entrent et sortent des comptes publics et que les citoyens aient connaissance des ressources qui sont censées être octroyées au niveau local à leurs hôpitaux, cliniques et écoles. En outre, les données sur les apports financiers devraient également être mises en relation avec les données sur les performances afin que les gouvernements et les citoyens qu'ils servent puissent tracer les ressources et les résultats.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT POUR L'APRÈS-2015

- Les donateurs devraient respecter leurs engagements et publier toutes leurs données conformément aux normes de l'IITA d'ici 2015. Les nouveaux donateurs devraient également améliorer la transparence de leur coopération au développement en publiant des données détaillées, complètes et actualisées sur leurs contributions d'aide au développement. Conformément à leur

responsabilité, en tant qu'importants fournisseurs d'aide au développement, ils devraient également envisager de publier ces informations selon les normes de l'IITA.

- Les gouvernements africains devraient systématiquement publier, dans des formats accessibles et utilisables, des données exactes,

actualisées, standardisées (dans la mesure du possible) et comparables sur leurs recettes et leurs dépenses, y compris (au minimum) les budgets approuvés et adoptés et les rapports de fin d'année. Les gouvernements devraient également lier les données financières aux données de performance afin que les citoyens puissent faire le suivi des ressources et des résultats.

BIEN QUE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LE MONDE SOIT REPARTIE À LA HAUSSE, TOUS LES GOUVERNEMENTS N'ONT PAS FAIT DE L'AIDE UNE PRIORITÉ, VOIRE PIRE, ONT FOCALISÉ LEURS COUPES BUDGÉTAIRES DE MANIÈRE DISPROPORTIONNÉE SUR L'AIDE.

1

LA QUASI-TOTALITÉ DES PAYS LES MOINS AVANCÉS RESTENT FORTEMENT DÉPENDANTS DE L'AIDE. POURTANT, LES PAYS LES PLUS PAUVRES ET LES PLUS VULNÉRABLES NE BÉNÉFICIENT PAS D'UNE PROPORTION SUFFISANTE DE L'AIDE DES DONATEURS.

2

ALORS QUE DANS LA MAJORITÉ DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, LE PRINCIPAL MOYEN POUR METTRE FIN À L'EXTRÊME PAUVRETÉ EST DU RESSORT DES BUDGETS NATIONAUX, LES DÉPENSES ANNUELLES PAR HABITANT DANS LA PLUPART DES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE SONT EXTRÊMEMENT BASSES.

3

INTRODUCTION

Il y a près de quinze ans, les dirigeants du monde signaient la Déclaration du Millénaire, un pacte mondial contenant huit objectifs ambitieux visant à réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, à assurer l'éducation primaire pour tous, à réduire la mortalité infantile, à enrayer la propagation du VIH/sida et à obtenir des résultats supplémentaires sur le plan du développement humain¹. Dans les années qui ont suivi, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont permis d'attirer l'attention du monde sur ces objectifs et d'y consacrer des ressources internationales. En 2002, la Première Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Monterrey au Mexique. Elle a débouché sur des engagements majeurs visant à mobiliser des ressources nationales et internationales, à promouvoir le commerce international en tant qu'outil du développement, à renforcer la coopération internationale, à garantir la gestion durable de la dette extérieure et des efforts d'allègement de la dette, ainsi qu'à améliorer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux². Des campagnes d'envergure comme Make Poverty History ont mobilisé des millions de personnes et ont incité les dirigeants du monde à s'engager financièrement à réaliser les OMD. Ainsi, au terme du sommet du G8 à Gleneagles en 2005, les plus grandes puissances économiques du monde se sont engagées à doubler leur aide à l'Afrique avant 2010 et à annuler la dette multilatérale des pays les plus pauvres.

Aujourd'hui, cependant, le paysage mondial est très différent. Alors que l'aide au développement international a atteint des niveaux sans précédent, la crise économique mondiale a freiné de nombreux donateurs traditionnels dans leur élan. En parallèle, plusieurs économies à revenu intermédiaire qualifiées d'« émergentes » en l'an 2000 sont désormais des puissances notables sur la scène internationale et un grand nombre d'entre elles disposent de leurs propres programmes de coopération au développement, ce qui modifie les règles et les attentes de la relation Nord-Sud traditionnelle. La plupart des pays en développement ont connu une croissance rapide de leur économie, en particulier en Afrique subsaharienne où la croissance du PIB régional avoisine les 4,9 % depuis 2000³. Les tendances en matière de pauvreté sont également en train de changer. Ainsi, la proportion d'individus vivant dans des conditions d'extrême pauvreté dans le monde a diminué de moitié depuis 1990, mais les populations pauvres se concentrent de plus en plus en Afrique subsaharienne et dans les États fragiles⁴. D'ici 2030, on s'attend à ce que la majorité (voire même la grande majorité) des individus les plus pauvres du monde vivent en Afrique subsaharienne⁵.

Dans ce contexte, nous sommes au seuil d'une autre année capitale. Au cours de l'année à venir, le monde va convenir d'une série de nouveaux objectifs de développement durable (ODD) ambitieux et d'une

stratégie de financement pour les quinze années à venir. Des améliorations considérables ont été observées dans de nombreux domaines couverts par les OMD, mais dans d'autres, aucun progrès n'a été accompli et la situation a parfois même empiré. Des menaces additionnelles, comme les inégalités croissantes, le taux élevé de chômage des jeunes et la paralysie des mesures de lutte contre le changement climatique, sont plus présentes et plus alarmantes que jamais.

Nous sommes à la croisée des chemins en matière de lutte contre l'extrême pauvreté. En septembre 2015, les gouvernements du monde entier adopteront un nouveau programme de développement. Au cours de la même année se dérouleront plusieurs autres événements internationaux majeurs qui pourraient sensibiliser le public au nouveau programme de développement et générer du soutien en sa faveur. Sur le plan de la santé mondiale, la conférence de reconstitution des ressources de GAVI se tiendra à Berlin en janvier 2015 dans le but de dégager 7,5 milliards de dollars pour sauver cinq à six millions d'enfants au cours des cinq prochaines années, selon les estimations. L'Allemagne accueillera également le sommet du G7 de 2015, qui se déroulera en juin en Bavière, et au cours duquel les dirigeants porteront une attention toute particulière à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la promotion des nouveaux ODD. Le 20^e anniversaire de la Conférence des femmes des Nations unies à Beijing (Pékin) aura également lieu

l'année prochaine et sera l'occasion pour l'ONU d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Une réunion d'engagement de haut niveau est prévue pour septembre 2015. En outre, l'Union africaine a contribué à sensibiliser le public à la question de l'égalité des sexes en faisant de 2015 « l'Année de l'autonomisation de la femme et du Développement pour la concrétisation de l'Agenda pour l'Afrique pour 2063 ». La 21^e Conférence des parties des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) se tiendra à Paris en décembre, avec l'intention de parvenir à la signature d'un accord mondial sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, une série d'élections législatives dans le monde (notamment au Royaume-Uni, au Canada, en Tanzanie, au Nigeria et en Éthiopie) placeront au pouvoir des dirigeants mondiaux qui auront la responsabilité d'adopter le programme pour l'après-2015 et d'œuvrer à sa mise en œuvre.

L'année prochaine représente à la fois un défi et une opportunité de taille pour l'humanité. Les décisions prises mettront à l'épreuve notre résolution à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, mais si nous choisissons d'agir judicieusement, nous ouvrirons la voie à un monde plus juste, plus équitable et plus prospère.

L'ampleur de la volonté politique, de l'investissement financier, de l'ingéniosité et de l'innovation requis pour relever ces défis est sans précédent. Les estimations des ressources financières nécessaires pour parvenir au développement durable, y compris pour combler les lacunes en matière d'infrastructures et atteindre les

objectifs internationaux relatifs au climat, sont facilement de l'ordre de plusieurs mille milliards de dollars par an. Par le passé, les experts ont estimé le coût de l'élimination de l'extrême pauvreté à des centaines de milliards de dollars par an⁶. Étant donné que l'épargne mondiale avoisine 18 mille milliards de dollars par an, et que les actifs mondiaux dépassent largement 200 mille milliards de dollars, la quantité de ressources mondiales potentiellement disponibles n'est pas un problème⁷. La question est donc de savoir comment attirer et exploiter le plus efficacement possible une plus grande quantité de ressources financières diverses de meilleure qualité pour répondre aux besoins du développement. La troisième Conférence sur le financement du développement se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie) en juillet 2015 : elle constituera une occasion décisive d'associer le processus de décision de l'ONU sur les nouveaux ODD aux discussions visant à convenir d'un cadre stratégique solide pour répondre aux moyens de leur réalisation. Elle réunira un ensemble d'acteurs des quatre coins du globe et reflètera les changements survenus dans le système du développement international depuis les dernières conférences de 2008 (Doha) et de 2002 (Monterrey).

Pour atteindre les OMD actuels et accomplir d'autres objectifs ambitieux à l'avenir, dont le principal est de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030, il sera primordial d'accroître la quantité et la qualité de toutes les ressources financières pouvant contribuer au développement, y compris les flux privés tels que les investissements directs étrangers (IDE), les transferts des migrants et les dépenses publiques nationales et

internationales. Dans ce contexte, ONE présente le rapport DATA 2014 « Lutter contre la pauvreté et financer l'avenir de l'Afrique ». Chaque année, le rapport DATA de ONE demande des comptes aux gouvernements donateurs et des pays d'Afrique subsaharienne.

Dans les pays les plus pauvres, où les ressources publiques à consacrer aux citoyens et les autres apports internationaux sont généralement extrêmement limités, l'aide reste une ressource essentielle pour la réduction de la pauvreté.

Le chapitre 1 du rapport DATA de cette année continue à suivre les dernières tendances en matière d'aide publique au développement (APD) en se basant sur les données préliminaires pour 2013 du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Cette année, le concept et la définition de l'APD font l'objet d'un débat au sein du CAD de l'OCDE, ce qui ouvre la voie à une réforme et à un renforcement du système international de suivi du financement du développement. **Le chapitre 2** examine en détail la composition et les cibles de l'APD, notamment l'aide aux pays les moins avancés (PMA), les frais encourus par les donateurs et l'allègement de la dette, ainsi que la concessionnalité des prêts d'APD.

Le chapitre 3 étudie les progrès accomplis par les principaux donateurs en ce qui concerne la quantité et la qualité de l'aide ainsi que leurs efforts pour améliorer la transparence financière. Comme pour les années précédentes, le rapport DATA met l'accent sur le G7 et l'Union européenne. Cette année, le rapport étudie

également le cas de l'Australie, eu égard à son importance en tant que pays président du G20 pour 2014 et hôte du sommet du G20 en novembre.

Le rapport DATA 2014 continue de se concentrer sur l'Afrique subsaharienne et d'examiner les ressources nationales de cette région. L'Afrique a connu une croissance économique record ces dix dernières années et de nombreux pays voient le volume de ressources disponible augmenter de manière considérable. Toutefois, les dépenses publiques par habitant restent très faibles dans la plupart des pays africains et, dans de nombreux cas de figure, ne sont pas suffisamment orientées vers les plus démunis.

Le chapitre 4 présente un aperçu des ressources générales de la région et se concentre sur le suivi des progrès faits par les pays sur leurs engagements en matière de dépenses publiques pour les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'éducation. Il comprend deux études de cas qui mettent en évidence la diversité du financement du développement dans la région en se penchant sur le cas de deux pays d'Afrique de l'Ouest, le Nigeria et le Liberia. Ces deux pays sont des États fragiles avec des taux très élevés d'extrême pauvreté, mais qui possèdent des ressources différentes et font face à des problèmes extrêmement différents. Enfin, le chapitre 4 souligne la nécessité d'une révolution des données dans le domaine du développement,

notamment de meilleures données sur les budgets nationaux, l'aide et les autres formes de financement (qui peuvent être directement liées aux résultats en matière de développement) pour permettre aux citoyens (et aux gouvernements eux-mêmes) de suivre l'argent, de faire le lien entre les ressources et les résultats, et de demander des comptes à leurs dirigeants.

Le rapport conclut sur **11 appels à l'action** pour que les dirigeants du monde fournissent les meilleures ressources possibles en vue de la réalisation des ODD et de l'élimination de l'extrême pauvreté dans le monde au cours des quinze prochaines années.

NOUS AVONS BESOIN DE TOUTE URGENCE D'AVOIR UNE IDÉE PLUS PRÉCISE DES DÉPENSES PUBLIQUES DES PAYS AFRICAINS ET DE LEUR IMPACT SUR LA VIE DES INDIVIDUS. LES CITOYENS, LEURS REPRÉSENTANTS PARLEMENTAIRES ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE REQUIÈRENT L'ACCÈS À DES DONNÉES PRÉCISES, COMPLÈTES ET MISES À JOUR AFIN DE TRACER LES FLUX FINANCIERS ET DE DEMANDER DES COMPTES AUX GOUVERNEMENTS.

4

LES PRÊTS D'AIDE SONT UNE SOURCE IMPORTANTE DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, MAIS LES RÈGLES D'ÉVALUATION DE LEUR CONCESSIONNALITÉ DOIVENT ÊTRE RÉFORMÉES. LES PRÊTS NE DEVRAIENT ÊTRE ACCORDÉS QUE LORSQUE LES CIRCONSTANCES S'Y PRÊTENT ET QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT CONCERNÉS PEUVENT ASSUMER LA DETTE.

5



Chapitre 1

TENDANCES EN MATIÈRE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

La clinique médicale Rwesoro
dans la Province Nord du Rwanda.
Photo : Riccardo Gangale/GAVI

Depuis 2006, dans son rapport DATA annuel, ONE demande aux dirigeants de répondre de leurs engagements en matière d'aide au développement. Jusqu'en 2011, l'organisation a suivi de près l'engagement capital pris à Gleneagles de doubler l'aide en faveur de l'Afrique, engagement qui a pris fin en 2010. Depuis 2012, elle a évalué les efforts d'aide au développement déployés par les donateurs de l'OCDE, en particulier dans la région de l'Afrique subsaharienne, où vit un tiers des habitants de la planète en situation d'extrême pauvreté. ONE suit ainsi les progrès accomplis par les États membres de l'Union européenne (UE) pour respecter leur engagement d'affecter 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD)

et d'allouer à l'Afrique la moitié de tous les efforts d'aide supplémentaires.

Entre 2004 et 2010, l'aide internationale était en hausse, entraînant des avancées significatives vers la réalisation des OMD et sauvant la vie de millions de personnes. Si les pays du G8 n'ont pas respecté leurs engagements de Gleneagles envers l'Afrique subsaharienne, ils ont augmenté le volume d'aide octroyé à cette région de 13,9 milliards de dollars en termes réels, respectant ainsi leur promesse à 60 %¹. Cependant, en 2011 et 2012, l'APD a fortement diminué en raison de la crise financière mondiale qui a commencé à peser sur les budgets nationaux. Alors que l'UE devait encore consacrer

0,7 % de son RNB à l'APD, conformément à ses engagements, une diminution de 7 % de l'ensemble de l'APD de l'UE-15² a été observée en 2012, avec des coupes disproportionnées de 10 % pour l'Afrique subsaharienne³.

Ce chapitre s'appuie sur les chiffres préliminaires de l'APD pour 2013 réalisées par le CAD de l'OCDE et analyse les dernières tendances en matière d'aide au développement. Il s'intéresse aux niveaux de l'aide globale ainsi qu'à l'aide apportée à l'Afrique subsaharienne en utilisant la méthodologie de ONE et évalue les performances de l'UE sur la base des objectifs qu'elle s'est fixés pour 2015.

MESURER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'aide publique au développement (APD) est le concept qui définit ce que les donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE peuvent comptabiliser comme aide. Cette définition s'applique à l'ensemble des 24 membres du CAD (y compris l'UE) et permet de comparer équitablement les différents bailleurs tout en garantissant que leurs investissements soient utilisés à des fins de développement.

Le rapport DATA 2014 suit l'évolution de l'APD en prix constants de 2013, nous permettant ainsi d'évaluer la valeur réelle des flux d'aide au développement au fil du temps. Les chiffres ne tiennent pas compte de l'allègement de la dette bilatérale (sauf mention

contraire). Bien que l'allègement de la dette soit primordial, dans le sens où il permet aux gouvernements bénéficiaires de financer leurs dépenses publiques avec des ressources qui auraient autrement servi au remboursement de la dette, les règles (déterminées par les donateurs eux-mêmes) visant à inclure l'annulation de la dette bilatérale dans le calcul de l'APD surestiment sa valeur, tant pour le bailleur que pour le bénéficiaire. Comme indiqué dans les rapports précédents, l'allègement de la dette a artificiellement gonflé le montant de l'APD pour certaines années.

On constate un décalage important dans la publication des données relatives à l'APD par le CAD de l'OCDE : les données préliminaires pour 2013 n'ont été communiquées qu'en avril 2014 ; les chiffres définitifs

ne seront pas publiés avant décembre 2014. Cependant, les budgets nationaux, qui détermineront les dépenses pour 2014 et même 2015, ont déjà été bouclés ou sont actuellement en cours de négociation. Lorsque cela est possible, nous tenons compte d'autres sources d'information plus récentes pour évaluer les progrès et déterminer les perspectives d'aide de chaque pays. Cependant, par souci de cohérence et d'exactitude, nous utilisons uniquement les données du CAD dans la plupart de nos analyses quantitatives. ONE utilise les perspectives de croissance du PIB publiées dans les Perspectives économiques annuelles de l'OCDE pour estimer le revenu national brut (RNB) futur et donc l'objectif en termes de volume d'APD pour 2014/2015.

ENGAGEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2005, suite à la Conférence des Nations unies sur le financement du développement de 2002, le Conseil européen s'est engagé à consacrer 0,7 % de son RNB à l'APD d'ici à 2015 et a également fixé des objectifs intermédiaires standardisés pour les États membres. L'objectif de 0,33 % du RNB pour 2015 a été fixé pour les États membres ayant rejoint l'UE après 2002. Trois pays de l'UE ont leurs propres objectifs qui dépassent 0,7 % du RNB : le Danemark, le Luxembourg et la Suède, qui se

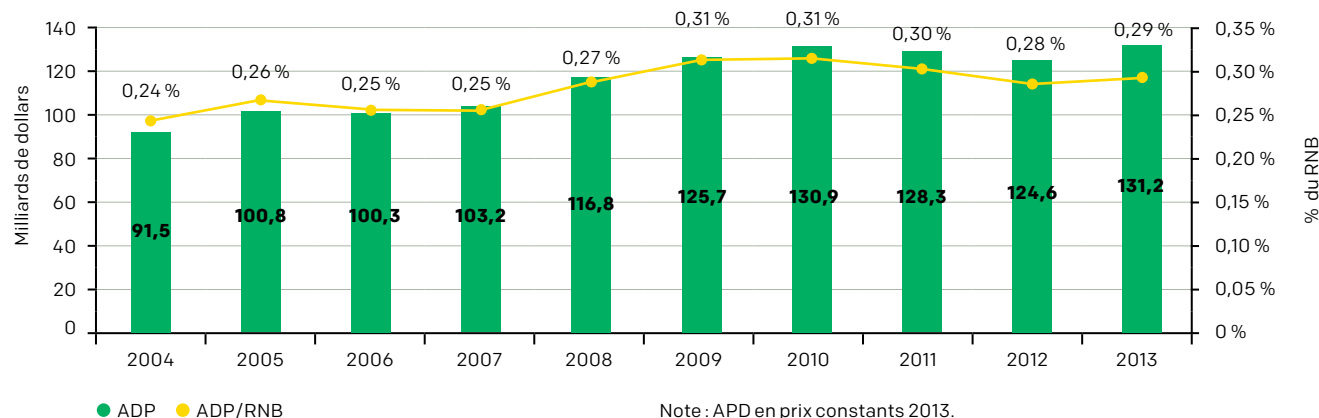
sont engagés à consacrer 1,0 % de leur RNB à l'APD.

En parallèle, l'UE a promis d'allouer la moitié de toute l'APD supplémentaire, par rapport au niveau de référence de 2004, au continent africain. Alors que l'UE considère que l'objectif relatif à l'Afrique doit être réalisé de manière collective, ONE se base sur une répartition « équitable » et assigne cet objectif de 50 % de l'aide supplémentaire aux différents États membres de l'UE, qui sont analysés dans la section « Profil des bailleurs de fonds ». Pour le suivi des progrès de l'ensemble de

l'UE vers la réalisation de l'objectif pour l'Afrique, nous évaluons les 19 États membres de l'UE qui sont aussi membres du CAD, et pour lesquels nous disposons de données sur les flux d'APD vers l'Afrique en 2013. Dans cette analyse, nous assignons un objectif collectif de 0,7 % du RNB et partons du principe que la moitié de l'aide supplémentaire requise pour atteindre ce volume d'APD d'ici à 2015 devra être affectée à l'Afrique. Les États membres ont également accepté d'accroître l'aide apportée à l'Afrique subsaharienne, mais sans fixer d'objectif spécifique.

L'APD MONDIALE EST REPARTIE À LA HAUSSE EN 2013

Illustration 1 : APD globale des donateurs du CAD (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableau 1 et données préliminaires (avril 2014)

Note : APD en prix constants 2013.
Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux.

Après deux années consécutives de baisse inquiétante des volumes, le total des flux d'aide au développement est reparti à la hausse en 2013, atteignant un niveau record. L'aide au développement mondiale octroyée par les donateurs du CAD s'est élevée à 131,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à l'année précédente. Cependant, cette somme ne représente que 0,29 % du RNB de l'ensemble des donateurs du CAD – un montant inférieur au record de 0,31 % en 2009 et 2010, bien en-dessous de l'objectif de l'ONU de 0,7 % du RNB. Bien que l'aide au développement soit globalement repartie à la hausse, les gouvernements n'en ont pas tous fait leur priorité et, pire encore, certains ont réduit leurs dépenses en coupant de manière disproportionnée dans le budget alloué à l'aide au développement.

Tableau 1 : APD de l'ensemble des donateurs du CAD, 2012 et 2013 (en millions de dollars)

	2012	2013	Évolution en volume	Évolution en pourcentage	APD/RNB 2013
Allemagne	13 075,2	13 937,3	862,1	6,6 %	0,37 %
Australie	5 073,2	4 846,1	-227,1	-4,5 %	0,34 %
Autriche	1 052,3	1 126,7	74,4	7,1 %	0,27 %
Belgique	2 143,5	2 268,7	125,2	5,8 %	0,45 %
Canada	5 348,0	4 911,1	-436,9	-8,2 %	0,27 %
Corée du Sud	1 664,1	1 743,6	79,6	4,8 %	0,13 %
Danemark	2 820,1	2 927,9	107,8	3,8 %	0,85 %
Espagne	2 041,9	1 955,5	-86,4	-4,2 %	0,14 %
États-Unis	31 088,7	31 357,7	269,0	0,9 %	0,19 %
Finlande	1 386,2	1 435,4	49,2	3,6 %	0,55 %
France	11 061,6	10 694,6	-367,0	-3,3 %	0,38 %
Grèce	330,6	305,0	-25,6	-7,7 %	0,13 %
Irlande	837,7	822,0	-15,8	-1,9 %	0,45 %
Islande	27,7	35,2	7,6	27,4 %	0,26 %
Italie	2 866,4	3 248,8	382,4	13,3 %	0,16 %
Japon	8 627,7	9 604,5	976,8	11,3 %	0,19 %
Luxembourg	425,5	430,7	5,2	1,2 %	1,00 %
Norvège	4 772,2	5 556,7	784,5	16,4 %	1,07 %
Nouvelle Zélande	466,1	461,3	-4,7	-1,0 %	0,26 %
Pays-Bas	5 667,3	5 373,8	-293,5	-5,2 %	0,66 %
Pologne	436,8	474,3	37,6	8,6 %	0,10 %
Portugal	608,1	484,1	-124,0	-20,4 %	0,23 %
République slovaque	83,4	85,4	2,0	2,4 %	0,09 %
République tchèque	222,8	212,3	-10,5	-4,7 %	0,11 %
Royaume-Uni	13 877,2	17 825,9	3 948,7	28,5 %	0,72 %
Slovénie	60,6	60,2	-0,4	-0,7 %	0,13 %
Suède	5 487,1	5 831,2	344,1	6,3 %	1,02 %
Suisse	3 076,0	3 197,9	121,8	4,0 %	0,47 %
Institutions de l'UE	18 320,1	15 924,1	-2 396,1	-13,1 %	n/a
Total du CAD	124 628,0	131 213,9	6 585,9	5,3 %	0,29 %
Total des 19 pays de l'UE membres du CAD	64 484,4	69 499,7	5 015,3	7,8 %	0,41 %
G7	85 944,8	91 579,9	5 635,0	6,6 %	0,26 %

Sources : CAD de l'OCDE, tableau 1 et données préliminaires (avril 2014)

Note : APD en prix constants 2013.
Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des flux bilatéraux et multilatéraux. La contribution des institutions de l'UE ne doit pas être ajoutée et n'est pas comprise dans les totaux ; la majorité est imputée aux États membres et est donc déjà prise en compte dans les montants de chaque bailleur de fonds membre de l'UE dans le tableau ci-contre.

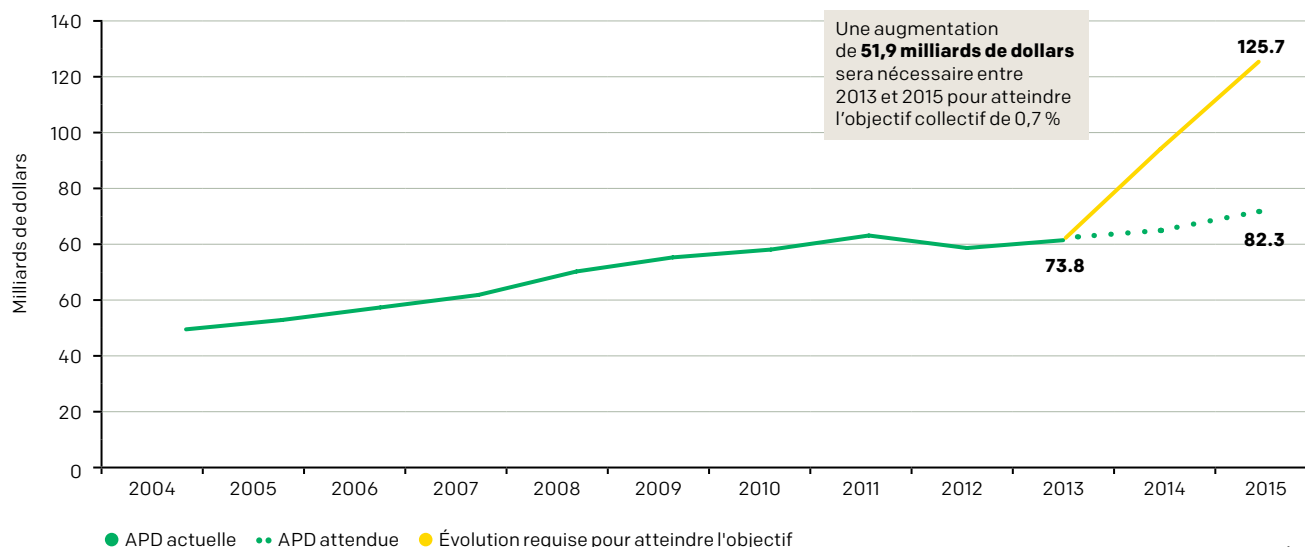
En 2013, la plupart des donateurs du CAD (17 sur 28) ont augmenté leur budget consacré à l'aide au développement. Le Royaume-Uni a contribué à l'augmentation totale de l'APD à hauteur de 60 %, octroyant 3,95 milliards de dollars supplémentaires afin de respecter son engagement de longue date de 0,7 % du RNB. Il est ainsi devenu le premier pays du G7 à atteindre cet objectif. Parmi les autres donateurs ayant fortement augmenté leur contribution en 2013 figurent le Japon (+976,8 millions de dollars), l'Allemagne (+862,1 millions de dollars) et la Norvège (+784,5 millions de dollars). Cinq pays respectent désormais l'engagement des 0,7 % : la Norvège, la Suède, le Luxembourg, le Danemark et le Royaume-Uni. Depuis le milieu des années 1970, les Pays-Bas ont atteint chaque année l'objectif des 0,7 %, mais sont officiellement sortis du classement en 2013 en raison d'une coupe de 293,5 millions de dollars dans le budget affecté à l'aide au développement ⁴.

Outre les Pays-Bas, plusieurs autres pays ont également fortement réduit le budget consacré à l'aide au développement en 2013. Proportionnellement, la plus grande réduction a été observée au Portugal, qui a diminué son niveau d'APD de 20 % (124 millions de dollars). Les donateurs ayant procédé aux réductions les plus drastiques sont le Canada (baisse de 436,9 millions de dollars), la France (baisse de 367 millions de dollars) et l'Australie (baisse de 227,1 millions de dollars). Ces diminutions sont d'autant plus préoccupantes que chacun de ces trois pays était auparavant un véritable champion de l'aide au développement. Vous trouverez davantage de détails sur les performances de ces pays et d'autres pays donateurs dans nos profils, à suivre dans ce rapport.

En 2013, la contribution totale de l'UE (comprenant les flux d'aide des 28 États membres et les prêts d'APD consentis par la Banque européenne d'investissement

(BEI), qui ne sont pas imputés aux États membres) a augmenté pour s'élever à 73,8 milliards de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 3,3 % par rapport à 2012, mais reste cependant inférieure au pic de 2011. Les 28 États membres de l'UE ont, quant à eux, augmenté leur APD de 7,7 %. Malgré cette récente hausse, l'UE reste loin de son objectif de consacrer collectivement 0,7 % du RNB à l'APD pour 2015. Au cours des deux prochaines années, l'ensemble des États membres de l'UE devront accroître collectivement leur apport à l'aide au développement de 51,9 milliards de dollars pour réaliser leur objectif pour 2015 (voir illustration 2). Selon le dernier rapport du Conseil européen sur les objectifs de l'UE en matière d'aide, l'UE atteindrait collectivement un volume d'APD de 82,3 milliards de dollars d'ici à 2015 (prêts de la BEI inclus), ce qui ne représenterait collectivement que 0,45 % du RNB, mais serait toutefois supérieur aux 0,42 % de 2013⁵.

Illustration 2 : Progrès de l'ensemble de l'UE vers l'objectif pour 2015



Sources : CAD de l'OCDE, Tableau 1 et données préliminaires (avril 2014) ; Commission européenne, Conclusions du Conseil sur les objectifs de l'UE en matière d'aide au développement (mai 2014) ; OCDE, Perspectives économiques (novembre 2013) ; FMI, Perspectives économiques mondiales (avril 2014)

Note : Ce graphique tient compte de l'APD des 28 États membres de l'UE, ainsi que des prêts d'APD de la BEI, qui ne sont pas imputés aux États membres. En vertu de l'accord conclu en avril 2013, le CAD ne tient pas compte des prêts de la BEI pour la période 2008-2010 dans ses statistiques d'APD. C'est pourquoi les données montrent un « saut » artificiel entre 2010 et 2011 (Consultez la section Méthodologie pour en savoir plus). L'objectif d'APD pour 2014-2015 est calculé à partir d'une base de référence lissée pour 2004 (avec une moyenne des contributions multilatérales pour 2004-05) et des prévisions du RNB pour 2015 (basées sur les perspectives de croissance du PIB pour 2014-15 de l'OCDE, si disponibles, et du FMI pour les autres pays). Le montant net de l'APD est exprimé en prix constants de 2013, exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux. Pour les neuf pays donateurs de l'UE ne faisant pas partie du CAD, les chiffres d'allègement de la dette ne sont pas disponibles et ne sont donc pas pris en compte. Cependant, ces sommes sont négligeables. L'APD prévue inclut l'allègement de la dette.

L'APD À DESTINATION DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE A AUGMENTÉ, MAIS TOUS LES DONATEURS NE DONNENT PAS LA PRIORITÉ À CETTE RÉGION

L'aide au développement a augmenté dans son ensemble en 2013, et les volumes alloués à l'Afrique, notamment à la région de l'Afrique subsaharienne, sont également repartis à la hausse, atteignant leur plus haut niveau historique. Cette évolution est particulièrement bienvenue après la diminution puis le gel de l'aide octroyée à cette région en 2011 et 2012. Le total de l'APD alloué à l'Afrique par le CAD a augmenté de 4,8 % d'après les estimations (un tout petit peu moins que l'augmentation de l'APD globale)

pour s'élever à 47,5 milliards de dollars. L'APD allouée à l'Afrique subsaharienne a augmenté de 6,9 % d'après les estimations (proportionnellement plus que l'augmentation mondiale) pour atteindre 42,7 milliards de dollars. En tenant compte de ces chiffres, qui s'appuient sur des estimations préliminaires et ne seront pas confirmés avant décembre 2014, l'augmentation estimée de l'aide à l'Afrique subsaharienne équivaldrait à 2,8 milliards de dollars supplémentaires par rapport à 2012.

Dans l'ensemble, la proportion de l'aide allouée à l'Afrique subsaharienne est restée relativement constante (entre 31 % et 33 %) ces huit dernières années, après avoir légèrement augmenté en 2004 et 2005. Cependant, l'aide de certains donateurs a évolué de manière significative. Entre 2004 et 2013, la plupart des bailleurs ont considérablement augmenté l'aide au développement octroyée à l'Afrique subsaharienne. Par exemple, le Canada et les États-Unis ont presque doublé leur volume d'aide au

Illustration 3 : Montant de l'APD allouée par les donateurs de fonds du CAD à l'Afrique subsaharienne (total net, hors allègement de la dette), 2004-13

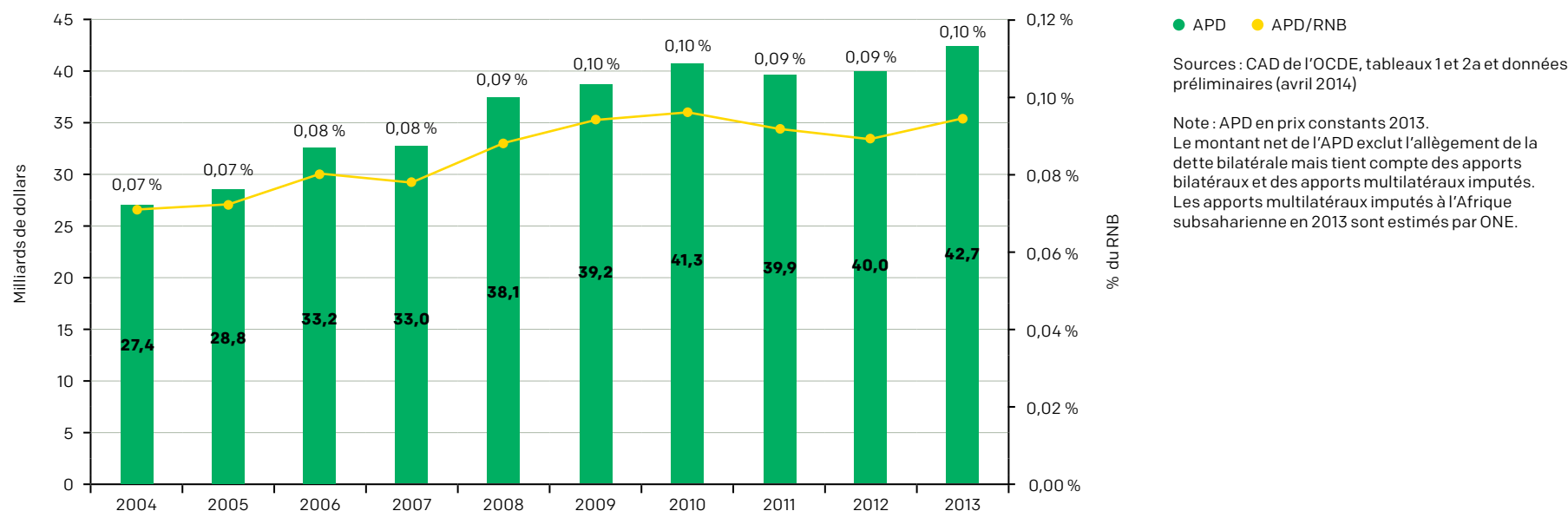
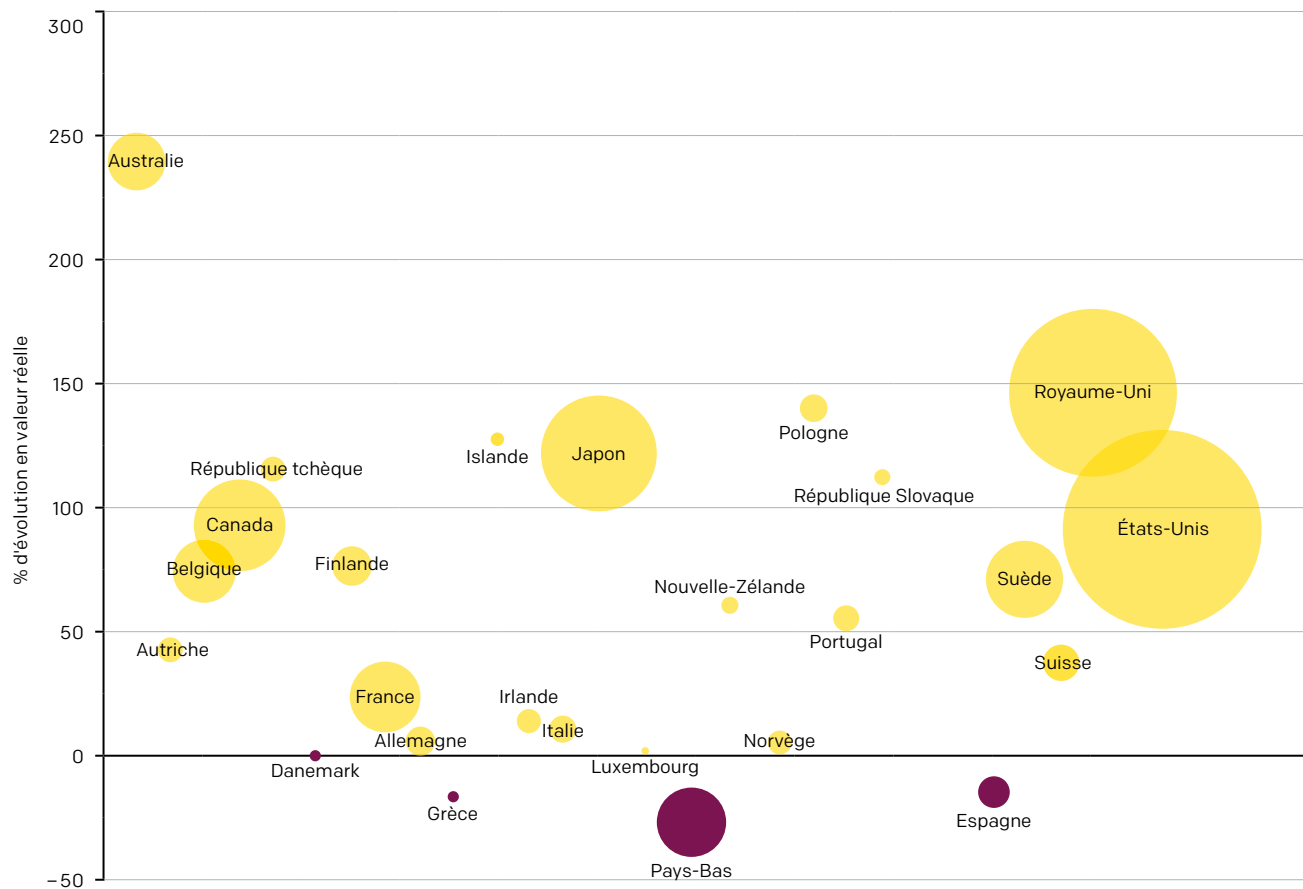


Illustration 4 : Évolution de l'APD allouée par les donateurs du CAD à l'Afrique subsaharienne, 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et données préliminaires (avril 2014)

Note : L'axe vertical représente le pourcentage d'évolution du montant de l'APD alloué à l'Afrique subsaharienne entre 2004 et 2013 ; les valeurs négatives indiquent donc que les donateurs ont octroyé moins d'APD à cette région en 2013 qu'en 2014 (en termes réels), que ce soit en pourcentage ou en volume. La taille de chaque bulle représente l'évolution du volume absolu d'APD à l'Afrique subsaharienne au cours de la même période. La Corée du Sud se trouve en dehors des limites du graphique, étant donné qu'elle a augmenté son aide à l'Afrique subsaharienne de 548 % entre 2004 et 2013. Pour les pays dont la variation en pourcentage est négative (en pourpre dans le tableau), la dimension de la bulle représente un changement négatif du volume également. N'ayant pas fourni d'aide à l'Afrique subsaharienne en 2004, la Slovaquie n'apparaît pas.

cours de cette période, le Royaume-Uni et le Japon l'ont plus que doublé, et l'Australie l'a plus que triplé. La Corée du Sud a même multiplié son aide par six, quoique le montant de base fût bien moins élevé que pour les autres pays. Néanmoins, quatre pays - le Danemark, la Grèce, les Pays-Bas et l'Espagne - ont en réalité octroyé moins d'aide à cette région en 2013 qu'en 2004, ce qui montre que tous les donateurs du CAD ne donnent pas forcément priorité à la région la plus pauvre.

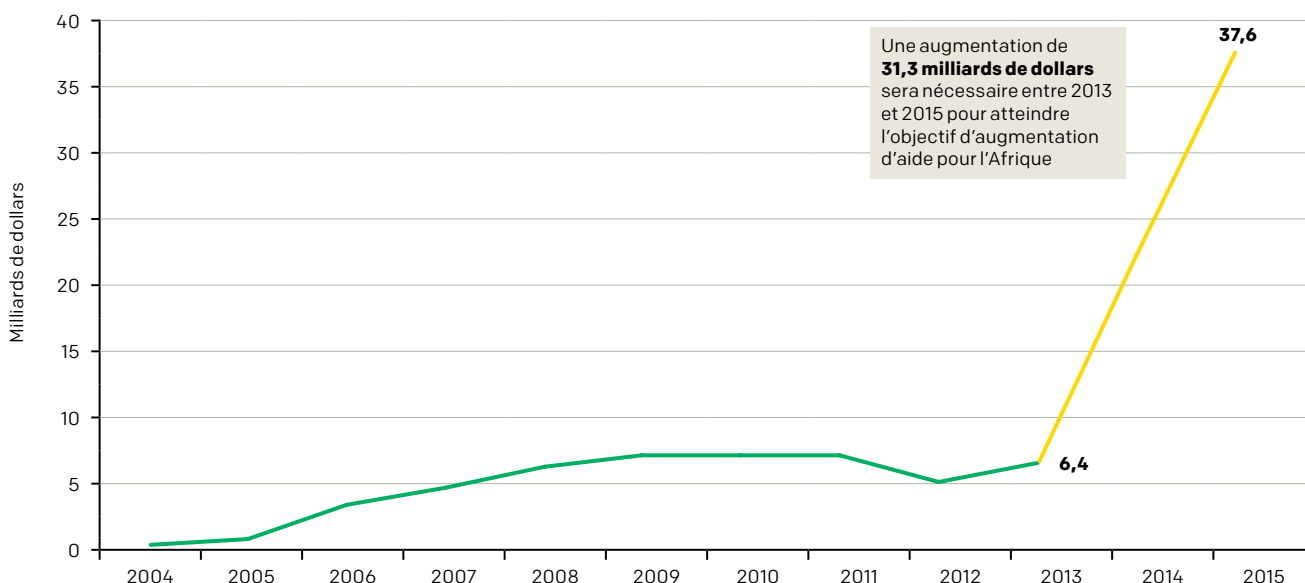
L'année dernière, 17 donateurs ont revu à la hausse leur aide en faveur de l'Afrique subsaharienne, tandis que

11 autres bailleurs ont réduit leurs contributions à cette région. Plus de la moitié de l'augmentation de l'aide de l'ensemble des pays du CAD provient de la contribution du Royaume-Uni, qui a octroyé près de 1,5 milliard de dollars supplémentaires afin d'atteindre l'objectif des 0,7 %. Parmi les autres donateurs ayant fortement augmenté leur volume d'aide figurent la France, qui a diminué sa contribution dans l'ensemble mais a accru la proportion allouée à l'Afrique subsaharienne de 565,8 millions de dollars (16,6 %), le Japon (663 millions de dollars - une augmentation de 25,1 %) et la Belgique (345,5 millions de dollars - une augmentation de 41,3 %). Sur la liste des pays ayant

réduit leur aide à l'Afrique subsaharienne figure le Canada, avec une diminution estimée à plus de 8 % (191 millions de dollars), tandis que ces estimations préliminaires indiquent que l'Allemagne aurait réduit ses contributions à la région de plus de 17 % (630,8 millions de dollars).

Bien que l'attention de ONE se porte en priorité vers l'Afrique subsaharienne, nous nous penchons également sur l'évolution des engagements de l'UE sur l'ensemble du continent, y compris l'Afrique du Nord. En 2005, quand l'UE a accepté de consacrer 0,7 % de son RNB à l'APD à l'horizon 2015, elle s'est également

Illustration 5 : Progrès de l'UE-19 vers l'objectif d'augmentation de l'aide pour l'Afrique



● Augmentation actuelle
● Évolution requise pour atteindre l'objectif

Sources : CAD de l'OCDE, Tableau 1 et données préliminaires (avril 2014) ; OCDE, Perspectives économiques (novembre 2013)

Note : Ce graphique tient compte de l'APD des 19 États membres de l'UE pour lesquels des données sont disponibles, sur la base d'un objectif collectif de 0,7 % du RNB et de l'octroi de la moitié de l'aide supplémentaire à l'Afrique. L'objectif d'APD pour 2014-15 est calculé à partir d'une base de référence lissée pour 2004 (avec une moyenne des contributions multilatérales pour 2004-05) et des prévisions du RNB pour 2015 (basées sur les perspectives de croissance du PIB pour 2014-15 de l'OCDE, si disponibles, et du FMI pour les autres pays). Le montant net de l'APD est en prix constants pour 2013. Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux.

engagée à allouer la moitié de l'aide supplémentaire, par rapport au niveau de référence de 2004, à ce continent. Cependant, les données sur les flux d'APD vers l'Afrique en 2013 ne sont disponibles que pour les 19 États membres de l'UE qui sont également membres

du CAD. Aucune information n'est disponible pour les neuf États qui sont membres de l'UE mais non du CAD, ou pour la BEI. L'UE-19 a beau avoir accru son aide à l'Afrique de 6,2 % en 2013, elle reste très loin de son objectif. Comme le montre l'illustration 5, l'UE-19

devrait augmenter collectivement son volume d'aide au continent africain de 31,3 milliards de dollars au cours des deux prochaines années pour atteindre l'objectif de 2015 pour l'Afrique.

CONCLUSION

Après deux années consécutives de baisse des volumes, la hausse de l'aide au niveau mondial en 2013 est un signe positif du fait que de nombreux donateurs se consacrent à nouveau à leurs engagements en matière de développement. Néanmoins, cet élan doit se maintenir au cours des deux prochaines années et même au-delà pour garantir un progrès optimal d'ici la fin de l'année 2015 et poser des bases solides pour un programme de développement post-2015 ambitieux. À lui seul, le Royaume-Uni a contribué à la majeure partie de l'augmentation de l'APD des donateurs du CAD pour 2013 ; d'autres pays devront désormais accroître leur contribution. L'aide allouée au continent africain dans son ensemble et à l'Afrique

subsaharienne en particulier a également augmenté en 2013, redonnant espoir après la récente stagnation. Toutefois, l'aide au développement allouée à l'Afrique n'a pas connu l'envolée annoncée par les dirigeants lorsqu'ils ont pris leurs engagements il y a près de 10 ans. La proportion de l'aide totale octroyée à l'Afrique subsaharienne a plus ou moins stagné ces dix dernières années, et l'enquête réalisée par le CAD en 2014 sur les projets de dépenses des donateurs suggère que « l'aide programmable par pays » (aide réellement apportée aux pays en développement) allouée aux pays les moins avancés (PMA), en particulier ceux d'Afrique, diminuera probablement au cours des prochaines années. Ces diminutions de

subventions aux PMA seront probablement accompagnées d'une augmentation des prêts aux pays à revenu intermédiaire⁶.

Le chapitre 2 étudie de manière plus détaillée la composition et les cibles des flux d'aide et présente pour chaque bailleur (1) le volume d'aide véritablement perçu par les pays bénéficiaires (par opposition aux frais encourus par les bailleurs et à l'allègement de la dette) ; (2) la part d'APD allouée aux PMA ; et (3) la ventilation entre subventions et prêts, et l'analyse de la concessionnalité des prêts d'APD consentis par les donateurs du CAD.



Chapitre 2

RÉFORME DE L'APD : COMPOSITION ET CIBLES DE L'AIDE

Une infirmière du centre médical Merawi
en Éthiopie du Nord prépare un vaccin contre la rougeole.
Photo : Pete Lewis/DFID

Depuis plus de 60 ans, l'aide au développement a servi d'outil pour apporter un soutien aux pays et aux individus en ayant le plus besoin. De l'Europe d'après-guerre, avec le plan Marshall, jusqu'à aujourd'hui, avec les OMD, l'APD a changé en quantité et en composition au fil des ans, sous l'influence des besoins des bénéficiaires mais également de la situation politique et économique des pays donateurs et de l'évolution du contexte international. Pourtant, la définition standard de ce qui est considéré comme de l'APD n'a pas changé depuis 1971 (voir encadré 1).

Dans le contexte économique actuel, et compte tenu des disparités dans le financement du développement, le concept de l'APD est de plus en plus remis en question, tant par les critiques que par les défenseurs de l'aide qui se demandent s'il est vraiment adapté à son objectif. Les débats sur la définition de l'APD s'articulent généralement autour de quatre questions principales :

- **L'APD parvient-elle à ceux qui en ont le plus besoin ?** Dans la plupart des pays en développement, la proportion de l'APD par rapport à d'autres flux extérieurs a diminué. En outre, dans plus de deux tiers des pays en développement, les ressources gouvernementales dépassent le total des flux extérieurs². Ces tendances devraient se poursuivre. Cependant, l'APD continue d'être une source de financement essentielle pour les pays les plus pauvres et les pays les plus vulnérables. Presque tous les pays les moins avancés (PMA), qui ont une capacité plus limitée à dégager des recettes

intérieures ou à attirer d'autres flux extérieurs, demeurent fortement dépendants de l'aide³. Il est donc important de s'assurer que l'APD cible les pays en ayant le plus besoin.

- **La définition de l'APD est-elle trop large ?** L'APD ne prend pas en compte tous les types de contributions financières au développement, comme les financements liés au climat, l'aide en matière de sécurité, les mécanismes d'atténuation des risques et un large éventail de mécanismes de financement innovants. Certains affirment donc qu'une définition restrictive de l'APD pourrait agir comme un frein sur ces autres outils de financement⁴. Par exemple, les garanties et les crédits à l'exportation ne sont pas considérés comme de l'APD, malgré le fait qu'ils génèrent d'importantes ressources pour les pays en développement.
- **La définition de l'APD est-elle trop restreinte ?** À l'inverse, des arguments solides ont été avancés pour exclure certaines formes de contributions de la définition de l'APD, notamment une partie des frais administratifs de mise en œuvre des programmes d'aide et l'allègement de la dette. Seraient aussi concernées les dépenses encourues par les pays donateurs pour les étudiants et les réfugiés provenant de pays en développement ainsi que le financement d'activités de sensibilisation au développement. En outre, le reporting financier de ces formes de dépenses, en particulier le coûts d'accueil des réfugiés, manque de transparence et de cohérence parmi les donateurs du CAD⁵.

Encadré 1 : Qu'est-ce que l'APD ?

Depuis son adoption par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE il y a 45 ans, l'aide publique au développement (APD) a été la principale mesure des ressources financières allouées à titre d'aide en faveur du développement international.

Selon la définition du CAD, l'APD est constituée de tous les flux d'aide vers les pays et territoires sur la Liste des bénéficiaires d'APD du CAD et vers les institutions multilatérales qui

- émanent d'organismes publics,
- ont pour but essentiel de favoriser le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement,
- sont assortis de conditions favorables et comportent un élément-don au moins égal à 25 %¹.

- **Quel est le meilleur outil pour mesurer la concessionnalité des prêts ?** L'APD est composée de dons et de prêts concessionnels (c'est-à-dire subventionnés) aux pays en développement. Pour qu'un prêt soit considéré comme de l'APD, le CAD utilise le « test de l'élément-don (ou élément de libéralité) » : la totalité du prêt doit comporter un élément-don au moins égal à 25 %, calculé avec un taux d'actualisation de 10 %⁶. Ce taux de 10 % a été fixé dans les années 1970 lorsque les taux d'intérêt mondiaux étaient bien plus élevés qu'aujourd'hui. Ces 10 %, considérés comme la mesure du coût d'opportunité pour les gouvernements qui lèvent les fonds, se rapprochaient donc étroitement des taux d'intérêt du marché. Cependant, compte tenu des taux d'intérêt actuels plus faibles, utiliser un taux d'actualisation de 10 % revient à surévaluer l'élément-don des prêts, ce qui permet aux pays donateurs de déclarer des prêts non subventionnés (desquels ils peuvent dans certains cas même tirer profit) comme de l'APD⁷.

Ces débats soulignent la nécessité de mettre à jour le système actuel de mesure du financement du développement afin de mieux cerner « l'effort du donateur », c'est-à-dire identifier toutes les dépenses budgétaires liées au développement, tout comme les « avantages du bénéficiaire », c'est-à-dire identifier les transferts réels aux pays en développement.

L'OCCASION DE RÉFORMER

Alors que les négociations des Nations unies visant à élaborer un nouvel agenda de développement pour succéder aux OMD s'intensifient, des discussions sur l'avenir du financement du développement sont également en cours. Parallèlement aux efforts menés par le **Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable**, qui a été chargé d'élaborer une série d'objectifs pour l'après-2015, le **Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable des Nations unies** a été créé en juin 2013 pour identifier toutes les ressources de financement du développement disponibles et proposer des stratégies efficaces pour faciliter leur mobilisation et leur utilisation en vue d'atteindre les objectifs pour le développement durable. Ces activités ont pris fin au cours de l'été 2014 et les rapports publiés permettront d'alimenter les négociations intergouvernementales sur l'agenda de développement mondial pour l'après-2015.

En décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations unies a également décidé d'organiser la **troisième Conférence internationale sur le financement du développement**⁸. Elle se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 15 et 16 juillet 2015 et fera suite aux Conférences de financement à Monterrey (2002) et Doha (2008). Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha ont adopté une approche globale du financement du développement, qui comprend la mobilisation des ressources nationales, les investissements directs étrangers (IDE) et d'autres flux

financiers privés, l'intensification du commerce, la viabilité de la dette et les problèmes systémiques de la gouvernance mondiale. À Monterrey, les donateurs ont pris (ou réaffirmé) un certain nombre d'engagements en matière d'aide, et ont notamment promis de consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD. Les États ont également conclu des accords sur d'autres points clés, notamment l'additionnalité de l'allègement de la dette aux engagements en matière d'aide⁹.

La troisième Conférence de financement qui se tiendra en Éthiopie l'année prochaine sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et d'envisager d'autres étapes pour garantir l'utilisation efficace de toutes les sources de financement du développement. Le résultat de cette conférence alimentera le sommet des Nations Unies pour l'adoption d'un nouvel agenda et d'un nouveau cadre financier pour le développement, qui devrait avoir lieu en septembre 2015.

En parallèle, en sa qualité de principal organisme de suivi et de notification de l'APD, le **CAD de l'OCDE** a présenté, lors de sa Réunion de haut niveau (HLM) de décembre 2012, un mandat pour réformer la définition, la mesure et la comptabilité de l'APD (et des flux financiers liés au développement en général) d'ici décembre 2014, dans le but de mieux cerner le financement du développement après 2015. Parmi ces réformes figurent la révision de la définition, de la portée et des cibles de l'APD ; l'étude des différentes manières de représenter à la fois l'effort du donateur et les avantages du récipiendaire bénéficiant du financement

ENCADRÉ 2 : TRANSPARENCE DE L'AIDE

La responsabilité des citoyens doit être au cœur de l'agenda de développement post-2015, notamment en ce qui concerne les ressources financières nécessaires à la réalisation de nouveaux objectifs. L'aide au développement constituera toujours un élément essentiel du financement du développement après 2015, et l'amélioration de la transparence de l'aide est d'une importance capitale pour en assurer l'efficacité et la traçabilité. Un manque de transparence et de coordination réel entre les donateurs peut conduire à un manque d'efficacité et est en contradiction directe avec le principe de l'appropriation par les pays, puisque les gouvernements des pays en développement ne disposent pas forcément des informations nécessaires pour se faire une idée exhaustive de tous les projets des donateurs au sein de leur propre pays. À Busan, en 2011, lors de la quatrième édition d'une série de Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (qui a débuté à Rome en 2003 pour se poursuivre à Paris en 2005 puis à Accra en 2008), les donateurs se sont engagés à mettre pleinement en œuvre l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) d'ici 2015. Ils ont également créé le Partenariat mondial pour une

coopération efficace au service du développement (GPEDC) afin de garantir l'efficacité de l'aide et du développement. La première réunion de haut niveau du GPEDC s'est tenue en avril 2014 à Mexico, et les donateurs ont réaffirmé dans le rapport final la promesse qu'ils avaient faite à Busan de mettre en œuvre l'IITA d'ici 2015. Les acteurs de la coopération Sud-Sud, comme le Brésil, se sont également engagés à partager davantage d'informations sur leurs activités de coopération au développement – mais pas à suivre les normes de l'IITA¹⁸. En outre, un nombre croissant de donateurs, y compris les nouveaux États membres de l'UE et d'autres nouveaux donateurs comme la Turquie et les Émirats arabes unis, ont rejoint le CAD de l'OCDE ou lui notifient leur APD.

Toutefois, l'Indice annuel de la transparence de l'aide de Publish What You Fund montre que, si certains donateurs ont remarquablement amélioré la transparence de leur aide au développement, la plupart ne publie toujours pas d'informations complètes, standardisées et actualisées sur l'aide. Dans l'ensemble, les progrès accomplis ont été modestes et inégaux, et de nombreux donateurs ne sont actuellement pas en mesure de respecter

l'engagement pris à Busan de pleinement mettre en œuvre les normes de l'IITA d'ici 2015¹⁹. Certains membres du G7 comme le Canada, l'Allemagne et l'UE ont progressé beaucoup plus vite que d'autres pays comme la France, l'Italie et le Japon. Dans les pays comptant plusieurs organismes qui fournissent de l'APD, les performances peuvent varier de manière considérable. Les États-Unis et le Royaume-Uni, les deux plus grands donateurs bilatéraux au monde, en sont un exemple. Aux États-Unis, le Millennium Challenge Corporation obtient de très bons résultats, mais ne débourse que de relativement faibles montants d'aide en comparaison avec l'USAID, qui a beaucoup moins progressé. De même, le Département britannique pour le développement international (DFID) obtient un bien meilleur score que le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et le Ministère de la défense.

En outre, la priorité se porte de plus en plus vers l'amélioration de la qualité et de la facilité d'exploiter des données existantes afin de garantir que des progrès réels soient accomplis en matière de transparence.

du développement ; et l'introduction d'un nouveau concept de « soutien public total au développement » (total official support for development, TOSD), qui prendrait en compte davantage de ressources¹⁰. Les membres du CAD ont convenu que la nouvelle mesure de l'APD devrait respecter un certain nombre de critères, parmi lesquels la nécessité de prendre en compte les critiques existantes, d'éviter de provoquer d'importantes fluctuations dans les niveaux d'aide et d'être dans l'ensemble cohérent avec la manière dont la concessionnalité est définie dans le financement du développement multilatéral¹¹.

Plusieurs concepts alternatifs d'APD ont déjà été proposés¹². Dans une série de rapports sur la composition et la qualité de l'aide, ActionAid a évalué quelle proportion de l'aide est « réelle », en éliminant des catégories telles que la plupart des frais pour le donateur, l'allègement de la dette et l'aide liée. Le

dernier rapport en date concluait que seuls 55 % des flux comptabilisés dans l'APD en 2009 pouvaient être considérés comme de « l'aide réelle »¹³. Le rapport annuel « AidWatch » de CONCORD présente une évaluation de l'aide « réelle » et de l'aide « gonflée » octroyée par les États membres de l'UE, en éliminant la plupart des frais pour le donateur, l'allègement de la dette, l'aide liée et les intérêts payés sur des prêts d'APD. Le rapport « AidWatch » de 2013 a conclu que 11 % de l'APD de l'UE en 2012 était « gonflée »¹⁴. Dans son rapport de 2013 intitulé « Investments to End Poverty » (« Investissements pour en finir avec la pauvreté »), Development Initiatives analyse la composition de l'aide et recommande plusieurs modifications, notamment l'élaboration de nouvelles règles pour mesurer les prêts d'APD¹⁵. Le Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad) a également proposé un certain nombre de réformes visant à améliorer le système de mesure des prêts d'APD¹⁶.

Enfin, le chercheur indépendant David Roodman a suggéré plusieurs révisions de ce qui devrait être comptabilisé comme de l'APD, ainsi que de nouvelles règles pour évaluer la concessionnalité des prêts¹⁷.

Dans le cadre de ces délibérations internationales, ce chapitre présente une analyse approfondie de la composition et des cibles de l'aide fournie par les donateurs du CAD et compare notamment les donateurs en fonction : 1) de leurs contributions au développement des PMA ; 2) des frais pour le donateur et de l'allègement de la dette ; et 3) de la concessionnalité des prêts notifiés comme étant de l'APD. Les chiffres préliminaires du CAD pour 2013 ne ventilant pas ces données en détails, l'analyse qui suit porte sur la période jusqu'à 2012. Enfin, ce chapitre propose une série de huit principes clés pour s'assurer que le système de financement public du développement reste pertinent et crédible pour l'après-2015.

CONSACRER L'APD AUX PAYS QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

Malgré l'augmentation en volume d'autres financements externes aux pays en développement, une analyse récente montre que presque tous les PMA restent fortement dépendants de l'aide. Pour ces pays, l'APD représente encore plus de 70 % de tous les flux financiers externes et équivaut, en moyenne, à la moitié de leurs recettes fiscales. Par exemple, le Liberia, présenté page 122, reste très dépendant des flux financiers extérieurs, notamment de l'aide. Pourtant, le secrétariat du CAD a déjà signalé à plusieurs reprises

une tendance qui, depuis peu, se révèle préoccupante : la part de l'APD allouée aux pays les plus pauvres est en diminution depuis 2010, alors que l'APD consacrée aux pays à revenu intermédiaire supérieur (PRIS) a augmenté²⁰. En 2012, les PMA n'ont perçu que 31,9 % de toute l'APD, contre 33,4 % en 2010. L'APD allouée aux PMA a augmenté de 57 % entre 2004 et 2010 mais a diminué de 9 % entre 2010 et 2012. L'aide allouée aux autres pays a augmenté de 37 % entre 2004 et 2010 mais n'a diminué que de 3 % entre 2010 et 2012, soit

seulement un tiers de la diminution proportionnelle de l'aide aux PMA. Les prévisions suggèrent que cette tendance va se poursuivre et que les PMA recevront une part décroissante d'APD²¹. Dans ces pays, les récentes diminutions des flux d'aide n'ont, dans l'ensemble, pas été compensées par une augmentation des autres flux²². Cette réduction de la part de l'aide allouée aux PMA s'explique notamment par l'utilisation croissante des prêts d'APD, qui ciblent principalement les pays à revenu intermédiaire (PRI). Selon les chiffres

préliminaires du CAD pour 2013, une grande partie de l'augmentation du niveau de l'aide est due à l'utilisation croissante de prêts d'APD : les prêts ont augmenté de 33 % au cours de l'année précédente, tandis que l'ensemble des subventions n'ont augmenté que de 3,5 %²³.

Dans le cadre de la révision du concept de l'APD, le CAD envisage deux solutions pour garantir que l'aide soit allouée en priorité aux pays en ayant le plus besoin : un nouveau système de graduation des pays bénéficiaires, qui abaisserait le seuil de revenu maximal fixé pour être éligible à l'APD²⁴, ou une nette

amélioration de l'affectation de l'APD aux pays les plus pauvres. Jusqu'à présent, les discussions tendent vers la seconde option.

Dans le cadre des discussions sur l'agenda de développement pour l'après-2015, un nouvel objectif visant à allouer 50 % de toute l'aide directement aux PMA a été préconisé par les plus hautes instances. À l'occasion de leur réunion ministérielle au Bénin en juillet 2014, les ministres et représentants des PMA ont demandé aux donateurs de consacrer la moitié de toute leur aide à ces pays²⁵. Avant cette réunion, le Secrétaire général adjoint des Nations unies et le

Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement avaient exprimé leur soutien à la création d'un tel objectif²⁶. En avril 2014, le secrétariat du CAD a publié un document proposant que 50 % de l'aide totale soit allouée aux PMA²⁷. Enfin, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable des Nations unies considère également cet objectif comme un moyen d'allouer les ressources de financement du développement en priorité aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

Illustration 1 : APD aux PMA, exprimée en % de l'APD et en % du RNB, 2012



Source : CAD de l'OCDE, Tableau 2

Note : La taille de la bulle représente le volume absolu d'APD consacré aux PMA en 2012. Il s'agit du volume total net de l'APD, hors allègement de la dette. Dans ses évaluations, ONE ne comptabilise pas la proportion estimée d'APD régionale et mondiale non allouée aux PMA. Cette méthodologie diffère de celle du secrétariat du CAD, qui additionne un montant estimé d'APD non alloué qui, selon lui, profiterait aux PMA.

Consciente des besoins uniques des PMA, l'ONU a déjà adopté (en 2001) et renouvelé (en 2011) un objectif d'aide visant à allouer entre 0,15 et 0,20 % de leur RNB aux PMA²⁸. Les donateurs se sont engagés à déployer les efforts nécessaires pour réaliser cet objectif. Ceux qui ont déjà atteint l'objectif de 0,15 % se sont engagés à atteindre rapidement les 0,20 %, et ceux qui octroient déjà plus de 0,20 % se sont engagés à maintenir et à accroître davantage le ratio d'APD/RNB consacré aux PMA. Lors de la réunion organisée au Bénin en juillet 2014, en plus de demander que 50 % de l'APD leur soit octroyée, les dirigeants des PMA ont également exhorté les donateurs à honorer dès que possible leur engagement d'allouer 0,15 % à 0,20 % de leur RNB aux PMA²⁹. Au cours des récents débats du CAD, certains donateurs se sont prononcés en faveur d'un renouvellement de cet objectif fixé par l'ONU, au détriment de l'adoption d'un nouvel objectif chiffré pour les PMA. Cependant, cet objectif vieux de 13 ans n'a reçu que peu d'attention de la part des donateurs ou du Secrétariat du CAD, qui met l'accent sur l'objectif général de 0,7 % du RNB consacré à l'APD pour évaluer les progrès accomplis, plutôt que sur l'objectif spécifique pour les PMA³⁰.

Comme le montre l'illustration 1, la grande majorité des donateurs du CAD n'a pas atteint l'objectif de consacrer 0,15 à 0,20 % du RNB à l'APD pour les PMA en 2012. Cinq pays ont alloué plus de 0,20 % de leur RNB aux PMA cette année-là (le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège et la Suède), et trois autres leur ont octroyé au moins 0,15 % (le Royaume-Uni, la Finlande et les Pays-Bas), tandis que les 20 derniers donateurs n'ont pas respecté cet objectif. Les donateurs s'en éloignant le

plus sont la République tchèque, la Grèce, l'Italie, la Corée du Sud, la Pologne, la République slovaque, la Slovaquie et l'Espagne. Dans l'ensemble, en 2012, les donateurs du CAD n'ont consacré que 0,09 % de leur RNB collectif à l'aide aux PMA (contre 0,10 % en 2010).

Le fait qu'un certain nombre de donateurs n'aient pu atteindre l'objectif de l'ONU pour les PMA ne signifie pas qu'ils ont tous délibérément octroyé moins d'aide aux PMA. Étant donné que l'objectif actuel est exprimé en pourcentage du RNB, et non en pourcentage de l'APD totale, les donateurs risquent de ne pas atteindre l'objectif si leur contribution générale APD/RNB est en baisse. Comme le montre l'illustration 1, certains donateurs consacrent aux PMA des parts relativement importantes de leur APD, qui ne représentent cependant qu'un pourcentage relativement faible de leur RNB. C'est pour cette raison notamment qu'un objectif de 50 % du volume total semble être une mesure efficace pour faire ressortir l'engagement des donateurs envers les PMA.

En 2012, seule l'Irlande a dépassé l'objectif proposé de 50 % du montant total d'APD en consacrant 52 % de son APD totale aux PMA. Deux autres pays n'étaient pas loin de l'atteindre : l'Islande (45 %) et le Japon (44 %). Neuf pays membres du CAD (l'Autriche, la France, la Grèce, les Pays-Bas, la Pologne, la République slovaque, la Slovaquie, l'Espagne et la Suisse), ainsi que les institutions de l'Union européenne, ont alloué moins de 25 % de leur APD aux PMA, n'atteignant donc pas même la moitié de l'objectif proposé. Dans l'ensemble, les donateurs du CAD ont consacré 31,9 % de leur montant total d'APD aux PMA : cela représente une légère augmentation par rapport à 2011 (30,7 %) mais

reste moins élevé qu'en 2010 (33,4 %).

Cinq donateurs ont obtenu d'assez bons résultats face aux deux objectifs : l'Irlande (qui les a dépassés), le Danemark, la Finlande, le Luxembourg et le Royaume-Uni. Cependant, la plupart des pays ont enregistré de mauvaises performances sur les deux plans. **Si tous les donateurs avaient atteint l'objectif de consacrer 0,20 % de leur RNB à l'aide allouée aux PMA en 2012, cela aurait représenté plus de 50 milliards de dollars supplémentaires d'aide aux pays les plus pauvres. Si tous les donateurs avaient alloué au moins 50 % de leur aide aux PMA en 2012, cela aurait représenté 22 milliards de dollars supplémentaires pour ces pays.**

À court terme, pour de nombreux donateurs, l'objectif de 50 % du volume total peut être considéré comme un outil pour se rapprocher de l'objectif de l'ONU de 0,15-0,20 % du RNB. Étant donné que les donateurs du CAD n'ont alloué que 0,28 % de leur RNB collectif à l'APD en 2012, en consacrant (collectivement) 50 % du montant de l'APD aux PMA, ils atteindraient également presque l'objectif de 0,15 % du RNB (collectivement). Toutefois, à long terme, si les donateurs font des progrès importants en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB, l'objectif de 50 % du volume d'aide est nettement plus ambitieux, étant donné que cela reviendrait à consacrer 0,35 % du RNB aux PMA³¹. Les donateurs qui sont sur le point d'atteindre l'objectif actuel de l'ONU pourraient s'en servir comme d'un tremplin vers l'objectif plus ambitieux de 50 % du volume de l'APD.

COMPOSITION DE L'AIDE : DÉPENSES DOMESTIQUES DES DONATEURS ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE

Toutes les contributions prises en compte dans les statistiques de l'aide ne sont pas véritablement transmises aux pays en développement. Cela donne une image trompeuse et erronée aux citoyens et aux gouvernements des pays récipiendaires, ainsi qu'aux contribuables des pays donateurs, des montants qui sont envoyés aux pays en développement et qui leur profitent directement. Une partie de l'APD est consacrée aux frais encourus par les donateurs sur leur territoire national et à l'annulation de la dette. Ces dépenses domestiques comprennent les coûts

coûts de formation, les coûts d'accueil des réfugiés durant leur première année dans le pays donateur, les coûts des activités de sensibilisation au développement et les frais administratifs non inclus ailleurs³². Si les dépenses administratives sont importantes pour assurer la bonne gestion de l'aide, les donateurs ne devraient pas être autorisés à déclarer des frais administratifs d'APD excessifs. Dans son calcul de « l'aide réelle », par exemple, ActionAid plafonne les frais administratifs à 8 % du montant total de l'aide (le même seuil que celui appliqué par certains donateurs à leurs partenaires de

financement)³³. Le système de notification des frais encourus par les donateurs, en particulier les coûts d'accueil des réfugiés, manque également de transparence et de cohérence³⁴. Dans les débats actuels, les donateurs du CAD se montrent réticents à exclure les dépenses consenties pour l'APD, étant donné que ces frais représentent une grande partie du montant d'APD de certains donateurs. Ils s'intéressent davantage aux manières de standardiser la comptabilité³⁵. La comptabilisation de l'allègement de la dette est également problématique. Dans le Consensus de Monterrey, adopté en 2002 lors de la première

Illustration 2 : Dépenses des donateurs et allègement de la dette, donateurs du CAD, 2004-12

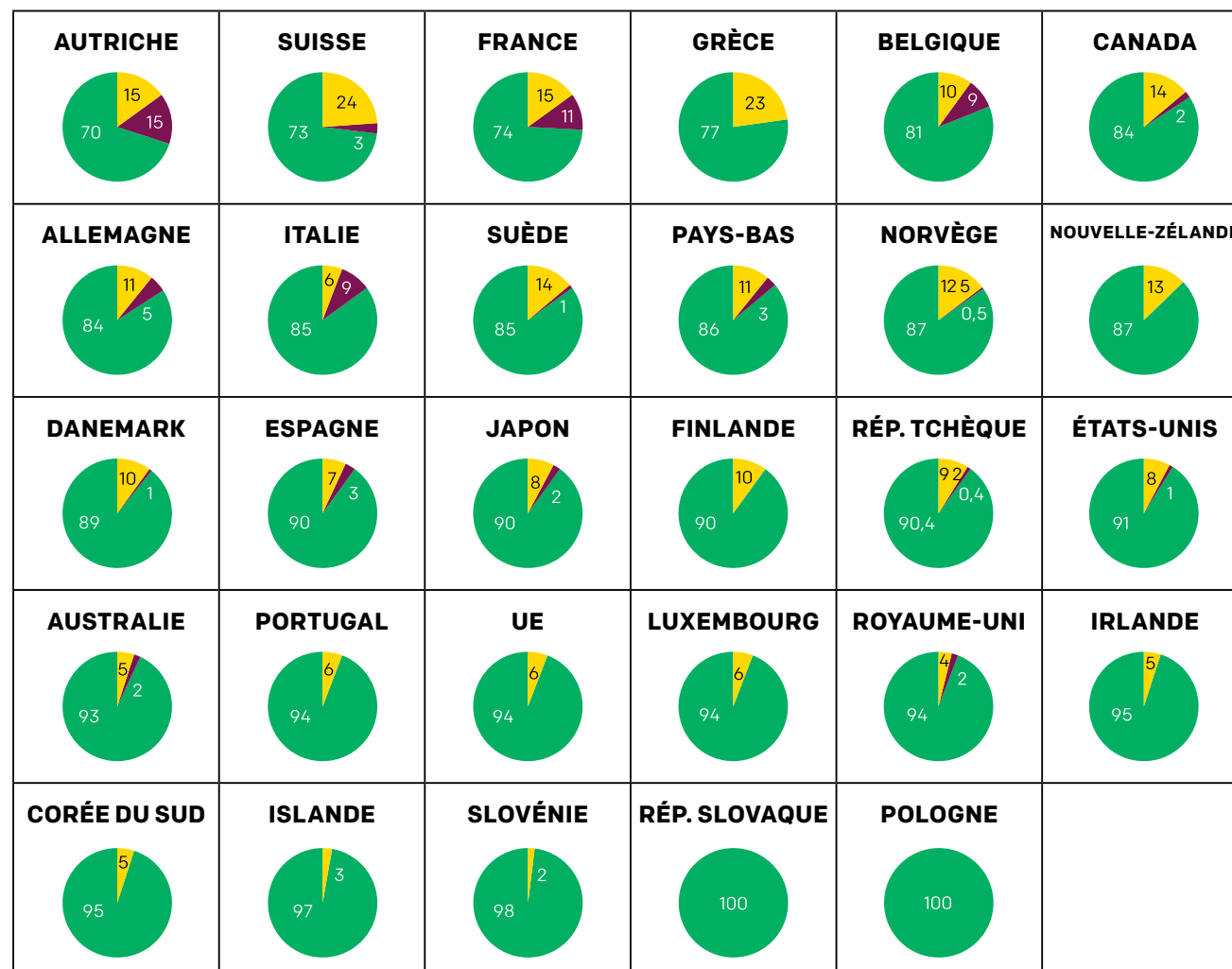


● APD hors dépenses domestiques et allègement de la dette
 ● Dépenses domestiques
 ● Allègement de la dette

Source : CAD de l'OCDE, Tableau 1

Note : Données en milliards de dollars (prix 2013). Les dépenses des donateurs en matière d'APD analysées ici comprennent les coûts imputés des étudiants, les coûts d'accueil des réfugiés, les frais administratifs non comptabilisés ailleurs, la sensibilisation au développement et l'allègement de la dette. Elles ne tiennent pas compte des frais d'écologie et de formation en raison de l'absence de données historiques comparables dans la base de données du CAD.

Illustration 3 : Dépenses domestiques des donateurs et allègement de la dette exprimés en pourcentage du montant total de l'APD, 2008-12



● APD hors dépenses domestiques et allègement de la dette
● Dépenses domestiques
● Allègement de la dette

Source : CAD de l'OCDE, Tableau 1

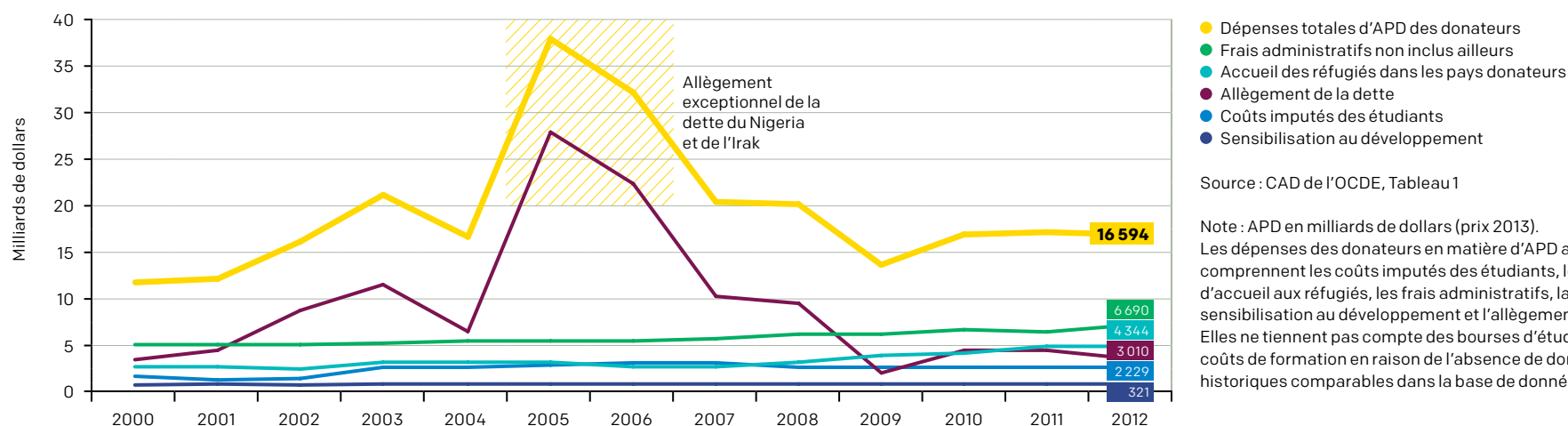
Note : Les dépenses des donateurs en matière d'APD analysées ici comprennent les coûts imputés des étudiants, les coûts d'accueil des réfugiés, les frais administratifs, la sensibilisation au développement et l'allègement de la dette. Elles ne tiennent pas compte des bourses d'études et des coûts de formation en raison de l'absence de données historiques comparables dans la base de données du CAD.

Conférence internationale sur le financement du développement, les donateurs ont convenu d'alléger la dette des pays en développement sans que cela ne réduise les montants d'APD³⁶. Cependant, dans la pratique, ils peuvent comptabiliser comme de l'APD non seulement le capital et les intérêts mais également les pénalités et les arriérés sur l'ensemble de la durée du prêt au moment de la remise de dette. Ce montant ne reflète ni la valeur de l'annulation de la dette pour le pays en développement, ni son coût pour le pays donateur ; l'allègement de la dette peut donc provoquer un bond « artificiel » de l'APD. Les annulations de dettes bilatérales opérées par les donateurs dans leurs

budgets nationaux doivent être reconnues, elles pourraient par exemple être incluses dans le « soutien public total au développement » (total official support for development, TOSD). En raison du manque de transparence des donateurs sur leurs dispositions budgétaires en matière d'annulation de dettes, les montants exacts à comptabiliser ne sont en revanche pas clairs. Selon Richard Manning, ancien président du CAD de l'OCDE, ce problème s'accroît lorsque les pays qui émettent les prêts se basent sur des prévisions d'annulations de dette pour réduire les autres formes d'APD qu'ils octroient, tout en sachant que ces réductions seront compensées par leurs opérations

d'allègement de la dette. Certains membres du CAD sont allés jusqu'à étendre délibérément leurs notifications d'allègement de la dette au cours de plusieurs années au lieu de tout comptabiliser en une fois comme d'habitude, ce qui leur a permis de compenser un budget d'aide décroissant au fil du temps. L'inclusion de l'allègement de la dette dans l'APD est contradictoire avec le mandat présenté au HLM en décembre 2012 afin d'éviter de provoquer d'importantes fluctuations dans les niveaux d'aide. En effet, comptabiliser l'allègement de la dette pourrait engendrer des hausses marquées dans les niveaux d'APD pour les années concernées. En outre, il est peu

Illustration 4 : Fluctuations de l'APD non transférée, 2000-12



Source : CAD de l'OCDE, Tableau 1

Note : APD en milliards de dollars (prix 2013). Les dépenses des donateurs en matière d'APD analysées ici comprennent les coûts imputés des étudiants, les coûts d'accueil aux réfugiés, les frais administratifs, la sensibilisation au développement et l'allègement de la dette. Elles ne tiennent pas compte des bourses d'étude et des coûts de formation en raison de l'absence de données historiques comparables dans la base de données du CAD.

probable que les pays africains bénéficient d'un important allègement de la dette bilatérale d'ici 2015. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe), principal programme d'allègement de la dette dirigé par la Banque mondiale et le FMI, arrive bientôt à terme, et seuls trois pays éligibles ne l'ont pas encore rejoint³⁷.

En moyenne, entre 2000 et 2012, 17 % des ressources du CAD ont été consacrées aux dépenses domestiques des donateurs et à l'annulation de la dette. Les dépenses domestiques des donateurs se sont élevées à 9 % (114 milliards de dollars) du montant total et l'allègement de la dette a représenté 8 % (135 milliards de dollars) du total, ce qui équivaut à près de 250 milliards de dollars au total sur cette période.

Au cours des cinq dernières années (2008-2012), en moyenne 10 % du montant total de l'APD (61,4 milliards de dollars) ont été consacrés aux dépenses des donateurs et 3 % (21,5 milliards de dollars) à l'allègement de la dette, ce qui signifie que les donateurs ont versé aux pays en développement 82,9 milliards de dollars de moins qu'il n'y paraît au premier abord. Pour les PMA, la proportion était de près de 11 % au total. Cependant, les pratiques varient fortement d'un donateur à l'autre. Sur cette même période, plus de 20 % de l'APD de l'Autriche, de la Suisse, de la France et de la Grèce n'est jamais parvenue aux pays en développement. En Suisse, la

majeure partie de l'APD non transférée (62 %) a été consacrée à l'accueil des réfugiés ; en Grèce, les coûts imputés des étudiants en représentaient la plus grande partie (61 %) ; tandis qu'en France et en Autriche, ce sont l'allègement de la dette (42 % et 54 %) et les coûts imputés des étudiants (30 % et 24 %), qui représentaient la plus grande partie de l'aide non transférée.

Cependant, certains donateurs n'ont notifié que très peu de dépenses sur le sol national. Notamment, la Pologne, la République slovaque, la Slovaquie, l'Islande, la Corée du Sud et l'Irlande ont tous transféré au minimum 95 % de leur montant total d'APD aux pays en développement, en moyenne, au cours de la période 2008 à 2012.

Pour l'ensemble des donateurs du CAD, les trois catégories de dépenses les plus importantes sont 1) les frais administratifs (6,7 milliards de dollars en 2012, soit 5 % du montant total de l'APD) ; 2) les coûts d'accueil des réfugiés (4,3 milliards de dollars en 2012, soit 3 % du montant total de l'APD) ; et 3) les coûts imputés des étudiants (2,2 milliards de dollars, soit 2 % du montant total de l'APD). Alors que les dépenses encourues par la plupart des donateurs sont restées relativement constantes au fil du temps, l'allègement de la dette provoque d'importantes fluctuations de l'APD. Par exemple, comme le montre l'illustration 4, en 2005 et 2006, le niveau global de l'APD a connu une forte hausse en raison d'une importante annulation de la dette (pour l'Irak et le Nigeria).



Un agriculteur du village de Mang'alali, en Tanzanie, montre fièrement sa récolte de poivrons. USAID aide les agriculteurs à améliorer leur production et à tirer un meilleur profit de leurs récoltes.

Photo : USAID

CONCESSIONNALITÉ DES PRÊTS D'APD

L'APD est composée à la fois de dons et de prêts concessionnels. Les prêts constituent une part croissante de l'aide au développement globale. Pour déterminer si un prêt est concessionnel, le CAD utilise le « test de l'élément-don » : le prêt doit comporter un élément-don au moins égal à 25 %, calculé avec un taux d'actualisation de 10 %, pour pouvoir être comptabilisé comme de l'APD (voir encadré 3).

Les prêts d'APD sont une importante source de financement du développement, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire (PRI) ou pour des grands investissements productifs, tels que les infrastructures. L'avantage de l'APD octroyée sous forme de prêt est que les sommes remboursées peuvent à nouveau être investies ; les donateurs disposent ainsi de plus d'argent à consacrer au développement des pays pauvres, ce qui peut contribuer à la durabilité des programmes d'aide³⁹. Cependant, le CAD recommande que la part moyenne des dons représente au moins 86 % du montant total de l'APD⁴⁰. Il est primordial que le choix entre don et prêt soit motivé par une évaluation

efficace de la viabilité de la dette, ainsi que par le niveau de revenus du pays bénéficiaire et l'objet du financement (par exemple, les secteurs productifs ou sociaux). Les prêts devraient être destinés exclusivement aux pays en développement qui peuvent soutenir leur dette de manière réaliste. Le FMI et la Banque mondiale ont mis au point un cadre de référence pour réaliser des analyses de viabilité de la dette et mieux prévenir les crises de la dette⁴¹. En l'appliquant aux flux d'APD, il apparaît qu'un nombre considérable de prêts est octroyé à des pays surendettés ou exposés à un risque élevé ou modéré de surendettement⁴². En outre, certains groupes se sont interrogés sur l'efficacité de ce cadre de référence dans la prévention des crises de la dette⁴³.

Étant donné que les dépenses publiques dans les PMA sont très faibles, que les autres flux extérieurs sont très volatiles et que ces pays ont une capacité limitée à soutenir leur dette, les dons restent l'outil le plus approprié pour venir en aide aux pays les plus pauvres. Les organisations de la société civile (OSC) des PMA ont

demandé que l'aide apportée à ces pays se présente sous la forme de dons, et non de prêts⁴⁴. Le CAD recommande également aux donateurs d'inclure un élément-don de 86 % pour chaque PMA (en moyenne, sur trois ans) ou de 90 % pour l'ensemble des PMA (en moyenne, annuellement)⁴⁵. Bien que les membres du CAD soient généralement parvenus à consacrer 90 % de leur aide aux pays les plus pauvres sous forme de dons, il s'agit uniquement d'une recommandation, et non d'une exigence, qui ne s'applique pas à tous les donateurs⁴⁶. En fait, certains PMA perçoivent une large proportion de leur APD totale sous forme de prêts, comme le montre l'exemple de la Tanzanie dans l'encadré 4. Le nombre de prêts d'APD bilatéraux émis par les pays membres du CAD a augmenté de 42 % entre 2006 et 2010, passant de 10,6 milliards de dollars en 2006 (10 % du montant total de l'APD bilatérale) à 15 milliards de dollars en 2010 (14 % du montant total de l'APD bilatérale). En 2012, les prêts d'APD bilatéraux ont légèrement diminué pour s'établir à 14,2 milliards de dollars, mais leur part dans le montant total de l'APD s'est maintenu à 14 %. Onze membres du CAD ont des

ENCADRÉ 3 : CALCULER L'ÉLÉMENT-DON D'UN PRÊT

L'équivalent-don d'un prêt correspond au montant nominal qui ne sera pas remboursé au créancier. Il est calculé en divisant la valeur totale des remboursements futurs par un facteur d'actualisation

(le « taux de référence » ou « taux d'actualisation »). On obtient ainsi le taux d'actualisation actuel des remboursements futurs. La différence entre la somme des remboursements futurs actualisés et la valeur nominale du prêt constitue l'équivalent-don. L'élément-don (ou élément de libéralité) est calculé en divisant l'équivalent-don par la valeur nominale du

prêt. Il est exprimé en pourcentage de la valeur nominale du prêt. En général, une plus grande période de maturité, soit le nombre d'années pendant lesquelles le prêt doit être remboursé, diminue la valeur actualisée des remboursements futurs, et accroît donc l'élément-don³⁸.

ENCADRÉ 4 : PRÊTS D'APD AU GHANA ET À LA TANZANIE

GHANA

Le Ghana est un pays à revenu intermédiaire qui a connu une forte croissance économique ces dernières années. C'est l'un des rares pays d'Afrique subsaharienne qui est sur la bonne voie pour atteindre l'OMD visant à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015⁴⁷. Après avoir été sélectionné par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) pour bénéficier d'une annulation de la dette dans les années 2000, la dette extérieure du Ghana a chuté de 6 milliards de dollars en 2005 (soit plus de 60 % du PIB) à 2 milliards de dollars en 2006 (10 % du PIB), ce qui a contribué à l'amélioration des conditions macroéconomiques et a amélioré les conditions de vie de millions de citoyens⁴⁸. Ainsi, le pays a par exemple pu utiliser l'allègement de sa dette pour supprimer les frais de scolarité à l'école primaire, ce qui a contribué à accroître le taux de scolarisation dans les écoles primaires de 61 % en 2004 à 88 % en 2013⁴⁹.

L'économie du Ghana a beaucoup évolué ces dernières années et a connu une hausse du nombre de prêts internationaux, avec notamment l'émission de ses premières obligations souveraines en 2007. Toutefois, sa dette publique a récemment augmenté de manière inquiétante, et le FMI et la Banque mondiale estiment que le pays est désormais exposé à un risque modéré, à la limite du risque élevé, de surendettement. Sa dette publique avoisine les 60 % du PIB et 40-50 % des recettes publiques vont au service de la dette⁵⁰. Le Ghana ayant acquis le statut de pays à revenu intermédiaire, il n'est

plus éligible à l'allègement de la dette.

En dépit du fait que son endettement semble croître rapidement, le Ghana perçoit une part importante du montant brut de son APD sous forme de prêts (41 % en moyenne en 2011-12). La majorité provient d'organismes multilatéraux, dont l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale, qui était à l'origine de plus de 40 % du total des prêts d'APD du pays en moyenne en 2011-12. Le FMI (24 %) et le Fonds africain de développement (FAfD) (17 %) sont les deuxième et troisième plus grands fournisseurs de prêts concessionnels du Ghana. L'Allemagne était le plus grand prêteur d'aide bilatérale du Ghana, en moyenne, en 2011-12 (à l'origine de 5,1 % du total des prêts d'APD du Ghana), suivie par la France (4,9 %)⁵¹. Étant donné que le nombre de prêts accordés au Ghana est déjà en hausse, le fait que bien plus d'un tiers de son aide au développement se présente sous forme de prêts est inquiétant. Les donateurs doivent s'assurer que les prêts concessionnels ne contribuent pas à l'accumulation de dettes insoutenables, et ils ne devraient accorder de prêts d'APD qu'aux pays qui ne sont pas exposés au risque de défaillance.

TANZANIE

La Tanzanie a fait des progrès considérables au cours des vingt dernières années pour atteindre et maintenir une certaine stabilité macroéconomique. Au cours des années 2000, elle a reçu 6,8 milliards de dollars de l'initiative PPTe et de l'IADM conjointement, ce qui a réduit ses coûts liés annuels au service de la dette de plus des deux tiers entre 2001 et 2007⁵². Grâce à l'annulation de la dette, les dépenses publiques en faveur de la réduction de la pauvreté ont plus que triplé au cours de la même période, pour passer de 595

millions de dollars en 2001 à 2,1 milliards de dollars en 2007⁵³. L'année où le pays a bénéficié de l'allègement de la dette, le gouvernement a supprimé les frais d'inscription à l'école : le taux de scolarisation à l'école primaire a atteint 98 % en 2008⁵⁴.

En dépit de ces progrès, la Tanzanie reste un PMA, et plus des deux tiers de sa population vit dans des conditions d'extrême pauvreté⁵⁵. En 2012, son PIB par habitant était de seulement 609 dollars tandis que ses dépenses par habitant dépassaient à peine 150 dollars (en termes de PPA)⁵⁶. Par conséquent, la Tanzanie reste très dépendante de l'aide, qui représentait plus de la moitié (53 %) du montant total de ses recettes publiques intérieures en 2012⁵⁷. Bien que le pays soit actuellement considéré comme courant un faible risque de surendettement, la dette publique extérieure n'a cessé de croître ces dernières années pour avoisiner les 29 % du PIB en 2013⁵⁸. Malgré cela, en 2011-12, un quart du montant brut de l'APD de la Tanzanie en moyenne se présentait sous la forme de prêts, principalement émis par des organismes multilatéraux comme l'AID (qui a fourni 59 % du total des prêts d'APD au pays) et le FAfD (21 %). Les principaux émetteurs de prêts bilatéraux pour la Tanzanie en moyenne en 2011-12 étaient la Corée du Sud et le Japon, tous deux à l'origine de 4 % du montant total des prêts d'APD⁵⁹.

La Tanzanie figure parmi les pays les plus pauvres du monde. Elle dépend étroitement de l'aide, et la charge de sa dette augmente rapidement. L'aide sous forme de dons reste l'outil de financement du développement le plus approprié pour des pays comme la Tanzanie, et les donateurs devraient s'assurer de limiter les prêts d'APD aux PMA à moins de 10 % de l'aide totale consacrée au pays.

prêts concessionnels en cours, et les tendances à la hausse sont provoquées par quelques émetteurs principaux : la France, l'Allemagne, le Japon et les institutions de l'UE⁶⁰. Le système actuel utilisé par le CAD pour évaluer la concessionnalité des prêts d'APD est très problématique et n'incite pas les donateurs à avoir recours aux prêts seulement dans les pays où ils ont une véritable valeur ajoutée⁶¹.

- **Un système actuel de « tout ou rien ».** Dans le système actuel, tous les prêts ayant un élément-don d'au moins 25 % (qu'il soit de 26 % ou de 99 %) sont comptabilisés de la même manière comme de l'APD, tandis que les prêts où l'élément-don se situe juste en-dessous du seuil de 25 % sont complètement exclus, même s'ils représentent un effort financier pour les donateurs et profitent aux pays bénéficiaires⁶². Dans les récentes discussions du CAD pour réviser le concept de l'APD, deux options sont envisagées : introduire une « approche d'équivalent-don » (en comptabilisant uniquement l'équivalent-don des prêts comme de l'APD) ; ou maintenir le système actuel (en comptabilisant la valeur totale du prêt qui dépasse le seuil de l'élément-don). Les membres du CAD se sont généralement prononcés en faveur de l'approche d'équivalent-don, étant donné que cela mettrait fin au système « d'exclusion catégorique » et valoriserait tous les prêts d'aide au développement⁶³. Cette approche comptabiliserait le montant concessionnel de tous les prêts (même des moins élevés) comme de l'aide, et non pas la valeur totale du prêt ; la valeur totale serait cependant prise en compte dans le calcul, plus large, de « soutien public total au développement »

(TOSD).

- **Le remboursement des intérêts n'est pas pris en compte.** Les chiffres actuels du montant net de l'APD dans le système de statistiques du CAD brossent un tableau erroné du montant net alloué aux pays bénéficiaires, étant donné qu'ils ne tiennent pas compte du remboursement des intérêts. Le remboursement du capital est déduit des chiffres du montant brut de l'APD, mais le paiement des intérêts ne l'est pas. Dans la pratique, cela gonfle les apports nets d'APD aux pays pauvres d'environ 5 milliards de dollars par an⁶⁴.
- **Le taux de référence actuel de 10 % permet aux donateurs de déclarer des prêts non subventionnés et potentiellement rentables comme de l'aide.** Dans le contexte financier actuel, les donateurs peuvent lever des fonds sur le marché à des taux d'intérêt relativement bas, prêter l'argent aux pays en développement à un taux plus élevé, et déclarer ces prêts lucratifs comme « concessionnels ». Cela a permis (comme ce fut remarqué à l'occasion du mandat du HLM de décembre 2012) des interprétations différentes et des incohérences dans les pratiques de notification des donateurs en termes de « conditions favorables »⁶⁵. La majorité des donateurs du CAD qui émettent des prêts d'APD interprètent la concessionnalité du « point de vue du donateur », et ne déclarent que les prêts subventionnés comme de l'APD. Quelques autres membres, notamment la France, l'Allemagne et les institutions de l'UE, voient la concessionnalité du « point de vue du bénéficiaire » et peuvent déclarer

les prêts non subventionnés, soutenant que les prêts octroyés à des taux d'intérêt plus faibles que ce que les pays en développement pourraient obtenir sur les marchés financiers devraient être considérés comme concessionnels, même si le donateur en tire un certain profit. Les institutions de l'Union européenne affirment que tous les revenus qui proviendraient d'une prolongation de ces prêts ne correspondraient pas à des recettes, mais couvriraient simplement les frais et les risques de cette prolongation. En outre, ils affirment que le risque de défaillance de l'emprunteur devrait être pris en compte lors de l'évaluation de la concessionnalité des prêts⁶⁶.

Plusieurs alternatives au taux de référence actuel de 10 % ont été envisagées par le Secrétariat du CAD. Une alternative prometteuse consisterait à remplacer ce taux fixe de 10 % par le taux d'actualisation différencié (TAD), variable et plus réaliste⁶⁷. Le TAD est déjà utilisé comme taux de référence pour évaluer le niveau de concessionnalité des prêts en vertu de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public⁶⁸. Le TAD est spécifique à chaque devise et soumis à une modification annuelle ; il change donc en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Il dépend également des conditions de l'emprunt (le TAD est légèrement plus élevé pour les prêts à plus long terme)⁶⁹. Par conséquent, le TAD a l'avantage de s'appuyer sur les conditions de marché actuelles et reflèterait donc mieux les frais véritables des donateurs. Cet aspect, cependant, a pour conséquence que des prêts identiques seraient comptabilisés différemment dans les statistiques d'APD en fonction du donateur et

de la période.

Le taux de référence de 5 % du FMI et de la Banque mondiale pour l'Analyse de la dette extérieure dans les PFR constitue une seconde alternative. Le FMI et la Banque mondiale appliquent un test de concessionnalité, qui s'appuie sur un taux de référence fixe de 5 % (donc plus proche des réalités de marché actuelles que le taux de 10%) et un élément-don de 35 % (donc plus élevé que celui de 25 % du CAD) pour évaluer la concessionnalité des prêts aux PFR⁷⁰. Le CAD envisage deux options qui utilisent ce taux de référence de 5 %. L'une d'entre elles consisterait à se calquer sur le test du FMI et de la Banque mondiale tout en conservant

le système actuel, c'est-à-dire comptabiliser le montant total du prêt comme de l'APD s'il présente un élément-don d'au moins 35 %. L'autre option serait de s'aligner sur le taux de 5 % du FMI et de la Banque mondiale, mais de ne comptabiliser que l'équivalent-don comme de l'APD, c'est-à-dire suivre l'approche d'« équivalent-don », mais la combiner avec un taux de référence moins élevé, de 5 %. Un taux d'actualisation fixe commun à ces institutions financières internationales garantirait un certain niveau de simplicité dans le reporting et la cohérence entre les différents donateurs : tous les prêts concessionnels selon les mêmes modalités auraient toujours le même élément-don, indépendamment du taux d'intérêt du donateur, de la solvabilité du

bénéficiaire et du moment précis. Cela aiderait à répondre à l'exigence du mandat du HLM de décembre 2012 d'être généralement cohérent dans la manière dont la concessionnalité est définie dans le financement du développement multilatéral. En outre, d'après une analyse effectuée récemment par le CAD de l'OCDE, le test de concessionnalité du FMI et de la Banque mondiale serait un des outils de mesure les plus utilisés dans les pays en développement pour évaluer quels prêts accepter⁷¹. Néanmoins, il ne serait pas aussi réactif face au changement des conditions financières, et nécessiterait des réévaluations régulières pour rester pertinent⁷².

ENCADRÉ 5 : CALCUL DE L'ÉLÉMENT DON EN UTILISANT DES TAUX D'ACTUALISATION DIFFÉRENTS

Prenons l'exemple suivant : deux donateurs (Donateur A et Donateur B) émettent chacun un prêt de 100 millions de dollars, sans délai de grâce. La maturité de chacun des prêts est de 25 ans et les remboursements se font sur base annuelle. Le Donateur A applique un taux d'intérêt de 1 % tandis que le Donateur B opte pour des intérêts à 3 %. Quel est l'élément-don de chacun de ces prêts ?

Donateur A : Si l'on utilise le taux d'actualisation actuel du CAD de 10 %, l'élément-don du prêt ayant un taux d'intérêt de 1 % s'élève à 55 %. Ce prêt passe donc le test de l'élément de libéralité de 25 % et sa valeur nominale totale est comptabilisée dans le montant brut de l'APD. Si l'on utilise le taux de référence de 5 % du FMI/de la Banque mondiale, l'élément-don de ce prêt chute à 34 % et, si l'on applique un taux d'actualisation de 4 % (valeur type récente du TAD), l'élément-don diminue encore jusqu'à 27 %. Avec ces deux taux d'actualisation qui reflètent davantage les réalités du marché, le prêt du Donateur A serait toujours considéré comme de l'aide, étant donné que son élément-don se maintient au-dessus de 25 %. Cependant, cet élément-don diminuerait considérablement.

Donateur B : Si l'on utilise le taux d'actualisation actuel du CAD de 10 %, l'élément-don du prêt ayant un taux d'intérêt de 3 % s'élève à 43 % et ce prêt est donc considéré comme de l'APD. Cependant, si l'on utilise le taux de référence de 5 % du FMI/de la Banque mondiale, l'élément-don de ce prêt chute à 17 %. Si l'on applique un taux d'actualisation de 4 %, l'élément-don diminue encore jusqu'à 9 %. Avec ces deux taux d'actualisation plus réalistes, l'élément-don du prêt consenti par le Donateur B ne dépasserait plus le seuil des 25 % et ne serait donc plus considéré comme de l'APD, même si ce prêt représente quand même un effort financier de la part du Donateur B et qu'il profite au bénéficiaire.

Les derniers débats en matière d'APD ont abordé plus en détail l'idée d'utiliser un taux adapté au risque⁷³. Cela implique d'utiliser un taux d'actualisation qui reflète à la fois le coût que représente le financement du prêt pour le donateur et le risque que l'emprunteur ne soit pas en mesure de le rembourser dans son intégralité. Cette alternative est considérée comme la meilleure manière d'évaluer correctement les coûts finaux que représente l'octroi du prêt pour le donateur. De plus, elle tient compte des arguments avancés par certains donateurs, comme la France et l'Allemagne, selon lesquels les prêts non subventionnés pourraient être considérés comme concessionnels tant que le risque de défaillance de l'emprunteur y est pris en compte. Le CAD envisage

différentes options pour établir des taux adaptés aux risques, notamment l'utilisation du TAD ou du taux de 5 % du FMI/de la Banque mondiale additionné à une « prime de risque ». Aucune méthodologie n'a actuellement été convenue pour déterminer ces primes de risque ; le CAD a envisagé diverses manières de transposer le risque de défaillance, mais ses membres ne se sont pas encore mis d'accord sur l'une des différentes alternatives⁷⁴. D'un côté, un taux d'actualisation adapté aux risques apparaît comme une option intéressante. Comme le risque de défaillance serait pris en compte dans la notification du prêt d'APD, l'allègement de la dette ne devrait logiquement plus être comptabilisé comme de l'APD. Ainsi, les subites hausses

dans les apports d'aide causées par les fluctuations de l'allègement de la dette cesseraient également. D'un autre côté, cette option pourrait également avoir l'effet inverse d'inciter les membres à octroyer des prêts à des pays exposés à des risques accrus de surendettement, car plus le risque de défaillance sera élevé, plus l'équivalent-don du prêt sera grand⁷⁵. Le CAD a fait remarquer que des garanties devraient être adoptées pour assurer la viabilité de la dette des pays bénéficiaires. Une option actuellement envisagée par le CAD consisterait à appliquer les recommandations du FMI/de la Banque mondiale sur le niveau minimum de concessionnalité pour les PRI (élément-don d'au moins 35 %) aux prêts d'APD octroyés aux pays les plus

Illustration 5 : Éléments-don des prêts d'APD bilatéraux avec un taux de référence de 10 % et de 5 %, donateurs du CAD, 2004-12

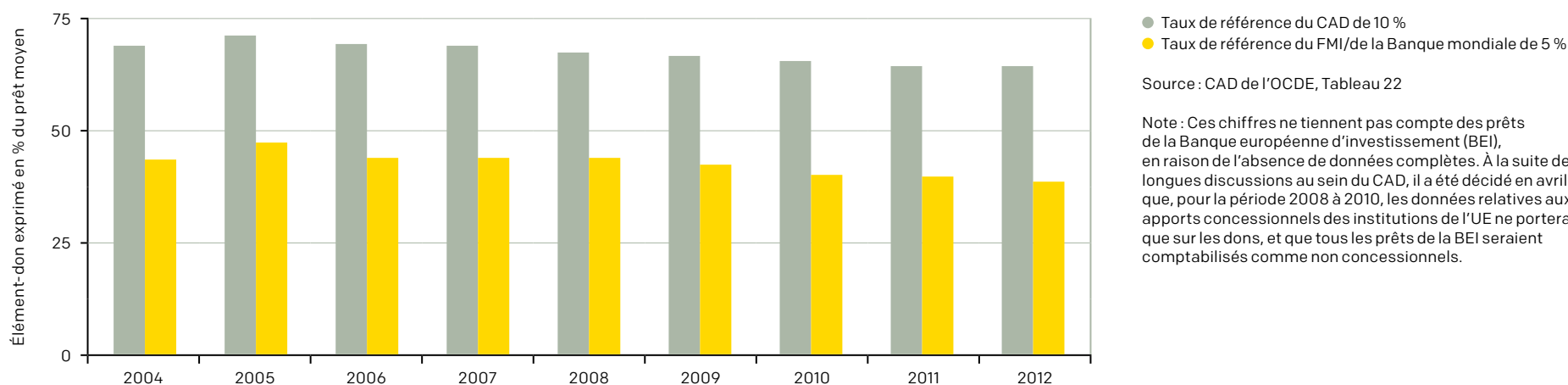
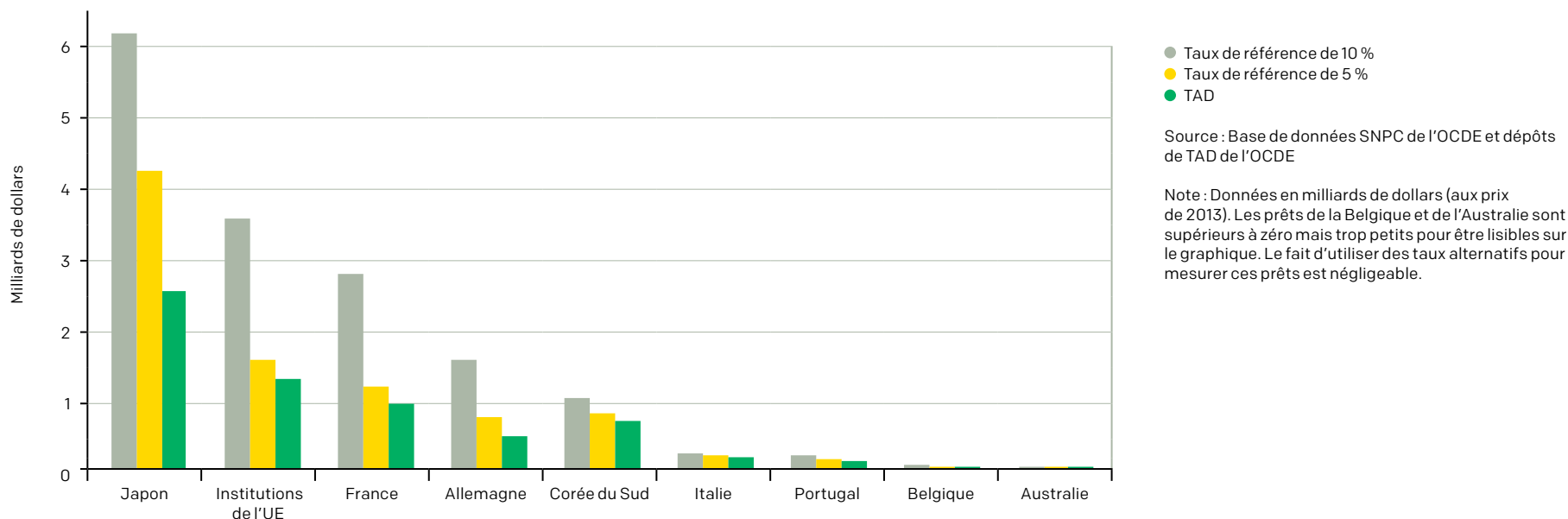


Illustration 6 : Équivalent-don des prêts d'APD avec un taux de référence de 10%, de 5 % ou basé sur le TAD, 2012



pauvres⁷⁶. David Roodman s'oppose à l'incorporation du risque de défaillance dans l'évaluation de la concessionnalité dans la plupart des cas et suggère d'utiliser un taux d'actualisation adapté au risque uniquement pour les prêts qui « n'entraînent pas de sanctions sévères en cas de défaillance et contiennent des mécanismes automatiques de partage des risques, comme une réduction des versements après des chocs économiques »⁷⁷. Néanmoins, même si des garanties

sont mises en place, le problème d'incitation adverse pourrait demeurer.

Jusqu'à présent, les discussions du CAD penchent vers des taux différenciés adaptés au risque et une approche d'équivalent-don. Cependant, toutes les alternatives restent ouvertes à la négociation : comptabiliser la valeur total du prêt vs. approche d'équivalent-don ; taux ne tenant pas compte du risque vs. taux adapté au

risque ; taux fixe vs. taux différencié. Le CAD encourage ses membres à faire connaître leur préférence afin de parvenir à un consensus⁷⁸.

Afin de montrer les effets potentiels qu'auraient l'utilisation d'un taux de référence basé sur le TAD et l'utilisation du taux de référence uniforme de 5 % sur la concessionnalité des prêts actuels des donateurs, ONE a analysé les prêts d'APD bilatéraux des donateurs

du CAD entre 2004 et 2012. L'illustration 5 montre la diminution progressive du niveau de concessionnalité des prêts d'APD bilatéraux au fil du temps. L'élément-don moyen de tous les prêts d'APD des donateurs du CAD est représenté en utilisant à la fois le taux existant de 10 % et le taux de 5 % utilisé par le FMI/la Banque mondiale. Avec le taux de 10 %, davantage de prêts atteignent le seuil de 25 %, et le total d'APD en ressort gonflé. Entre 2004 et 2012, l'élément-don moyen des prêts d'APD bilatéraux était de 67 % avec le taux de référence actuel de 10 %. Avec le taux de référence de 5 %, l'élément-don moyen aurait été sensiblement moins élevé, avec juste 43 %. En 2012, l'élément-don moyen de l'ensemble des donateurs du CAD était de 64 %, mais il descend en-dessous de 40 % s'il est calculé en utilisant le taux de référence de 5 %. Étant donné que le taux de 5 % reflète davantage les réalités du marché, il en ressort que les prêts émis par les donateurs du CAD étaient nettement moins concessionnels que ne le laissent paraître les statistiques du CAD.

L'illustration 6 compare des estimations de l'équivalent-don des prêts d'APD des différents donateurs du CAD ayant émis des prêts concessionnels en 2012. Les estimations sont réalisées en utilisant le taux actuel de 10 %, le taux de 5 % du FMI/de la Banque mondiale et un taux de référence basé sur le TAD. L'impact de ces

différents taux est flagrant. Premièrement, compte tenu des faibles taux d'intérêt dans la situation actuelle, l'utilisation d'un taux de 10 % surévalue en vérité l'élément-don des prêts, et ceux-ci atteignent donc beaucoup plus facilement le seuil de 25 %.

Deuxièmement, les conséquences de l'utilisation d'un taux d'actualisation plus réaliste sont beaucoup plus importantes pour les plus grands prêteurs (le Japon, les institutions de l'UE, la France et l'Allemagne) que pour les petits prêteurs (la Corée du Sud, l'Italie, le Portugal, la Belgique et l'Australie). Les prêts d'APD de la France, de l'Allemagne, du Japon et des institutions de l'EU auraient représenté un équivalent-don bien moindre si le taux de 5 % du FMI/de la Banque mondiale avait été appliqué. Les chiffres diminuent encore avec l'application du TAD spécifique aux devises.

L'équivalent-don des prêts japonais aurait chuté de 6,4 milliards de dollars à 4,3 milliards de dollars (avec le taux de 5 %), ou à 2,6 milliards de dollars (avec le TAD). L'équivalent-don des prêts de la BEI serait passé de 3,7 milliards de dollars à 1,6 milliard de dollars (avec le taux de 5 %), ou à 1,3 milliard de dollars (avec le TAD).

L'équivalent-don des prêts français aurait diminué de 2,8 milliards de dollars à 1,2 milliard de dollars (avec le taux de 5 %) ou à 949 millions de dollars (avec le TAD). Quant à l'Allemagne, l'équivalent-don de ses prêts d'APD aurait dégringolé de 1,6 milliard de dollars à 744 millions de dollars (avec le taux de 5 %), ou à

464 millions de dollars (avec le TAD). Cela montre que les plus grands prêteurs ont octroyé des prêts nettement moins concessionnels que les plus petits donateurs.

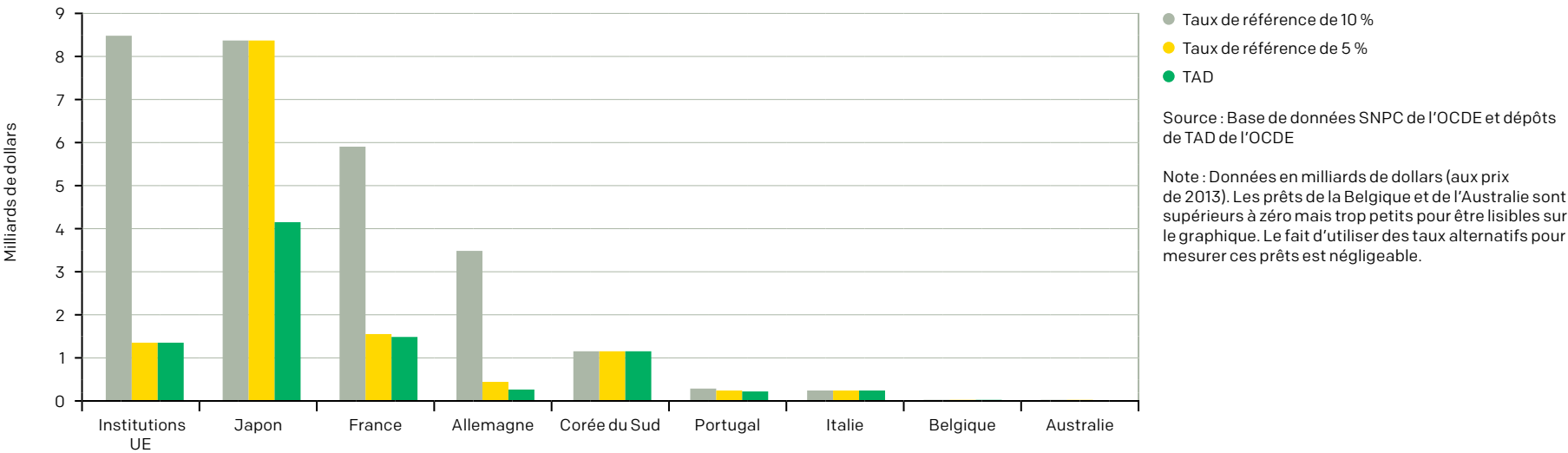
L'illustration 7 montre dans quelle mesure la valeur totale estimée des prêts d'APD historiques (prêts avec un élément-don supérieur à 25 %) de chaque prêteur aurait changé en fonction des trois taux (10 %, 5 % et TAD). La France, l'Allemagne et les institutions de l'UE incluent toutes dans leur notification d'aide d'importants volumes de prêts consentis avec des conditions bien plus strictes (en termes de taux d'intérêt, de délai de grâce et de maturité) que les autres donateurs du CAD. La majeure partie des prêts émis par la France, l'Allemagne et l'UE ne réussissent pas le test avec un taux de 5 %. Les prêts japonais ont été consentis dans de meilleures conditions et réussissent tous le test à 5 % ; néanmoins, un tiers d'entre eux échouent avec le taux basé sur le TAD. Étant donné qu'un nombre nettement moins élevé de prêts officiels aurait passé le test de l'élément-don de 25 % si un taux de 5 % ou un taux basé sur le TAD avaient été appliqués, la valeur totale des prêts d'APD aurait été fortement réduite par rapport aux règles actuelles. Le nombre de prêts français ayant réussi le test de l'élément-don en 2012 passerait de 72, pour une valeur totale de 5,92 milliards de dollars, à 28, soit 1,54 milliard de

dollars (avec un taux de 5 %), et 27, soit 1,50 milliard de dollars (avec le TAD). Le nombre de prêts allemands passerait de 96, pour une valeur totale de 3,48 milliards de dollars, à 33, soit 434 millions de dollars (avec un taux de 5 %), et 21, soit 259 millions de dollars (avec le TAD). En 2012, 90 prêts japonais (soit un total de 8,38 milliards de dollars) ont réussi le test de l'élément-don de 25 % en appliquant des taux de 10 % et 5 %, mais ce nombre diminuerait à 63 (soit 4,14 milliards de dollars) avec le TAD. Soixante-six prêts émis par les institutions de l'UE, via la BEI, pour un total de

8,49 milliards de dollars ont réussi le test de l'élément-don en 2012, mais huit seulement (soit 1,35 milliard de dollars) auraient été éligibles avec un taux de référence de 5 % ou basé sur le TAD.

Si le CAD utilisait un taux de référence de 5 %, la valeur totale des prêts concessionnels ayant un élément-don de minimum 25 % en 2012 s'élèverait à 13,41 milliards de dollars, par opposition aux 28,03 milliards de dollars déclarés. Si le CAD avait utilisé un TAD, la valeur totale de ces prêts n'aurait été que de 8,95 milliards de dollars.

Illustration 7 : Valeur des prêts d'APD réussissant le test de l'élément-don de 25 % avec un taux de référence de 10%, de 5 % ou basé sur le TAD, 2012



HUIT PRINCIPES CLÉS POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'AIDE POUR L'APRÈS-2015

Tandis que les négociations autour de l'agenda de développement pour l'après-2015 s'intensifient, les discussions sur l'avenir du financement du développement progressent au sein de l'ONU et du CAD. En plus d'avoir des répercussions sur les volumes d'aide notifiés par les donateurs, la révision de l'APD entreprise par le CAD aura d'importantes conséquences sur la qualité et la crédibilité de l'aide. Il s'agit d'une véritable occasion de remettre à neuf le concept de l'APD et de s'assurer qu'il reste pertinent (voire qu'il devienne plus pertinent) après 2015, ainsi que d'améliorer la structure qui mesure le financement du développement au sens large. Dans cette optique, ONE propose les huit principes clés suivants :

1 L'APD devrait être consacrée en priorité aux pays en ayant le plus besoin et ayant le moins accès aux autres sources de financement. Des ressources financières de toutes origines seront indispensables pour mettre fin à la pauvreté. Toutefois, l'APD est le seul apport pour lequel le développement économique et l'amélioration du bien-être des populations constituent un objectif clé. Elle est relativement prévisible et moins volatile que les autres types d'investissement (comme l'IDE) et restera une source essentielle de financement pour les pays les plus pauvres du monde. L'APD devrait être consacrée en priorité à la réduction de l'extrême pauvreté, en particulier dans les pays incapables

d'attirer de grands volumes de financement externe d'autre sorte, ou de dégager suffisamment de ressources nationales. La majorité des donateurs du CAD sont encore loin d'atteindre l'objectif de l'ONU de longue date visant à consacrer 0,15-0,20 % du RNB aux PMA, et peu d'entre eux ont réalisé ou sont sur le point de réaliser le nouvel objectif potentiel de 50 % de l'aide totale. Dans la continuité des demandes des PMA, les pays donateurs devraient s'engager et agir fermement pour consacrer 50 % de leur aide aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Le seuil de référence actuel de 0,15-0,20 % du RNB fixé par l'ONU pourrait faire office d'objectif intermédiaire utile pour certains donateurs qui sont déjà sur le point de l'atteindre. Les donateurs devraient fixer un calendrier concret pour réaliser cet objectif de 50 % dès que possible après 2015. Le secrétariat du CAD devrait renforcer l'attention accordée à l'APD aux PMA en surveillant davantage les résultats des donateurs.

2 Les flux d'aide vers les pays les plus pauvres et les plus vulnérables sous forme de don devraient être encouragés. Étant donné que les dépenses publiques de ces pays sont habituellement peu élevées, que les autres apports externes peuvent être très volatiles et que leur capacité à soutenir la dette est limitée, les dons restent l'outil le plus approprié et devraient être encouragés. L'utilisation d'un taux

d'actualisation adapté au risque pour évaluer la concessionnalité des prêts devrait être évitée, à moins que ce taux ne soit déterminé et étroitement surveillé de façon à ne pas encourager les prêts d'APD aux pays les plus pauvres qui ne peuvent pas faire face à de la dette. En outre, le CAD devrait maintenir ses recommandations relatives à la proportion des dons dans l'aide aux PMA (90 % par an) et que la méthode de calcul de cette proportion soit améliorée, selon le principe 7 ci-dessous. Les donateurs devraient s'engager publiquement à atteindre cet objectif et continuer à le mettre en œuvre dans leurs programmes d'aide⁷⁹.

3 La majorité des coûts à charge des donateurs ne devrait pas être comptabilisée comme de l'APD.

Les statistiques actuelles en matière d'aide tiennent compte d'une somme considérable qui ne parvient en fait jamais aux pays en développement. En outre, les dépenses des donateurs relatives à « l'aide » nuisent à la crédibilité générale de l'aide au développement. Lors de sa révision de la définition de l'APD, le CAD devrait fixer un seuil raisonnable pour les frais administratifs et exclure les autres dépenses des donateurs de l'APD, mais en tenir compte dans le calcul du nouveau concept de « soutien public total au développement » (TOSD).

4 **L'allègement de la dette ne devrait pas être comptabilisé comme de l'APD.**

Bien que l'allègement de la dette soit primordial et permette aux gouvernements de financer leurs dépenses publiques avec des ressources qui auraient sinon servi au remboursement de leur dette, les règles pour que l'annulation de la dette bilatérale soit considérée comme de l'APD surévaluent l'allègement de la dette, tant pour le donateur que pour le bénéficiaire. Certaines années, l'allègement de la dette provoque en vérité une hausse artificielle de l'APD. Cela incite les donateurs à se baser sur des prévisions d'annulation de dette pour réduire les autres formes d'APD ces années-là. En outre, il est peu probable que les pays africains profitent de manière significative d'une annulation de la dette bilatérale d'ici à 2015. Aussi, les donateurs doivent prévoir des fonds pour atteindre leurs objectifs en matière d'APD sans avoir recours à des chiffres d'APD gonflés par l'annulation de la dette bilatérale. Ne pas comptabiliser l'allègement de la dette dans l'APD permettrait de satisfaire l'exigence du mandat du HLM de décembre 2012 consistant à empêcher d'importantes fluctuations des niveaux d'APD en général.

5 **Les prêts concessionnels devraient être destinés exclusivement aux pays en mesure de soutenir leur dette.**

Les prêts d'APD sont une importante source de financement du développement, en particulier dans les PRI ou pour les investissements productifs. En outre, un des avantages des prêts d'APD est que leur remboursement peut être réinvesti ; les donateurs ont ainsi davantage de liquidités à consacrer à l'aide et la durabilité de leurs programmes d'aide s'en retrouve potentiellement renforcée. Cependant, les donateurs doivent s'assurer que ces prêts n'accroissent pas la vulnérabilité de la dette des pays en développement. Les prêts d'APD devraient être destinés exclusivement aux pays en développement qui peuvent soutenir leur dette de manière réaliste. Une évaluation efficace de la viabilité de la dette doit être mise au point pour orienter l'octroi de prêts aux pays en développement, et un critère de viabilité de la dette devrait être établi pour que les prêts soient considérés comme de l'aide. Ce critère devrait tenir compte du niveau d'endettement du pays et du risque de défaillance. Le choix d'octroyer un don ou un prêt devrait s'appuyer sur cette évaluation de la viabilité de la dette ainsi que sur le niveau de revenu du pays bénéficiaire et sur l'objectif du financement. De plus, un mécanisme international d'arbitrage de la dette transparent et impartial devrait être mis en place pour garantir la restructuration efficace de la dette en cas de crise de la dette.

6 **Seul l'équivalent-don du prêt concessionnel devrait être comptabilisé comme de l'APD, et le paiement des intérêts devrait être inclus dans les chiffres nets du prêt.**

Ne comptabiliser que la partie concessionnelle des prêts rendrait plus justement compte des efforts budgétaires des donateurs et permettrait aux éléments concessionnels de tous les prêts (même les moins élevés) d'être comptabilisés comme de l'aide. Les prêts ayant un équivalent-don plus important seraient encouragés et compteraient davantage comme de l'APD dans les statistiques d'aide. Les efforts des donateurs octroyant des prêts moins concessionnels (dans des circonstances adéquates) seraient également reconnus, étant donné que l'équivalent-don de ces prêts serait également pris en compte dans les statistiques de l'aide. Les remboursements du capital et des intérêts devraient être inclus dans le calcul plus large de « soutien public total au développement » pour dresser une image correcte des flux entrant et sortant des pays en développement.

7 **Les règles relatives à la concessionnalité doivent refléter les conditions de marché actuelles.**

Comme l'a remarqué le secrétariat du CAD, le test actuel de l'élément-don est devenu « largement inefficace »⁸⁰. Le taux d'actualisation de 10 % est trop élevé par rapport aux taux d'intérêts auxquels les donateurs peuvent emprunter le capital de nos jours. La concessionnalité des prêts est donc

surévaluée et des prêts non subventionnés, voire lucratifs, sont ainsi en mesure de satisfaire aux exigences en matières d'APD. Si ces prêts peuvent être une ressource précieuse dans les bonnes circonstances, ils ne devraient pas pour autant être considérés comme de l'APD mais plutôt comme une contribution au « soutien public total au développement ». Ce concept devrait englober un plus vaste éventail des apports de financement au développement. Un taux d'actualisation plus réaliste, comme le taux uniforme de 5 % actuellement utilisé par le FMI/la Banque mondiale dans leurs tests de concessionnalité, ou le TAD, semblent être les options les plus prometteuses pour obtenir une mesure correcte et efficace de la concessionnalité des prêts accordés aux pays en développement.

8 Les donateurs doivent respecter leurs engagements en matière de transparence de l'aide. Afin de s'assurer que l'APD reste efficace et crédible dans le prochain cycle de développement, tous les systèmes de mesure doivent être soumis à une comptabilité claire et transparente des donateurs. Conformément à l'engagement de Busan, les donateurs doivent impérativement améliorer la transparence, la qualité, la comparabilité et le délai d'actualisation de leurs données en matière d'aide, et s'efforcer de les publier en respectant les normes communes de l'IITA d'ici 2015.

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015 représente une occasion unique pour rassembler tous les processus et les discussions en cours, en préparation du sommet des Nations unies pour l'après-2015 prévu en septembre 2015, dans le but de mettre au point un cadre de financement solide et universellement reconnu pour œuvrer à la réalisation des nouveaux objectifs de développement mondiaux. Toutes les parties prenantes, y compris les donateurs du CAD et les bailleurs de fonds non traditionnels, les représentants des gouvernements et de la société civile des pays en développement, le secteur privé, les ONG et les experts politiques, devraient rédiger des propositions concrètes et entamer un dialogue international constructif sur la manière d'améliorer la quantité et la qualité de l'APD ainsi que tous les autres apports essentiels au développement.

En Tanzanie, le projet d'USAID de renforcement des capacités des femmes et des filles par l'alphabetisation E-LEAP a pour objet d'enseigner la lecture et l'écriture aux femmes Massai.

Photo : Megan Johnson/USAID





Chapitre 3

PROFILS DES PROGRÈS DES PAYS

Le gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à scolariser deux millions de filles supplémentaires au Pakistan d'ici 2015. Pour les aider à aller à l'école, chaque fille recevra 200 rupees par mois (2 euros) et des manuels scolaires gratuits.

Photo : Vicki Francis/DFID



ALLEMAGNE

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE

TOTALE

10,5 milliards[€] 13,94 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

6,6%

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

2,95 milliards[€] 3,91 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-13,9%

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

2,26 milliards[€] 3 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-17,4%

PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013

0,37%

OBJECTIF POUR 2015

EN TERMES D'APD TOTALE

20,35 milliards[€] 27,02 milliards^{\$}

EN TERMES D'APD ALLOUÉE À L'AFRIQUE

9,55 milliards[€] 12,68 milliards^{\$}

% DE L'OBJECTIF D'AUGMENTATION POUR L'AFRIQUE ATTEINT EN 2013

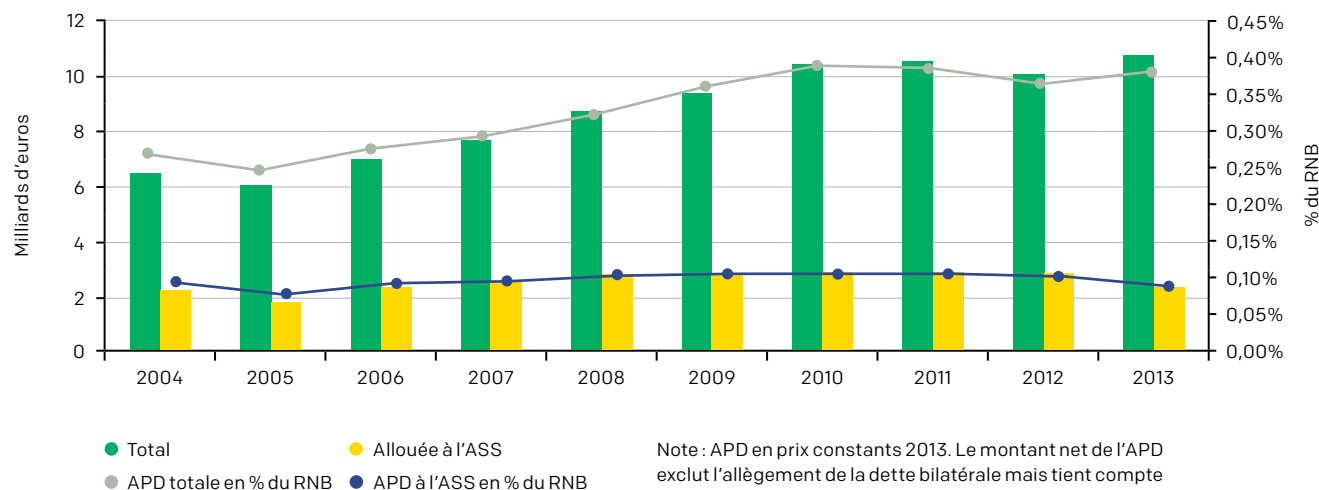
9,2%

Après avoir enregistré une baisse inquiétante en 2012, l'APD allemande a augmenté de manière considérable en 2013. L'Allemagne reste le troisième plus grand fournisseur d'aide bilatérale : le montant total de son aide publique au développement (APD) était de 13,9 milliards de dollars (10,5 milliards d'euros) en 2013, ce qui représente une augmentation de 862 millions de dollars (649 millions d'euros), ou de 6,6 %, par rapport à 2012. Il s'agit de la troisième plus grande augmentation en valeur absolue parmi les donateurs du CAD, et de la huitième plus grande en termes de

pourcentage. Néanmoins, en proportion à la puissance économique du pays, la contribution de l'Allemagne, qui s'élève à 0,37 % de son revenu national brut (RNB), est moins importante que le ratio collectif d'APD/RNB de l'UE 15 (0,43 %)¹

En outre, l'aide allouée à l'Afrique par l'Allemagne aurait diminué de 633 millions de dollars (477,2 millions d'euros) en 2013, soit 13,9 %, pour atteindre 3,9 milliards de dollars (2,9 milliards d'euros). L'aide allouée à l'Afrique subsaharienne aurait subi une réduction

Illustration 1 : APD totale et APD allouée à l'ASS (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et données préliminaires (avril 2014)

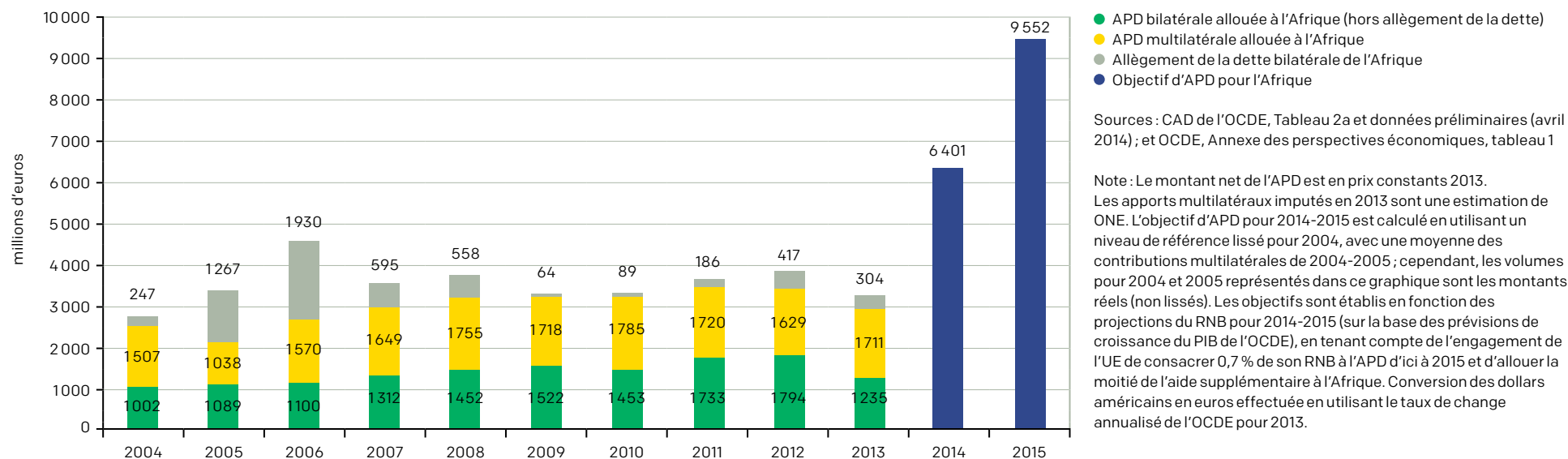
Note : APD en prix constants 2013. Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux (les apports multilatéraux imputés à l'ASS en 2013 sont une estimation de ONE). Conversion des dollars américains en euros effectuée en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE pour 2013.

encore plus prononcée et aurait chuté de 17,4 % pour atteindre 3 milliards de dollars (2,3 milliards d'euros). Comme ce fut le cas pour certaines années auparavant, cette baisse de l'aide allouée au continent tout entier et à la région de l'Afrique subsaharienne pourrait s'avérer moindre dans les chiffres définitifs qui seront publiés par le Comité d'aide au développement (CAD) en décembre. Cela s'explique en partie par le fait que seul un des ministères contribuant à l'APD de l'Allemagne, le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), ventile ses données par région dans le rapport préliminaire². Toutefois, l'ampleur de la

diminution que laissent entrevoir les données préliminaires reste une énorme préoccupation. Selon les engagements pris en 2005 (à consacrer 0,7% du RNB à l'APD et à allouer la moitié de toute l'APD supplémentaire à l'Afrique), l'objectif de l'Allemagne pour l'Afrique pour 2015 est de 12,7 milliards de dollars (9,6 milliards d'euros). Cependant, en 2013, la contribution du pays n'avait atteint que 9,2 % de l'augmentation visée. L'Allemagne a alloué une proportion considérablement moins élevée de son RNB à l'APD pour l'Afrique subsaharienne que les autres principaux donateurs.

Politique d'aide au développement : En 2012, quatre pays d'Afrique subsaharienne figuraient parmi les 10 plus grands bénéficiaires de l'aide bilatérale allemande : la République démocratique du Congo (RDC), le Kenya, l'Éthiopie et la Tanzanie, bien que la place de la RDC et du Kenya ne soit due qu'à l'allègement de la dette. Le nombre de bénéficiaires membres du G20 a été réduit à trois : la Chine, l'Inde et le Brésil³. Cependant, compte tenu des fortes diminutions estimées dans le montant de l'aide allouée par l'Allemagne à l'Afrique subsaharienne en 2013, il reste nécessaire de mettre davantage l'accent sur les pays les plus pauvres.

Illustration 2 : APD allouée à l'Afrique et progrès à accomplir en vue de l'objectif



Les documents budgétaires pour l'exercice 2014 montrent que le pourcentage des fonds bilatéraux alloué à l'Afrique par le BMZ augmentera légèrement pour passer de 47,4 % à 49,1 % et que les autorisations d'engagement annuelles augmenteront de 1,2 à 1,3 milliards d'euros, ce qui constitue une première étape importante⁴.

Suite aux élections fédérales de 2013, Gerd Müller est devenu le nouveau ministre de la Coopération économique et du développement. Il a présenté trois programmes spéciaux sur la sécurité alimentaire, les réfugiés et la stabilisation de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient⁵. Le premier de ces programmes mettra particulièrement l'accent sur l'Afrique subsaharienne. En conséquence, le BMZ a annoncé qu'il augmenterait le budget annuel affecté au développement rural et à la sécurité alimentaire de 700 millions d'euros à au moins 1 milliard d'euros⁶. L'Allemagne reste ainsi le seul pays du G8 à maintenir, voire même à considérablement relever le niveau de financement convenu lors du sommet du G8 de L'Aquila, même au-delà du terme de l'engagement d'origine. L'accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires de meilleure qualité est resté au centre des préoccupations de l'Allemagne, comme c'est le cas depuis de longues années, et le pays a versé davantage de contributions à ce secteur que n'importe quel autre donateur entre 2007 et 2012.

Dépenses domestiques et annulations de dettes :

En 2012, 2,2 milliards de dollars, soit 16 % de l'APD totale de l'Allemagne, n'ont pas été transférés aux pays en

développement, principalement en raison des frais imputés aux étudiants (936 millions de dollars), des frais administratifs (519 millions de dollars) et de l'allègement de la dette (575 millions de dollars). Au cours de la période allant de 2000 à 2012, le pourcentage moyen de l'APD de l'Allemagne non transférée était encore plus élevé (24 %), avec un pic à plus de 40 % en 2005 dû à l'allègement de la dette.

Pays les moins avancés (PMA) : L'Allemagne n'a pas été en mesure d'atteindre l'objectif de l'ONU visant à consacrer 0,15-0,20 % du RNB aux PMA en 2012. Elle ne leur a alloué que 0,09 % de son RNB, le même pourcentage que la part collective du CAD. Cependant, cela ne représentait que 25,8 % de son aide totale cette année-là.

Prêts APD : L'APD de l'Allemagne comprend des volumes conséquents de prêts. En outre, les prêts allemands sont généralement consentis avec des conditions bien plus strictes que les prêts des autres donateurs du CAD, en termes de taux d'intérêt, de délai de grâce et de maturité. En 2012, l'élément-don moyen des prêts d'APD allemands était inférieur à 50 %⁷. De plus, l'Allemagne figure parmi les quelques donateurs du CAD qui ont octroyé des prêts non subventionnés financés sur les marchés financiers et les ont déclarés comme de l'aide « concessionnelle » (une pratique permise par le taux de référence désuet de 10 % utilisé par le CAD, qui est actuellement en cours de révision ; voir chapitre 2). Si des taux de référence plus réalistes étaient appliqués, seuls 21 à 33 des

96 prêts concessionnels consentis en 2012 par l'Allemagne auraient pu être comptabilisés dans l'APD.

Transparence de l'aide : L'indice de transparence de l'aide de 2013 de Publish What You Fund montre des résultats mitigés en ce qui concerne la transparence de l'aide allemande. Le BMZ, qui a commencé à publier des données dans les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) en mars 2013, est l'organisme public chargé de publier les données relatives aux activités de ses organismes de mise en œuvre. En raison de cette organisation, l'indice de 2013 a évalué les deux principaux organismes chargés de l'aide bilatérale, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la KfW Entwicklungsbank, chacun parallèlement au BMZ : ils ont tous deux été classés dans la catégorie « correct ». La transparence de l'aide du ministère fédéral des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt) a également été évaluée pour la première fois dans l'indice de 2013 ; ses résultats ont été estimés « très insuffisant »⁸. En mars 2014, le BMZ a commencé à inclure dans ses publications à l'IITA des informations sur les fonds gouvernementaux transférés via des ONG allemandes. Un nouveau portail de transparence pour les projets de GIZ a été lancé en avril 2014 et le BMZ prévoit de lancer son propre portail. L'Allemagne n'est pas membre du Open Government Partnership mais a exprimé l'intention de le rejoindre dans l'accord du gouvernement actuel de grande coalition⁹.

Financement innovant : Le gouvernement allemand s'emploie activement à introduire une taxe sur les transactions financières (TTF) au niveau de l'UE. La taxe est basée sur un accord franco-allemand et le Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) a convenu que la taxe entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Le parti social-démocrate a demandé que les recettes ainsi collectées servent à financer le développement¹⁰ et le ministre Müller a récemment exprimé le même souhait¹¹. Par le passé, l'Allemagne avait également soutenu des mécanismes innovants

comme Debt2Health¹². Toutefois, malgré des prévisions budgétaires permettant des échanges de créance, cet outil n'a pas été utilisé en 2013 en raison du manque d'attention politique du gouvernement précédent.

Transparence financière : En raison, en grande partie, de la position de la ville de Francfort de plus en tant que grand centre financier d'Europe continentale, l'Allemagne a obtenu un score de 59 % à l'indice de l'opacité financière de 2013 du Réseau mondial pour la justice fiscale, ce qui en fait (une fois pondéré à l'échelle

mondiale) le huitième pays du monde le plus secret sur le plan financier. Cela suggère que l'Allemagne doit réaliser d'importants progrès pour empêcher et dissuader les flux financiers illicites¹³. L'introduction imminente d'une législation applicable à l'ensemble de l'UE qui rendrait publiques les informations concernant les propriétaires des sociétés, des trusts, et d'autres instruments juridiques similaires constitue une bonne occasion pour que l'Allemagne promeuve des avancées dans ce domaine.

PERSPECTIVES POUR 2015

L'année prochaine constituera un moment historique dans la lutte contre la pauvreté et, en tant que plus grande puissance économique d'Europe ainsi que l'un des fournisseurs d'aide les plus importants du monde, l'Allemagne jouera un rôle crucial. En 2015, l'attention mondiale se portera sur le pays, alors qu'il assumera la présidence du G7/G8 durant cette année historique. Au moment du sommet du G7/G8, la communauté internationale sera sur le point de convenir d'un programme de développement mondial pour l'après-2015. En tant que présidente, l'Allemagne devrait s'assurer que le G7/G8 soit en mesure d'apporter son soutien à un nouveau programme ambitieux et

responsable. Dans l'accord gouvernemental, le gouvernement actuel a accepté d'augmenter le montant de son APD annuelle d'un total cumulatif de 2 milliards d'euros entre 2014 et 2017¹⁴. Les menaces de coupes dans le budget de l'aide, qui pesaient lourd ces dernières années, ont ainsi été dissipées. Toutefois, cette décision implique d'augmenter le budget de seulement 200 millions d'euros par an¹⁵. Pour suivre le rythme de l'inflation et la croissance du revenu national allemand, des augmentations annuelles de plus de 250 millions d'euros seraient nécessaires pour maintenir, sans parler d'accroître, le ratio actuel de 0,37 % du RNB consacré à l'APD. Le plan financier à

moyen terme est particulièrement décevant pour deux raisons. Premièrement, il apparaît qu'un quart des augmentations d'APD promises dans l'accord gouvernemental ne reflètent que l'annulation des coupes prévues par le gouvernement précédent, et non de nouvelles augmentations. Deuxièmement, le budget du BMZ en 2015 n'augmentera que de 1,6 million d'euros. Si le plan est mis en œuvre, l'Allemagne fera face à un sérieux problème de crédibilité pendant sa présidence du G7/G8 et elle aura fort à faire pour élaborer un programme mondial ambitieux pour mettre fin à l'extrême pauvreté.

RECOMMANDATIONS

- Le gouvernement allemand devrait dégager un montant supplémentaire substantiel à consacrer à l'APD, tant à partir du budget central qu'au moyen de mécanismes de financement innovants comme la TTF. Il devrait par ailleurs allouer ces fonds supplémentaires à l'Afrique en priorité. Cela contribuerait à faire progresser l'Allemagne vers l'objectif de 0,7 % pour 2015, comme stipulé dans l'accord gouvernemental, et cela augmenterait ses apports d'aide à l'Afrique, comme le pays s'est engagé à le faire devant l'UE. Dans l'immédiat, l'Allemagne doit éviter toute diminution de son ratio APD/RNB.
- L'Allemagne devrait renforcer son engagement en matière de santé dans le monde en montant ses contributions annuelles au Fonds mondial à 400 millions d'euros et en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour que la conférence de reconstitution des ressources de GAVI, qu'elle accueille en 2015, soit une avancée d'envergure dans la lutte contre la mortalité infantile. L'Allemagne devrait en particulier faire sa part en versant une contribution de 100 millions de dollars par an à GAVI entre 2016 et 2020.
- L'Allemagne a joué un rôle de véritable chef de file dans le domaine de l'agriculture africaine et elle devrait encourager d'autres donateurs de L'Aquila à suivre son exemple et à accroître leur financement pour ce secteur, qui a un énorme potentiel pour réduire la pauvreté. Les fonds supplémentaires alloués par l'Allemagne au développement agricole et rural devraient être utilisés pour soutenir les stratégies agricoles conduites par les pays en Afrique, en particulier via le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), auquel il n'a pas encore contribué. L'Allemagne devrait également continuer à honorer son engagement envers Nutrition for Growth et adhérer aux Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable.
- Pour améliorer sa transparence en matière d'aide, l'Allemagne devrait publier à l'IITA toutes les informations relatives à l'aide provenant de tous les organismes publics qui fournissent une aide au développement. Elle devrait également promouvoir l'accès à ses informations IITA ainsi que leur utilisation via un portail de données ouvertes et elle devrait rejoindre le Open Government Partnership¹⁶.
- En tant que membre de l'UE, l'Allemagne devrait soutenir activement les révisions de la directive anti-blanchiment de l'UE visant à rendre publiques les informations sur les propriétaires et dirigeants des sociétés, des trusts et d'autres instruments juridiques similaires, contribuant ainsi à garantir que l'APD s'accompagne de davantage de ressources nationales pour réduire la pauvreté dans les pays en développement.
- L'Allemagne devrait s'assurer que les pays en développement puissent aussi obtenir davantage de ressources à consacrer au développement en obtenant l'accès à des informations grâce à des accords d'échange automatique de données fiscales. Elle devrait s'employer à apporter aux pays en développement une assistance technique pour améliorer la capacité de leurs autorités fiscales, par exemple en renforçant le Pacte fiscal international, ou au moyen de l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF).



AUSTRALIE

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE

TOTALE

5,02 milliards^{AUD} 4,85 milliards \$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-4,5 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

669 millions^{AUD} 645 millions \$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-7,4 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

654 millions^{AUD} 631 millions \$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-5,1 %

PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013

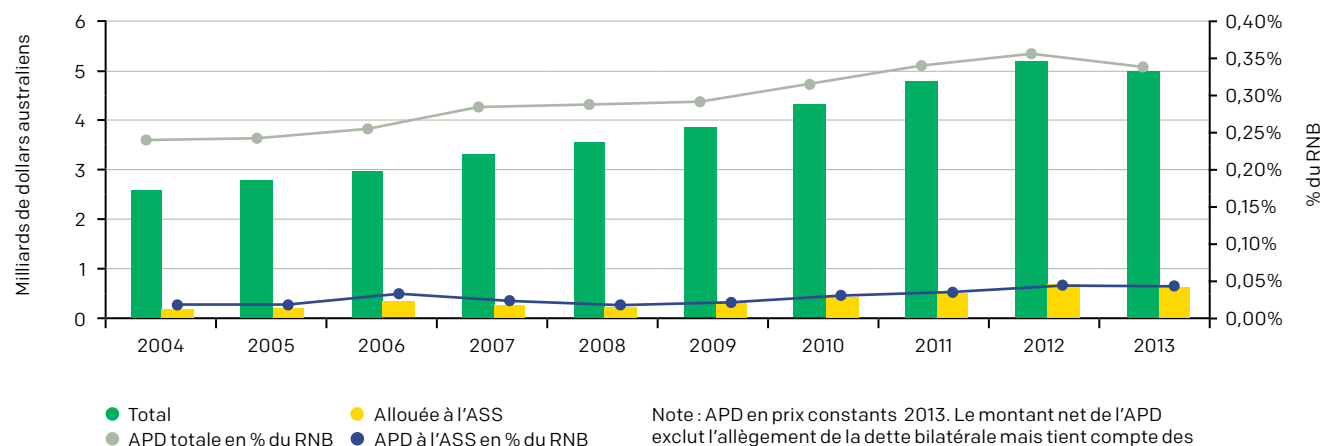
0,34 %

En 2013, l'APD de l'Australie a diminué pour la première fois depuis 2001, chutant de 4,5 % pour atteindre 4,8 milliards de dollars (5 milliards de dollars australiens). Entre 2004 et 2012, l'Australie a doublé le montant total de son aide, qui a culminé à 5 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars australiens) et a élevé son ratio APD/ RNB de 0,24 % (2004) à 0,36 % (2012). Ces augmentations s'inscrivaient dans les plans du gouvernement de Howard¹ de doubler les programmes d'aide du pays pour 2010, et donc dans l'engagement d'origine des gouvernements de Rudd/Gillard visant à progressivement consacrer 0,5 % du RNB à l'APD d'ici 2015² - un engagement pris initialement par le Parti

travailleiste australien (Labor Party) en 2007 et qui lui avait valu le soutien de plusieurs partis³. Jusqu'en 2013, le gouvernement travailleiste avait maintenu un délai strict pour atteindre l'objectif de 0,5 %, mais la date a été reportée plusieurs fois pour finalement être fixée à 2018, entraînant des réductions dans les dépenses prévues pour la période intermédiaire⁴.

Selon les estimations, l'aide allouée à l'Afrique par l'Australie aurait aussi diminué de 7,4 % en 2013 pour atteindre 645 millions de dollars (669 millions de dollars australiens) et l'APD octroyée à l'Afrique subsaharienne aurait été réduite de 5,1 % pour

Illustration 1 : APD totale et APD allouée à l'ASS (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et données préliminaires (avril 2014)

Note : APD en prix constants 2013. Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux (les apports multilatéraux imputés à l'ASS en 2013 sont une estimation d'ONE). Conversion des dollars américains en dollars australiens effectuée en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE pour 2013.

représenter 631 millions de dollars (654 millions de dollars australiens). Malgré cette récente baisse, le niveau actuel de l'aide allouée à l'Afrique est considérablement plus élevé qu'en 2004 (voir illustration 1), ce qui est représentatif des efforts consentis par l'Australie durant cette période pour accroître le montant de son aide au développement aux pays en dehors de l'Asie et du Pacifique. Néanmoins, l'APD qu'elle octroie à l'Afrique ne représente encore qu'une faible proportion, environ 13 %, du montant total de son aide et à peine 7 % de son aide bilatérale. Cette proportion risque de diminuer davantage, étant donné que le gouvernement actuel a clairement exprimé son intention de définir l'Asie et le Pacifique comme ses priorités (voir ci-dessous).

En septembre 2013, juste avant les élections, le trésorier de l'époque, Joe Hockey, avait annoncé que, s'il était élu, le gouvernement de la Coalition annulerait toutes les augmentations prévues des budgets d'aide extérieure et réduirait de 4,5 milliards de dollars australiens les estimations sur trois ans, en commençant par une réduction de 656 millions de dollars australiens pour l'année financière 2013/14. En janvier 2014, la ministre des Affaires étrangères Julie Bishop a confirmé que le montant total de l'APD dans le budget 2013/14 serait de 5,042 milliards de dollars australiens, ce qui représente une réduction de 650 millions de dollars australiens par rapport au budget d'aide prévu, et de 107 millions de dollars australiens par rapport aux dépenses de l'année financière 2012/13.

Politique d'aide au développement : Lorsque le Premier ministre fraîchement élu Tony Abbott a pris ses fonctions en septembre 2013, l'une de ses premières déclarations a concerné la fusion de AusAID (l'organisme d'aide indépendant du pays, qui avait géré environ 84 % de son APD) avec le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (Department of Foreign Affairs and Trade, DFAT). Il a annoncé que cela permettrait « à la branche de l'aide et à la branche diplomatique du programme politique international de l'Australie de mieux se concilier »⁵. Cependant, ce changement était inattendu et a été annoncé en ne dévoilant qu'un minimum d'informations en ce qui concerne les implications sur le plan opérationnel et sur celui des ressources⁶.

La grande majorité de l'aide de l'Australie est répartie équitablement entre les États insulaires du Pacifique et l'Asie de l'Est (y compris l'Asie du Sud-Est), avec des programmes de moindre envergure pour l'Asie du Sud et de l'Ouest, l'Afrique et le Moyen-Orient. Dans le budget 2014/15, il est prévu que seuls 14 pays reçoivent individuellement plus de 50 millions de dollars australiens⁷. Le nouveau cadre politique et de résultat annoncé par la ministre des Affaires étrangères Julie Bishop en juin 2014 définit une portée géographique plus nette pour l'aide australienne et prescrit qu'au moins 90 % du financement des programmes par pays seront destinés à la région Indopacifique, ce qui a pour conséquence de réduire considérablement la part allouée à l'Afrique subsaharienne et à d'autres régions du monde⁸. Dans le budget 2014/15, 106 millions de dollars australiens sont prévus pour l'Afrique

subsaharienne, soit à peine 3 % du total des programmes par pays et par région du DFAT⁹. Cela représente une réduction de 20 % par rapport aux contributions actuelles du budget 2013/14, qui avaient déjà subi une diminution de 40 % par rapport aux montants prévus auparavant.

En mettant en place le nouveau cadre politique et de résultat pour l'aide, Julie Bishop a annoncé que l'aide de l'Australie était « remaniée » afin de promouvoir les intérêts nationaux du pays en contribuant à assurer une croissance économique durable et à réduire la pauvreté. Cela a soulevé des questions quant à la clarté conceptuelle de la nouvelle politique et quant à savoir si elle faisait assez pour faire de la réduction de la pauvreté le critère explicite de son succès¹⁰. En plus du fait que l'accent soit fortement mis sur la croissance économique, via l'engagement des secteurs du commerce et de l'infrastructure et du secteur privé, l'autre grand changement de l'aide australienne est l'attention accrue portée à l'égalité des sexes¹¹. Cependant, le cadre maintient également les priorités traditionnelles, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance et les institutions, et l'aide humanitaire¹². Compte tenu de l'importance que le gouvernement continue de porter à la santé dans le monde, sa contribution d'à peine 174 millions de dollars (480 millions de dollars australiens) à la reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme pour la période 2014 à 2016 est décevante et bien en-deçà des 375 millions de dollars australiens pour lesquels les ONG australiennes avaient milité. Le montant total des

contributions de l'Australie à GAVI, l'Alliance du Vaccin jusqu'en 2013 s'élève à 196 millions de dollars (203 millions de dollars australiens). De ce montant, 11,7 millions de dollars (12,2 millions de dollars australiens) sont destinés à la Facilité internationale de financement pour la vaccination (International Facility for Immunisation, IFFIm).

Dépenses domestiques et annulations de dettes :

En 2012, 758 millions de dollars (14 %) de l'APD australienne n'ont pas été transférés aux pays en développement mais ont principalement servi à couvrir les frais administratifs, les frais d'écolage et les coûts d'accueil des réfugiés. L'utilisation du budget de l'aide pour couvrir les frais de traitement des demandes d'asile a été un point de discorde ces dernières années. Fin 2012, en dehors du processus de consolidation du budget ordinaire, et au milieu d'un tollé général, le gouvernement travailliste a confirmé qu'il avait décidé d'utiliser 375 millions de dollars australiens du budget d'aide aux pays étrangers pour régler les frais liés aux demandeurs d'asile sur le territoire australien¹³. En août 2013, il a annoncé que 879 millions de dollars australiens seraient retirés du budget de l'aide et consacrés aux centres de traitement de demandes d'asile en Papouasie-Nouvelle-Guinée¹⁴. Cependant, la Coalition a pris la décision louable de ne pas faire figurer ces frais dans le budget de l'APD, une politique qui devrait être maintenue.

Transparence de l'aide : L'Australie est l'un des pays signataires d'origine de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), mais la qualité de ses

publications à l'IITA nécessite de nettes améliorations. Son programme de mise en œuvre de l'IITA manque encore d'ambition et il ne projette pas de publier, ni des données détaillées sur les finances et les résultats, ni des informations sur la répartition géographique. Dans l'indice de transparence de l'aide de 2013 de Publish What You Fund, AusAID, qui a depuis lors fusionné avec le DFAT, il passait tout juste le seuil de la catégorie « correct »¹⁵. La ministre des Affaires étrangères Julie Bishop a souligné à plusieurs reprises les vertus d'une aide plus transparente et plus ouverte et le gouvernement a clairement manifesté l'importance qu'il attache à l'efficacité de l'aide et au rapport coûts-résultats, ce qui laisse entendre qu'il y a désormais des chances pour que l'Australie retrouve sa dynamique en matière de transparence de l'aide¹⁶. Dans le cadre d'aide récemment mis en œuvre, le gouvernement a renouvelé son engagement à l'IITA, mais il n'a pas fourni davantage de précisions (comme le délai prévu pour la publication de données à l'IITA) et a raté l'occasion d'instaurer de nouvelles mesures de transparence parmi ses critères d'évaluation de l'aide¹⁷. L'Australie a rejoint le Open Government Partnership en 2013 et elle est en passe de mettre au point son premier Plan d'action national, qui devrait aider à clarifier les intentions du gouvernement en ce qui concerne, entre autres, l'amélioration de la transparence de l'aide¹⁸.

Transparence financière : L'indice de l'opacité financière du Réseau mondial pour la justice fiscale octroie à l'Australie un score d'opacité de 47 sur 100, ce qui la situe dans la catégorie « modéré » et suggère

que des progrès doivent encore être accomplis pour assurer une transparence financière qui décourage la corruption et les flux financiers illicites, notamment en améliorant la transparence des informations fiscales, de la propriété des entreprises et des paiements des industries extractives¹⁹. Un document de consultation publié par le gouvernement australien en 2013 a conclu que les réglementations anti-blanchiment d'argent du pays souffraient de sérieuses lacunes, notamment d'un manque de transparence sur la propriété réelle des entreprises et des trusts, et a suggéré que le gouvernement envisage de prendre des mesures pour renforcer ces règles²⁰. L'Australie a signé des accords d'échange de renseignements fiscaux avec 36 pays afin de lutter contre l'évasion fiscale, et son groupe de travail Wickenby, composé de plusieurs organismes et créé en 2006 pour lutter contre l'évasion et l'infraction fiscales et l'évitement fiscal, avait abouti à 44 condamnations et près de 2 milliards de dollars d'impôts dus en février 2014²¹. L'Australie a récemment terminé un court projet pilote pour l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), au cours duquel huit entreprises participantes ont comptabilisé les paiements effectués en faveur des gouvernements, mais elle n'a pas indiqué si elle rejoindrait l'ITIE ou si elle soutiendrait l'application de règles de reporting obligatoire pour les industries extractives. Les organisations de la société civile de la région ont accusé le gouvernement australien de ne pratiquement rien faire pour enquêter sur des transferts suspects effectués par les hommes politiques et les fonctionnaires de Papouasie-Nouvelle-Guinée vers l'Australie²².

PERSPECTIVES POUR 2015

Depuis que la Coalition a pris ses fonctions en septembre 2013, le programme d'aide de l'Australie a subi plusieurs changements d'envergure. En plus de l'importance croissante de la « promotion des intérêts nationaux de l'Australie » qui transparaît dans les discours gouvernementaux et de la grande priorité thématique accordée à l'aide pour le commerce et au développement du secteur privé, la fusion de AusAID avec le DFAT a amené certains à se demander si les objectifs d'aide au développement centrés sur la réduction de la pauvreté et le bien-être des individus n'auraient pas été relégués au second plan, après les objectifs diplomatiques et commerciaux de l'Australie²³.

De nombreuses ONG ont interprété les larges coupes effectuées par le gouvernement dans le budget de l'aide comme un recul de l'Australie par rapport à son engagement en matière de développement international²⁴. Dans le premier budget établi par la nouvelle administration, le montant total d'APD prévu (année financière 2013/14 à année financière 2017/18) s'est vu réduit de 7,6 milliards de dollars australiens,

tandis que le budget d'aide a été gelé en valeur nominale à un tout petit peu plus de 5 milliards de dollars australiens pour les années 2014/15 et 2015/16, ce qui implique une réduction de 10 % en termes réels par rapport à 2012/13²⁵. Même si le programme d'aide comprend moins de 1,5 % des dépenses publiques totales, les réductions dans le budget d'aide au développement représentent 20 % du total des réductions prévues dans le budget tout entier. La réduction totale de 7,6 milliards de dollars australiens comprend les 4,5 milliards déjà annoncés en décembre 2013 dans les Perspectives à la mi-année, ainsi que les coupes supplémentaires prévues dans le montant « mis de côté » pour l'aide en 2017/18 et dans les économies provenant du retard de deux ans pour indexer le budget de l'aide sur l'inflation²⁶. Préalablement à la diffusion du budget, la ministre des Affaires étrangères Julie Bishop et d'autres avaient annoncé publiquement que le montant de l'aide augmenterait parallèlement à l'indice des prix à la consommation (IPC, c'est-à-dire l'inflation) à partir de l'année financière 2014/15, mais cela ne se produira

finalement pas avant 2016/17²⁷. Les perspectives en ce qui concerne l'affectation de l'aide australienne à l'Afrique subsaharienne sont encore plus sombres : en 2014/15, le financement sera réduit à 106 millions de dollars australiens (3 % des dépenses totales des pays/dépenses régionales), soit 20 % de moins que l'année précédente, où le montant de l'aide était déjà 40 % moins élevé que prévu²⁸.

Le Premier ministre Tony Abbott avait déclaré que son gouvernement maintiendrait son engagement concernant « l'aspiration » à atteindre l'objectif de 0,5 % du RNB, mais aucun délai concret n'a été fixé, et il semble peu probable que l'Australie atteigne ce niveau d'aide dans la décennie à venir au moins²⁹. En effet, dans le budget actuel de l'aide, la proportion du RNB de l'Australie consacrée à l'APD devrait chuter à seulement 0,29 % d'ici 2017/18, ce qui est contraire aux récentes recommandations de la Commission des affaires étrangères du Sénat australien, qui préconise que le pourcentage de RNB consacré à l'APD ne descende pas en-dessous de 0,33 %³⁰.

RECOMMANDATIONS

- Le gouvernement australien devrait immédiatement annuler la réduction de 7,6 milliards de dollars australiens prévue dans le budget de l'aide entre 2013/14 et 2017/18. Conformément à « l'aspiration » du gouvernement et à l'accord entre les partis visant à consacrer 0,5 % du RNB à l'APD, l'Australie devrait agir rapidement pour maintenir le pourcentage du RNB consacré à l'APD au-dessus de 0,33 % et déterminer un programme concret avec une échéance pour atteindre les 0,5 % en augmentant le montant de l'aide en termes réels au-delà de l'inflation de l'IPC à partir de l'année prochaine.
- Tout en maintenant l'avantage comparatif dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'Australie devrait reconsidérer les conséquences dramatiques de ses coupes dans les programmes pour l'Afrique subsaharienne et revenir aux niveaux de financement de 2012.
- La publication d'un nouveau cadre d'aide en juin 2014 est la bienvenue, mais le gouvernement devrait désormais publier des informations plus détaillées sur certains composants clés, comme sa stratégie pour renforcer l'engagement du secteur privé et la conception et la mise en œuvre de nouveaux plans d'investissement pour l'aide (Aid Investment Plans).

Il devrait également fixer des objectifs généraux en termes de résultats desquels il pourrait devoir rendre compte dans un rapport annuel, et stipuler clairement que la réduction de la pauvreté est l'ultime test de l'efficacité de l'aide australienne.

- L'Australie ne devrait pas revenir sur la forte position en matière de transparence de l'aide qu'elle avait adoptée ces dernières années³¹. Elle devrait accélérer le mouvement pour améliorer son programme de publication de données à l'IITA afin que, d'ici la fin de l'année 2015, elle publie chaque mois des données détaillées et complètes sur son aide³². Des mesures de transparence devraient également être incluses dans les critères d'aide du gouvernement.
- Dans sa nouvelle politique de développement, le gouvernement australien reconnaît que, dans le monde actuel, il est impératif d'exploiter toutes les formes de ressources financières aux fins du développement, y compris les apports privés et les recettes intérieures. Par conséquent, le gouvernement devrait demander aux compagnies pétrolières, gazières et minières de publier ce qu'elles paient aux gouvernements pour l'exploitation commerciale des ressources naturelles, pays par pays et projet par projet sans

exception. Il devrait défendre cette idée devant le G20, surtout en 2014, année où l'Australie assure la présidence du G20.

- Le gouvernement devrait également prendre des mesures concrètes pour endiguer les flux financiers illicites provenant des pays en développement, notamment en mettant au point un registre public des individus qui détiennent ou contrôlent des entreprises, des fiducies et d'autres instruments juridiques similaires. L'Australie devrait défendre cette position devant le G20. Le gouvernement pourrait également améliorer les perspectives de mobilisation des ressources nationales des pays en développement en s'assurant qu'ils obtiennent un accès à l'information via des accords d'échange automatique d'informations fiscales, et s'employer à fournir aux pays en développement une assistance technique pour renforcer la capacité des autorités fiscales.
- L'Australie devrait adopter la Charte des données ouvertes (Open Data Charter) pour inciter les gouvernements et les entreprises à être plus responsables, réactifs et efficaces et pour stimuler la croissance économique, et elle devrait faire pression sur les autres États membres du G20 pour qu'ils fassent de même.



CANADA

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE

TOTALE

5,06 milliards^{CAD} 4,91 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-8,2 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

2,34 milliards^{CAD} 2,27 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-8,0 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

2,17 milliards^{CAD} 2,11 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-8,3 %

PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013

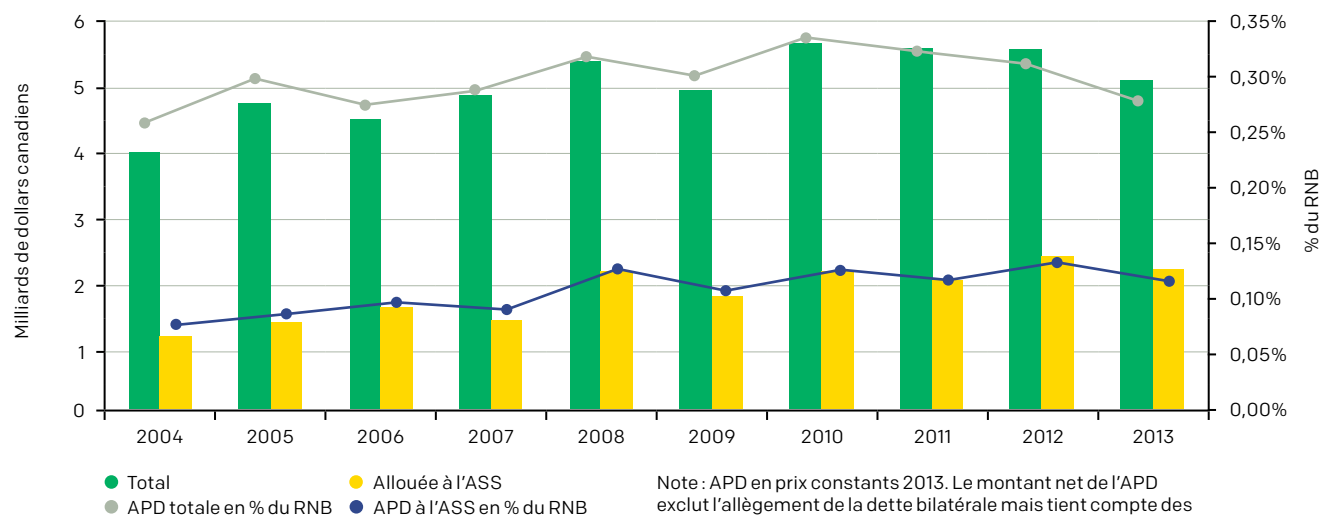
0,27 %

Le Canada s'est engagé depuis longtemps à contribuer au développement mondial et à agir en tant que chef de file dans des domaines critiques comme la nutrition et la santé de l'enfant. Malgré cela, en 2013, il a diminué le montant de ses apports d'aide internationale de 8,2 % pour atteindre 4,91 milliards de dollars (5,06 milliards de dollars canadiens), le réduisant ainsi à son plus bas niveau en quatre ans. Ces actions ont amené de nombreux observateurs de la politique canadienne de développement à

penser que d'autres coupes dans le budget de l'aide suivraient inévitablement, mais l'enveloppe de l'aide internationale dans le budget fédéral pour 2013/14 est restée inchangée¹.

Parmi les régions en développement, l'Afrique subsaharienne a continué à recevoir la plus grande part individuelle (43 %) de l'aide canadienne en 2013. Cela a constitué une augmentation notable et opportune par rapport à 2004, une année où le Canada n'avait

Illustration 1 : APD totale et APD allouée à l'ASS (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et données préliminaires (avril 2014)

Note : APD en prix constants 2013. Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux (les apports multilatéraux imputés à l'ASS en 2013 sont une estimation de ONE). Conversion des dollars américains en dollars canadiens effectuée en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE pour 2013.

consacré que 29 % du montant total de son aide à la région la plus pauvre du monde. Au cours de l'année budgétaire 2011/12, 13 des 20 plus grands bénéficiaires de l'aide internationale du Canada étaient des pays africains². Cependant, parallèlement aux coupes générales dans le budget de l'aide, l'aide au développement destinée à l'Afrique subsaharienne aurait été réduite de 8,3 % en 2013 pour atteindre 2,11 milliards de dollars (2,17 milliards de dollars canadiens) selon les estimations.

Politique d'aide au développement : En 2007, le Canada a commencé à prendre des mesures pour s'assurer que son aide soit mieux ciblée³. Dans cette optique, il a déclaré en 2009 que 80 % de son aide bilatérale serait consacrée à un groupe choisi de « pays cibles »⁴. En juin 2014, le ministre du Développement international, Christian Paradis, a annoncé que ce pourcentage allait augmenter pour atteindre 90 % et que la liste des pays cibles allait passer de 20 à 25 pays⁵. Sur ces 25 pays, neuf sont situés en Afrique subsaharienne : le Burkina Faso, le Bénin, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et le Soudan du Sud⁶.

Le Canada a également défini trois grandes priorités thématiques pour ses investissements en matière d'aide : la sécurité alimentaire, les enfants et les jeunes, et la croissance économique durable⁷. À la suite du lancement de l'Initiative de Muskoka (un effort mondial pour lutter contre la mortalité maternelle et

améliorer la santé de la mère et de l'enfant) au sommet du G8 de 2010 au Canada, le pays a fait de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants (SMNE) sa première priorité en termes de développement. En mai 2014, il a accueilli un sommet sur la SMNE, au cours duquel le Premier ministre Stephen Harper a annoncé que le Canada verserait 3,4 milliards de dollars (3,5 milliards de dollars canadiens) en faveur de cette cause durant la période allant de 2015 à 2020⁸. Le Ministre n'a pas donné plus de détails, mais il a affirmé que les programmes de vaccination effective et le renforcement des systèmes de santé constitueraient des priorités. Le gouvernement a également annoncé le lancement d'un projet de recherche de 35 millions de dollars (36 millions de dollars canadiens) dans neuf pays d'Afrique subsaharienne pour déterminer la meilleure manière de satisfaire les besoins de soins de santé primaires des mères, des nouveau-nés et des enfants. Le Premier ministre Stephen Harper a fait de l'engagement de Muskoka un élément central de sa politique étrangère et s'est montré résolu à le respecter.

Le Canada est l'un des pays signataires d'origine du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (Global Agriculture and Food Security Program, GAFSP) (voir ci-dessous) et il reste un chef de file mondial en matière de nutrition. Lors de la réunion Nutrition for Growth en amont du sommet du G8 en 2013, il a réaffirmé son soutien résolu à ce secteur en annonçant une nouvelle contribution de 137 millions de dollars (141 millions de dollars canadiens) pour

augmenter les interventions en faveur de la nutrition, fondées sur des données factuelles, et en signant le pacte Nutrition for Growth⁹.

En juin 2013, le Canada a fusionné l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'a rebaptisé le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (Department of Foreign Affairs, Trade and Development, DFATD). En annonçant cette décision dans le budget pour 2013, le gouvernement a avancé la « cohérence des politiques » comme motif de cette fusion¹⁰. Celle-ci a suscité de nombreux débats dans le secteur du développement. Certains saluaient la décision tandis que d'autres se demandaient si le programme de développement du Canada n'allait pas servir ses propres intérêts économiques, en particulier compte tenu du fait que le gouvernement met de plus en plus l'accent sur l'engagement du secteur privé¹¹.

Dépenses domestiques et annulations de dettes :

En 2012, 908 millions de dollars (935 millions de dollars canadiens), soit 16 % de l'APD du Canada, n'ont pas été transférés aux pays en développement. La majeure partie de ce montant a servi à couvrir les frais administratifs (277 millions de dollars/285 millions de dollars canadiens) et les coûts d'accueil des réfugiés dans le pays donateur (261 millions de dollars/269 millions de dollars canadiens). Ce pourcentage est supérieur à la part collective de l'aide

totale du CAD non transférée la même année (13 %). Au cours de la période 2000 à 2012, la moyenne des dépenses domestiques et de l'allègement de la dette supportée par le Canada était encore plus élevée et atteignait 19,7 % du montant total d'APD. Elle a culminé à 30 % en 2002 et 25 % en 2005 en raison de niveaux exceptionnels d'allègement de la dette.

Pays les moins avancés (PMA) : Le Canada n'a pas été en mesure d'atteindre l'objectif de l'ONU visant à consacrer 0,15-0,20 % du RNB à l'APD pour les pays les moins avancés (PMA) en 2012 et ne leur a alloué que 0,11 % de son RNB. Cela représente 34,5 % du montant total de son aide pour cette année, ce qui est considérablement inférieur à son pourcentage record de 43,9 % en 2010, mais toutefois supérieur aux 30,1 % de 2004.

Transparence de l'aide : Le Canada est l'un des chefs de file en matière de transparence de l'aide. Dans l'indice de transparence de l'aide de 2013 de Publish What you Fund, qui a été établi avant la fusion de l'ACDI et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'ACDI figurait dans la catégorie « bien ». Le Canada fait partie du groupe de travail de donateurs qui dirige « l'identificateur de budget » de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), la dernière pièce

maîtresse des normes de l'IITA qui comblera les lacunes entre les données de l'IITA et les classifications budgétaires employées par les gouvernements bénéficiaires¹². Le portail de données ouvertes du gouvernement (donnees.gc.ca) inclut les données d'IITA du DFATD. Le Canada a également adopté le Partenariat pour une aide transparente (Open Aid Partnership)¹³. Il est membre du Open Government Partnership (OGP) et a pris des engagements en matière de transparence de l'aide, d'accès à l'information, de données ouvertes et de participation citoyenne¹⁴.

Transparence financière : Le Canada figure à la 17^e position de l'indice de l'opacité financière de 2013 du Réseau mondial pour la justice fiscale, ce qui montre le rôle disproportionné qu'il joue en rendant possible le transfert de flux financiers illicites, en particulier en maintenant un système de réglementation laxiste qui permet la constitution de sociétés écrans anonymes. En juin 2013, le Premier ministre Stephen Harper a promis que le Canada exigerait des compagnies extractives qu'elles déclarent les paiements qu'elles effectuent en faveur des gouvernements, ce qui place le pays en bonne position pour devenir un chef de file mondial en matière de transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Le gouvernement s'est engagé à adopter la législation d'ici avril 2015,

au niveau provincial ou fédéral¹⁵. Dans le cadre des engagements du G8 pris au sommet de Lough Erne en juin 2013, le gouvernement a promis de prendre des mesures pour améliorer ses règles anti-blanchiment d'argent et, avec les autres membres du G8, il a adopté la Charte sur les données ouvertes (Open Data Charter)¹⁶. De fin 2013 à début 2014, le gouvernement a tenu une consultation publique sur la nécessité d'amender la Loi canadienne sur les sociétés par actions pour, entre autres, donner aux autorités compétentes un plus grand accès aux informations relatives aux bénéficiaires effectifs des actions, notamment par la création éventuelle d'un registre central des sociétés¹⁷. En février 2014, de nouvelles règles sont entrées en vigueur pour renforcer les obligations spécifiques à l'identification des clients pour les entités déclarantes¹⁸. Le Canada ne s'est toutefois pas déclaré favorable à l'idée de rendre publiques les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des sociétés.

PERSPECTIVES POUR 2015

Les prochaines élections nationales canadiennes se tiendront fort probablement en octobre 2015. Le Parti conservateur du Premier ministre en titre Stephen Harper mettra a priori l'accent sur les politiques nationales, et en particulier sur la conduite des affaires économiques, afin de se démarquer des autres chefs de parti. Les prévisions budgétaires actuelles du gouvernement montrent un excédent pour 2015-16, ce qui sera indubitablement évoqué lors de la prochaine campagne électorale.

Il est difficile d'établir des prévisions politiques pour le budget de l'aide en général. De nombreuses ONG pensaient qu'il serait réduit dans le budget pour 2014, mais il est resté constant. Comme indiqué plus haut, le Premier ministre Stephen Harper a fait de la SMNE sa principale priorité et, s'il est réélu, il continuera probablement à défendre cette cause. Cependant, les conséquences à long terme de l'incorporation de l'ACDI dans le DFATD sont floues. Sur le plan de la transparence, le gouvernement actuel maintient son

engagement d'honorer la promesse du G8 de Stephen Harper consistant à adopter des règles exigeant des industries extractives qu'elles déclarent leurs paiements d'ici juin 2015. Les questions nationales, cependant, pourraient mettre à l'épreuve la capacité du gouvernement à respecter ce délai ambitieux.

RECOMMANDATIONS

- Le Canada devrait conserver un financement solide de l'aide et augmenter le budget de l'aide à la prochaine occasion.
- Le Canada devrait conserver son rôle de chef de file sur le plan de la nutrition mondiale et de la sécurité alimentaire en versant une contribution généreuse au GAFSP en 2014. Il devrait continuer à honorer son engagement envers Nutrition for Growth et défendre les Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable.
- Le Canada devrait maintenir son engagement en termes de SMNE et verser 500 millions de dollars canadiens sur cinq ans pour la prochaine reconstitution des ressources de GAVI.
- À présent que la fusion de l'ACDI est terminée, le DFATD devrait continuer à améliorer les publications de l'ACDI à l'ITA et faire de même pour l'ensemble des activités de développement du département.
- Pour assurer que l'APD s'accompagne de davantage de ressources nationales pour la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, le Canada devrait continuer à faire de rapides progrès vers la mise en œuvre de règles de transparence obligatoires pour les industries extractives.
- En outre, le Canada devrait mettre fin à son histoire de permissivité à l'égard des flux financiers illicites en encourageant la création d'un registre public qui donne des renseignements sur les personnes physiques qui possèdent et dirigent les sociétés, les trusts et autres instruments juridiques similaires.
- Le Canada devrait utiliser son rôle de chef de file en matière de transparence pour inciter les autres États membres du G20 à adopter des règles de transparence obligatoires pour les industries extractives, à renforcer leurs règlements anti-blanchiment d'argent (y compris en améliorant la transparence sur la propriété réelle), à soutenir l'idée de données ouvertes et à s'assurer que les pays en développement puissent profiter d'accords d'échange automatique de données fiscales.



ÉTATS-UNIS

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE

TOTALE

31,36 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

0,9 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

11,64 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-0,8 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

11,19 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

-1,4 %

PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013

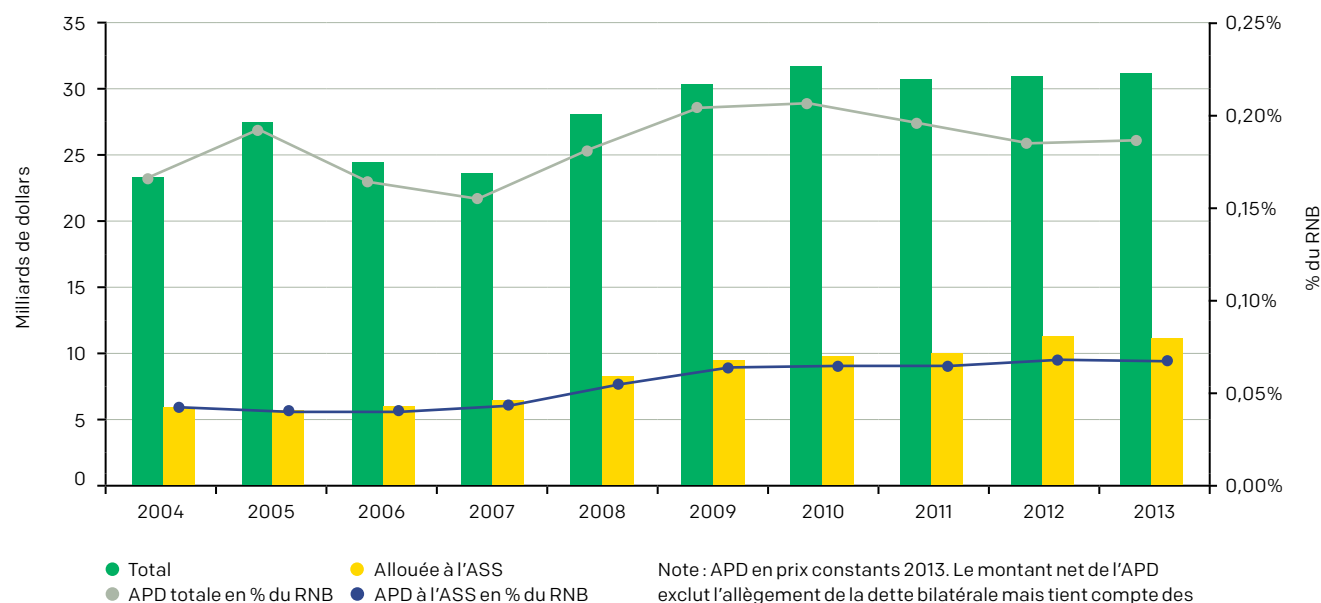
0,19 %

Les États-Unis restent le plus grand fournisseur d'aide bilatérale au monde avec un budget de 31,36 milliards de dollars en 2013. Cependant, après de nettes augmentations de l'aide entre 2007 et 2010, l'aide publique au développement (APD) du pays a stagné ces dernières années. En outre, la proportion de l'aide qu'il consacre aux pays en ayant le plus besoin est en diminution. L'année dernière, pour la première fois depuis 2005, les États-Unis

auraient réduit leur aide à l'Afrique (de 0,8 %) et à l'Afrique subsaharienne (de 1,4 %) pour atteindre respectivement 11,64 et 11,19 milliards de dollars (voir illustration 1).

Bien qu'ils figurent en tête des tableaux en termes de volume d'aide, les États-Unis ne sortent pas gagnants d'une comparaison avec les autres pays du G7 en termes de proportion des richesses nationales

Illustration 1 : APD totale et APD allouée à l'ASS (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



consacrées à l'aide, étant donné que leur ratio APD/RNB n'est que de 0,19 %, un pourcentage supérieur uniquement à l'Italie. Le ratio APD/RNB est resté constant depuis 2012, mais une tendance à la baisse avait été observée ces dernières années, à la suite d'un pic à 0,21 % en 2010.

Politique d'aide au développement : L'Afghanistan est resté le plus grand bénéficiaire de l'aide au développement américaine en 2012 avec 2,81 milliards de dollars. Le Kenya et le Soudan du Sud se placent en deuxième et troisième position, ayant reçu respectivement 830 et 785 millions de dollars. L'Éthiopie vient juste après avec 744 millions de dollars. Les dépenses en faveur du Pakistan et de l'Irak ont diminué de plus de 50 % entre 2011 et 2012 pour atteindre respectivement 634 et 592 millions de dollars¹. Des données ventilées par secteur ne sont pas encore disponibles pour 2013, mais en 2012, 28 % du montant brut de l'APD bilatérale étaient consacrés à des programmes en faveur de l'éducation, de la santé et des populations, 22 % à d'autres projets d'infrastructure sociale et 8 % à l'infrastructure économique².

Dans le cadre de son projet « Forward », un plan de réforme commun à tous les organismes publics américains, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a promis de transférer 30 % du montant total de son aide au développement via des entités locales dans les pays bénéficiaires d'ici à 2015, afin de contribuer au renforcement des capacités des systèmes locaux.

USAID a augmenté le montant des fonds transférés à l'aide des systèmes des pays bénéficiaires pour passer de 14,3 % pendant l'exercice budgétaire de 2012 à 17,9 % pendant l'exercice 2013. En Afrique, l'utilisation des systèmes des pays bénéficiaires est passée de 9,6 % pendant l'exercice 2012 à 11,5 % pendant l'exercice 2013. Ces progrès sont encourageants, mais le rythme devra être accéléré pour atteindre l'objectif d'USAID consistant à transférer 30 % de toute l'aide via les systèmes des pays d'ici à 2015³.

Dépenses domestiques et annulations de dettes :

En 2012, 2,8 milliards de dollars (9 %) de l'APD des États-Unis n'ont jamais été transférés aux pays en développement. Ce montant est constitué en grande partie des frais administratifs (1,9 milliards de dollars) et des coûts d'accueil des réfugiés (843 millions de dollars). Cette proportion est inférieure au pourcentage des frais et de l'allègement de la dette de l'ensemble du CAD (13 %). En moyenne, au cours de la période allant de 2008 à 2012, les États-Unis affichaient le deuxième plus faible pourcentage d'APD consacré aux dépenses domestiques et à l'allègement de la dette parmi les donateurs du G7 (seulement 9 %).

Pays les moins avancés (PMA) : Les États-Unis n'ont pas été en mesure d'atteindre l'objectif de l'ONU visant à consacrer 0,15-0,20 % du RNB/APD aux PMA en 2012 et ne leur ont alloué que 0,07 % du RNB. Cependant, cela représentait 37,3 % du montant total de leur aide cette année-là, ce qui les place en quatrième position, conjointement avec le Danemark, sur les 28 donateurs

du CAD et bien devant tous les autres pays du G7, à l'exception du Japon.

Transparence de l'aide : Les États-Unis ont commencé à publier des informations sur leur aide extérieure conformément à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) en décembre 2012⁴. L'indice de transparence de l'aide de 2013 de Publish What You Fund a évalué cinq organismes des États-Unis, ainsi qu'un de leurs programmes d'aide. La Millennium Challenge Corporation a obtenu d'excellents résultats, tandis que le Département du trésor et USAID se sont tous deux classés dans la catégorie « correct ». Cependant, le Département de la défense et le Département d'État ont été classés « insuffisant », et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) a obtenu la note « très insuffisant », pire que tous les autres organismes et programmes américains. Aucune donnée sur les versements effectués via PEPFAR, le plus grand programme international consacré à une seule maladie, ne figure dans la base de données de l'IITA ou dans le tableau de bord américain de l'aide extérieure⁵. Depuis, PEPFAR a commencé à publier des informations à l'IITA, notamment des informations prospectives pour 2015.

Les États-Unis sont membres du Open Government Partnership et ils mettent actuellement en œuvre leur deuxième Plan d'action national. Leurs plans dans le cadre du Partenariat complètent l'Initiative du Président pour un gouvernement ouvert, dont le but est de rendre le gouvernement américain plus transparent

et de l'amener à rendre des comptes aux citoyens. Ils comprennent des engagements explicites pour améliorer la transparence de l'aide au développement. Cependant, un récent rapport d'activité de la société civile surveillant la mise en œuvre du Plan d'action national des États-Unis a fait état d'un manque d'urgence dans la réalisation de l'engagement relatif à la transparence de l'aide⁶.

Transparence financière : Les États-Unis ont obtenu un score de 58 sur 100 dans l'indice de l'opacité financière du Réseau mondial pour la justice fiscale. Les États-Unis représentent plus de 22 % du marché mondial des services financiers extraterritoriaux et, dans l'ensemble, le gouvernement n'a pas combattu son rôle dans l'attraction des flux financiers illicites et la facilitation de l'évasion fiscale. Les États-Unis sont un important paradis fiscal et les lacunes dans les lois

anti-blanchiment du pays permettent à ses institutions financières de manipuler les produits de délits commis à l'extérieur du territoire américain⁷. Avec les autres membres du G8, les États-Unis ont adopté la Charte des données ouvertes au sommet du G8 de Lough Erne en juin 2013. À la suite de ce sommet, ils ont promis d'améliorer la transparence en ce qui concerne les propriétaires et les dirigeants des entreprises⁸. Dans son deuxième Plan d'action national du Open Government Partnership, les États-Unis se sont engagés à adopter un règlement exigeant des institutions financières qu'elles identifient les bénéficiaires effectifs des entreprises établies en tant qu'entités juridiques, qu'elles défendent publiquement l'élaboration d'une loi exigeant la divulgation de l'information sur les propriétaires réels, qu'elles rejoignent l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (Global Initiative for Fiscal Transparency),

qu'elles améliorent la transparence de l'aide au développement, qu'elles intensifient les sanctions en matière de visas pour lutter contre la corruption, qu'elles rendent les données sur les dépenses fédérales plus facilement disponibles, dans des formats ouverts et utilisables, et qu'elles renforcent et élargissent les protections des employés gouvernementaux à l'origine de dénonciations⁹. En mars 2014, les États-Unis ont été admis comme pays candidat à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)¹⁰. En mai 2014, la Commission américaine des opérations boursières (Securities and Exchange Commission, SEC) a annoncé qu'elle avait prévu d'établir des règles pour la section 1504 de la loi Dodd-Frank de 2010, relative à la divulgation obligatoire des paiements des compagnies pétrolières, gazières et minières. La SEC a promis de présenter une proposition de règle d'ici mars 2015¹¹.

PERSPECTIVES POUR 2015

Contrairement aux principaux donateurs de l'Union européenne, les États-Unis n'ont pas pris d'engagements en matière d'aide au développement à l'horizon 2015. Bien que le pays reste le plus grand fournisseur d'aide bilatérale, la stagnation générale de son niveau d'aide, et en particulier la récente diminution de l'aide allouée à l'Afrique subsaharienne, est inquiétante. Les résultats des élections présidentielles de 2016 auront probablement des conséquences non négligeables sur le montant et les

priorités de l'aide au développement. Avant ces élections, les États-Unis devraient s'employer à institutionnaliser les réformes Forward d'USAID et à maintenir la dynamique en matière de transparence de l'aide, notamment dans le cadre du Open Government Partnership. Parmi les autres changements en cours dans l'aide au développement des États-Unis figurent les réformes du système d'aide alimentaire. Les changements importants décidés en 2014, notamment la loi de réforme de l'alimentation pour la paix (Food for

Peace Reform Act) adoptée en 2014, constituent une première étape et permettront à USAID de venir en aide à 800 000 personnes de plus avec les mêmes ressources, en modernisant le système qui consistait jusqu'à présent à envoyer de la nourriture américaine à l'étranger en cas de situation d'urgence.

Le rôle de chef de file des États-Unis restera vital pour la santé et l'agriculture mondiales. L'engagement durable des États-Unis envers le Fonds mondial, ainsi

que ses propres réalisations par le biais de PEPFAR, continuent d'envoyer un message fort en montrant que, malgré la conjoncture économique difficile, ils poursuivront leurs efforts en vue d'une génération

libérée du sida. Feed the Future, le programme mondial des États-Unis contre la faim et pour la sécurité alimentaire, accomplit des progrès remarquables pour atteindre ses objectifs ambitieux de réduction de la

pauvreté et de la faim pour 2017¹². Dans les années à venir, il sera essentiel que les États-Unis continuent à stimuler le progrès grâce à ces programmes phares du développement.

RECOMMANDATIONS

- Le gouvernement américain devrait conserver son rôle de chef de file de l'aide au développement en protégeant le budget général de l'aide contre d'éventuelles coupes et en honorant son engagement d'allouer l'aide aux pays les moins avancés en priorité.
- Au cours de la reconstitution des ressources de GAVI, l'Alliance du Vaccin 2015, les États-Unis devraient continuer à fortement appuyer les programmes de santé multilatéraux en versant une contribution de 1 milliard de dollars à l'Alliance entre 2015 et 2018.
- Les États-Unis devraient rester un chef de file en matière de sécurité alimentaire mondiale, notamment en versant une généreuse contribution au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) au cours de l'actuelle reconstitution de ses ressources. Ils devraient également continuer à honorer leur engagement envers Nutrition for Growth et adhérer aux Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable.
- Pour respecter l'engagement d'USAID d'allouer 30 % de toute l'APD via les systèmes des pays bénéficiaires d'ici à 2015, les États-Unis devraient accélérer les progrès en la matière.
- Tous les organismes américains de gestion de l'APD devraient pleinement mettre en œuvre les normes de l'IITA, y compris en ce qui concerne la valeur ajoutée, et publier des données de qualité sur l'aide, qui soient détaillées et mises à jour.
- Pour aider les pays en développement à mobiliser davantage de ressources nationales, les États-Unis devraient établir des règles strictes pour mettre en œuvre la section 1504 de la loi Dodd-Frank, afin de s'assurer que les compagnies pétrolières, gazières et minières cotées divulguent publiquement les informations relatives à leurs paiements par projet, pour chaque pays dans lesquels elles sont actives, et ce sans exception.
- Les États-Unis devraient également combler d'urgence les lacunes dans leurs lois anti-blanchiment et appuyer la création d'un registre public qui mette à disposition les informations sur les propriétaires réels des sociétés, des trusts et d'autres instruments juridiques similaires. Cela permettrait aux gouvernements des pays en développement de collecter plus facilement les ressources publiques qui leurs sont dues.
- Les États-Unis devraient se servir de leur rôle de chef de file en matière de transparence pour inciter les autres États membres du G20 à adopter un reporting obligatoire pour les industries extractives, à adopter des registres publics reprenant les informations relatives à la propriété réelle, à soutenir l'idée de données ouvertes et à s'assurer que les pays en développement puissent profiter d'accords d'échange automatique de données fiscales.



FRANCE

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE

TOTALE

8,06 milliards€ 10,7 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

- 3,3 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

3,87 milliards€ 5,14 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

6,6 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

2,99 milliards€ 3,97 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

16,6 %

PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013

0,38 %

OBJECTIF POUR 2015

EN TERMES D'APD TOTALE

15,11 milliards€ 20,06 milliards\$

EN TERMES D'APD ALLOUÉE À L'AFRIQUE

7,71 milliards€ 10,24 milliards\$

% DE L'OBJECTIF D'AUGMENTATION POUR L'AFRIQUE ATTEINT EN 2013

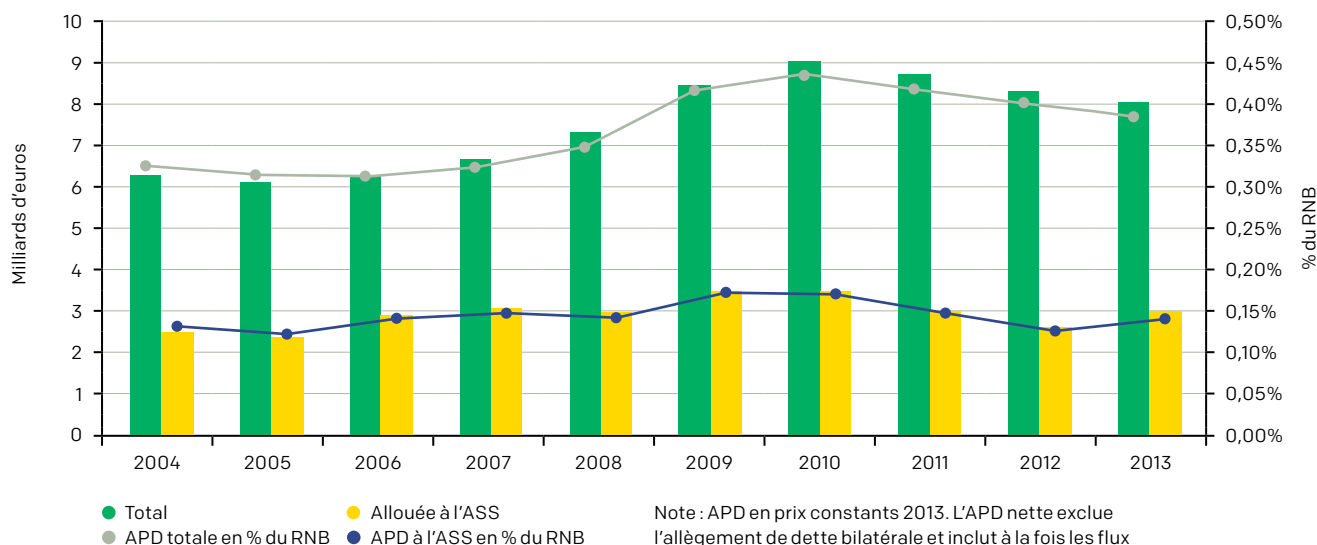
13,7 %

La France est le 4^e donateur dans le monde ; son aide au développement (APD) s'élève à 8,1 milliards d'euros en 2013. Pour la troisième année consécutive, l'APD globale de la France est en baisse de 367 millions de dollars (276 millions d'euros), soit 3,3 %¹. Après le Canada, la France enregistre ainsi la baisse la plus importante des 28 donateurs du CAD en termes absolus, et la 8^e en termes relatifs. L'aide bilatérale de la France a même accusé une baisse de près de 10 % par rapport à l'année précédente, 2012. Désormais, la France alloue

seulement 0,38 % de sa richesse nationale (RNB) à l'aide au développement, après avoir atteint un ratio de 0,44 % en 2010. En effet, par rapport au niveau record de 2010, l'aide française a baissé de près d'un milliard d'euros.

L'aide vers l'Afrique subsaharienne, qui avait augmenté de 47 % entre 2005 et 2009², a depuis diminué, avec une baisse particulièrement marquée en 2012³. Cette tendance semble avoir été arrêtée en 2013. L'aide de la France vers l'Afrique subsaharienne a augmenté de

Illustration 1 : APD totale et APD allouée à l'ASS (total net, hors allègement de dette), 2004-13



Source : OCDE-CAD Tableau 2a, chiffres préliminaires (avril 2014)

Note : APD en prix constants 2013. L'APD nette exclue l'allègement de dette bilatérale et inclut à la fois les flux bilatéraux et multilatéraux (les flux multilatéraux imputés vers l'Afrique subsaharienne sont des estimations de ONE). Le taux de change annualisé 2013 de l'OCDE a été utilisé pour la conversion des dollars américains vers l'euro.

près de 17 %, pour atteindre un montant d'environ 3 milliards d'euros⁴, mais reste en volume en-dessous du niveau de 2011⁵. L'aide vers l'Afrique subsaharienne (ASS) représente aujourd'hui 0,14 % du RNB de la France.

Une autre inquiétude concerne les dons-projets⁶ qui profitent aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique subsaharienne : selon des documents du gouvernement français, ces dons-projets ont continué à baisser en 2013 de 2,8 %. Les engagements de la France au niveau de l'UE prévoient que la moitié des augmentations de son APD soit allouée à l'Afrique. Or, en 2015, on estime que seulement 13,7 % des augmentations promises à l'Afrique pour 2015 auront été décaissées.

Politique d'aide au développement : La France a établi une liste de 16 pays pauvres prioritaires, tous situés en Afrique subsaharienne⁷, qui devraient recevoir au moins 50 % des subventions⁸. Cependant, cet objectif est insuffisant étant donné la diminution de l'APD totale allant aux subventions⁹.

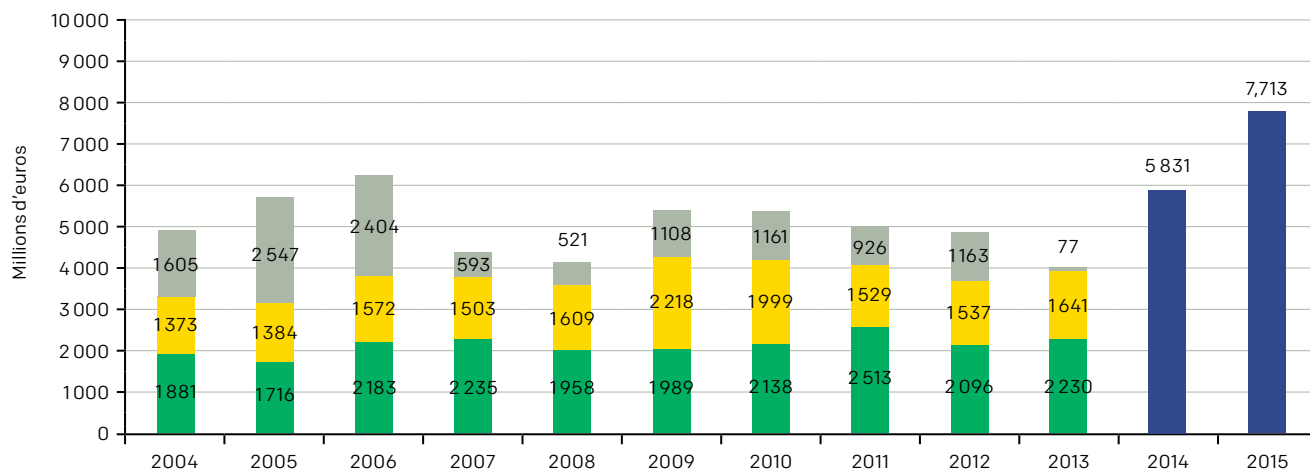
Dans sa nouvelle loi de programme, la France définit 4 domaines prioritaires pour sa politique de développement¹⁰. Toutefois, en considérant la répartition du budget de l'aide, trois secteurs se détachent du lot : les infrastructures (une part croissante étant destinée au secteur de l'énergie), la santé (notamment via des canaux multilatéraux) et l'agriculture (notamment via des canaux bilatéraux).

En 2013, 44 % du budget d'aide bilatérale de 7,5 millions d'euros transitant par l'Agence française de développement (AFD) étaient alloués aux infrastructures et au développement urbain (dont une partie substantielle du budget reversée au secteur de l'énergie), alors que 4,5 % étaient dédiés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire¹¹.

Dépenses domestiques¹² et annulations de dettes :

En 2012, 2,7 milliards d'euros, soit 28 % de l'aide publique au développement de la France, n'ont pas été transférés aux pays en développement. La plus grande partie de ce montant était composée de l'allègement de la dette (1,2 milliard d'euros) et des frais imputés aux étudiants (735 millions d'euros). Cette proportion est

Illustration 2 : APD allouée à l'Afrique et progression vers l'objectif Afrique 2015



- APD bilatérale allouée à l'Afrique (hors allègement de la dette)
- APD multilatérale allouée à l'Afrique
- Allègement de la dette bilatérale de l'Afrique
- Objectif d'APD pour l'Afrique

Source: OCDE-CAD Tableau 2a, chiffres préliminaires (avril 2014), Perspectives économiques de l'OCDE annexe tableau 1

Note : APD nette en prix constants 2013. Les flux multilatéraux imputés pour 2013 sont des estimations de ONE. Cette analyse utilise une ligne de base 2004 lissée, contrairement au reste du rapport. La cible d'APD pour 2014-15 a été calculée à partir des projections de RNB pour 2014-15 (basées sur les projections de croissance du RNB de l'OCDE) et les engagements de l'UE d'atteindre un ratio APD/RNB de 0,7% d'ici à 2015 et d'allouer la moitié des augmentations à l'Afrique. Le taux de change annualisé 2013 de l'OCDE a été utilisé pour la conversion des dollars américains vers l'euro.

plus que deux fois plus importante que la part moyenne des donateurs du CAD au cours de la même année (13 %). Au cours de la période 2000-2012, la moyenne des dépenses domestiques de la France était encore plus élevée, représentant 34 % de l'APD totale, et atteignant même plus de 50 % certaines années (2003, 2005 et 2006), ce qui était une fois de plus dû surtout à l'allégement de la dette et aux frais d'écologie.

Les pays les moins avancés (PMA) : La France n'a pas atteint, en 2012, l'objectif fixé par les Nations unies d'allouer 0,15 % de son RNB aux pays les moins avancés¹³ : elle leur alloue seulement 0,09 %. Cela représente moins du quart (23,5 %) de l'ensemble de l'aide sur l'année en question, la moyenne du CAD s'élève à 31,9 %.

Prêts APD : En effet, la France comptabilise d'importants volumes de prêts dans l'APD. Ses prêts ont tendance à être concédés à des conditions beaucoup moins favorables que celles des autres bailleurs de fonds du CAD (en termes de taux d'intérêts, de délais de grâce et d'échéances). En 2012, l'élément des prêts APD de la France était en moyenne inférieur à 50 %¹⁴. En outre, la France est l'un des donateurs du CAD qui fournit des prêts non-subsidés dans leur aide « concessionnelle », une pratique permise par le taux de référence désuet du CAD de 10 %¹⁵, qui est actuellement en cours de révision (voir chapitre 2). Si des taux de référence plus réalistes étaient mis en place, seulement 28 des 72 prêts concessionnels français de 2012 auraient pu être comptabilisés dans l'APD¹⁶.

Transparence de l'aide : En 2013, la France a eu un mauvais score dans le cadre de l'indice de la transparence de l'ONG Publish what you fund, mais a fait des progrès depuis. La première loi de développement, qui a été adoptée par le Parlement en juin 2014, est un pas historique qui permettra notamment un plus grand contrôle démocratique de la politique française, avec un rapport de suivi qui devra être présenté au Parlement tous les deux ans¹⁷. Elle présente toutefois une faiblesse majeure : elle ne permet pas de programmation financière, c'est-à-dire qu'elle ne définit pas d'objectifs financiers ni de trajectoire de l'APD pour les années à venir. Lors du G8 de Lough Erne en 2013, la France a pris l'engagement de mettre en œuvre l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), la norme commune dans la publication de données sur l'aide¹⁸. La France a commencé par publier les détails de son aide vers le Mali et trois autres pays en format IITA sur un site web spécifique, qui permet aux citoyens de signaler au gouvernement des cas de suspicion de corruption¹⁹. En juin 2014, la France a actualisé son calendrier pour la mise en œuvre d'IITA et le ministère des affaires étrangères et du développement international a commencé à publier les données pour le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie ainsi que l'aide humanitaire en format IITA. Les documents budgétaires contiennent plus d'informations qu'auparavant, notamment en ce qui concerne les prêts. Le gouvernement a également décidé d'adhérer au Open Government Partnership et devra présenter un plan d'action pour formaliser son adhésion²⁰.

Financements innovants : La France est depuis des années leader dans les financements innovants pour le développement. Elle a été l'un des principaux initiateurs de la taxe de solidarité sur les billets d'avion²¹, et est le premier pays au monde à avoir affecté la taxe sur les transactions financières en partie au développement (15 % des revenus)²². La France est également le deuxième contributeur à la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm)²³. La plupart des mécanismes de financement innovants ont été utilisés dans le domaine de la santé (comme UNITAID, GAVI l'Alliance du Vaccin, le Fonds mondial et des initiatives bilatérales). La France utilise également des conversions de dettes (C2D)²⁴ et un prélèvement volontaire qui permet aux collectivités locales et aux agences de l'eau françaises d'affecter jusqu'à 1 % de leurs bénéfices à des projets d'aide au développement dans le secteur de l'eau²⁵.

Transparence financière : L'Indice d'opacité financière du Tax Justice Network attribue un score de 43 points sur 100 à la France, ce qui suggère que ses résultats sont moyens et que des progrès doivent être accomplis en vue de combattre la corruption et les flux illicites²⁶. En 2013, la France a adopté deux textes pour améliorer la transparence financière. Le premier porte sur la régulation et la séparation des activités bancaires et introduit la comptabilité pays-par-pays, une première. Les banques sont désormais obligées de publier des informations sur leurs filiales, comme leur produit net, ce qui devrait faciliter la lutte contre la fraude fiscale. Le deuxième texte crée un registre public des trusts, y compris pour les bénéficiaires effectifs français de ces entités juridiques étrangères, et renforce les sanctions en cas de violation.

PERSPECTIVES POUR 2015

Le Parlement français a récemment adopté la première loi de développement du pays. Le principal défi à venir pour le restant de l'année 2014 sera d'obtenir un budget suffisant pour financer la nouvelle politique. Cependant, les perspectives sont moroses. Les crédits de paiement pour l'aide au développement ont déjà été revus à la baisse en 2014²⁷. Dans le cadre du budget triennal 2015-2017, le gouvernement français cherche à faire des économies de 50 milliards d'euros et l'APD n'a pas été sanctuarisée. De plus, la politique française basée sur l'augmentation des prêts

pour augmenter l'APD atteindra ses limites et en 2014, pour la première fois depuis 2008, il est probable que le montant des prêts nets commence à diminuer²⁸.

Cependant, il est encore temps pour le gouvernement français de fixer une trajectoire crédible et ascendante, comme s'y était engagé François Hollande, pour respecter son engagement international de consacrer 0,7 % du RNB de la France à l'APD²⁹. Pour satisfaire son engagement de 0,7 %, la France devrait accroître le budget dédié à l'APD de 7 milliards d'euros d'ici à

2015³⁰. Toute augmentation de l'aide devrait inclure une augmentation de l'aide vers l'Afrique subsaharienne ainsi qu'aux pays les plus pauvres. Le budget triennal est une occasion unique d'empêcher ce qui pourrait être considéré comme un retrait de la France de la solidarité internationale et de remettre le pays sur les rails avant les prochaines élections présidentielles de 2017.

RECOMMANDATIONS

- Le gouvernement français devrait immédiatement augmenter les dépenses d'aide dans le budget triennal et reprendre une trajectoire qui permettra de respecter son engagement international de 0,7 % APD/RNB.
- La France devrait de toute urgence allouer une plus grande proportion de son aide aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique subsaharienne.
- La France devrait publier toutes les données de son APD en format IITA, pas uniquement les données concernant ses 16 pays prioritaires.
- La France devrait saisir les opportunités internationales à venir pour démontrer son leadership sur le développement international et gagner en crédibilité, notamment en vue des négociations climat qui se tiendront fin 2015 à Paris :
 - Il faut s'assurer qu'au moins une partie des revenus générés par la taxe sur les transactions financières (TTF) européenne soit affectée au développement, de manière additionnelle aux niveaux d'aide actuels.
 - La France devrait rester un leader en matière de santé mondiale, notamment en continuant à soutenir GAVI, l'Alliance du Vaccin de manière significative pour la période 2016-2020.
- En tant que membre de l'UE, la France devrait continuer à s'engager pour que la directive anti-blanchiment inclue l'obligation d'un accès public aux informations sur ceux qui contrôlent et détiennent les sociétés, les trusts et d'autres entités juridiques similaires.
- Elle devrait également veiller à ce que les pays en développement soient inclus dans le nouveau système d'échange automatique d'informations fiscales, et continuer à les aider à renforcer les capacités de leurs autorités fiscales, par exemple via l'initiative des Inspecteurs d'impôts sans frontières.



ITALIE

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE

TOTALE

2,45 milliards[€] 3,25 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

13,3 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

944 millions[€] 1,25 milliard^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

19,6 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

760 millions[€] 1,01 milliard^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

24 %

PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013

0,16 %

OBJECTIF POUR 2015

EN TERMES D'APD TOTALE

11,07 milliards[€] 14,70 milliards^{\$}

EN TERMES D'APD ALLOUÉE À L'AFRIQUE

5,41 milliards[€] 7,18 milliards^{\$}

% DE L'OBJECTIF D'AUGMENTATION POUR L'AFRIQUE ATTEINT EN 2013

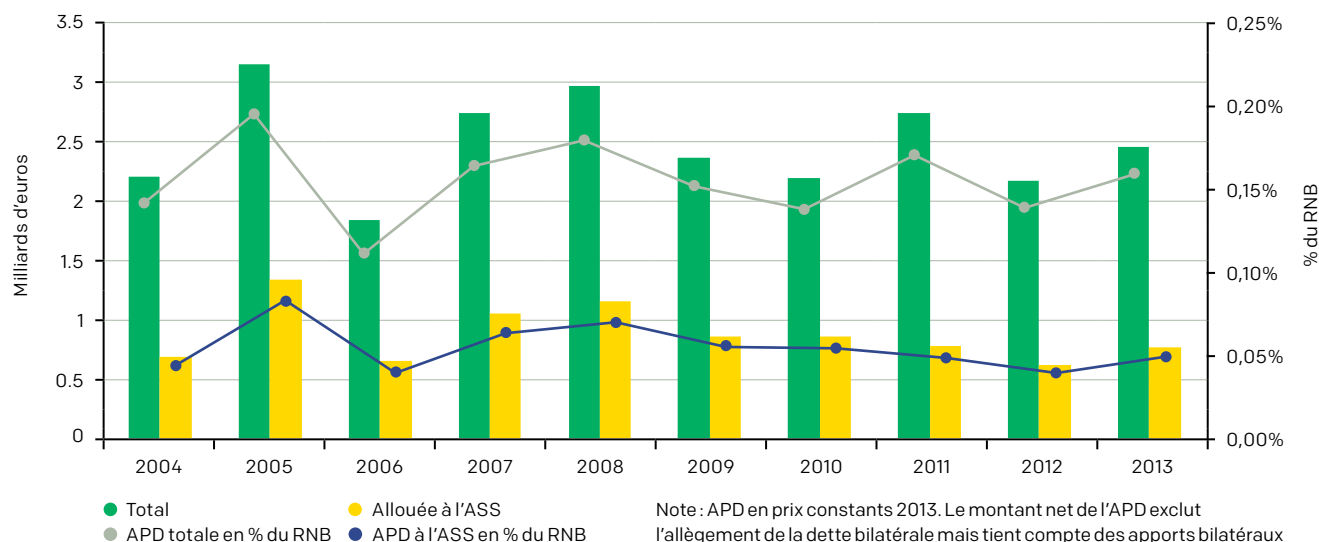
-6,2 %

L'Italie reste déterminée à atteindre ultérieurement l'objectif international visant à consacrer 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD), mais son ratio APD/RNB n'a pas dépassé les 0,19 % ces dix dernières années¹. Ses niveaux d'APD ont, en fait, fortement varié. Après avoir augmenté de 25 % entre 2010 et 2011 (principalement en raison d'une forte augmentation des coûts d'accueil des réfugiés dans le pays donateur) puis diminué de 21 % en 2012, l'aide italienne est repartie à la hausse en 2013 et a grimpé de 13,3 % pour

atteindre un total de 3,2 milliards de dollars (2,4 milliards d'euros). Avec cette augmentation, l'APD de l'Italie s'est élevée à 0,16 % du RNB.

Les apports d'APD à l'Afrique auraient augmenté de 19,6 %, pour atteindre 1,3 milliards de dollars (944 millions d'euros) en 2013, ce qui représente près de 40 % du montant total de l'aide au développement de l'Italie. La région de l'Afrique subsaharienne est un des bénéficiaires prioritaires de l'APD italienne et elle a reçu 24 % d'APD en plus en 2013, soit un total de

Illustration 1 : APD totale et APD allouée à l'ASS (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et données préliminaires (avril 2014)

Note : APD en prix constants 2013. Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux (les apports multilatéraux imputés à l'ASS en 2013 sont une estimation de ONE). Conversion des dollars américains en euros effectuée en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE pour 2013.

1 milliard de dollars (760 millions d'euros). Cependant, l'Italie est encore loin d'atteindre l'objectif de l'UE pour 2015 consistant à allouer la moitié de toute l'aide supplémentaire à l'Afrique. Elle a en fait radicalement diminué son APD bilatérale au continent, lui allouant 72 % de moins qu'en 2004.

Politique d'aide au développement : La politique générale de développement de l'Italie est actuellement en cours de révision, mais les priorités du pays à court terme en matière de coopération au développement sont présentées dans les orientations de programmation pour 2014-2016 et comprennent la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement humain (santé et

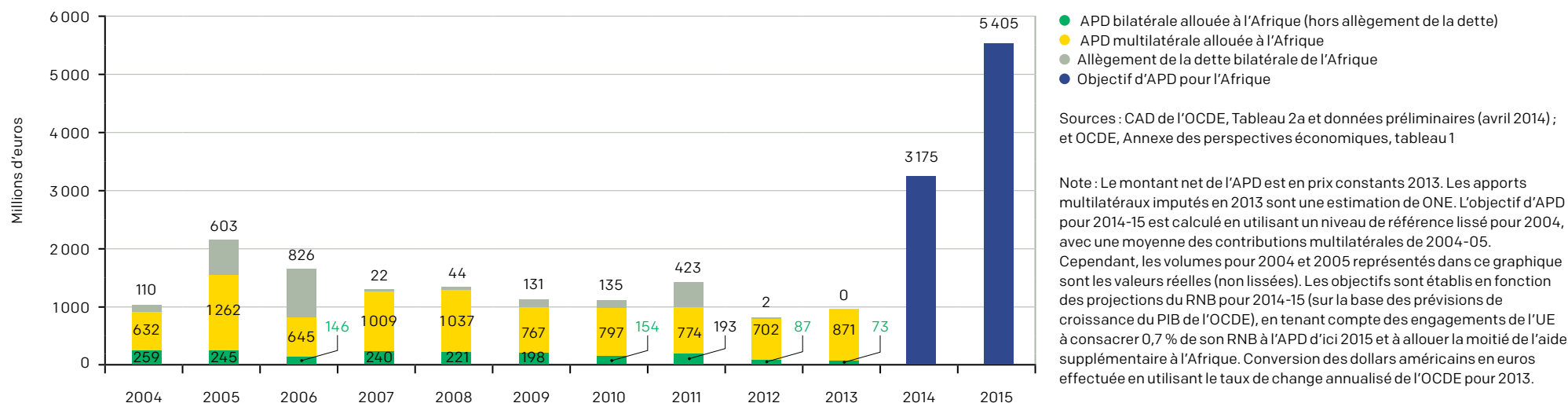
éducation), les droits de l'homme et l'égalité des sexes, le développement du secteur privé et l'environnement². Près de 80 % de l'aide au développement de l'Italie a transité par des organisations multilatérales en 2013 et environ la moitié de l'APD italienne totale a transité par l'UE. L'APD bilatérale de l'Italie s'élevait à seulement 669 millions de dollars (504 millions d'euros) en 2013. D'ici 2016, l'Italie réduira le nombre de pays auxquels elle accorde une aide bilatérale de 24 à 20. Sur ces 20 pays, neuf se situent en Afrique subsaharienne, la région étant prioritaire pour l'aide au développement italienne³. En décembre 2013, la gouvernement a lancé un programme complet intitulé « Initiative Italie-Afrique » afin de donner un nouvel élan à l'engagement de l'Italie envers le continent sur des

questions comme les droits de l'homme, la démocratie, la prévention des conflits, l'énergie renouvelable, l'agriculture et l'environnement⁴.

Dépenses domestiques et annulations de dettes :

La proportion d'APD italienne allouée à des dépenses domestiques a fortement fluctué entre 2000 et 2012 et a culminé à 46 % en 2006. Les frais encourus par le donateur sur son territoire national ont plus que triplé, passant de 920 millions de dollars (693 millions d'euros) en 2010 à 1,2 milliards de dollars (911 millions d'euros) en 2011. Cela est principalement dû à une augmentation considérable de l'APD consacrée aux réfugiés originaires d'Afrique du Nord⁵, qui a grimpé en flèche, de 4 millions de dollars (3 millions d'euros) à 517 millions de dollars (389 millions d'euros).

Illustration 2 : APD allouée à l'Afrique et progrès à accomplir en vue de l'objectif



Pays les moins avancés (PMA) : L'aide de l'Italie aux pays les moins avancés (PMA) a atteint un niveau record de 40,4 % de l'APD totale en 2008, mais a considérablement diminué par la suite, accusant une baisse de 25,6 % en 2012. L'APD allouée par l'Italie aux PMA en 2012 ne représentait que 0,04 % du RNB, un chiffre bien inférieur à l'objectif de l'ONU de 0,15 %.

Transparence de l'aide : L'Italie figure dans la catégorie « très insuffisant » de l'indice de transparence de l'aide de 2013 de Publish What You Fund, son ministère des Affaires étrangères obtenant de mauvais résultats en termes de publication de chiffres globaux et de données ventilées par projet. L'Italie n'a pas adhéré à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) mais, en tant que membre du G8, elle s'est engagée à respecter les normes communes de Busan, qui contiennent l'engagement à mettre pleinement en œuvre les normes de l'IITA⁶. L'Italie a adhéré au Open Government Partnership en 2011 et met actuellement en œuvre son premier Plan d'action national, qui comprend des engagements en matière d'accès à l'information, d'administration en ligne et de données

ouvertes⁷. En juillet 2014, le gouvernement a lancé une nouvelle plateforme « Open Aid Italia », qui fournit des données détaillées sur ses dépenses en matière d'aide⁸. Toutefois, il faudrait maintenant profiter de cette dynamique pour accélérer le progrès. L'Italie est le seul pays du G7 n'ayant pas encore commencé ses publications à l'IITA.

Financements innovants : L'Italie figure parmi les 11 États membres de l'UE ayant décidé de mettre progressivement en œuvre la taxe européenne sur les transactions financières (TTF) d'ici à 2016⁹. Cette mesure permettrait de collecter jusqu'à 46 milliards de dollars (35 milliards d'euros) par an, dont une partie serait allouée au financement des efforts de développement international¹⁰. En plus de contribuer à des mécanismes de financement innovants comme le mécanisme de marché garanti (Advanced Market Commitment, AMC) et la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm), l'Italie est également l'un des donateurs du Mécanisme consultatif pour le renforcement des infrastructures par des partenariats public-privé (Public-Private

Infrastructure Advisory Facility, PPIAF), auquel il a versé un total de 1,8 million de dollars (1,4 million d'euros) entre 2000 et 2013.

Transparence financière : L'Italie est classée 69^e sur 177 pays dans l'indice de perception de la corruption de 2013 de Transparency International, au même niveau que le Koweït et la Roumanie, ce qui suggère qu'il reste encore de nombreux progrès à accomplir pour améliorer la transparence et lutter contre la corruption¹¹. L'indice de l'opacité financière de 2013 du Réseau mondial pour la justice fiscale octroie à l'Italie un score de 39 %, montrant ainsi que le pays doit prendre des mesures concrètes pour empêcher et dissuader les flux financiers illicites¹². Afin de lutter contre l'utilisation abusive des paradis fiscaux, une loi est entrée en application en décembre 2013 en vertu de laquelle les résidents italiens doivent déclarer leurs actifs à l'étranger, qu'ils soient détenus directement ou indirectement, y compris dans le cas d'actifs détenus dans des trusts¹³.

PERSPECTIVES POUR 2015

La nouvelle dynamique de la coopération au développement italienne, qui s'est enclenchée avec les efforts du gouvernement de Mario Monti de 2011 et a vu la création de la fonction spéciale de ministre de la Coopération internationale au sein du cabinet du Premier ministre, s'est maintenue sous le gouvernement actuel à la tête duquel le Premier ministre Matteo Renzi a pris ses fonctions en février

2014. Le portefeuille du développement a été placé sous la responsabilité du ministre adjoint aux Affaires étrangères, Lapo Pistelli, et le gouvernement est déterminé à renforcer le rôle de l'Italie sur la scène internationale : des réformes considérables sont en cours, avec la révision de la loi de 1987 relative à la coopération au développement. Parallèlement à d'autres changements, la nouvelle loi est conçue pour

introduire une nouvelle structure opérationnelle, avec notamment la création d'un nouvel organisme de développement visant à renforcer les compétences et le savoir-faire actuels et à promouvoir une coopération italienne plus flexible et innovante¹⁴. D'après la loi budgétaire de 2014 adoptée en décembre 2013, le montant de l'APD annuelle de l'Italie devrait encore augmenter pour atteindre 3,5 milliards de

dollars (2,6 milliards d'euros)¹⁵. Le gouvernement de Matteo Renzi a réaffirmé l'engagement de l'Italie à accroître le budget de la Direction générale de la coopération au développement de minimum 10 % chaque année, dans le but d'élever proportionnellement le ratio APD/RNB à 0,24 % d'ici 2015 et à 0,31 % d'ici 2017¹⁶. Toutefois, malgré ces mesures encourageantes, l'Italie est encore loin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB d'ici 2015. Pour ce faire, elle devrait mobiliser 11,5 milliards de dollars (8,6 milliards d'euros) supplémentaires au cours des deux prochaines

années. Alors que l'Afrique est clairement une région prioritaire en matière de coopération, en 2013, l'Italie n'a atteint que 17 % de son objectif d'augmentation d'aide à l'Afrique d'ici 2015. Elle devrait mobiliser 5,9 milliards de dollars (4,4 milliards d'euros) au cours des deux prochaines années pour respecter l'engagement de l'UE d'allouer la moitié de toute l'aide supplémentaire au continent africain.

En juillet, le gouvernement italien a accueilli une réunion des 28 ministres du développement de l'UE,

qui a constitué un des premiers événements de la présidence italienne de l'UE en 2014¹⁷. Les priorités du pays en matière de développement mondial durant sa présidence comprennent les droits de l'homme et l'égalité des sexes, l'agriculture, la migration et le développement, la sécurité alimentaire et la nutrition (compte tenu également de l'Expo 2015 à Milan)¹⁸, ainsi que le développement du secteur privé. Il est déterminé à contribuer à l'élaboration d'un programme solide pour l'après-2015 et à promouvoir une position unifiée de l'UE durant sa présidence¹⁹.

RECOMMANDATIONS

- L'Italie devrait maintenir sa nouvelle dynamique en matière d'aide et se remettre sur la bonne voie pour réaliser l'objectif de 0,7 % du RNB, tout en continuant à donner la priorité aux investissements en Afrique subsaharienne.
- La révision de la loi italienne de 1987 relative à la coopération au développement constitue une occasion unique pour que le gouvernement crée une vision à long terme d'une coopération italienne solide, axée sur les résultats, qui contribue à l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici 2030. Les futurs apports d'APD devraient continuer à profiter en priorité aux secteurs catalytiques et aux programmes mondiaux, comme GAVI et le Fonds mondial. L'Italie devrait en particulier continuer à soutenir GAVI en versant sa première contribution directe à l'Alliance, tout en renforçant également son engagement à l'IFFIm pendant la période de reconstitution des ressources de 2016 à 2020. L'Italie devrait maintenir son adhésion aux Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable et envisager d'apporter son soutien aux investissements agricoles efficaces via le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP).
- Au cours de sa présidence de l'UE en 2014, l'Italie devrait insister sur les questions et les investissements touchant le développement mondial dans des secteurs clés comme l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle devrait permettre à l'UE d'adopter une position forte face au programme pour l'après-2015 et s'assurer que les besoins des individus les plus pauvres du monde figurent en haut de la liste des priorités.
- Pour améliorer la transparence de son aide, l'Italie devrait s'appuyer sur les progrès accomplis grâce au nouveau portail « Open Aid Italia » et faire en sorte que ses publications respectent pleinement les normes de l'IITA d'ici la fin de l'année 2015²⁰.
- En tant que membre de l'UE, l'Italie devrait soutenir activement les révisions de la directive anti-blanchiment de l'UE qui rendraient publiques les informations sur les propriétaires et les dirigeants des sociétés, des trusts et d'autres instruments juridiques similaires. Cela contribuerait à garantir que l'APD s'accompagne de davantage de ressources nationales dans les pays en développement.
- L'Italie devrait s'assurer que les pays en développement puissent aussi obtenir davantage de ressources nationales à consacrer au développement en obtenant l'accès à des informations grâce à des accords d'échange automatique de données fiscales. Elle devrait s'employer à apporter aux pays en développement une assistance technique pour améliorer la capacité des autorités fiscales, par exemple au moyen de l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF).



JAPON

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE

TOTALE

937,31 milliards* 9,6 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

11,3 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

337,41 milliards* 3,46 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

26,5 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

323,28 milliards* 3,31 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

25,1 %

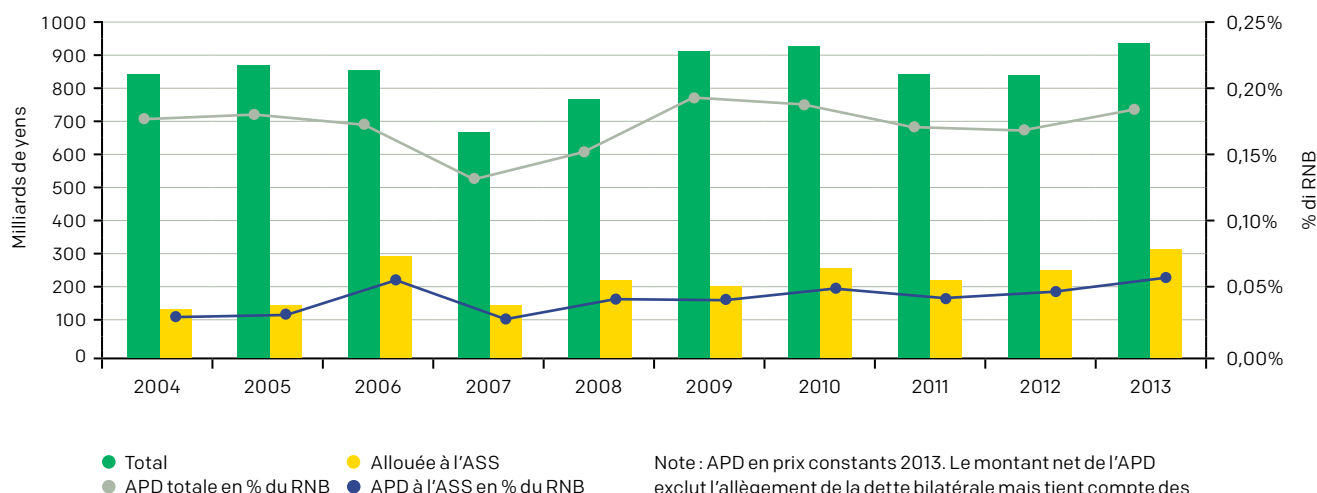
PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013

0,19 %

En sa qualité de troisième plus grande puissance économique du monde, le Japon a longtemps fait preuve d'un engagement impressionnant en faveur du développement mondial. Cependant, il n'a plus le moindre objectif général en cours en matière d'aide, n'ayant pas renouvelé son engagement de 2005 visant à atteindre un volume global d'aide de 10 milliards de dollars d'ici à 2010, ni celui de 2008 consistant à doubler l'aide bilatérale (hors allègement de la dette) allouée à l'Afrique subsaharienne d'ici à 2012, lesquels n'avaient jamais été complètement honorés¹.

En 2011 et 2012, le Japon a réduit son budget d'aide publique au développement (APD) en raison de circonstances financières difficiles découlant du tremblement de terre et du tsunami dévastateurs de mars 2011². Cependant, son aide a plus que regagné le terrain perdu l'année passée, étant donné qu'elle a grimpé de 11,3 % pour atteindre son plus haut niveau historique (9,6 milliards de dollars, soit 937,3 milliards de yens) (voir illustration 1). Cela suggère que le Japon est porté par une nouvelle ambition en matière de développement.

Illustration 1 : APD totale APD allouée à l'ASS (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et données préliminaires (avril 2014)

Note : APD en prix constants 2013. Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux (les apports multilatéraux imputés à l'ASS en 2013 sont une estimation de ONE). Conversion des dollars américains en yens effectuée en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE pour 2013.

Malgré cela, le Japon reste à la traîne par rapport aux membres du G7 et à d'autres grands donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) en termes de pourcentage de sa richesse nationale. Son ratio APD/RNB n'était que de 0,19 % en 2013 : ce pourcentage équivaut à celui des États-Unis, mais est largement inférieur à celui de la France, de l'Allemagne et du Canada, sans parler de celui de pays comme le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède, le Danemark et le Luxembourg, qui ont tous dépassé l'objectif international de 0,7 %.

Le Japon s'est imposé comme un des principaux partenaires du développement de l'Afrique subsaharienne. L'aide qu'il a allouée à la région aurait augmenté de 25 % en 2013 pour s'élever au niveau record de 3,3 milliards de dollars (323,2 milliards de yens) (voir illustration 1). Avec cette augmentation, le Japon dépasse l'Allemagne et devient le quatrième plus grand donateur du CAD en faveur de l'Afrique subsaharienne après les États-Unis, le Royaume-Uni et la France.

Politique d'aide au développement : Dans le courant de l'année 2013, le président de l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), Akihiko Tanaka, est allé observer le déroulement de plusieurs programmes de l'AJCI sur le terrain dans 11 pays africains³. Le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, a manifesté l'intention du gouvernement de nouer « un véritable partenariat avec l'Afrique », dans lequel chaque partenaire serait « co-gestionnaire » des efforts du développement⁴. À cet effet, le Japon a

accueilli en 2013 la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V)⁵. Avec 4 500 participants, dont 39 chefs d'État ou de gouvernement africains, il s'agit de la plus grande conférence internationale jamais accueillie par le Japon⁶. Pendant TICAD V, le Japon a décidé, au travers du Plan d'action de Yokohama, de promouvoir une croissance induite par le secteur privé, d'accélérer le développement des infrastructures et des capacités locales, de donner aux agriculteurs les moyens d'agir en tant que principaux acteurs économiques et de consolider la paix, la stabilité et la bonne gouvernance⁷. À la séance d'ouverture de la conférence, le Premier ministre Shinzo Abe a annoncé l'octroi d'un « plan d'aide pour l'Afrique » de 32 milliards de dollars (3,2 mille milliards de yens) sur cinq ans (2013-2017), dans le cadre de l'engagement du Japon à stimuler la croissance du continent. Sur ces 32 milliards de dollars, environ 14 milliards (1,4 mille milliards de yens) sont constitués d'APD. S'y ajouteront plusieurs autres ressources pour former un éventail de partenariats public-privé⁸. Environ 6,5 milliards de dollars (650 milliards de yens) seront consacrés à des investissements en infrastructure, notamment à la construction de couloirs de transport et de réseaux électriques. La promotion d'une couverture de santé universelle est une autre priorité, inspirée des expériences du Japon dans la mise en œuvre d'un système de soins de santé accessibles à tous ses propres citoyens⁹. L'éducation et le développement des ressources humaines sont deux des éléments clés du plan d'aide. Dans le cadre d'un programme

d'éducation commerciale pour l'Afrique (African Business Education Initiative), des milliers d'étudiants africains se verront offrir la possibilité de suivre des études dans une université japonaise ou de faire un stage dans une entreprise japonaise, et le Japon dépêchera des conseillers politiques en matière de promotion de l'investissement dans 10 pays du continent africain¹⁰.

Plus de la moitié de l'APD du Japon octroyée à l'Afrique en 2012 a été allouée à 10 pays seulement : la Tanzanie, le Kenya, le Ghana, l'Éthiopie, le Soudan, la République démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Soudan du Sud, le Mozambique et l'Ouganda¹¹. Sans surprise, une vaste proportion de l'APD japonaise est également allouée à l'Asie de l'Est et à l'Asie du Sud. De façon remarquable, l'Inde est le plus grand bénéficiaire des prêts d'APD japonais. L'aide du Japon à la Chine, cependant, a été réduite ces dernières années, à la suite des Jeux olympiques de Pékin en 2008¹².

L'aide du Japon est particulièrement ciblée sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ainsi que sur l'éducation et le développement des capacités humaines. En 2008, le pays a créé la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique dans le but de doubler la production de riz en Afrique, en vue d'obtenir 28 millions de tonnes d'ici à 2018. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants : dans les 12 pays africains qui composent le premier groupe, la production a augmenté de 27 % depuis 2011¹³. Le Japon a adopté le pacte mondial Nutrition for Growth en 2013 et s'est engagé dans un partenariat

multilatéral avec le mouvement Renforcer la nutrition (Scaling Up Nutrition, SUN), entre autres initiatives¹⁴. Le Plan d'action de Yokohama mentionné ci-dessus comprend des objectifs pour la construction de 500 écoles élémentaires et secondaires, pour la formation de 100 000 professeurs de sciences et de mathématiques et pour l'élargissement de l'initiative japonaise « École pour tous » (School for All) visant à apporter une assistance éducative à 10 000 écoles¹⁵.

Dépenses domestiques et annulations de dettes :

En 2012, 866 millions de dollars, soit 10 % de l'APD du Japon, n'ont jamais été transférés aux pays en développement. Ce montant est constitué en grande partie de frais administratifs (646 millions de dollars). Le Japon a également un programme de bourses non négligeable, qui a représenté 216 millions de dollars de son APD cette année-là¹⁶. Malgré cela, la proportion d'aide japonaise non transférée reste inférieure à la part collective du CAD pour la même année (13 %).

Pays les moins avancés (PMA) : Le Japon n'a pas été en mesure d'atteindre l'objectif de l'ONU visant à consacrer 0,15-0,20 % du RNB à l'APD aux PMA en 2012 et n'a alloué que 0,08 % de son RNB aux PMA. Cependant, son ratio APD/RNB étant très faible, cela représentait près de 44 % du montant total de son APD cette année-là, un pourcentage qui témoigne de réels efforts pour transférer l'aide aux pays les plus pauvres et qui ne se situe pas très loin de la proposition actuellement débattue au sein du CAD et consistant à ce que chaque donateur alloue la moitié de son APD aux PMA.

Prêts APD : L'APD du Japon comprend des volumes importants de prêts. Le taux de référence obsolète de 10 % utilisé par le CAD, qui est actuellement en cours de révision, surévalue l'élément-don des prêts et permet aux donateurs de comptabiliser des prêts non subventionnés comme de l'aide (voir chapitre 2). En utilisant ce taux, l'élément-don moyen des prêts d'APD japonais en 2012 s'élève à 76 %, ce qui est supérieur à la moyenne du CAD de 64 %. Cependant, si l'on applique un taux de référence fixe de 5 %, actuellement utilisé par le FMI et la Banque mondiale pour évaluer la concessionnalité de leurs prêts aux pays à faible revenu, l'élément-don moyen des prêts japonais chute à 52 %. Avec ce taux, tous les prêts japonais consentis en 2012 seraient toujours considérés comme de l'APD. Cependant, ce ne serait plus le cas d'un tiers d'entre eux avec un « taux d'actualisation différencié » plus réaliste, qui reflète mieux les conditions sur le marché des capitaux étant donné qu'il est spécifique à chaque devise et est soumis à une révision annuelle, parallèlement à la fluctuation des taux d'intérêt (voir chapitre 2).

Transparence de l'aide : Lors du sommet du G8 de Lough Erne en 2013, le Japon s'est engagé, avec tous les autres pays membres du G8, à respecter les normes communes de Busan relatives à la transparence de l'aide. Le ministère japonais des Affaires étrangères se retrouve dans la catégorie « très insuffisant » de l'indice de transparence de l'aide de 2013 de Publish What You Fund, tandis que l'AJCI figure dans la catégorie « insuffisant ». En juin 2014, le Japon a fait sa première publication à

l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), reprenant des données de du ministère des Affaires étrangères et de l'AJCI qui détaillent les dons, les prêts et l'assistance technique de 2012 ainsi que les prêts d'APD octroyés par l'AJCI en 2013¹⁷. Le Japon n'est pas encore membre du Open Government Partnership, mais ce premier pas pourrait signifier que le pays est désormais prêt à rejoindre les autres donateurs principaux dans la « révolution de la transparence »¹⁸.

Transparence financière : Le Japon n'est pas très bien classé dans l'indice de l'opacité financière du Réseau mondial pour la justice fiscale, où il obtient un score de 61 sur 100. Les rares dispositions du Japon relatives à la transparence et à l'échange d'informations, ajoutées aux exemptions des réglementations financières, font du pays un important destinataire de flux financiers illicites. Il a également des pratiques douteuses en termes de coopération avec les gouvernements étrangers dans des enquêtes relatives au blanchiment d'argent¹⁹. Au sommet du G8 de 2013, le Japon a adopté la Charte des données ouvertes (Open Data Charter) et a également publié un plan d'action pour prévenir les abus de biens sociaux, dans lequel il s'engage à améliorer sa transparence financière et à améliorer la coopération mondiale dans le domaine de la lutte contre les activités illicites et le terrorisme²⁰. Cependant, aucune action concrète n'a encore été entreprise et le Japon n'a rien fait pour rendre publiques les informations sur les bénéficiaires effectifs.

PERSPECTIVES POUR 2015

En 2016, le Japon convoquera des élections pour élire son organe législatif, le Diet, ainsi que le Premier ministre. Au nouveau Premier ministre incombera la lourde responsabilité de poursuivre les efforts du pays sur le plan du développement mondial, en particulier en ce qui concerne l'Afrique. Le Plan d'action de

Yokohama a donné un aperçu de la marche à suivre, mais des objectifs spécifiques sont toujours nécessaires pour permettre au Japon de réaliser ses ambitions. Toujours en 2016, le Japon sera la première nation à accueillir le sommet du G8 après l'adoption du nouvel agenda pour le développement mondial, qui

remplacera les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cet événement constituera une occasion exceptionnelle pour que le Japon marque durablement les nouveaux engagements en faveur du développement, de la même manière qu'il a joué un rôle crucial dans la création du Fonds mondial en 2000.

RECOMMANDATIONS

- La Japon devrait définir des objectifs spécifiques, mesurables et ambitieux pour son programme d'aide au développement. Ce faisant, il devrait mener une évaluation sérieuse de ses anciens engagements envers l'Afrique subsaharienne et renforcer son appui aux principaux programmes mondiaux, en particulier dans le domaine de la santé mondiale, de l'agriculture, de l'infrastructure et du climat.
- Le gouvernement japonais devrait mettre au point une stratégie complète en matière de santé mondiale qui impliquerait de renforcer son engagement envers GAVI lors de sa conférence de reconstitution de 2015 et d'élever sa contribution à plus de 50 millions de dollars par an entre 2016 et 2020, un montant similaire à celui versé par les autres principaux donateurs. Fort de ses grandes réalisations, le Japon devrait également contribuer

de manière significative à la prochaine reconstitution des ressources du Fonds mondial en 2016.

- Le Japon devrait continuer à contribuer au développement agricole de l'Afrique en soutenant fortement et durablement le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) et en encourageant les autres donateurs internationaux à faire de même. Il devrait également s'employer à honorer son engagement pris au sommet Nutrition for Growth en 2013 et continuer d'adhérer aux Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable.
- Le gouvernement devrait de toute urgence améliorer la transparence de son aide, notamment en rejoignant l'IITA et en modifiant son programme de

mise en œuvre pour y inclure la publication aux normes de l'IITA. Le Japon devrait également envisager de rejoindre le Open Government Partnership.

- En ce qui concerne la transparence financière au sens large, le Japon devrait contribuer à endiguer les flux financiers illicites et soutenir l'idée d'un registre public qui renseigne sur les propriétaires réels des sociétés, trusts et autres instruments juridiques similaires, permettant ainsi aux pays pauvres de mobiliser davantage de ressources nationales aux fins du développement.
- Le Japon devrait également s'engager à appliquer des réglementations exigeant des entreprises pétrolières, gazières et minières qu'elles déclarent leurs paiements.



ROYAUME-UNI

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE

TOTALE

11,4 milliards[£] 17,83 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

28,5 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

4,53 milliards[£] 7,08 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

25,7 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

4,18 milliards[£] 6,54 milliards^{\$}

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

29,7 %

PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013

0,72 %

OBJECTIF POUR 2015

EN TERMES D'APD TOTALE

11,71 milliards[£] 18,3 milliards^{\$}

EN TERMES D'APD ALLOUÉE À L'AFRIQUE

5,39 milliards[£] 8,43 milliards^{\$}

% DE L'OBJECTIF D'AUGMENTATION POUR L'AFRIQUE ATTEINT EN 2013

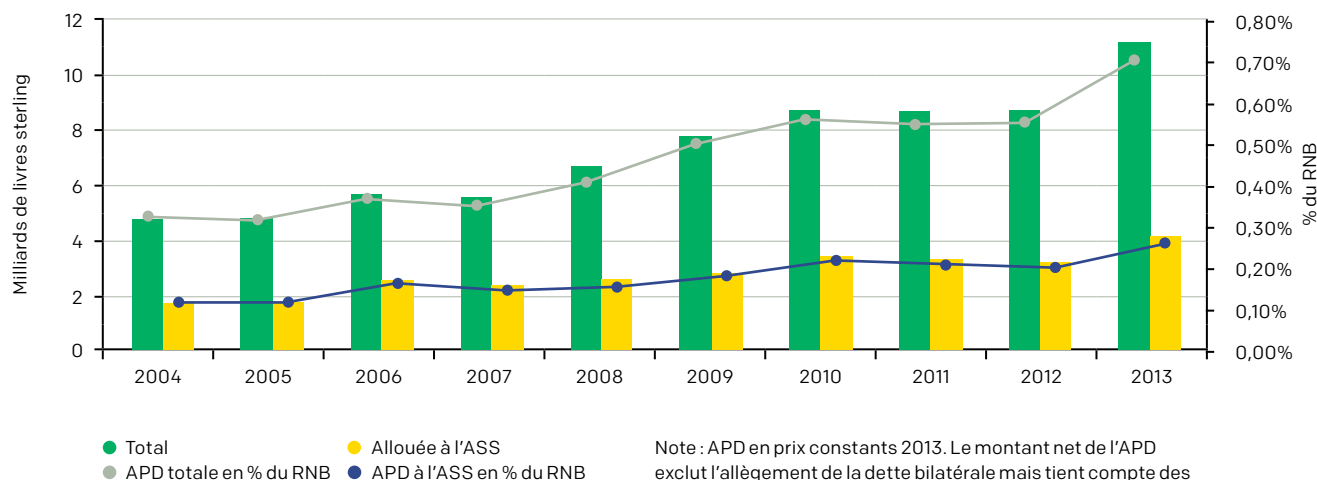
75 %

En 2013, le Royaume-Uni a pour la première fois atteint l'objectif international consistant à consacrer 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Cela a considérablement amplifié son effort d'aide, le confortant dans sa position de deuxième plus grand donateur du CAD après les États-Unis. Le Royaume-Uni est le seul membre du G8 à avoir atteint l'objectif des 0,7 % et l'un des cinq pays du monde à l'avoir réalisé en 2013¹. Après avoir maintenu son budget total d'aide à niveau plus ou moins constant, à environ 13,9 milliards de

dollars (8,9 milliards de livres sterling) entre 2010 et 2012, le Royaume-Uni a augmenté son aide de 28,5 % pour atteindre 17,8 milliards de dollars (11,4 milliards de livres sterling) en 2013, ce qui représente 0,72 % de son RNB. Après de nombreuses années de campagne déterminée, cette réussite, officiellement confirmée par les chiffres relatifs à l'aide du Royaume-Uni publiés en avril 2014, a été chaleureusement saluée.

Après deux années de baisse des volumes, l'aide octroyée à l'Afrique par le Royaume-Uni est repartie à

Illustration 1 : APD totale et APD allouée à l'ASS (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et données préliminaires (avril 2014)

Note : APD en prix constants 2013. Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale mais tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux (les apports multilatéraux imputés à l'ASS en 2013 sont une estimation de ONE). Conversion des dollars américains en livres sterling effectuée en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE pour 2013.

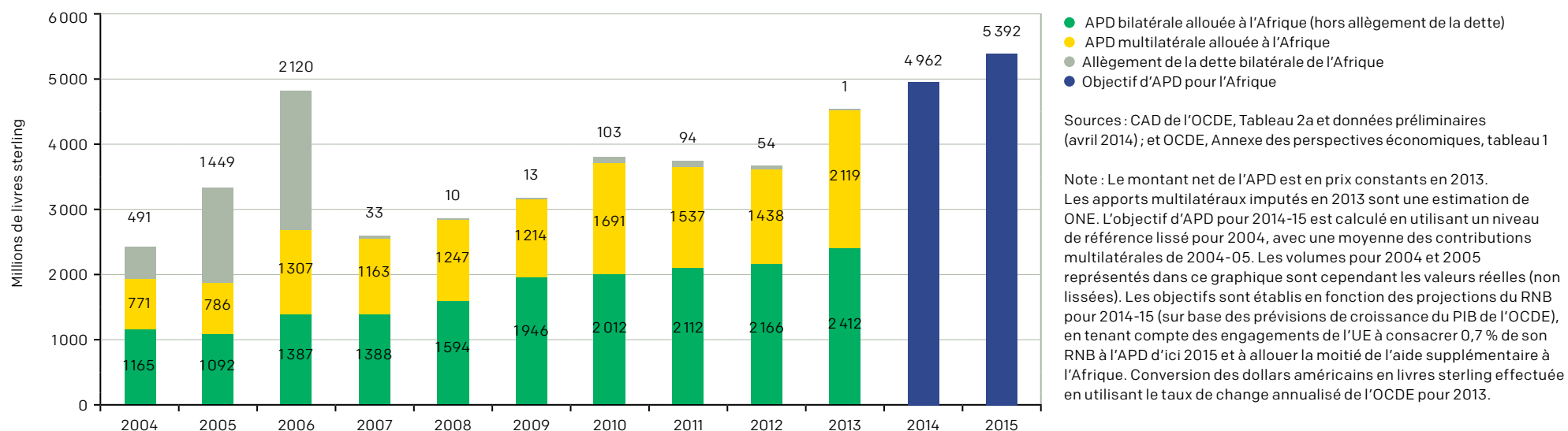
la hausse pour atteindre, selon les estimations, 7 milliards de dollars (4,5 milliards de livres sterling), ce qui représente une augmentation de 25,7 %. L'aide allouée à l'Afrique subsaharienne a, quant à elle, augmenté légèrement plus rapidement que l'apport total de l'aide, grimpant de 29,7 % pour atteindre 6,5 milliards de dollars (4,2 milliards de livres sterling) (voir illustration 1). Le Royaume-Uni a alloué 0,26 % de son RNB à l'Afrique subsaharienne en 2013, un pourcentage que seuls quatre pays sur les 28 membres du CAD ont dépassé. Grâce à cette

récente augmentation, le Royaume-Uni a beaucoup progressé vers la réalisation de son objectif d'augmentation de l'aide pour l'Afrique, conformément à l'engagement de l'UE visant à allouer la moitié de l'aide supplémentaire à ce continent. En 2013, le Royaume-Uni a atteint 75 % de l'objectif d'augmentation pour 2015².

Politique d'aide au développement : Le gouvernement britannique a fortement mis l'accent sur les résultats et l'optimisation des ressources.

Le ministère britannique du Développement international (DFID) a concentré les ressources du Royaume-Uni sur un nombre limité de pays pauvres. À la suite de l'examen de l'aide bilatérale effectué par le DFID en 2011, le Royaume-Uni a réduit le nombre de pays dans lesquels il déploie d'importants programmes d'aide, le faisant passer de 43 à seulement 28 en 2013³. Ce nombre devrait encore diminuer jusqu'à 26 d'ici à 2015, étant donné que le gouvernement supprime progressivement son aide à l'Inde et à l'Afrique du Sud⁴. L'Afrique subsaharienne est la région ayant reçu la plus

Illustration 2 : APD allouée à l'Afrique et progression vers l'objectif Afrique 2015



grosse part de l'APD bilatérale du Royaume-Uni en 2012, suivie de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale⁵. Les trois plus grands bénéficiaires de l'aide britannique au sein de l'Afrique subsaharienne en 2012 étaient l'Éthiopie (425 millions de dollars, soit 272 millions de livres sterling), le Nigeria (349 millions de dollars, soit 224 millions de livres sterling) et la Tanzanie (253 millions de dollars, soit 162 millions de livres sterling). D'après les données préliminaires du DFID, l'Afrique aurait reçu la plus grosse part de l'aide du Royaume-Uni en 2013, suivie de l'Asie. Cependant, l'Asie a bénéficié de la plus grande augmentation en 2013, étant donné qu'elle a reçu 55,9 % de plus alors que l'augmentation était de 13,5 % pour l'Afrique⁶.

La majorité de l'APD bilatérale britannique en 2012 (1,04 milliard de dollars, soit 668 millions de livres sterling) était consacrée à la santé, ce qui fait du Royaume-Uni le troisième plus grand pays donateur dans ce domaine. Le Royaume-Uni est également un des pays contribuant le plus aux principaux mécanismes de financement multilatéraux dans le domaine de la santé, notamment au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et à GAVI, l'Alliance du Vaccin. En 2013, le pays a accueilli le sommet de Nutrition for Growth, qui a permis de lever plus de 4 milliards de dollars en faveur de la nutrition. Après la santé, l'aide bilatérale britannique est principalement consacrée à l'éducation (1,01 milliard de dollars, soit 645 millions de livres sterling, ce qui fait du

Royaume-Uni le troisième plus grand donateur dans ce domaine) ainsi qu'au gouvernement et à la société civile (955 millions de dollars, soit 611 millions de livres sterling)⁷. L'attention du DFID se porte de plus en plus sur l'engagement du secteur privé et sur le développement économique : il a publié un « cadre stratégique pour le développement économique » début 2014⁸. La secrétaire d'État au Développement international, Justine Greening, a également annoncé que le Royaume-Uni allait plus que doubler son investissement en faveur du développement économique pour atteindre 1,8 milliards de livres sterling d'ici à 2015-2016⁹.

Dépenses domestiques et annulations de dettes :

En 2012, 710 millions de dollars (454 millions de livres sterling) d'aide britannique n'ont pas été transférés aux pays en développement. Cette somme est composée des dépenses domestiques du donateur et de l'allègement de la dette. Cela représente 5 % du montant total de l'APD du Royaume-Uni cette année-là, un pourcentage nettement inférieur à la proportion d'aide non transférée de l'ensemble du CAD (13 %). La majorité des dépenses domestiques déclarées par le Royaume-Uni en 2012 étaient des frais administratifs, pour une valeur de 532 millions de dollars (341 millions de livres sterling).

Pays les moins avancés (PMA) : En 2012, le Royaume-Uni a dépassé l'objectif minimum de l'ONU consistant

à allouer 0,15 % du RNB à l'APD pour les PMA et il est sur le point d'atteindre l'objectif supérieur de 0,20 %. Toutefois, seul un tiers de son ADP totale est allouée aux PMA, ce qui représente une diminution de 36 % par rapport à 2011 et de 46 % par rapport à 2006 et 2007.

Prêts APD : Presque toute l'aide bilatérale du Royaume-Uni est allouée sous forme de dons ; aucun prêt bilatéral d'APD britannique n'a été octroyé en 2012. Cependant, des discussions se sont tenues récemment afin de décider si le Royaume-Uni devrait commencer à accorder des prêts concessionnels. En février 2014, la Commission parlementaire du Développement international a publié un rapport dans lequel elle recommande d'octroyer aux prêts une plus grande place dans l'aide au développement britannique et conseille au DFID d'envisager la création d'une banque du développement britannique¹⁰. Le gouvernement a l'intention de mettre au point un « cadre stratégique de financement du développement » qui déterminerait quels instruments financiers peuvent être utilisés dans divers contextes. Il a annoncé que le DFID ne comptait pas créer une banque du développement dans l'immédiat mais qu'il adopterait une approche au cas par cas, octroyant des prêts là où ils sont le plus appropriés¹¹.

Transparence de l'aide : Le Royaume-Uni a longtemps été un champion de l'efficacité du développement et de la transparence. Il était l'un des signataires

fondateurs de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) en 2008, et le DFID était le premier organisme donateur à effectuer une publication aux normes de l'IITA, en janvier 2011. Le DFID se classe dans la catégorie « très bon » de l'indice de transparence de l'aide de 2013 de Publish What You Fund. Cependant, les deux autres organismes britanniques évalués, le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCO) et le ministère de la Défense, se retrouvent respectivement dans les catégories « insuffisant » et « très insuffisant »¹². En juin 2013, le DFID a lancé un portail, « Development Tracker », une plateforme en ligne qui se base sur les normes de l'IITA pour effectuer le suivi des projets financés par le gouvernement. Sur cette plateforme, le DFID utilise les données fournies par les autres ministères britanniques donateurs d'APD et prévoit d'en incorporer davantage lorsque les autres organismes publieront leurs données sous format

l'IITA¹³. Le portail reprend également les données publiées par certains des organismes partenaires qui collaborent avec le DFID à la mise en œuvre des programmes d'aide, afin de permettre une meilleure traçabilité de l'aide du donateur au bénéficiaire¹⁴. Le Royaume-Uni est un membre fondateur du Open Government Partnership et il met actuellement en œuvre son deuxième Plan d'action national¹⁵.

Transparence financière : Le Royaume-Uni a été classé 21^e dans l'indice de l'opacité financière du Réseau mondial pour la justice fiscale. Sans surprise, la City de Londres entretient d'étroites connexions avec les dépendances et territoires d'outre-mer de la Couronne britannique, où sont enregistrées de nombreuses sociétés écrans¹⁶. Dans le discours de la Reine de juin 2014, le gouvernement a annoncé qu'il légifèrerait en faveur de la création d'un registre ouvert rendant publiques les informations sur les bénéficiaires

effectifs des entreprises par voie de la loi relative aux petites entreprises, aux sociétés et à l'emploi (Small Business, Enterprise and Employment Bill)¹⁷. Le Royaume-Uni honorerait ainsi l'une des principales promesses faites au sommet du G8 de Lough Erne en 2013, celle de lutter contre l'utilisation problématique de sociétés écrans pour faciliter le transfert de flux financiers illicites depuis les pays en développement. En effet, ces transferts privent les pays en développement de ressources publiques qui auraient pu être investies en faveur de la santé, de l'agriculture ou de l'infrastructure. Le rôle de chef de file du gouvernement britannique en ce qui concerne les registres publics d'informations sur les propriétaires des entreprises est essentiel, mais s'il ne s'accompagne pas d'actions similaires pour lutter contre l'opacité qui entoure les trusts et d'autres structures juridiques similaires, cela reviendra à fermer la porte à la corruption tout en laissant une fenêtre grande ouverte.

PERSPECTIVES POUR 2015

Dans sa déclaration budgétaire de mars 2014, le chancelier George Osborne a réaffirmé l'engagement du gouvernement consistant à allouer l'équivalent de 0,7 % du RNB à l'APD, assurant ainsi que le budget consacré à l'aide continuera à suivre la croissance des richesses nationales. Afin d'honorer sa promesse d'allouer la moitié de toute l'aide supplémentaire à l'Afrique, le Royaume-Uni devrait accroître ses flux

d'APD au continent d'environ 860 millions de dollars (550 millions de livres sterling) d'ici à 2015. Le gouvernement a manqué une occasion en 2013 d'inscrire cet engagement dans une loi, comme le prévoit son accord gouvernemental, attribuant cela à un manque de temps parlementaire. Toutefois, en juin 2014, un simple député de la coalition, Michael Moore, a annoncé qu'il présenterait un projet de loi dans l'intention

de légiférer avant les prochaines élections générales britanniques en mai 2015. En septembre 2014, le projet de loi fut adopté lors de son second passage, essentiel, au Parlement. Tous les grands partis politiques britanniques doivent s'assurer qu'ils conservent la volonté politique nécessaire en ce qui concerne le budget de l'aide pour que les futurs gouvernements ne reviennent pas sur cet engagement historique.

RECOMMANDATIONS

- Le Royaume-Uni devrait continuer à donner l'exemple et à maintenir son budget de l'aide à 0,7 % du RNB. Le gouvernement devrait s'assurer que le projet de loi pour le développement international aille au bout du processus parlementaire, afin que la promesse faite lors des élections de 2010 soit tenue avant les élections législatives de 2015.
- Le Royaume-Uni est l'un des rares donateurs à dépasser l'objectif de l'ONU d'allouer 0,15 % du RNB à l'APD pour les PMA. Il devrait s'engager à atteindre 0,20 % dès que possible. Il devrait également accroître la part de son d'APD totale investie dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier en Afrique subsaharienne, en s'engageant à allouer 50 % de son APD aux PMA.
- En tant que membre du CAD de l'OCDE, le Royaume-Uni devrait contribuer à garantir que la « modernisation de l'APD » (voir chapitre 2), entreprise actuellement par le CAD, promeuve la crédibilité, la pertinence et l'utilisation efficace de l'aide pour l'après-2015 en ne comptabilisant plus la majorité des dépenses domestiques des donateurs et l'allègement de la dette, en consacrant l'APD en priorité aux régions le plus dans le besoin et en adoptant des critères de concessionnalité des prêts d'APD réalistes.
- Le Royaume-Uni devrait maintenir son rôle de chef de file dans le domaine de la santé mondiale et verser une généreuse contribution de 1,2 milliards de dollars pendant la prochaine reconstitution des ressources de GAVI pour la période 2016-2020.
- Le Royaume-Uni devrait également conserver son rôle de chef de file sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition en faisant une généreuse donation au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) en 2014. Il devrait continuer à honorer l'engagement pris au sommet Nutrition for Growth de 2013, notamment en triplant sa contribution aux programmes spécifiques à la nutrition entre 2013 et 2020.
- Le DFID a énormément progressé pour rendre son aide au développement plus transparente. Tous les autres ministères qui allouent de l'aide britannique devraient suivre son exemple de toute urgence et déclarer leurs dépenses relatives à l'APD, en respectant les normes de l'IITA. Le Royaume-Uni devrait également demander à ses organismes partenaires de faire des publications à l'IITA d'ici à 2015.
- Le Royaume-Uni devrait aider les pays en développement à mobiliser davantage de ressources nationales publiques en perpétuant son rôle de pionnier en matière de transparence et d'innovation, et ce en continuant à œuvrer pour mettre fin à l'opacité qui entoure les trusts au sein des dépendances et territoires d'outre-mer de la Couronne, au sein de l'UE et sur son propre territoire. Cela implique d'utiliser son influence dans l'UE pour garantir que la nouvelle législation rende publiques les informations relatives aux propriétaires et dirigeants des entreprises, trusts et autres outils juridiques similaires.



UNION EUROPÉENNE

APD EN 2013, HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE¹

TOTALE - UE

55,59 milliards€ 73,81 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

3,3 %

TOTALE - UE 28

52,72 milliards€ 70 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

7,7 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE - UE 19

19,89 milliards€ 26,4 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

6,2 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE - UE 19

17,06 milliards€ 22,65 milliards\$

ÉVOLUTION DE 2012 À 2013 :

10,7 %

PART DU RNB ALLOUÉE À L'APD EN 2013 - UE

0,42 %

INSTITUTIONS DE L'UE

TOTALE

11,99 milliards€ 15,92 milliards\$

Évolution de 2012 à 2013 :

-13,1 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE

4,57 milliards€ 6,06 milliards\$

Évolution de 2012 à 2013 :

-19,9 %

ALLOUÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

3,46 milliards€ 4,59 milliards\$

Évolution de 2012 à 2013 :

-11,0 %

UE fait référence à l'Union européenne dans son ensemble, c'est-à-dire à ses institutions et à ses États membres. Sur le plan du suivi de l'aide, cela renvoie à l'APD fournie par les 28 États membres de l'UE et aux ressources propres aux institutions de l'UE consacrées à l'APD, par exemple via les prêts consentis par la Banque européenne d'investissement (BEI), qui ne sont pas imputés aux États membres.

UE 28 fait référence aux 28 États membres de l'UE.

UE 19 fait référence aux 19 États membres de l'UE qui sont également membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Au moment de la rédaction de ce rapport, des données sur les apports d'aide à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne en 2013 n'étaient disponibles que pour ce groupe, contrairement aux neuf autres États membres ou aux prêts de la BEI.

UE 15 fait référence aux 15 États membres de l'UE qui ont intégré l'Union avant 2002 et se sont engagés individuellement à consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD d'ici 2015¹.

UE 13 fait référence aux 13 États membres de l'UE qui ont intégré l'Union en 2004, 2007 et 2013 et se sont engagés individuellement à consacrer 0,33 % de leur RNB à l'APD d'ici à 2015.

Les institutions de l'UE font référence aux institutions qui dirigent l'UE. « L'aide des institutions de l'UE » fait référence à l'APD gérée par les institutions de l'UE pour le compte de l'UE. Il s'agit de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure, qui gèrent l'APD au titre du budget de l'UE, du Fonds européen de développement et de la BEI.

En 2013, l'Union européenne était à l'origine de plus de la moitié (54 %) de l'aide publique au développement (APD) dans le monde². Suite à une importante réduction en 2012, l'ensemble de l'UE a fourni 73,8 milliards de dollars (55,6 milliards d'euros) en 2013, ce qui représente une augmentation de 3,3 %. Sur ce montant, 70 milliards de dollars (52,7 milliards d'euros) provenaient des 28 États membres de l'UE, ce qui représente une augmentation de 5 milliards de dollars (3,8 milliards d'euros) ou de 7,7 % par rapport à l'année précédente.

Les institutions de l'UE ont géré un budget d'APD de 15,9 milliards de dollars (12 milliards d'euros) en 2013, inférieur de 13,1 % à celui de 2012. Cette diminution était principalement due à la baisse du montant octroyé sous forme de prêts comptabilisés comme de l'APD par les institutions de l'UE (montant qui a chuté de 2,65 milliards de dollars, soit ou 2 milliards d'euros). D'après la Commission européenne, cette importante diminution de l'aide des institutions de l'UE s'explique notamment par un pic dans le remboursement des

prêts d'APD effectués par les pays en développement (ce qui réduit le volume net de l'aide). Toutefois, le montant brut des apports d'aide des institutions de l'UE a également diminué de 9,5 % d'après les données préliminaires. Il est difficile d'expliquer pleinement les raisons de cette diminution généralisée avant de disposer des détails qui seront présentés dans les données définitives en décembre.

ÉTATS MEMBRES DE L'UE

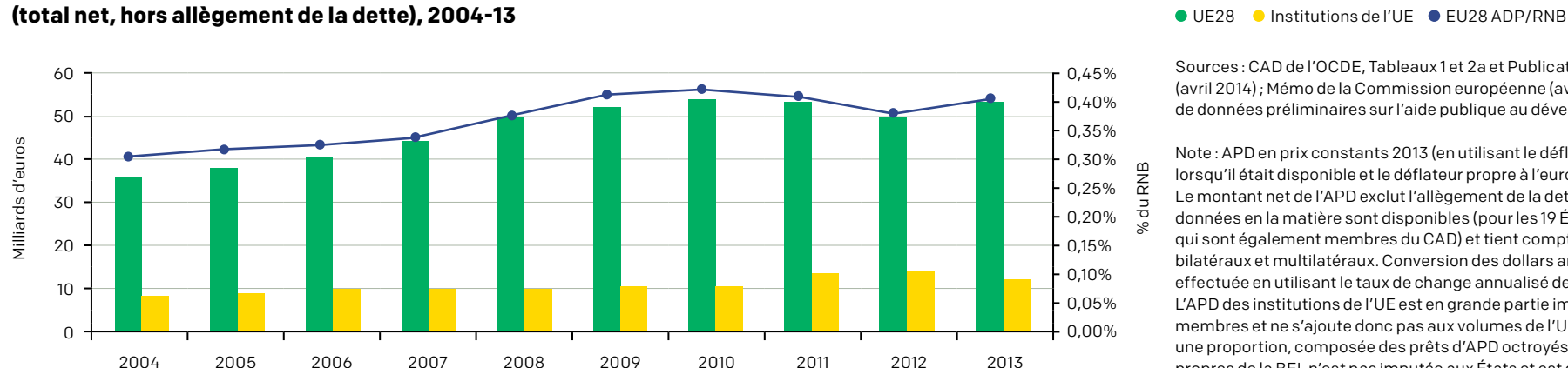
APD GLOBALE

En s'intéressant de plus près aux États membres, nous constatons que 15 donateurs ont augmenté le montant de leur APD en 2013, notamment le Royaume-Uni, qui est à l'origine des deux tiers de l'augmentation

générale, et l'Allemagne, l'Italie et la Suède, qui contribuent principalement au reste (voir tableau 1). Treize États membres ont diminué le montant de leur aide au développement en 2013 et, à eux seuls, trois pays (la France, les Pays-Bas et le Portugal) sont responsables de plus de 80 % de la diminution totale.

En termes relatif, c'est la Croatie (l'État membre le plus récent) qui a le plus augmenté le montant de son APD (103 %), suivie du Royaume-Uni (28 %), de l'Estonie (19 %), de la Bulgarie (14 %) et de l'Italie (13 %).

Illustration 1 : APD globale de l'UE 28 et des institutions de l'UE (total net, hors allègement de la dette), 2004-13



Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et Publication préliminaire (avril 2014) ; Mémo de la Commission européenne (avril 2014) « Publication de données préliminaires sur l'aide publique au développement »

Note : APD en prix constants 2013 (en utilisant le déflateur du pays du CAD lorsqu'il était disponible et le déflateur propre à l'euro dans le cas contraire). Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale quand des données en la matière sont disponibles (pour les 19 États membres de l'UE qui sont également membres du CAD) et tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux. Conversion des dollars américains en euros effectuée en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE pour 2013. L'APD des institutions de l'UE est en grande partie imputée aux 28 États membres et ne s'ajoute donc pas aux volumes de l'UE 28 indiqués ici, mais une proportion, composée des prêts d'APD octroyés avec les ressources propres de la BEI, n'est pas imputée aux États et est donc additionnelle.

Tableau 1 : APD globale de l'UE (total net, hors allègement de la dette)

	APD de 2013 millions d'euros	Évolution 2012-13 millions d'euros	Évolution 2012-13 en pourcentage	APD/RNB 2013
Allemagne	10 498	649	6,6 %	0,37 %
Autriche	849	56	7,1 %	0,27 %
Belgique	1 709	94	5,8 %	0,45 %
Bulgarie	37	4	13,8 %	0,10 %
Chypre	19	-2	-9,4 %	0,11 %
Croatie	32	16	103,4 %	0,07 %
Danemark	2 205	81	3,8 %	0,85 %
Espagne	1 473	-65	-4,2 %	0,14 %
Estonie	23	4	18,8 %	0,13 %
Finlande	1 081	37	3,5 %	0,55 %
France	8 055	-276	-3,3 %	0,38 %
Grèce	230	-19	-7,7 %	0,13 %
Hongrie	91	-5	-4,8 %	0,10 %
Irlande	619	-12	-1,9 %	0,45 %
Italie	2 447	288	13,3 %	0,16 %
Lettonie	18	2	12,4 %	0,08 %
Lituanie	39	-3	-7,0 %	0,12 %
Luxembourg	324	4	1,2 %	1,00 %
Malte	14	-1	-4,6 %	0,20 %
Pays-Bas	4 048	-221	-5,2 %	0,66 %
Pologne	357	28	8,6 %	0,10 %
Portugal	365	-93	-20,4 %	0,23 %
République slovaque	64	1	2,4 %	0,09 %
République tchèque	160	-8	-4,7 %	0,11 %
Roumanie	101	-15	-13,2 %	0,07 %
Royaume-Uni	13 426	2 974	28,5 %	0,72 %
Slovénie	45	0	-0,7 %	0,13 %
Suède	4 392	259	6,3 %	1,02 %
EU 28	52 721	3 778	7,7 %	0,40 %
Total UE	55 594	1 779	3,3 %	0,42 %
Institutions de l'UE	11 994	-1 805	-13,1 %	n/a

Sources : CAD de l'OCDE, Tableaux 1 et 2a et publication préliminaire (avril 2014) ; Mémo de la Commission européenne (avril 2014) « Publication de données préliminaires sur l'aide publique au développement »

Note : APD en prix constants 2013 (en utilisant le déflateur du pays du CAD lorsqu'il était disponible et le déflateur propre à l'euro dans le cas contraire). Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale quand des données en la matière sont disponibles, pour les 19 États membres de l'UE qui sont également membres du CAD, et tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux. Les États membres qui ne sont pas membres du CAD sont en italiques. Conversion des dollars américains en euros effectuée en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE pour 2013. L'APD des institutions de l'UE est en grande partie imputée aux 28 États membres et ne s'ajoute donc pas aux volumes de l'UE 28 indiqués ici, mais une proportion, composée des prêts d'APD octroyés avec les ressources propres de la BEI, n'est pas imputée aux États et est donc additionnelle.

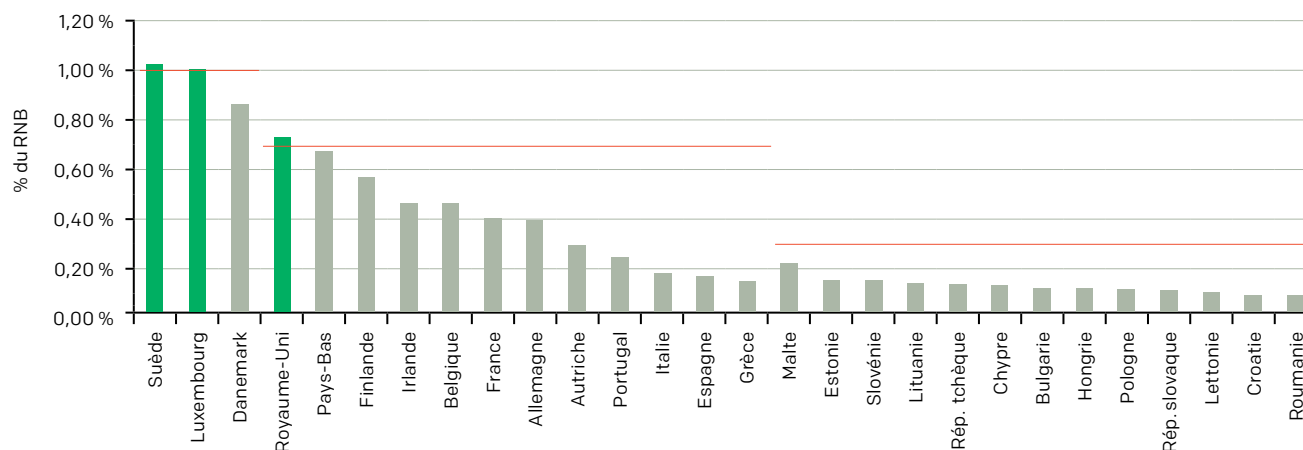
En 2005, l'UE s'est engagée à consacrer 0,7 % de son RNB collectif à l'APD d'ici 2015. En 2013, l'ensemble de l'UE est parvenue à consacrer 0,42 % de son RNB à l'APD (en tenant compte de l'APD des prêts de la BEI), à peine plus que les 0,41 % de 2012 et moins que le pic de 0,43 % en 2011. Si l'on prend uniquement en considération les efforts des États membres (hors prêts de la BEI), l'UE 28 a consacré 0,40 % de son RNB à l'APD, soit plus que les 0,37 % de 2012, et ce après deux années consécutives de baisse des volumes. Cela suggère que, considérée dans son ensemble, l'UE recommence doucement à progresser dans ses engagements en matière d'aide, bien qu'elle soit bien loin du rythme requis pour les honorer d'ici à 2015. Comme le montre le chapitre 1, pour atteindre l'objectif

de 0,7 %, l'UE dans son ensemble devrait augmenter le montant de son APD de 51,9 milliards de dollars (39,1 milliards d'euros) au cours des deux prochaines années.

Cet objectif collectif de 0,7 % s'accompagnait d'objectifs sur le plan individuel pour les États membres. Les pays de l'UE 15 ont promis de maintenir leur ratio d'APD/RNB s'il était égal ou supérieur à 0,7 % et de l'élever jusqu'à 0,7 % d'ici 2015 si ce n'était pas le cas. En 2013, seuls quatre pays de l'UE, la Suède, le Luxembourg, le Danemark et, pour la première fois, le Royaume-Uni, ont dépassé le seuil de 0,7 % du RNB³. La Suède et le Luxembourg ont continué à remplir leur objectif volontaire de 1,0 %. Le Danemark quant à lui est

parvenu à consacrer 0,85 % de son RNB à l'APD mais n'a pas encore accompli son objectif volontaire de 1,0 %⁴. Les Pays-Bas, qui avaient atteint l'objectif de 0,7 % chaque année depuis 1975 (bien que, en excluant l'allègement de la dette, ils tombent juste en-dessous du seuil en 2012), ne font plus partie de la liste des pays respectant l'objectif en 2013. L'Italie (0,16 %), l'Espagne (0,14 %) et la Grèce (0,13 %) sont les pays de l'UE 15 le plus à la traîne et ayant le moins de chances d'atteindre leur objectif d'ici à 2015. Les pays qui ont intégré l'UE après 2002 (les pays « UE 13 ») se sont engagés à consacrer individuellement 0,33 % de leur RNB à l'APD, mais aucun d'entre eux n'avait encore atteint cet objectif en 2013. Les donateurs les plus généreux de l'UE 13 étaient Malte (avec 0,2 %, ce qui en fait un plus

Illustration 2 : % du RNB de l'UE 28 consacré à l'APD, comparé aux objectifs, 2013



Sources : CAD de l'OCDE, Publication préliminaire (avril 2014) ; Mémo de la Commission européenne (avril 2014) « Publication de données préliminaires sur l'aide publique au développement »

Note : Le montant net de l'APD exclut l'allègement de la dette bilatérale quand des données en la matière sont disponibles, par exemple pour les 19 États membres de l'UE qui sont également membres du CAD, et tient compte des apports bilatéraux et multilatéraux.

grand donateur, de ce point de vue, que l'Italie, l'Espagne et la Grèce), l'Estonie (0,13 %) et le tout dernier membre du CAD, la Slovaquie (0,13 %). En revanche, la République slovaque, la Lettonie, la Croatie et la Roumanie ne sont même pas parvenus à consacrer 0,1 % de leur RNB à l'APD.

ENGAGEMENT DE L'UE ENVERS L'AFRIQUE

En plus de consacrer 0,7 % de son RNB à l'APD d'ici à 2015, l'UE s'est également engagée à allouer la moitié de toute l'aide supplémentaire à l'Afrique. Comme le montre le chapitre 1, pour honorer cet objectif, l'UE 19 devrait augmenter le montant de l'aide allouée au continent africain de 31,3 milliards de dollars (23,6 milliards d'euros) d'ici à 2015. Cependant, non seulement l'UE n'est pas parvenue à garder le rythme pour atteindre cet objectif, mais elle a également échoué à allouer la moitié du montant actuel de son aide supplémentaire à l'Afrique. Entre 2004⁵ et 2013, l'UE 19 a augmenté le montant total de son aide de 23,1 milliards de dollars (17,4 milliards d'euros), mais elle n'a alloué à l'Afrique que 6,4 milliards de dollars

(4,8 milliards d'euros) supplémentaires, soit à peine plus qu'un quart de ce montant. La bonne nouvelle est que, après avoir essuyé des coupes disproportionnées en 2012, l'APD allouée à l'Afrique est repartie à la hausse en 2013, avec une augmentation estimée de 1,47 milliards de dollars (1,11 milliards d'euros), soit 6 %. Néanmoins, l'UE a encore beaucoup de chemin à parcourir pour honorer sa promesse au continent africain.

AIDE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Dans le cadre de leurs engagements en matière d'APD de 2005, les pays membres de l'UE ont également promis d'augmenter l'APD octroyée à l'Afrique subsaharienne, mais sans spécifier de montant ni de date butoir. Entre 2004 et 2010, l'APD allouée à cette région par l'UE 19 a augmenté de manière constante, mais elle a fortement pâti de la période de réduction de l'aide en général en 2011 et 2012. Cependant, en 2013, le montant de l'aide allouée par l'UE 19 à l'Afrique subsaharienne est reparti à la hausse et a augmenté de 2,2 milliards de dollars (1,7 milliards d'euros), soit

10,7 %, pour atteindre un total de 22,6 milliards de dollars (17,1 milliards d'euros). Cette croissance est due en grande partie à l'intensification des efforts du Royaume-Uni, qui a versé 1,5 milliards de dollars (1,1 milliards d'euros), soit 68 % du total de l'aide supplémentaire de l'UE 19 à cette région. Si l'on se penche sur les performances individuelles des donateurs, on constate que, selon les estimations, huit des donateurs de l'UE 19 auraient diminué le montant de leur aide à cette région en 2013.

Trois donateurs de l'UE 19 ont alloué plus de la moitié du total de leur aide à l'Afrique subsaharienne en 2013 : il s'agit du Portugal (61 %), de l'Irlande (53 %) et de la Belgique (52 %). De façon remarquable, les Pays-Bas (28 %) sont classés en sixième position du classement des pays de l'UE 19 qui allouent le moins d'aide à l'Afrique subsaharienne, en dépit du fait que les deux tiers de ses pays partenaires se situent dans cette région.

INSTITUTIONS DE L'UE

Comme indiqué dans l'introduction, les institutions de l'UE gèrent également un budget d'APD, constitué pour la plupart de contributions directes des États membres. Après une période de hausse des volumes

de l'APD, le montant total de l'aide au développement géré par les institutions de l'UE a considérablement diminué de 2,4 milliards de dollars (1,8 milliards d'euros), soit 13,3 %, en 2013. Cette diminution

s'explique en partie par un nombre de prêts concessionnels moins élevé qu'en 2012 et par un pic dans le remboursement des prêts octroyés précédemment⁶. L'aide à l'Afrique et à l'Afrique

subsaharienne a également été revue à la baisse : après avoir fortement augmenté l'APD à l'Afrique (+26 %) en 2012, les institutions de l'UE ont alloué 20 % moins d'aide au continent qu'en 2013. L'APD consacrée à l'Afrique subsaharienne par les institutions de l'UE en 2013 a quant à elle diminué de 11 % pour atteindre 4,6 milliards de dollars (3,4 milliards d'euros).

En décembre 2013, les institutions de l'UE ont adopté le cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020⁷. Avec la crise économique et financière européenne en toile de fond, face à une réduction historique du budget général pour sept ans, les dirigeants de l'UE ont protégé l'aide au développement pour les pays les plus pauvres contre les diminutions et l'ont gelée de facto aux niveaux de 2007-2013⁸. Dans le cadre du nouveau CFP, les dépenses générales en matière d'aide, y compris l'APD pour tous les bénéficiaires et l'aide humanitaire, augmenteront en fait de 3,3 %.

Politique d'aide au développement : L'aide au développement des institutions de l'UE est régie par la politique de développement de l'UE de 2012 intitulée « Un programme pour le changement », qui définit comme piliers fondamentaux les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance d'une part, et la croissance inclusive pour le développement d'autre part (avec notamment l'agriculture et l'énergie durables, le développement humain et l'engagement

du secteur privé)⁹. Les pays limitrophes de l'Europe et de l'Afrique subsaharienne ont été identifiés comme étant des régions clairement prioritaires et l'accent a été mis sur l'aide aux pays fragiles, traversant ou ayant traversé une crise. Par conséquent, les institutions de l'UE devraient supprimer 16 programmes bilatéraux dans des pays à revenu intermédiaire d'Asie et d'Amérique latine au cours des prochaines années¹⁰. Ces dernières années, le Commissaire en charge du développement Andris Piebalgs a pris plusieurs engagements spécifiques et a lancé un certain nombre de projets pour amener l'UE à atteindre les objectifs définis dans le Programme pour le changement. Par exemple, l'année dernière, l'UE a promis de consacrer jusqu'à 410 millions d'euros aux projets spécifiques à la nutrition et 3,1 milliards d'euros aux programmes incluant une dimension nutrition entre 2014 et 2020.

Dépenses domestiques et annulations de dettes :

Entre 2000 et 2012, la grande majorité de l'APD des institutions de l'UE a été transférée aux pays en développement, et les frais administratifs sont restés inférieurs à 10 % chaque année. Cependant, au cours de la même période, le total des dépenses domestiques des donateurs et de l'allègement de la dette de l'UE 19 a avoisiné les 20,4 %.

Pays les moins avancés (PMA) : Les États membres de l'UE ont réaffirmé leur engagement de 2011

consistant à allouer collectivement 0,15-0,20 % de leur RNB à l'APD pour les PMA¹¹. Cependant, en 2012, l'UE 19 n'a consacré collectivement que 0,11 % de son RNB aux PMA.

Transparence de l'aide : La Commission européenne figure parmi les signataires d'origine de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Quatre départements de la Commission responsables de la gestion de l'APD figurent dans la catégorie « correct » de l'indice de transparence de l'aide de 2013 de Publish What You Fund¹².

Transparence financière : Ces dernières années, l'UE a défendu l'idée d'obliger le secteur privé à plus de transparence financière, afin d'aider à endiguer les flux financiers illicites qui sapent les efforts des gouvernements des pays en développement pour dégager des recettes intérieures. En juin 2013, une directive a été adoptée qui oblige les entreprises pétrolières, gazières, minières et forestières à publier les paiements faits aux gouvernements. En mars 2014, le Parlement européen a demandé que les noms des propriétaires des entreprises et des trusts européens soient rendus publics dans la nouvelle directive anti-blanchiment¹³. Si elle est adoptée, cette législation sera une mesure contre les sociétés écrans anonymes, qui sont souvent impliquées dans la facilitation de ces flux financiers illicites.

PERSPECTIVES POUR 2015

En juin 2014, les dirigeants européens ont renouvelé leurs engagements collectifs et individuels en matière d'APD pour 2015¹⁴. Cependant, l'UE devra mobiliser collectivement 51,9 milliards de dollars (39,1 milliards d'euros) supplémentaires en 2014 et 2015 si elle

veut remplir son objectif et consacrer 0,7 % de son RNB à l'APD. De ce montant, 31,3 milliards de dollars (23,6 milliards d'euros) devront être alloués à l'Afrique pour respecter l'objectif consistant à octroyer la moitié de toute l'APD supplémentaire (par rapport à 2004)

à ce continent. Selon les prévisions actuelles de la Commission européenne, le montant total de l'APD de l'UE devrait augmenter, mais il ne représenterait que 0,45 % du RNB d'ici à 2015¹⁵.

RECOMMANDATIONS

- Les États membres de l'UE doivent accélérer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif de 0,7 % du RNB d'ici à 2015, en augmentant considérablement le montant de leur aide au développement au cours des deux prochaines années. Pour honorer ses engagements envers les pauvres du monde, l'UE 28 doit accroître son volume d'aide à l'Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique subsaharienne et les PMA.
- L'UE devrait mobiliser l'appui des États membres afin de respecter ses engagements en matière d'APD pour 2015 et de réveiller la volonté politique des dirigeants et des preneurs de décisions européens afin qu'ils soient à la tête des engagements

mondiaux pour un monde dépourvu de l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

- Le nouveau Parlement européen doit continuer à soutenir les efforts de l'Europe pour accroître les ressources d'APD, pour investir davantage dans les secteurs de l'agriculture et de la santé en Afrique et pour réprimer la corruption. Lors de la finalisation de la directive anti-blanchiment, le Parlement et les États membres de l'UE devraient s'assurer que les informations relatives aux bénéficiaires effectifs soient rendues publiques, pour sévir contre les « sociétés fantômes » qui permettent aux entreprises criminelles et corrompues de dissimuler des capitaux, de se soustraire à l'impôt et

d'escroquer les citoyens des pays pauvres en les privant d'une partie des ressources publiques.

- Les institutions de l'UE doivent se pencher sur la question des réductions disproportionnées de l'APD allouée à l'Afrique qui découlent des fluctuations dans les prêts concessionnels. Dans la mise en œuvre du budget de l'UE pour 2014-2020, elles devraient concentrer leurs efforts en matière d'aide sur les pays les plus pauvres du monde et sur les secteurs catalytiques comme la santé et l'agriculture, notamment au travers de programmes mondiaux comme GAVI et le Fonds mondial.

Principaux résultats de l'aide au développement

En 2012/2013, **l'aide de l'Australie** a permis de sauver la vie de **11,8 millions** d'individus en temps de conflit ou de crise, d'améliorer l'accès à l'eau salubre de **2,3 millions** de personnes et l'accès à des installations sanitaires de **1,9 millions** de personnes. Elle a aussi donné à **700 000** agriculteurs l'accès à de nouvelles technologies agricoles et a permis à plus d'un million d'enfants d'aller à l'école¹.

En 2011/2012, **l'aide du Canada** a permis de vacciner **5,2 millions** d'enfants contre la rougeole et la polio au Mozambique et au Bangladesh et **7,8 millions** d'enfants contre la polio en Afghanistan. Elle a permis de dispenser une formation professionnelle à **48 000** jeunes au Vietnam et dans la région des Caraïbes et à **29 000** femmes au Pakistan et en Bolivie, et a fourni de l'équipement et dispensé une formation médicale dans huit pays d'Afrique².

Entre 2004 et 2012, **l'aide de l'UE** a permis d'assurer l'alimentation de **46,5 millions** de personnes, de donner l'accès à **70 millions** d'individus à de l'eau salubre et potable et à **24,5 millions** de personnes à de véritables installations sanitaires, de vacciner **18 millions** de nourrissons contre la rougeole, et a permis à **7,5 millions** de femmes d'accoucher avec l'aide d'un personnel soignant qualifié³.

En 2013, **l'aide de la France** a permis à près d'**un demi-million** d'enfants d'aller à l'école, a fourni une aide technique ou financière à **73 000** petites entreprises et a aidé **878 000** familles à moderniser leur exploitation agricole⁴.

En 2012, **l'aide de l'Allemagne** a financé des programmes de planning familial et de prévention du VIH/sida pour **50 millions** d'individus, a permis la vaccination de **38 millions** d'enfants contre la polio, en collaboration avec GAVI, et a créé ou maintenu **164 000** emplois pour les petits agriculteurs et les travailleurs agricoles⁵.

Entre 2008 et 2013, **l'aide du Japon** a approvisionné **10,6 millions** d'individus en Afrique en eau salubre, a dispensé une formation à **220 000** travailleurs du secteur de la santé, a construit **1242** écoles et a formé **793 000** professeurs de sciences et de mathématiques⁶.

En 2012/2013⁷, **l'aide du Royaume-Uni** a permis à **30,3 millions** de personnes, dont **14,6 millions** de femmes, de se sortir de la pauvreté en leur donnant l'accès à des services financiers, a aidé **5,9 millions** d'enfants, dont **2,8 millions** de filles, à aller à l'école primaire, a amélioré les droits fonciers et les droits de propriété de **3,8 millions** d'individus, et a aidé **33,4 millions** de personnes à demander des comptes à leur gouvernement et à s'exprimer sur le développement de leur communauté⁸.

En 2013, **l'aide des États-Unis** a financé des programmes de nutrition dont ont bénéficié **12,5 millions** d'enfants, a aidé près de **7 millions** de agriculteurs à utiliser de nouvelles technologies et pratiques de gestion. Elle a soutenu directement **6,7 millions** de personnes suivant un traitement antirétroviral contre le VIH/sida, a appuyé le dépistage du VIH et la fourniture de conseils en la matière pour plus de **12,8 millions** de femmes enceintes, et a fourni des médicaments pour empêcher la transmission du VIH de la mère à l'enfant à **780 000** femmes⁹.



À Garowe, la capitale du Pount en Somalie, où se sont réfugiées des milliers de familles déplacées par le conflit, des enfants ont accès à de l'eau potable grâce à une pompe financée par l'aide européenne.
Photo : Malini Morzaria/UE/ECHO



Chapitre 4

TENDANCES EN MATIÈRE DE DÉPENSES PUBLIQUES EN AFRIQUE

Enfants en cours à l'école primaire,
Harar, Éthiopie.

Photo : Eskinder Debebe/Nations Unies

Le paysage du financement du développement en Afrique subsaharienne est composé d'une myriade de ressources différentes. L'aide publique au développement (APD) est le seul apport externe dont le but explicite est d'appuyer le développement économique et d'améliorer le bien-être des citoyens et, dans de nombreux pays figurant parmi les plus pauvres du monde, elle contribue à la fourniture de services publics essentiels. Cependant, dans la grande majorité des pays en développement, les principaux moyens disponibles pour mettre fin à l'extrême pauvreté sont les ressources propres aux gouvernements nationaux.

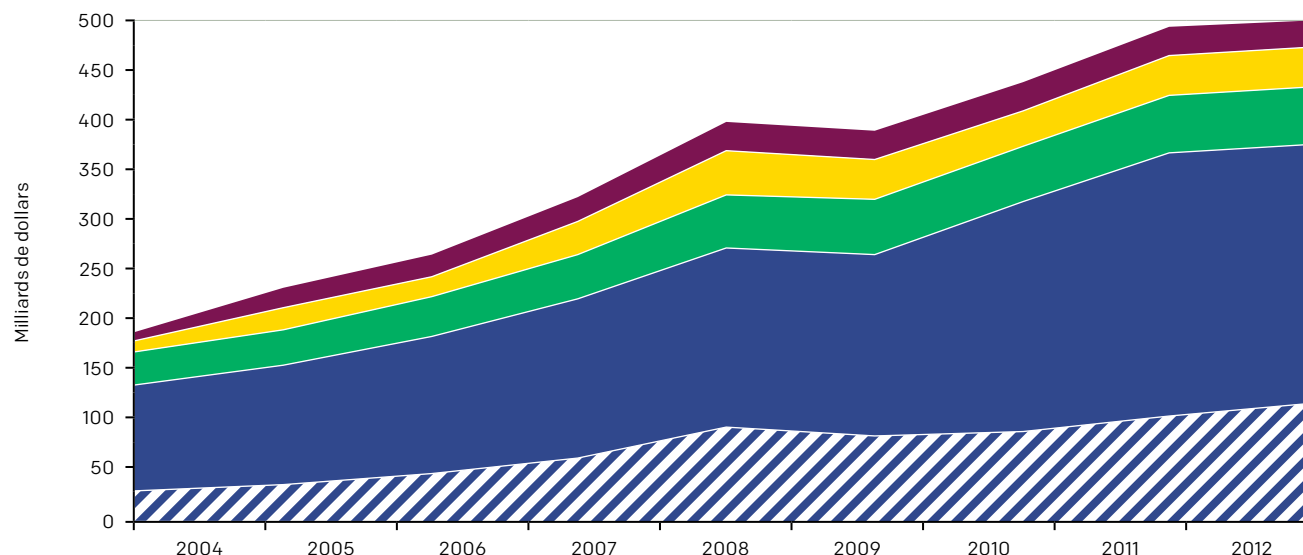
En tête de la liste des principales ressources publiques, les apports privés, comme les investissements directs étrangers (IDE) et les transferts des migrants (transferts personnels effectués par la diaspora depuis l'étranger), constituent un élément essentiel du panorama du financement dans de nombreux pays africains, un panorama qui continuera de se diversifier après 2015.

Faisant suite au rapport DATA de 2013, qui analysait les dépenses publiques nationales dans la région, ce chapitre présente les dernières données disponibles relatives aux dépenses publiques pour le

- Transferts des migrants
- IDE
- APD
- Toutes les autres dépenses publiques des pays d'ASS
- ▨ Dépenses publiques des PMA en ASS

Sources : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (avril 2014) ; CAD de l'OCDE, Tableau 2a ; Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde

Illustration 1 : Ressources financières en Afrique subsaharienne, 2000-12



Note : Toutes les données sont exprimées en prix courants. Les dépenses publiques sont calculées à partir des chiffres du FMI pour le PIB (en dollars) et des dépenses exprimées en pourcentage du PIB. Le montant de l'APD correspond au montant total net, tenant compte des apports bilatéraux et des apports multilatéraux imputés provenant de tous les donateurs mais excluant l'allègement de la dette. Les volumes d'APD représentés ici ne sont donc pas comparables avec ceux de l'analyse figurant en d'autres endroits de ce rapport, en raison de l'utilisation de prix courants, qui permettent d'effectuer des comparaisons avec les autres types d'apports et avec tous les donateurs au lieu de se contenter des 28 pays donateurs du CAD. L'APD n'est pas complètement additionnelle aux dépenses publiques, étant donné qu'elle comprend une proportion de celles-ci dans la plupart des pays (aide comprise dans le budget). Cependant, en raison du manque de disponibilité des données, il est impossible de calculer avec précision les volumes de dépenses publiques financés par l'APD. L'apport net d'IDE est calculé en utilisant la méthode de balance des paiements, il comprend donc des valeurs négatives pour les désinvestissements. Les transferts des migrants correspondent aux transferts personnels courants, en espèces ou en nature, effectués par les ménages non-résidents à destination des ménages résidents (y compris les revenus des travailleurs frontaliers/de courte durée employés dans des pays où ils ne sont pas résidents). Les pays suivants ne figurent pas dans cette analyse en raison d'un manque de données : la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan. De plus, pour plusieurs pays, les données relatives aux transferts des migrants sont en grande partie incomplètes ou indisponibles : il s'agit de l'Angola, de la République centrafricaine, du Tchad, des Comores, de la Guinée équatoriale, de l'Érythrée et de Madagascar.

développement en Afrique subsaharienne, notamment dans trois secteurs clés : la santé, l'agriculture et l'éducation. L'étude va plus loin en soulignant comment les réalités diffèrent d'un pays à l'autre et comprend une analyse des résultats par rapport aux engagements pris en matière de dépenses domestiques, ainsi que des mesures alternatives du progrès. Elle se penche également sur certains des principaux défis et des occasions entourant la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources nationales publiques aux fins du développement, et aborde en particulier le besoin urgent d'une révolution des données pour améliorer l'exactitude, la fiabilité, la

comparabilité et la ponctualité de l'information relative aux budgets des gouvernements africains.

L'illustration 1 montre la croissance rapide des quatre principaux types de ressources financières de la région au cours des dix dernières années : 1) les dépenses publiques, avec une subdivision pour les pays les moins avancés (PMA) ; 2) l'APD¹ provenant des donateurs, telle que comptabilisée dans la base de données du CAD de l'OCDE ; 3) les entrées nettes d'IDE ; et 4) les transferts des migrants. Elle montre très clairement que les dépenses publiques, dans l'ensemble, dépassent largement les autres ressources.

En 2012, les dépenses publiques des gouvernements d'Afrique subsaharienne s'élevaient à 376 milliards de dollars, soit près de trois fois le niveau de 2004 de 136 milliards de dollars. Les dépenses publiques des 29 PMA² s'élevaient à 117 milliards de dollars en 2012, ce qui représente moins d'un tiers des dépenses publiques totales, en dépit du fait que 54 % de la population de la région vit dans ces pays. Néanmoins, cette augmentation est impressionnante : le montant est quatre fois plus élevé qu'en 2004, quand les dépenses publiques pour le développement dans les PMA ne représentaient que la somme dérisoire de 30 milliards de dollars.

DE FORTES VARIATIONS D'UN PAYS À L'AUTRE

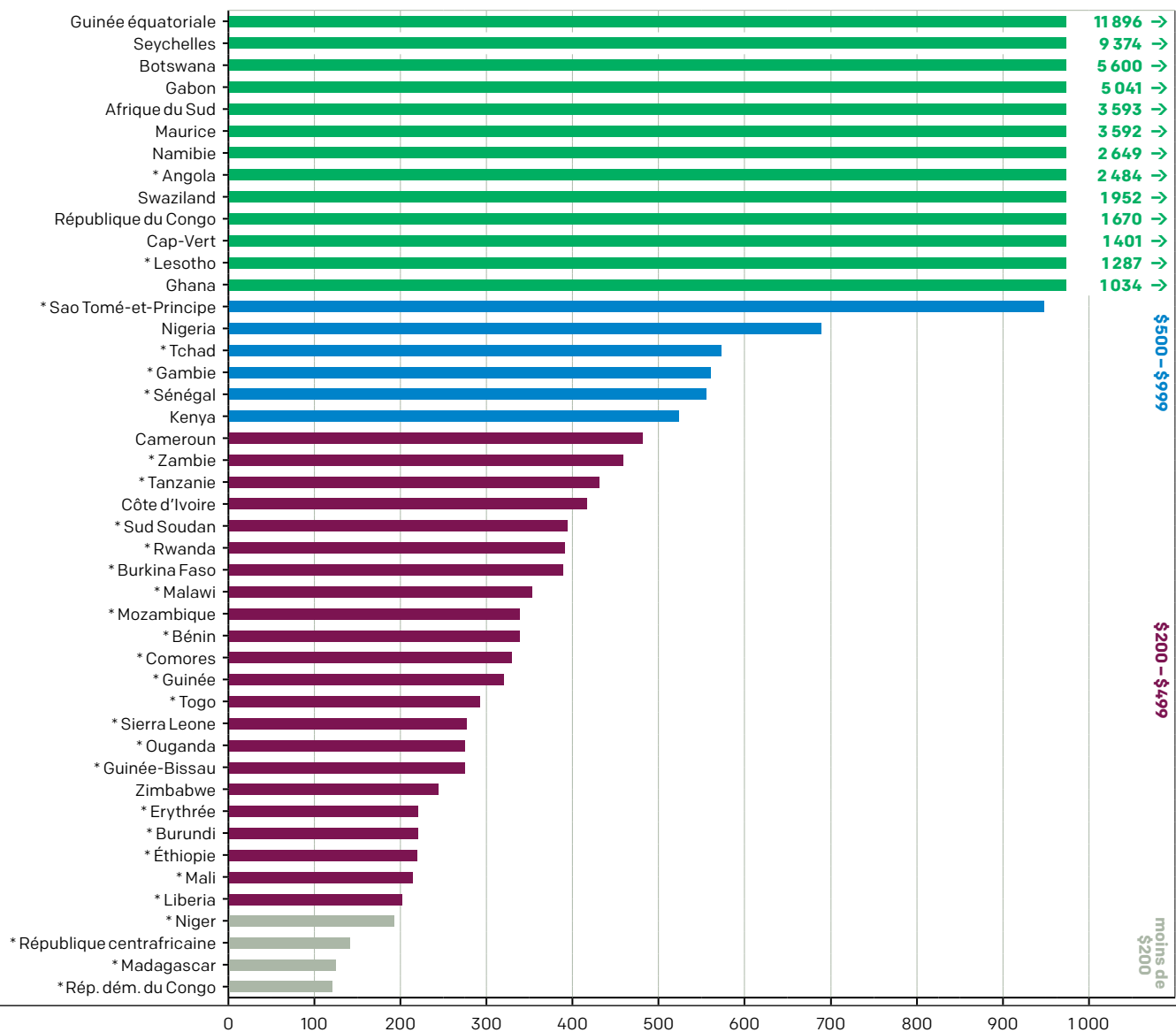
Le tableau se complique lorsque l'on creuse les chiffres agrégés. Une proportion considérable du volume total des dépenses publiques pour le développement en 2012 était le fait de seulement trois pays, l'Angola, le Nigeria et l'Afrique du Sud, qui ont dépensé ensemble 238 milliards de dollars, soit 63 % du montant total. Parmi les dépenses des 29 PMA pour lesquels des données sont disponibles, 47 milliards de dollars (40 % du total) sont dus uniquement à l'Angola, qui figure sur la liste des PMA depuis 1994, mais devrait officiellement en sortir prochainement. Lorsque l'on exclut ne serait-ce que trois pays des calculs, on obtient une image très différente des dépenses publiques en Afrique. Cela attire notre attention sur le fait qu'il faut être conscient que les

grandes économies d'Afrique peuvent fausser les résultats.

En effet, comme le montre l'illustration 2, un niveau scandaleusement faible de dépenses par habitant reste la dure réalité de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. L'ONU a estimé que la fourniture d'un ensemble de services publics de base en matière de santé, d'éducation, d'agriculture, d'infrastructure et d'administration publique dans les pays en développement coûte au moins 200 dollars par habitant et par année (sur lesquels 140 dollars sont nécessaires à l'investissement en vue de réaliser les OMD)³. En 2012, quatre pays d'Afrique subsaharienne n'atteignaient même pas ce niveau minimum de

dépenses (exprimées en PPA). Vingt-deux autres pays dépensaient moins de 500 dollars en PPA par personne. Les dépenses moyennes par habitant dans les 45 pays repris dans l'illustration 2 ne s'élevaient qu'à 413 dollars en PPA. En comparaison, dans les pays du CAD de l'OCDE, les dépenses publiques moyennes par habitant dépassent 15 000 dollars⁴. En outre, ces chiffres aussi peuvent induire en erreur car, dans de nombreux pays, il est peu probable que les citoyens les plus pauvres bénéficient réellement de ce montant, compte tenu de la répartition inéquitable des ressources publiques. La Guinée équatoriale est le pays qui affichait de loin le plus haut niveau de dépenses par habitant en 2012, avec près de 12 000 dollars, et qui tire 89 % de son PIB du pétrole et

Illustration 2 : Dépenses publiques annuelles par habitant, 2012



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (avril 2014)

Note : Les données sont ajustées en parité de pouvoir d'achat (PPA) internationale, afin d'offrir une comparaison plus pertinente entre les pays en termes de ce que permettent ces niveaux de dépenses. Les dépenses publiques par habitant (en PPA) sont calculées à partir des chiffres du FMI pour le PIB par habitant (en PPA) et des dépenses exprimées en pourcentage du PIB. Les pays suivants ne figurent pas dans cette analyse en raison d'un manque de données : la Somalie et le Soudan.

* Pays les moins avancés (PMA)

UNE RÉVOLUTION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les ressources nationales joueront le rôle le plus important pour déterminer le succès du programme de développement pour l'après-2015. Néanmoins, en dépit du fait que les dépenses publiques nationales représentent de loin la plus grande proportion du financement du développement, et malgré le fait que la communauté internationale concentre désormais toute son attention sur la mobilisation des ressources nationales⁶, nous savons remarquablement peu de choses sur la manière dont les gouvernements dépensent réellement cet argent.

Dans l'Enquête sur le budget ouvert de 2012 du International Budget Partnership, seuls deux pays d'Afrique subsaharienne ont obtenu de très bons scores : l'Ouganda et l'Afrique du Sud, cette dernière étant classée deuxième dans l'indice général, devant la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni⁷. Il a été jugé que la plupart des pays africains publiaient des informations « minimales » ou « peu ou pas » d'informations, et ils se sont retrouvés de manière disproportionnée en bas de l'échelle. Dans leur étude sur l'utilité des budgets africains, De Renzio et Simson ont découvert que seuls sept des 26 pays évalués publiaient les documents minimum requis (budgets approuvés et rapports annuels) pour déchiffrer le budget et que, même dans ces pays, les disparités dans la mise en page et le manque de détails compliquaient l'utilisation des documents, en particulier pour les personnes n'étant pas familières avec les particularités des pratiques budgétaires propres à chaque pays⁸.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS ?

- Les documents publiés sur le budget de la plupart des pays africains sont souvent dépassés, difficiles à localiser en ligne (sur des sites Internet souvent mal organisés et à moitié fonctionnels), incomplets ou même inexistantes dans certains cas, et publiés dans des formats qui ne sont pas pris en charge par les machines (comme des documents PDF ou Word). Il est donc difficile de copier et d'analyser les données.
- Même quand les documents sont accessibles, les informations qu'ils contiennent sont souvent d'une utilité limitée. Par exemple, elles ne sont ventilées que par ministère et ne comportent aucune autre répartition fonctionnelle ou, à l'inverse, sont présentées avec beaucoup trop de détails et un classement par catégorie trop faible ou difficile à déchiffrer.
- La fiabilité des données sous-jacentes est souvent un problème d'envergure. Des séries différentes de documents budgétaires présentent parfois des chiffres différents. Il est alors impossible dans certains cas de déterminer lesquels sont corrects et de comprendre si la différence est due à une erreur, à de véritables changements au cours du temps ou à de mauvais choix de terminologie.
- Il est souvent extrêmement difficile de comparer les données entre les pays, étant donné qu'ils n'utilisent pas le même système de classification budgétaire. Comme expliqué plus loin, et comme le montre concrètement l'exemple du budget de la Tanzanie

pour l'agriculture, la définition et la portée des dépenses fonctionnelles peuvent fortement varier.

POURQUOI UNE RÉVOLUTION DES DONNÉES EST-ELLE IMPORTANTE ?

Nous avons d'urgence besoin d'y voir plus clair dans les dépenses publiques nationales et dans la manière dont elles influent sur la vie des habitants. Les citoyens et leurs représentants au sein des parlements et des organisations de la société civile ont besoin de pouvoir accéder à des données exactes, complètes et à jour afin de pouvoir tracer l'utilisation de l'argent et demander des comptes aux gouvernements. Les gouvernements africains ont pris plusieurs engagements en matière de dépenses nationales (voir plus loin), et ils devraient faire de nouvelles promesses au cours des années à venir, au fur et à mesure de l'élaboration du programme pour l'après-2015. Les données budgétaires actuelles sont cruellement insuffisantes pour suivre les derniers résultats en date et les comparer à ces objectifs dans la plupart des pays d'Afrique⁹. En outre, au niveau infranational, il est primordial que les citoyens sachent quelles ressources sont supposées financer leurs hôpitaux, cliniques et écoles au niveau local pour qu'ils puissent les comparer avec les ressources réellement insufflées, justifier leurs accusations de corruption et réclamer une répartition plus équitable des dépenses. De plus, les données relatives aux apports financiers devraient également être associées aux données sur les résultats afin que les gouvernements eux-mêmes, ainsi que les citoyens qu'ils servent, puissent faire le lien entre les ressources et les résultats.

du gaz. Pourtant, une forte proportion de la population continue de vivre en dessous du seuil de pauvreté⁵.

Dans les pages qui suivent, nous examinons dans quelle mesure les pays d'Afrique subsaharienne allouent leurs ressources publiques à trois secteurs qui sont primordiaux pour la réduction de la pauvreté et la promotion d'une croissance universelle, et qui peuvent donc être considérés comme des indicateurs directs des dépenses générales en faveur du développement : les secteurs de la santé, de

l'agriculture et de l'éducation. Cette liste est non exhaustive. Les investissements dans l'infrastructure rurale (comme les routes et l'énergie), dans l'eau et les installations sanitaires, dans le logement et les programmes de protection sociale, entre autres, sont également essentiels au développement, mais l'absence de données comparables et fiables dans ces domaines empêche la réalisation d'analyses plus poussées. Il convient également de noter que les bases de données internationales utilisées pour l'analyse de ONE (celle de l'OMS, du Système d'analyse

de la stratégie régionale et d'appui à la connaissance (ReSAKSS) et de l'UNESCO) constituent actuellement les meilleures sources de données comparables relatives aux dépenses par secteur, mais qu'elles sont loin d'être idéales. Entre autres lacunes, le fait que les données soient publiées avec un décalage de deux ans, voire de quatre ans dans le cas de ReSAKSS, implique que l'analyse figurant ci-dessous ne tient pas compte des changements survenus dans les allocations du budget national après 2012.

SANTÉ

ENGAGEMENT D'ABUJA

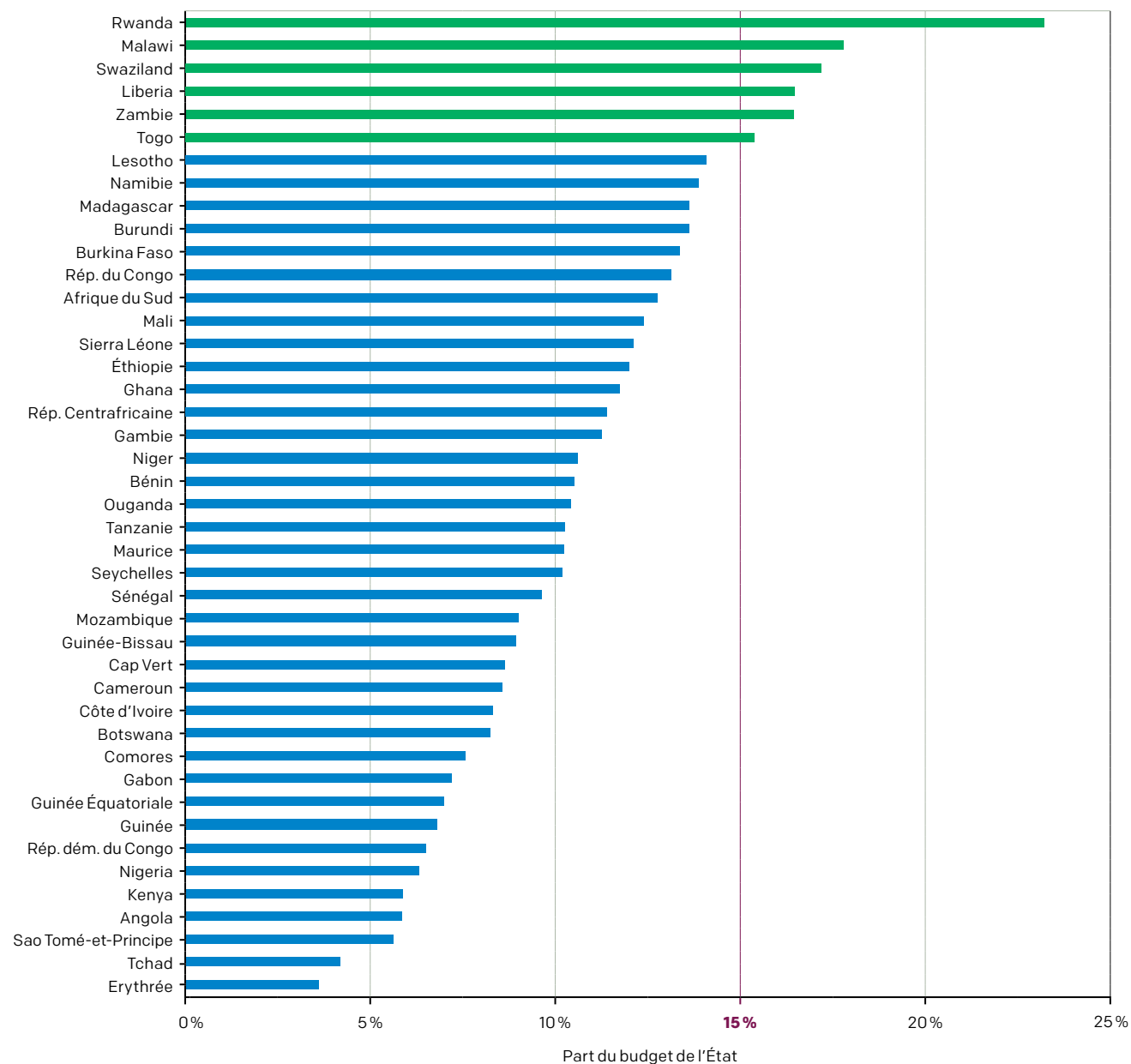
En 2001, les dirigeants des pays d'Afrique se sont réunis à Abuja, au Nigeria, et ont promis d'allouer 15 % de leur budget national au secteur de la santé. Cependant, la plupart des gouvernements n'ont pas été en mesure de réaliser cet objectif. Entre 2010 et 2012, seuls six des 43 pays d'Afrique subsaharienne (pour lesquelles des données permettent de suivre les résultats) ont consacré en moyenne 15 % ou plus de leur budget au domaine de la santé : le Rwanda (23,2 %), le Malawi (17,8 %), le Swaziland (17,2 %), le Liberia (16,5 %), la Zambie (16,4 %) et le Togo (15,4 %).

Six autres pays (le Lesotho, la Namibie, Madagascar, le Burundi, le Burkina Faso et la République démocratique du Congo) n'en étaient pas loin, ayant alloué plus de 13 % de leur budget à ce secteur. Cependant, 10 pays n'ont même pas atteint la moitié de l'objectif d'Abuja¹⁰.

L'examen du montant total du « déficit d'Abuja », c'est-à-dire la somme des écarts entre les montants qui auraient dû être dépensés par les pays africains s'ils avaient tous respecté leurs engagements chaque année et les montants qu'ils ont réellement dépensés, fait ressortir clairement l'ampleur des ressources dont

aurait dû profiter le secteur de la santé. Entre 2001, année où l'engagement a été pris, et 2012, les pays d'Afrique subsaharienne ont consacré en moyenne 10,3 % de leurs budgets au secteur de la santé, ce qui représente collectivement 257,4 milliards de dollars en 12 ans. Si chaque pays avait respecté l'engagement d'Abuja et avait alloué 15 % de son budget à la santé, la région aurait pu profiter de 129,2 milliards de dollars supplémentaires. Rien qu'entre 2010 et 2012, les pays d'Afrique subsaharienne auraient dû allouer collectivement 54,8 milliards de dollars supplémentaires à ce secteur¹¹.

Illustration 3 : Dépenses publiques en faveur du secteur de la santé, moyenne pour 2010-12



Source : OMS, Global Health Expenditure Database: National Health Accounts Indicators

Note : Les pays suivants ne sont pas représentés en raison d'un manque de données : le Soudan du Sud et le Zimbabwe.

MESURES ALTERNATIVES EN MATIÈRE DE DÉPENSES POUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Les besoins de financement intérieur du secteur de la santé varient fortement d'un pays à l'autre. De mêmes niveaux de dépenses en matière de santé peuvent avoir des effets très différents d'un pays à l'autre du fait de fortes différences dans la taille de la population, dans la charge de morbidité ainsi que dans quantité de facteurs géographiques, économiques et institutionnels. L'objectif d'Abuja détermine un niveau de référence utile, mais de nombreux experts mondiaux de la santé estiment que les dépenses par habitant sont une mesure plus pertinente, étant donné qu'elles reflètent la capacité du pays à subvenir adéquatement aux besoins essentiels de sa population en matière de santé. Par exemple, en 2012, le Botswana a consacré 8,1 % de son budget au secteur de la santé, ce qui représente 413,8 millions de dollars. Le Cameroun lui a alloué un pourcentage et un volume similaire : 8,5 % et 441,6 millions de dollars. Cependant, la population du Botswana s'élève à deux millions d'habitants, tandis que celle du Cameroun dépasse 21 millions d'individus. Le Botswana a donc dépensé plus de 200 dollars par habitant cette année-là, alors que le Cameroun a dépensé un peu plus de 20 dollars par personne¹².

Aucun objectif n'a été adopté universellement en ce qui concerne les niveaux de dépenses par habitant. En 2001, un groupe de travail dirigé par l'OMS a découvert que les pays devraient dépenser au minimum 34 dollars par personne (aux prix de 2001) pour réaliser les trois OMD liés au domaine de la santé. Depuis lors, une pléthore de nouveaux chiffres ont été publiés¹³, notamment une récente analyse de Chatham House, qui estimait que tous les gouvernements devraient dépenser au minimum 86 dollars par habitant pour subvenir aux besoins essentiels de leur population en matière de santé¹⁴. Un des chiffres les plus largement cités, calculé par le Groupe de travail de l'OMS sur le financement innovant des systèmes de santé, suggère que les gouvernements des pays à faible revenu devraient dépenser en moyenne 54 dollars par personne et par an pour réaliser les trois OMD en matière de santé (réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies)¹⁵.

Comme le montre l'illustration 4, l'évaluation des dépenses par habitant des pays d'Afrique subsaharienne en matière de santé brosse un tableau très différent de celui de l'analyse de l'engagement d'Abuja ci-dessus. Treize des 43 pays évalués sont parvenus à dépenser au moins 54 dollars en moyenne entre 2010 et 2012, et neuf d'entre eux ont dépensé plus de deux fois cette somme. Cependant, 26 pays n'ont même pas dépensé la moitié de ce strict minimum recommandé¹⁶.

Suivre les résultats des États en ce qui concerne l'objectif d'Abuja et les niveaux de dépenses par habitant dans le domaine de la santé apporte une compréhension utile de la mesure dans laquelle les différents pays financent leurs propres programmes de santé et respectent leurs propres engagements... Cependant, il ne faut se fier à aucun de ces deux indicateurs exclusivement, pour plusieurs raisons :

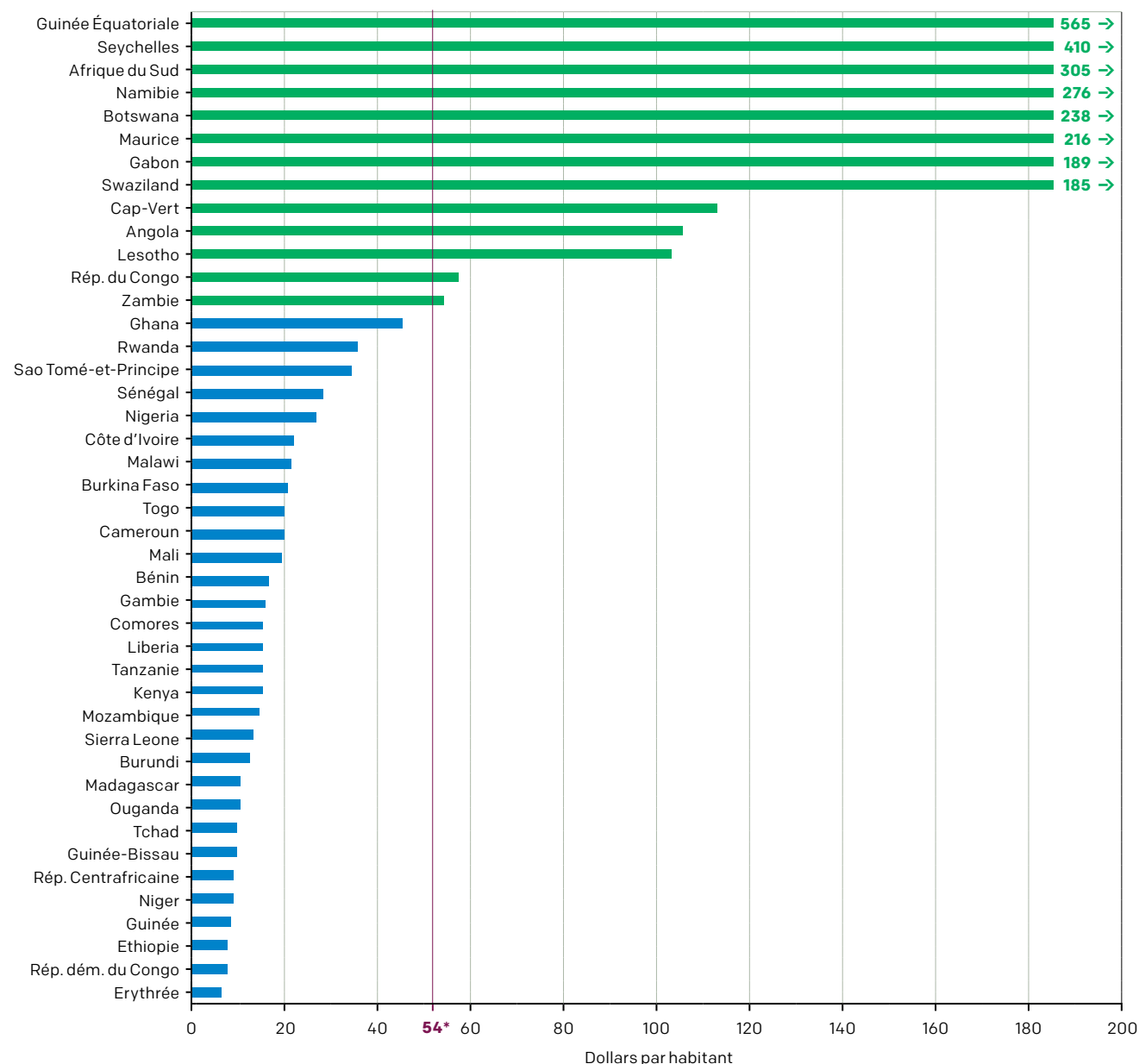
- Premièrement, l'incitation à atteindre un niveau générique de dépenses ne tient pas compte du contexte spécifique de chaque pays, notamment de sa charge de morbidité et de l'état actuel de son système de santé.
- Deuxièmement, quantité ne signifie pas forcément qualité, et aucun de ces critères quantitatifs ne fait référence à une répartition équitable, au rapport coût-efficacité, à la qualité ou aux résultats à obtenir. Par exemple, le Lesotho figure parmi les pays d'Afrique subsaharienne qui dépassent le niveau recommandé de dépenses par habitant dans le domaine de la santé, étant donné qu'il a dépensé en moyenne 103 dollars par personne en 2012. Cependant, il a été révélé récemment que la moitié de son budget total pour la santé est allouée à un seul hôpital à Maseru¹⁷.
- Troisièmement, le financement total du secteur de la santé dans un pays peut inclure des fonds provenant de plusieurs sources différentes autres que les budgets nationaux, notamment d'assurances

maladie privées et de frais à charge des patients. Le pourcentage des dépenses totales en matière de santé constitué par le financement du gouvernement peut varier considérablement en fonction du système de santé du pays. Par exemple, certains systèmes nationaux, en particulier ceux dotés d'un système de couverture de santé universelle, nécessitent une participation beaucoup plus importante du gouvernement¹⁸.

- Enfin, mesurer des dépenses étroitement liées à la santé mais qui ne sont pas nécessairement étiquetées « santé » est très problématique. Il n'existe aucune norme universelle (ou régionale) répertoriant toutes les lignes budgétaires qui pourraient avoir d'importantes conséquences dans le domaine de la santé, notamment les investissements relatifs aux infrastructures de santé, à l'eau et aux installations sanitaires, à la nutrition et à divers programmes de protection sociale. En outre, dans de nombreux pays africains, les budgets publiés ne sont tout simplement pas suffisamment ventilés pour permettre de suivre les dépenses dans ce secteur fonctionnel¹⁹.

Il est donc essentiel de considérer l'engagement d'Abuja et l'objectif de dépenses par habitant comme des orientations utiles et non comme des niveaux minimum à atteindre à tout prix. Dans de nombreux cas, le montant ou le pourcentage du financement à lui tout seul ne sera pas suffisant pour garantir la bonne santé des citoyens de chaque pays²⁰.

Illustration 4 : Dépenses publiques par habitant en matière de santé, moyenne pour 2010-12



RESSOURCES NATIONALES EN FAVEUR DE LA SANTÉ APRÈS 2015

Au fur et à mesure que nous nous rapprochons de l'échéance des OMD actuels et du programme de santé pour l'après-2015, les besoins de financement s'amplifient et les lacunes se font de plus en plus ressentir. Les charges de morbidité changent déjà tandis que les pays deviennent plus prospères, et de nouveaux défis se profilent à l'horizon, imposant aux États de débloquer davantage de fonds pour combattre ces nouvelles maladies. De plus, de nouveaux outils pour faire face à certains des problèmes de santé les plus pressants de la planète, comme le vaccin contre le paludisme, sont déjà en cours de développement. Il est également probable que certains outils que nous n'imaginons pas pour le moment seront disponibles ultérieurement. Le monde devra élaborer un plan pour s'assurer que les pays ayant besoin de ces nouveaux outils essentiels puissent y avoir accès. Il sera nécessaire d'avoir recours à une série d'options de financement, notamment à des formes plus conventionnelles d'aide, à des financements innovants et à de nouvelles formes de partenariat. Néanmoins, étant donné que de nombreuses économies d'Afrique continuent à se développer et à gagner en prospérité, une part croissante de la solution viendra des ressources nationales.

Source : OMS, Global Health Expenditure Database: National Health Accounts Indicators

Note : Les pays suivants ne sont pas représentés en raison d'un manque de données : le Soudan du Sud et le Zimbabwe.

* 54 dollars est le montant minimum par habitant et par année estimé nécessaire par le Groupe de travail sur le financement innovant des systèmes de santé pour réaliser les trois OMD liés au secteur de la santé dans des pays à faible revenu.

AGRICULTURE

ENGAGEMENTS DE MAPUTO ET DE MALABO

En 2003, au sommet de l'Union africaine (UA) de Maputo, au Mozambique, les dirigeants africains ont pris l'engagement audacieux d'inverser le sous-investissement qui avait longtemps empêché l'agriculture de progresser en allouant au moins 10 % de leur budget national à ce secteur. Ces engagements ont été réaffirmés dix ans plus tard, en juin 2014, au sommet de l'UA de Malabo, en Guinée équatoriale. Cependant, la plupart des pays africains n'ont pas tenu cette promesse. Pour mettre en évidence les résultats obtenus récemment, et notamment les progrès accomplis pendant la mise au point des plans d'investissement nationaux pour l'agriculture des différents pays, l'analyse qui suit étudie les dépenses publiques moyennes des pays d'Afrique subsaharienne pour l'agriculture entre 2008

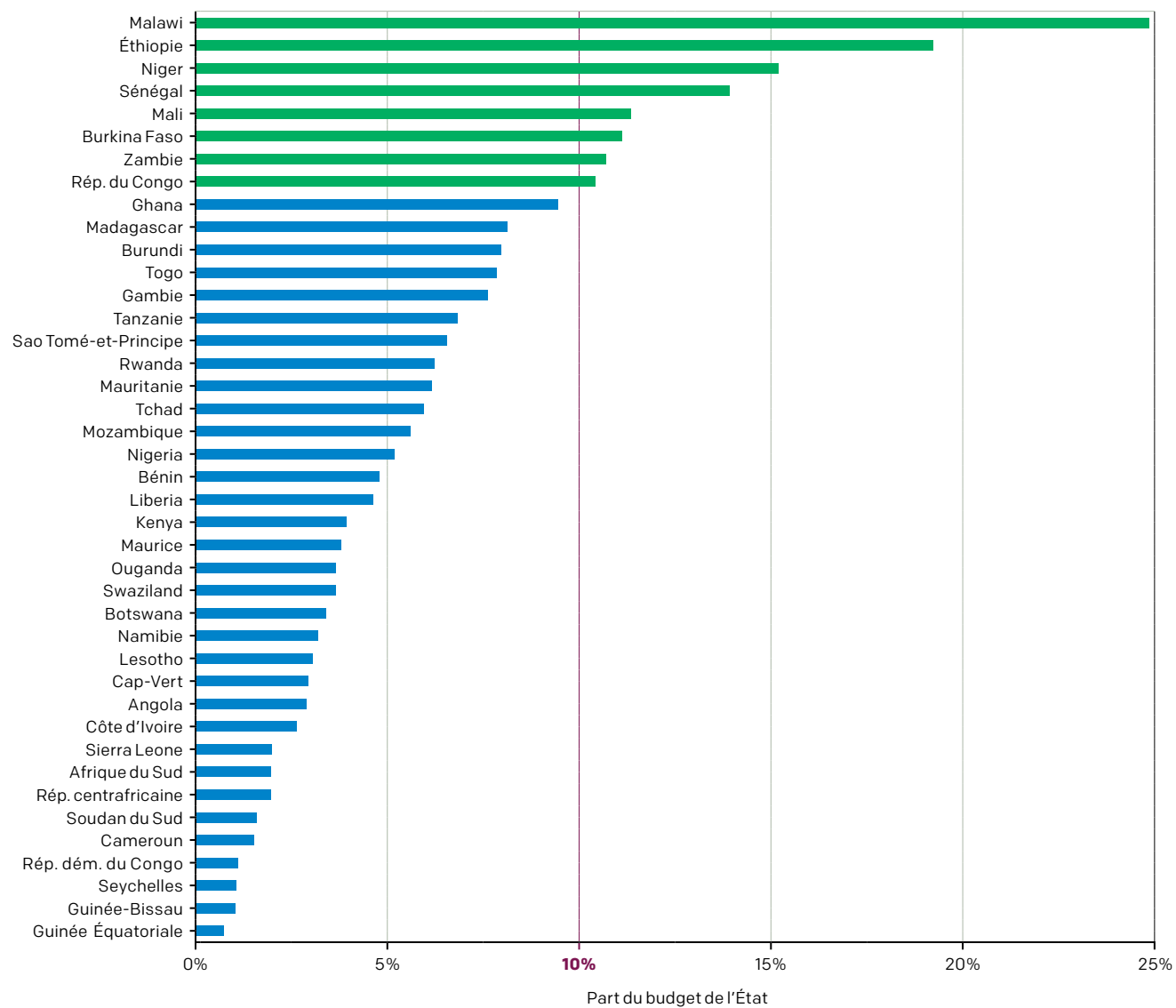
et 2010, en se basant sur les dernières données comparables en date²¹. Sur les 41 pays pour lesquels des données sont disponibles, seuls huit ont atteint le seuil de 10 % en moyenne entre 2008 et 2010 : il s'agit du Malawi (24,8 %), de l'Éthiopie (19,2 %), du Niger (15,2 %), du Sénégal (13,9 %), du Mali (11,3 %), du Burkina Faso (11,1 %), de la Zambie (10,7 %) et de la République du Congo (10,4 %). Le Ghana, quant à lui, n'est pas passé loin (9,4 %)²². Douze pays n'ont même pas alloué 3 % de leur budget à l'agriculture : la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, les Seychelles, la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Soudan du Sud, la République centrafricaine, l'Afrique du Sud, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, l'Angola et le Cap Vert.

Au cours de cette période de trois ans (2008-2010), 50 milliards de dollars supplémentaires auraient été

mobilisés pour l'agriculture si tous les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne avaient alloué 10 % de leur budget à ce secteur et 18,5 milliards de dollars auraient pu être dégagés rien qu'en 2010. Si on considère la période tout entière, depuis 2003, les gouvernements auraient pu collecter la somme stupéfiante de 97 milliards de dollars supplémentaires pour l'agriculture si l'engagement de Maputo avait été respecté.

Le pourcentage des dépenses totales consacré à l'agriculture a en fait diminué depuis 2003. Les dépenses publiques des pays africains consacrées à l'agriculture ont augmenté de 7,4 % par an en moyenne, ce qui constitue une évolution bienvenue, mais cette croissance a été dépassée par celle de leurs dépenses publiques totales, qui ont augmenté de 8,5 % par an en moyenne.

Illustration 5 : Dépenses publiques en faveur du secteur de l'agriculture, moyenne pour 2008-10



Source : S. Benin et B. Yu (2013) 'Complying with the Maputo Declaration Target: Trends in public agricultural expenditures and implications for pursuit of optimal allocation of public agricultural spending', ReSAKSS Rapport annuel sur les tendances et les perspectives

Note : Les pays suivants ne figurent pas dans cette analyse en raison d'un manque de données : les Comores, l'Érythrée, le Gabon, la Guinée, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe.

MESURES ALTERNATIVES EN MATIÈRE DE DÉPENSES POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Presque immédiatement après que les gouvernements africains se sont engagés à allouer 10 % de leurs budgets à l'agriculture, un débat s'est ouvert afin de déterminer quelles dépenses devraient être comptabilisées pour cet objectif. Comme c'est le cas pour le secteur de la santé (voir ci-dessus), il n'existe aucune liste définitive répertoriant les lignes budgétaires spécifiques qui devraient être prises en compte ou non. L'UA a publié une note technique expliquant ce qui peut être considéré comme des « dépenses publiques pour l'agriculture », mais son processus dirigé par les pays visant à élaborer des plans d'investissement nationaux pour l'agriculture (Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, PDDAA) ne s'est pas formellement prononcé en faveur d'une position en particulier²³.

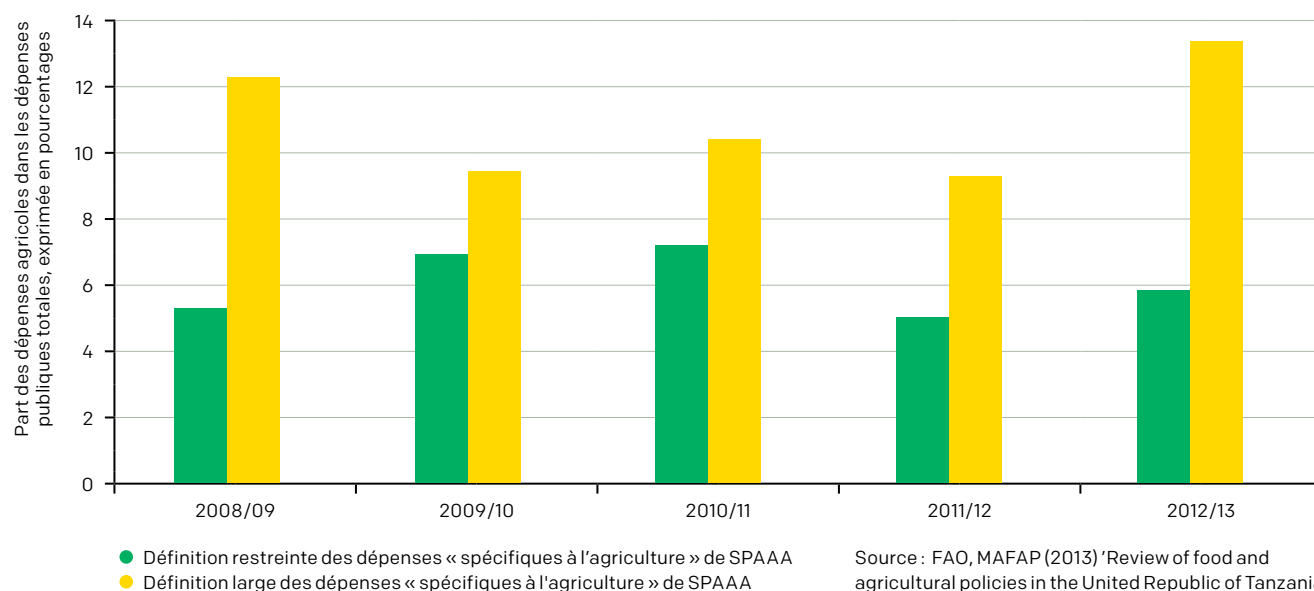
Malheureusement, les dirigeants ne sont pas parvenus à statuer sur la question durant le sommet de l'UA à Malabo. Il s'agit principalement de savoir s'il faut comptabiliser comme étant « favorables à l'agriculture » des investissements comme la recherche et le développement agricole, des projets de développement à objectifs multiples comme des routes de desserte et des infrastructures, ainsi que des investissements en matière de santé et d'éducation en milieu rural, qui peuvent avoir des effets positifs sur la productivité agricole. Et le cas échéant, comment. D'autre part, des projets d'infrastructure coûteux à objectifs multiples profitent à d'autres secteurs que l'agriculture, et certaines institutions choisissent de ne

pas tenir compte de ces types d'investissements lors du calcul des dépenses pour l'agriculture. Par exemple, la définition de la Classification des fonctions des administrations publiques du Fonds monétaire international (FMI) exclut toutes les dépenses consacrées à des projets de développement à objectifs multiples, tandis que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'UA conseille de tenir compte de ces projets si 70 % des frais sont liés à l'agriculture²⁴. Les données de ReSAKSS utilisées dans l'analyse de ONE suivent une définition similaire à celle du FMI. Dans son projet de Suivi des politiques

agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) utilise une approche plus large, qui a fait l'objet de plusieurs critiques, et tient compte des dépenses pour le développement rural au sens large, en matière de santé, d'éducation et d'installations sanitaires par exemple²⁵.

Ces différences sont plus que de simples détails techniques. Elles peuvent avoir des conséquences sérieuses sur les niveaux d'investissements publics enregistrés pour l'agriculture. Pour éclairer cette

Illustration 6 : Comparaison des dépenses publiques de la Tanzanie pour l'agriculture en utilisant la définition stricte et la définition large



différence, l'illustration 6 présente les dépenses de la Tanzanie pour l'agriculture ces cinq dernières années en utilisant la définition stricte des dépenses « spécifiques à l'agriculture » et la définition plus large du SPAAA²⁶.

Dans le cas de la Tanzanie, le montant alloué à l'agriculture est nettement plus élevé lorsque les dépenses « favorables à l'agriculture » sont prises en compte. En 2012/13, cette distinction dans la définition utilisée aurait provoqué une différence de 7,5 points de pourcentage dans la part du budget national consacrée à l'agriculture. Celle-ci aurait été de 5,8 % avec la définition stricte (loin de l'objectif de Maputo) et de 13,3 % avec la définition large (nettement au-delà de l'objectif)²⁷.

Les gouvernements, les partenaires du développement et les institutions de contrôle comme ReSAKSS et SPAAA doivent statuer sur cette question de la définition des dépenses agricoles. Au minimum, il faut pour cela que les budgets nationaux soient publiés de

manière transparente, détaillée et ponctuelle. Idéalement, les pays devraient améliorer la normalisation de leurs systèmes de finances publiques afin de permettre une comparaison par pays simple. L'absence de progrès dans ce domaine ne fera que perpétuer le système primitif utilisé actuellement pour mesurer les ressources nationales investies par les gouvernements dans l'agriculture, avec lequel il est impossible de demander aux gouvernements de rendre des comptes et qui empêche les gouvernements et les citoyens de faire le lien entre les dépenses et les résultats.

RESSOURCES NATIONALES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE APRÈS 2015

En juin 2014, au sommet de l'UA à Malabo, les dirigeants africains ont répondu à l'appel des agriculteurs et de la société civile leur demandant de réaffirmer leur engagement à la déclaration de Maputo et de l'améliorer. Parmi de nombreux autres nouveaux objectifs, ils ont à nouveau promis d'allouer 10 % de

leurs ressources budgétaires au développement de l'agriculture et d'assurer une croissance agricole de 6 % par an. Ils ont également souligné le rôle joué par les investissements privés responsables et les échanges intrarégionaux. La déclaration de Malabo définit le cadre de résultats du PDDAA comme principal mécanisme de suivi des engagements (via un examen biennal). Il est également censé servir à améliorer la coordination entre les différents secteurs et le renforcement des institutions régionales et nationales. Cela représente un grand pas en avant pour stimuler les ressources nationales en faveur de l'agriculture et constitue un moment décisif pour pousser les dirigeants à tenir leurs promesses. Cependant, les dirigeants africains n'ont pas tenu compte de nombreux aspects essentiels du développement agricole. Ils ont notamment échoué à clore le débat portant sur la définition des dépenses agricoles et l'amélioration de la transparence budgétaire, ce qui continuera à entraver la redevabilité face à ces engagements.

ÉDUCATION

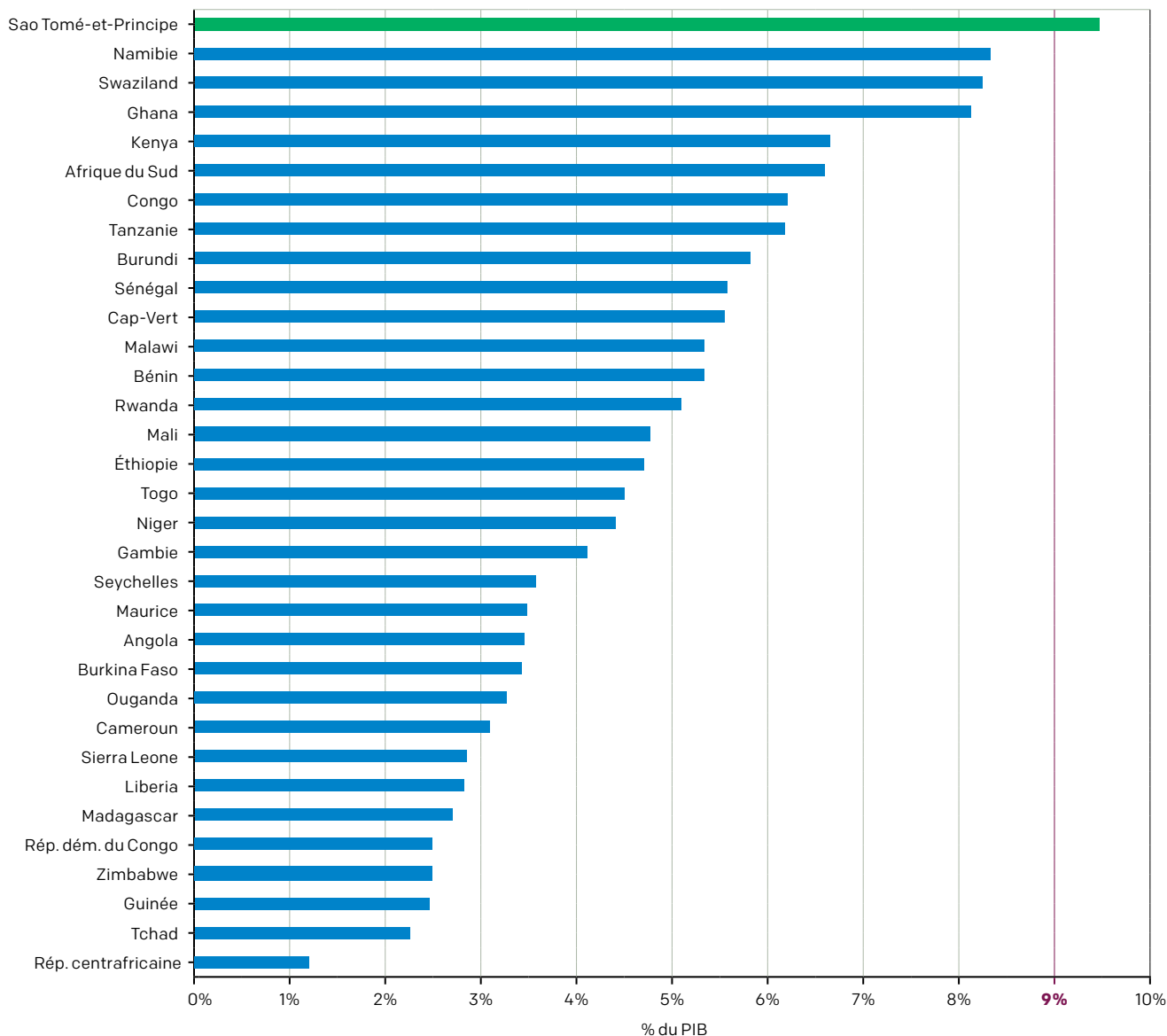
ENGAGEMENT DE DAKAR

Au Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, en 2000, les dirigeants de 164 pays (dont presque tous les pays africains) ont convenu de six objectifs d'Éducation pour tous (EPT) afin d'améliorer l'éducation et l'accès à l'enseignement des enfants, des jeunes et des adultes partout dans le monde d'ici 2015. À Dakar, les gouvernements se sont également engagés à consacrer 9 % de leur PIB à l'éducation pour 2010, avec un objectif intermédiaire de 7 % pour 2005. Malheureusement, la majorité des gouvernements n'ont fait que peu d'efforts pour atteindre cet objectif. Si l'on se penche sur les résultats de la dernière année de la période 2010-2013 pour laquelle des données sont disponibles pour chaque pays, il ressort qu'un seul des 33 pays d'Afrique subsaharienne pour lequel des données sont disponibles, Sao Tomé-et-Principe, a dépensé plus de 9 % de son PIB pour l'éducation.

Source : UNESCO, Institut de statistique

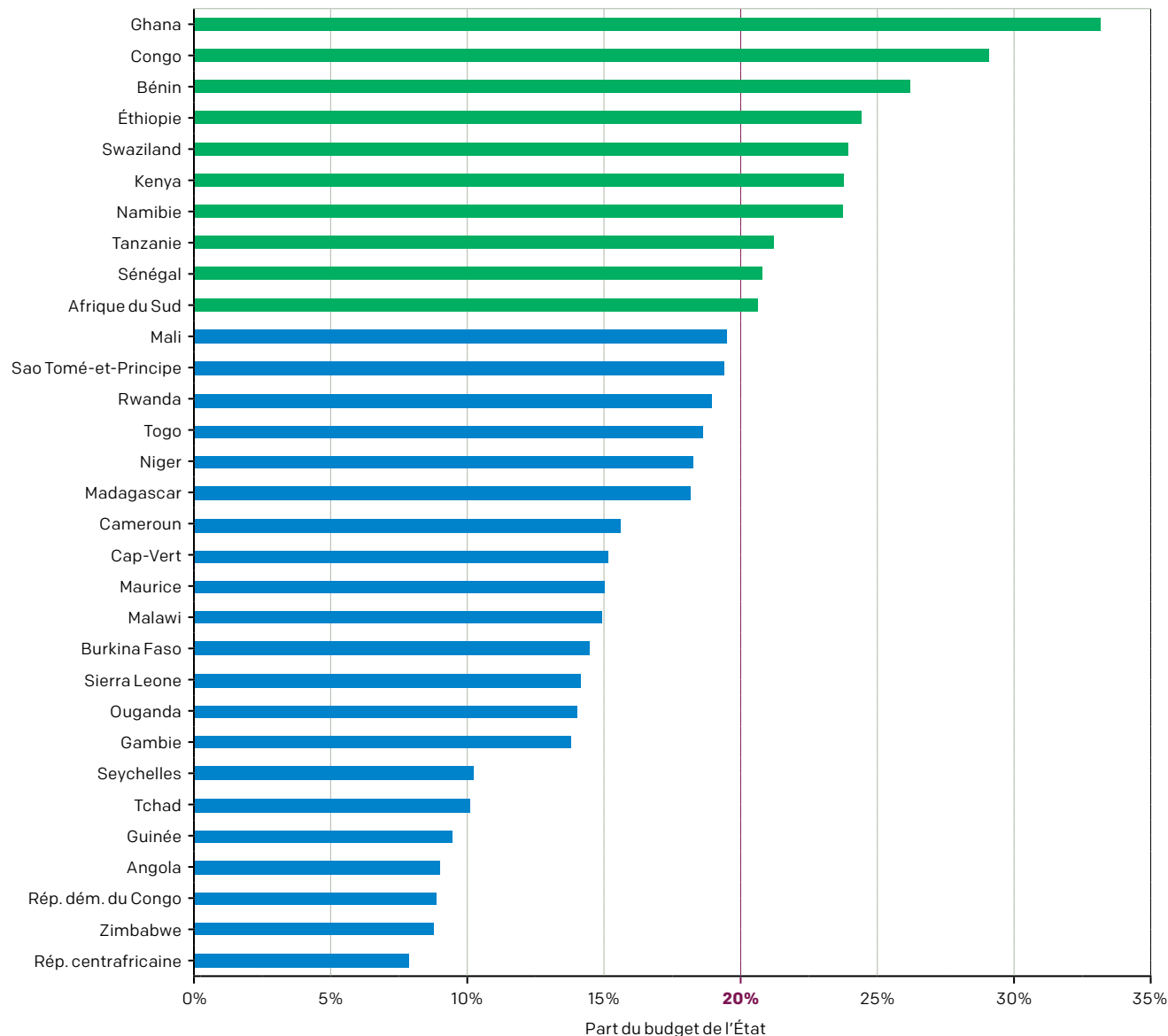
Note : Pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, des données sur les dépenses publiques en faveur de l'éducation ne sont pas disponibles pour chaque année. Aussi, cette analyse montre les résultats de la dernière année de la période 2010-2013 pour laquelle des données sont disponibles plutôt qu'une moyenne des trois années (comme dans les analyses pour les secteurs de la santé et de l'agriculture qui figurent plus haut). Les pays suivants ne sont pas représentés en raison d'un manque de données : le Botswana, les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Mozambique, le Nigeria, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan et la Zambie.

Illustration 7 : Dépenses publiques pour l'éducation, exprimées en pourcentage du PIB



MESURES ALTERNATIVES EN MATIÈRE DE DÉPENSES POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Illustration 8 : Dépenses publiques pour l'éducation exprimées en pourcentage du budget de l'État



En plus de l'engagement de Dakar, l'UNESCO a proposé des objectifs alternatifs en matière de dépenses. Premièrement, l'UNESCO recommande que les gouvernements consacrent 6 % de leur produit national brut (PNB) au secteur de l'éducation. Un seul pays d'Afrique subsaharienne respecte actuellement l'objectif de Dakar de 9 % du PIB, mais sept autres ont consacré 6 % de leur PNB à l'éducation dernièrement : la Tanzanie, l'Afrique du Sud, le Ghana, la Namibie, le Kenya, le Swaziland et la République du Congo²⁸. Néanmoins, cela ne constitue encore qu'un très petit nombre de pays dans la région.

La recommandation de l'UNESCO et l'engagement de Dakar diffèrent tous deux des engagements d'Abuja (en matière de santé) et de Maputo (pour l'agriculture) décrits ci-dessus, dans le sens où il s'agit d'objectifs en termes de richesse nationale et non d'un pourcentage des dépenses totales. Cependant, l'UNESCO recommande également que les gouvernements des pays en développement consacrent 20 % de leurs budgets nationaux à l'éducation. Dix pays d'Afrique subsaharienne ont alloué 20 % ou plus à ce secteur ces dernières années, comme le montre l'illustration 8. Deux d'entre eux, le Ghana et l'Éthiopie, ont traduit cet engagement en de remarquables progrès dans le domaine de l'éducation.

Source : UNESCO, Institut de statistique

Note : Pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, des données sur les dépenses publiques en faveur de l'éducation ne sont pas disponibles pour chaque année. Aussi, cette analyse montre les résultats de la dernière année de la période 2010-2013 pour laquelle des données sont disponibles plutôt qu'une moyenne des trois années (comme dans les analyses pour les secteurs de la santé et de l'agriculture qui figurent plus haut). Les pays suivants ne sont pas représentés en raison d'un manque de données : le Botswana, le Burundi, les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Liberia, le Mozambique, le Nigeria, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan et la Zambie.

Éthiopie : Neuf millions d'enfants scolarisés

Depuis que l'Éthiopie est sortie en 1991 d'une guerre civile longue de 16 ans, le gouvernement a fait de l'éducation l'une de ses priorités et a accompli des progrès impressionnants. Il a effectué des investissements spécifiques pour améliorer l'accès à l'éducation, supprimer les droits d'inscription, augmenter les dépenses consacrées à la construction et à l'entretien des écoles et a engagé et formé des milliers de nouveaux enseignants, administrateurs et fonctionnaires²⁹. L'Éthiopie a plus que doublé ses dépenses publiques en faveur de l'éducation en valeur absolue et en pourcentage des dépenses publiques totales entre 2000 et 2010, pour atteindre 24 % du budget en 2010. Ces ressources ont servi à financer la construction de salles de classe et le recrutement de professeurs. Le taux de scolarisation dans le primaire est passé de 37 % en 1999 à 87 % en 2011 et le nombre d'enfants non scolarisés a diminué de trois quarts, chutant de 6,5 millions à 1,7 million. La détermination de l'Éthiopie à améliorer l'éducation a également réduit l'écart entre les sexes et a profité aux plus pauvres.

L'Éthiopie est parvenue à ces résultats par le biais d'investissements publics, en accordant plus d'autonomie aux gouvernements locaux et régionaux

en matière d'enseignement et en renforçant la participation des communautés locales. Les donateurs ont joué un rôle essentiel grâce à leur soutien aux réformes éducatives du pays par leurs apports d'aide au développement et à des partenariats efficaces avec le gouvernement éthiopien³⁰.

Cependant, l'Éthiopie aurait pu progresser davantage en mobilisant plus efficacement ses ressources nationales. L'UNESCO estime que le pays aurait pu envoyer les 1,7 million d'enfants déscolarisés à l'école en augmentant ses recettes fiscales de 12 % à 20 % du PIB³¹. Cela met en évidence le double défi de s'assurer qu'un système solide de collecte des revenus est en place, tout en consacrant ces revenus à des investissements publics efficaces.

Ghana : Malédiction des ressources naturelles ? Mobiliser les richesses tirées du pétrole pour l'éducation

Le Ghana est l'un des rares pays d'Afrique subsaharienne qui respecte les deux recommandations de l'UNESCO et qui est sur le point d'honorer l'engagement de Dakar. En 2011, il a consacré 8,1 % de son PIB et 33 % de son budget à l'éducation. Cette place prioritaire accordée à

l'éducation a donné lieu à de remarquables améliorations en matière d'inscription à l'école primaire. En 2011, 83 % des enfants étaient scolarisés, alors que ce taux n'était que de 61 % en 1999. Le nombre d'enfants déscolarisés a également considérablement diminué, passant de 1,1 million en 1999 à 641 000 en 2011³².

Le succès du Ghana dans la mobilisation de ses ressources domestiques pour l'éducation s'appuie sur sa base d'imposition renforcée, stimulée par les recettes du champ pétrolier de Jubilee³³. À l'avenir, les revenus pétroliers devraient représenter une part plus importante des recettes publiques que celle de l'aide au développement. Les revenus pétroliers du Ghana ont commencé à remplir les caisses de l'État en 2011. La loi relative à la gestion des revenus pétroliers est entrée en vigueur cette année-là, imposant d'investir ces revenus dans des secteurs prioritaires. Cette loi, ajoutée au fait que le Ghana est membre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), aidera le gouvernement à s'assurer que les citoyens les plus pauvres reçoivent les ressources issues de la richesse naturelle du pays qui leur sont dues. En effet, le Ghana s'est engagé à doubler ses dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté entre 2009 et 2013³⁴.

Ressources nationales en faveur de l'éducation après 2015

L'éducation pour tous est une base essentielle d'un développement durable et inclusif, à la source de changements importants. Pourtant, le financement insuffisant de ce secteur a été l'un des principaux obstacles à surmonter. L'UNESCO a régulièrement mesuré des milliards de dollars de déficit dans le financement de l'éducation pour tous. Comme montré précédemment, la plupart des pays africains n'ont atteint aucun des objectifs en matière de dépenses nationales. Les donateurs ne sont pas non plus parvenus à honorer l'engagement de Dakar consistant à garantir qu'aucun pays ne se trouve dans l'impossibilité d'assurer l'éducation pour tous en raison d'un manque de ressources. Les apports d'aide pour l'éducation ont stagné ces dernières années, et il est peu probable que les objectifs d'EPT soient respectés d'ici la date butoir de 2015. Afin de garantir le droit des enfants à l'enseignement et de

s'appuyer sur le pouvoir de transformation de l'éducation pour sortir les populations de la pauvreté, les donateurs internationaux doivent accroître leur soutien à ce secteur et les gouvernements africains doivent mettre en œuvre des réformes fondamentales pour mobiliser et allouer suffisamment de ressources nationales à l'éducation. Les pays en développement, et même certaines des régions les plus pauvres d'Afrique, pourraient réunir des ressources considérablement plus élevées pour l'éducation en renforçant leur structure fiscale, notamment avec l'aide des donateurs et d'autres partenaires. En examinant la situation de 67 pays en développement partout dans le monde, l'UNESCO a calculé qu'ils pourraient accroître le montant de leurs ressources allouées à l'éducation de 72 % (soit 153 milliards de dollars en un an) en améliorant leur ratio recettes fiscales/PIB et en augmentant les dépenses publiques pour l'éducation. Dans 13 de ces pays, ces réformes permettraient de plus que doubler les ressources disponibles pour l'éducation.

Par exemple, si la République centrafricaine augmentait ses recettes fiscales de 8 % à 13 % du PIB et allouait 20 % de ses dépenses totales à l'éducation, ses dépenses annuelles pour chaque enfant à l'école primaire pourraient passer de 44 dollars à 95 dollars³⁵. Compte tenu de ce potentiel, l'UNESCO demande qu'un objectif réalisable de financement intérieur de l'éducation de 6 % du PIB soit compris dans le cadre de développement pour l'après-2015³⁶. Si les objectifs en matière d'éducation pour l'après-2015 sont correctement définis (avec des critères de qualité précis et mesurables et un nombre déterminé d'enfants scolarisés) et correctement financés grâce à une collaboration entre les gouvernements intérieurs et des gouvernements donateurs véritablement dévoués, des millions d'enfants supplémentaires pourraient profiter d'une éducation de qualité et de ses effets pour une vie meilleure au cours des 15 prochaines années.

RECOMMANDATIONS

Les perspectives de l'Afrique subsaharienne en termes de financement intérieur sont sans conteste très favorables. Le volume des ressources publiques disponibles augmente considérablement et ces tendances devraient se maintenir, à condition qu'aucun revers important ne vienne compromettre la croissance économique. Cependant, la question est de savoir comment exploiter ce potentiel. Ci-dessous, nous avons dressé une liste de recommandations clés pour les gouvernements de la région ainsi que pour les donateurs afin d'accélérer le progrès en tirant parti de toutes les ressources nationales pour les investir avec le plus d'impact sur la pauvreté.

RECETTES

- Les pays africains devraient élargir leur base imposable et améliorer leur ratio recettes fiscales/ PIB en renforçant les systèmes d'administration fiscale, en améliorant la gestion des ressources naturelles et en collaborant avec d'autres gouvernements, institutions internationales et entreprises pour contrer les flux financiers illicites qui nuisent aux personnes les plus pauvres en les privant de ressources publiques précieuses. Créer des normes obligatoires exigeant que soient divulgués les paiements effectués aux gouvernements (en particulier dans les industries pétrolières, gazières et minières) serait l'idéal, mais

les pays en développement devraient poursuivre des engagements volontaires en termes de transparence dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

- Les donateurs ont également un rôle essentiel à jouer. En 2011, à peine 0,07 % de l'APD totale a été consacrés à la mobilisation des ressources nationales. Ce pourcentage doit être augmenté rapidement, tout comme l'assistance financière et technique apportée aux pays africains pour les aider à améliorer leurs systèmes de gestion des finances publiques³⁷. Les donateurs devraient également donner l'exemple en rendant leurs apports d'aide plus transparents et plus prévisibles et en s'assurant qu'autant d'aide que possible puisse être inscrite au budget des pays bénéficiaires.
- En outre, de nombreux grands pays donateurs ont d'importantes occasions d'agir pour remédier à leurs pratiques de maintien des paradis fiscaux, de destination des flux illicites et de tolérance de l'évasion fiscale et de la corruption. Pour ce faire, ils devraient rapidement mettre en œuvre une législation exigeant des compagnies pétrolières, gazières et minières qu'elles révèlent leurs paiements aux gouvernements, pays par pays et projet par projet. Les grands donateurs devraient aussi conclure des accords internationaux

d'échange automatique des informations fiscales entre pays et créer des registres publics sur la propriété des sociétés, trusts et autres structures juridiques similaires.

- Même en faisant de leur mieux pour augmenter leur taxation, certains des pays africains les plus pauvres et les plus fragiles éprouveront des difficultés à rassembler assez de ressources nationales pour subvenir aux besoins considérables de leur peuple à court et moyen terme. Il est primordial que les donateurs ne considèrent pas la croissance globale des volumes de ressources nationales et des apports privés à l'Afrique comme un substitut à l'aide en général. Les donateurs devraient s'appliquer à évaluer quels pays ont le plus besoin d'aide et fournir une aide soutenue à ces pays, notamment en réalisant l'objectif visant à consacrer 0,15-0,20 % du RNB à l'APD et à allouer la moitié de l'aide totale aux PMA (voir chapitre 2).

DÉPENSES

- Les gouvernements africains devraient renforcer et respecter leurs engagements en matière de dépenses. La grande majorité des pays n'ont pas consacré des parts suffisantes de leurs propres ressources à des secteurs clés pour la réduction de la pauvreté, comme la santé, l'agriculture et l'éducation, tel que défini dans les engagements respectifs d'Abuja, de Maputo/Malabo et de Dakar. Cependant, si ces engagements en termes de proportion donnent une bonne mesure de la volonté politique, ils ne tiennent pas complètement compte de la situation du pays, notamment du montant absolu du budget, de la taille de la population et de l'ampleur des besoins. Les gouvernements peuvent considérer 2015 comme une occasion d'écouter les requêtes de leurs citoyens, en particulier les plus pauvres, et de prendre de nouveaux engagements spécifiques, appuyés par les ressources budgétaires adéquates, pour subvenir aux besoins particuliers de leurs propres pays dans la prochaine ère du développement.
- À cette fin, les gouvernements devraient s'assurer que les décisions budgétaires soient prises de la manière la plus participative possible et reflètent les priorités des stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté, élaborées en consultation avec la société civile. La budgétisation axée sur les résultats et la corrélation entre les données sur les apports et celles sur les résultats aideront les citoyens à faire le lien entre ressources et réalisations. Les donateurs peuvent appuyer cet effort en s'assurant que l'aide est allouée en ligne avec les stratégies nationales.
- Enfin, il sera impossible de déterminer si les promesses en matière de financement ont été respectées sans une révolution dans la transparence budgétaire en Afrique. Un esprit d'ouverture et de redevabilité doit sous-tendre les efforts pour mettre fin à l'extrême pauvreté et améliorer la vie des citoyens. Avec l'aide de partenaires, et en s'inspirant de leurs voisins ayant obtenu de bons résultats, comme l'Ouganda et l'Afrique du Sud, les gouvernements africains doivent d'urgence améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'exactitude, la ponctualité et la comparabilité de leurs budgets approuvés et de leurs rapports financiers annuels. L'initiative BOOST de la Banque mondiale constitue une bonne occasion pour que les pays publient des ensembles de données budgétaires détaillées et regroupées. Lancé dans le courant de cette année, le portail des budgets ouverts (Open Budgets Portal) de la Banque mondiale regroupe actuellement les données de 13 pays. Des dizaines d'autres États devraient bientôt y inclure leurs données, cependant, jusqu'à présent, peu d'entre eux sont des pays d'Afrique subsaharienne³⁸.

LE LIBERIA : UN PAYS MOINS AVANCÉ EN PLEINE CROISSANCE QUI RESTE FORTEMENT DÉPENDANT DE L'AIDE



Entre 1989 et 2003, le Liberia a pâti de 14 ans d'une guerre civile brutale qui a saccagé son économie, ses infrastructures et son tissu social. En 2005, deux ans après la fin du conflit, se sont déroulées des élections démocratiques, qui annonçaient une nouvelle ère de paix, de stabilité et de développement sous le mandat de la présidente Ellen Johnson Sirleaf. Sirleaf a relevé le pays d'une manière impressionnante et son taux de croissance économique nationale a atteint 10,2 % en

2012¹. Grâce à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), 4,86 milliards de dollars de la dette extérieure du pays ont été annulés entre 2008 et 2010 et sa dette se maintient aujourd'hui à un niveau soutenable². Ces dernières années, les IDE ont afflué dans le pays : ils s'élevaient à un total de 1,35 milliard de dollars en 2012, soit l'équivalent de 78 % du PIB du Liberia (contre 35 % en 2010 et 11 % en 2009)³.

Un mélange de croissance et de stabilité macroéconomiques, de réformes institutionnelles et de détermination des dirigeants politiques a permis au pays d'accomplir des progrès considérables dans les indicateurs clés du développement. Par exemple, la mortalité infantile a été réduite de 70 % entre 1990 et 2012, faisant du Liberia l'un des six pays d'Afrique à avoir déjà atteint cet OMD, bien avant l'échéance de 2015⁴. Dans un pays où les femmes ont joué un rôle crucial pour instaurer la paix et reconstruire le pays à la fin du conflit, la présidente Sirleaf, la première femme africaine élue chef d'État, a fait preuve d'une grande détermination personnelle sur le plan de l'égalité des sexes. La proportion filles/garçons à l'école primaire est passée de 65 % en 1998 à 92 % en 2011⁵. Près d'un tiers des postes de Ministre d'État au sein du gouvernement sont actuellement occupés par des femmes. Bien que des inégalités importantes subsistent, le Liberia est en bonne voie pour réaliser l'OMD relatif à l'égalité des sexes⁶.

Toutefois, en dépit de progrès impressionnants, d'importants problèmes subsistent. Le Liberia est l'un des PMA et reste un État fragile, avec un PIB par habitant de seulement 414 dollars (2012)⁷. Il a été classé 175^e sur 187 pays dans l'Indice de développement humain 2014 de l'ONU⁸ et, d'après les données officielles les plus récentes (de 2007), près de 84 % de ses habitants vivent avec moins de 1,25 dollar par jour⁹. L'insécurité alimentaire reste très présente et le pays se bat contre de nombreuses maladies transmissibles, notamment le paludisme, ainsi que contre des niveaux élevés de mortalité maternelle et néonatale¹⁰. La récente épidémie du virus Ebola a fait de nombreuses victimes au Liberia (et dans la région), mettant en évidence les problèmes qui persistent dans le système de santé et l'absence de ressources suffisantes pour subvenir aux besoins essentiels.

Bien que les IDE aient contribué à stimuler la reprise économique du pays, ils ne remplacent pas les ressources publiques pour lutter contre la pauvreté. Étant donné que la majeure partie des flux d'investissement privés au Liberia sont consacrés aux secteurs des ressources naturelles comme le minerai de fer, le bois, le caoutchouc, l'huile de palme, l'or et les diamants (qui sont à haute intensité de capital mais ne créent pas d'emplois), leur impact sur le développement humain est resté limité, en particulier compte tenu du grand nombre de jeunes sans emploi¹¹.

La croissance économique du Liberia et ses recettes publiques dépendent fortement des ressources naturelles. Il est donc primordial d'améliorer la gouvernance dans ces secteurs. Le secteur forestier a une histoire extrêmement tourmentée : pendant la guerre civile, les exportations de bois servaient à financer les ventes d'armes et les sociétés forestières étaient impliquées dans de nombreuses situations d'abus des droits de l'homme¹². Plus récemment, de nombreux cas de fraude et d'abus associés aux permis d'exploitation privée (Private Use Permits, PUP, des licences permettant aux sociétés forestières de contourner les règlements et d'avoir accès à de vastes étendues de forêt) ont conduit à une enquête et à un moratoire quant à leur utilisation¹³. Le Liberia est le premier pays africain à s'être conformé aux normes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et le premier pays du monde à inclure le secteur forestier, ainsi que le secteur agricole, dans ses rapports¹⁴. En juin 2014, le Liberia a publié son cinquième rapport ITIE, qui évaluait les revenus tirés des activités extractives pour l'exercice budgétaire 2011/12 à 110 millions de dollars, dont plus de la moitié provenait des activités minières¹⁵. Le Liberia utilise le processus de l'ITIE de manière innovante pour enquêter sur les principaux sujets de préoccupations relatifs à l'allocation de contrats, aux paiements des sociétés et à l'affectation des fonds. La publication de son audit ITIE, une première mondiale, a révélé d'importantes violations juridiques auxquelles le gouvernement doit désormais s'attaquer¹⁶.

La mise en œuvre de l'ITIE et d'autres réformes institutionnelles ont aidé le Liberia à faire progresser les efforts de financements intérieurs. En 2012, le

Dans le village de Tonglewin, une association de femmes organise des cours de mathématiques et d'alphabétisation.

Photo : Christopher Herwig/Nations Unies



gouvernement a mobilisé 28,7 % du PIB en recettes fiscales, soit beaucoup plus que la moyenne dans les PMA. Les améliorations de l'administration fiscale devraient se poursuivre avec l'établissement de la nouvelle administration fiscale libérienne, qui a été créée avec l'aide de donateurs comme les États-Unis, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale et qui a officiellement commencé ses activités en juillet 2014¹⁷. Cependant, le volume absolu des revenus reste très faible, en raison de la taille réduite de l'économie. Les revenus totaux du gouvernement en 2012 s'élevaient à seulement 132 dollars par habitant, ce qui montre à quel point fournir ne fut-ce que les services et les infrastructures les plus basiques à tous les citoyens est un défi¹⁸.

En conséquence, le Liberia reste fortement dépendant de l'aide des donateurs. Les apports totaux d'APD au pays en 2012 équivalaient à 1,4 fois les recettes du gouvernement¹⁹. Ces investissements soutenus d'aide ont eu un véritable effet de transformation. Entre 2004

et 2013, l'aide au développement a permis la distribution de plus de 4,5 millions de moustiquaires pour prévenir le paludisme, la fourniture de traitements antirétroviraux pour traiter 6 500 Libériens atteints du VIH/sida, et la détection et le traitement de 27 400 cas de tuberculose²⁰. Le Liberia a également atteint et conservé un taux national de couverture vaccinale de 93 % depuis 2009, grâce à l'appui de GAVI²¹.

Le Liberia connaît une croissance économique impressionnante et déploie des efforts concertés pour améliorer la mobilisation des ressources nationales. Il reste toutefois l'un des pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Après 2015, dans les PMA comme le Liberia, les donateurs resteront des acteurs du changement en finançant des services et infrastructures qui sauvent et changent des vies, sont essentiels au renforcement du capital humain, stimulent le progrès économique et posent ainsi les bases d'un avenir dans lequel plus aucun de ces pays n'aura besoin d'aide.

LE NIGERIA : LA PLUS GRANDE ÉCONOMIE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, AUX PRISES AVEC UNE PAUVRETÉ PERSISTANTE



En avril 2014, le Nigeria a officiellement dépassé l'Afrique du Sud pour devenir la plus grande économie d'Afrique subsaharienne, d'après les résultats d'un exercice statistique national pour mettre à jour le calcul de son PIB. Son « nouveau » PIB s'élevait à 510 milliards de dollars en 2013¹. Le Nigeria étant le pays le plus peuplé d'Afrique subsaharienne avec 173,6 millions d'habitants, soit près d'un cinquième de la population totale de la région, ce chiffre est moins impressionnant quand il est exprimé par habitant. Avec un PIB par habitant d'environ 2 700 dollars, le pays se maintient fermement dans la catégorie des pays à revenu

intermédiaire (tranche inférieure)². Néanmoins, le PIB par habitant du Nigeria reste nettement supérieur à la moyenne pour la région³ et le pays domine également en termes d'apports privés. C'est le pays d'Afrique subsaharienne qui a systématiquement reçu l'apport net d'IDE le plus élevé ces dernières années (7,1 milliards de dollars en 2012), et qui a reçu la somme colossale de 20,6 milliards de dollars en transferts des migrants en 2012⁴. Pour remettre ce dernier chiffre en perspectives, les deuxième et troisième plus grands bénéficiaires, le Kenya et l'Afrique du Sud, dont les populations font respectivement environ un quart et un tiers de celle du Nigeria ont reçu un peu plus de 1 milliard de dollars chacun⁵.

Cependant, la croissance économique rapide du Nigeria – qui se rapprochait de 6 % par an en moyenne entre 2000 et 2010, et de plus de 3 % exprimée par habitant – et le montant incroyablement élevé d'apports privés dans le pays n'ont pas donné lieu à une réduction significative ou généralisée de la pauvreté⁶. En 2010, le niveau d'extrême pauvreté du Nigeria était de 68 %, presque identique au pourcentage de 1996. Cependant, ce chiffre représente 32 millions d'individus supplémentaires, avec désormais 109 millions d'habitants vivant avec moins de 1,25 dollar par jour⁷. Les progrès dans d'autres indicateurs clés ont également été lents. Le taux de scolarisation dans le primaire a même diminué par rapport à 1990, pour atteindre à peine 58,6 %⁸. En 2012, 827 000 enfants nigériens sont morts avant leur cinquième

anniversaire, ce qui constitue un quart de la mortalité juvénile de la région tout entière⁹.

Le Nigeria est le plus grand producteur de pétrole d'Afrique et sa lutte de longue date contre la corruption, le manque de diversification économique, les fortes inégalités et les tensions sociales et politiques de toutes sortes sont typiques du concept de « malédiction des ressources naturelles ». Cependant, si le Nigeria reste très dépendant des ressources naturelles (le pétrole est à l'origine d'environ 78 % des recettes de l'État)¹⁰, le nouveau calcul du PIB a montré une diversification plus grande que l'on pensait. En 2013, le secteur pétrolier a contribué à 14,4 % du PIB, ce qui est inférieur aux 37,4 % de 2008¹¹. Ces dernières années, la croissance a été stimulée par l'agriculture, qui représente désormais la part la plus élevée du PIB avec 22 %, la télécommunication, la construction, le commerce de détail et l'hôtellerie, ainsi que l'industrie du cinéma de Nollywood. Ces industries assistent à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et de chefs d'entreprise locaux. Le plus célèbre d'entre eux, Aliko Dangote, 23^e sur la liste des personnes les plus riches du monde, a bâti son empire dans le commerce de produits agricoles et de textiles, puis dans la fabrication et la transformation de produits agricoles¹².

Le Nigeria a un énorme potentiel pour exploiter davantage de ressources nationales afin de financer son propre développement. Si l'on tient compte des chiffres de son PIB révisé, le gouvernement a mobilisé un ratio

recettes/PIB de seulement 10 % en 2013.¹³ L'analyse de Ben Leo du Center for Global Development montre que le Nigeria aurait pu collecter 67 milliards de dollars supplémentaires s'il avait atteint le niveau recommandé (et la moyenne des pays africains) de 25 %.¹⁴ La ministre des Finances nigériane, Ngozi Okonjo-Iweala, s'est prononcée sur le besoin urgent du Nigeria et d'autres pays en développement d'améliorer la mobilisation des ressources nationales et a demandé aux donateurs de consacrer davantage d'aide au renforcement de leurs systèmes fiscaux¹⁵. Dans un discours prononcé plus tôt cette année, lors de la réunion du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement à Abuja, elle a souligné le double défi auquel fait face le Nigeria : élargir sa base d'imposition compte tenu de son vaste secteur informel (75 % des entreprises enregistrées ne



Des ouvriers du bâtiment au Nigeria.
Le secteur du bâtiment et de l'immobilier est l'un des plus dynamiques de l'économie du Nigeria.
Photo : Arne Høel/Banque mondiale

sont pas prises en compte dans le système fiscal) et renforcer ses institutions pour lutter contre le « fléau » des flux financiers illicites¹⁶. De 2002 à 2011, le Nigeria était classé 10e mondial en termes de volume annuel de fuite illicite de capitaux, perdant au total la somme stupéfiante de 142,3 milliards de dollars au cours de cette période¹⁷.

Dans le secteur pétrolier, on estime que des centaines de milliards de dollars ont été perdus depuis l'indépendance en raison de la corruption et du vol¹⁸. Cependant, des progrès sont actuellement accomplis ces dernières années grâce à une transparence accrue pour mettre au jour la corruption. Le Nigeria s'est entièrement conformé aux normes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en 2011 et a été le premier pays africain à dresser des rapports juridiquement contraignants sur les paiements effectués par les entreprises et les recettes publiques. Le rapport ITIE de 2009 du pays a fait apparaître un écart de plus de 800 millions de dollars entre ce que les entreprises affirmaient avoir payé en royalties, taxes et primes de signature et ce que le gouvernement déclarait avoir reçu. Le rapport ITIE de 2011 a laissé entrevoir la possibilité inquiétante que l'écart atteigne 10 milliards de dollars¹⁹. Un rapport de 2012 a laissé entendre que le Nigeria pourrait avoir perdu 37 milliards de dollars en recettes pétrolières en raison de paiements insuffisants²⁰.

La corruption et la faible mobilisation des ressources limitent la capacité du gouvernement à fournir des services publics et des infrastructures essentiels à ses citoyens. Les dépenses publiques par habitant s'élevaient à peine à 392 dollars en 2013, soit 700

dollars en termes de parité de pouvoir d'achat (PPP). Ce niveau de dépenses publiques par habitant est beaucoup trop bas pour un pays avec autant de richesses naturelles²¹. En outre, comme le montre le chapitre 4, le Nigeria n'est pas parvenu à allouer ses ressources existantes à des secteurs favorables aux pauvres, comme la santé et l'agriculture, et n'a consacré à ces domaines que la moitié (ou moins) des parts budgétaires moyennes recommandées au cours des trois dernières années²².

Par ailleurs, comme le montre le travail du Centre pour la justice sociale du Nigeria, les documents sur le budget public sont peu clairs et manquent de détails sur de nombreux domaines de dépenses. Il est donc difficile pour les citoyens de comprendre et de surveiller les dépenses publiques²³. Dans l'indice sur le budget ouvert de 2012, le pays a obtenu un score de seulement 16 sur 100. Il s'agit du quatrième recul consécutif de son score dans l'index depuis 2006, ce qui met en évidence ses faibles résultats par rapport à ses voisins d'Afrique de l'Ouest, notamment le Ghana, le Liberia et la Sierra Leone, qui sont des pays en majorité beaucoup plus pauvres que le Nigeria²⁴.

Le Nigeria illustre probablement mieux que n'importe quel autre pays de la région l'énorme potentiel de l'Afrique subsaharienne, ainsi que ses défis sociaux et politiques les plus pernicieux. Pourtant, s'il accomplissait des progrès en luttant contre la corruption, en améliorant la mobilisation des ressources nationales et en investissant ses ressources publiques dans des domaines catalytiques pour la réduction de la pauvreté, il pourrait changer l'existence des 100 millions de Nigériens qui vivent dans l'extrême pauvreté.



CONCLUSION ET APPELS À L'ACTION

Une femme nettoie du soja
à Bincheratanga, au Ghana.
Photo : A. Kauffeld/USAID

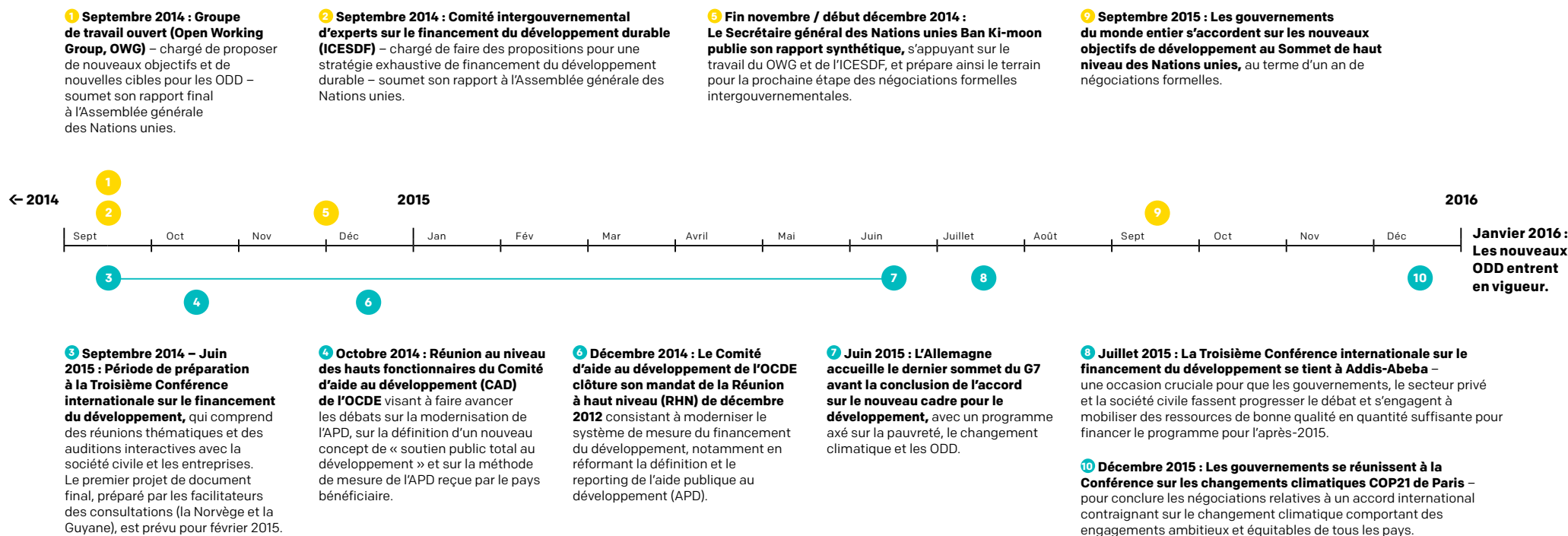
Il reste moins d'un an avant que les gouvernements du monde entier se réunissent aux Nations unies pour convenir des **Objectifs de développement durable** (ODD) pour l'après-2015, qui définiront les grandes lignes d'un nouveau programme de développement mondial. L'ampleur de la volonté politique et de l'investissement financier requis pour mettre en œuvre ce programme est sans précédent. La question centrale est de déterminer quelle est la meilleure manière d'encourager et d'exploiter des ressources variées de bonne qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins du développement. C'est maintenant à la communauté internationale, en étroite collaboration avec la société civile et le secteur privé, de mettre au point une stratégie financière cohérente et rigoureuse pour y parvenir.

Le rapport du **Comité intergouvernemental d'experts des Nations unies sur le financement du développement durable** marque une étape importante de ce processus. Il recense tous les principaux types de flux financiers et énonce des mesures politiques pour aider les gouvernements à aborder de manière cohérente le renforcement de la mobilisation des ressources liées à leurs stratégies de développement nationales et à renforcer l'architecture économique internationale. Le prochain événement déterminant aura lieu en juillet 2015, avec la **troisième Conférence internationale sur le financement du développement** qui se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie. Cette conférence constituera une occasion unique et opportune de rassembler toutes les parties prenantes pour avancer dans les discussions sur le financement pour l'après-2015, en prévision de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015.

Tout en reconnaissant que les financements privés sont essentiels au développement durable, ONE enjoint les gouvernements à respecter leurs promesses à l'égard des populations pauvres du monde. C'est pourquoi le rapport DATA se concentre sur l'acquisition d'un maximum de ressources publiques, nationales et internationales, de la meilleure qualité possible, pour le développement. À l'approche de 2015, une année cruciale, ONE lance **11 appels à l'action** aux gouvernements du monde entier pour qu'ils accroissent le financement public du développement afin de contribuer à mettre fin à l'extrême pauvreté.

PROCESSUS POUR L'APRÈS-2015

- CLÉ**
- Processus officiel pour l'après-2015
 - Événements et processus étroitement liés



ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT POUR 2015 ET AU-DELÀ : 11 APPELS À L'ACTION

Le paysage du financement du développement pour l'après-2015 se diversifie et l'avenir de l'aide est en train de changer. Toutefois, l'aide investie continuera à jouer un rôle crucial dans de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne, où plus de la moitié des États figurent dans la catégorie des PMA. L'APD est le seul apport externe dont le but explicite est de soutenir le développement économique et d'améliorer le bien-être des citoyens. Elle est par ailleurs beaucoup moins volatile que les autres apports externes, comme les investissements directs étrangers (IDE). À moyen terme au moins, l'aide au développement restera indispensable pour financer les services de base pour les citoyens des pays où les dépenses par habitant et les perspectives de mobilisation d'autres ressources en grande quantité sont faibles.

1 Dans l'esprit du nouveau partenariat mondial pour 2015, chaque gouvernement donateur doit explicitement réaffirmer son engagement international, pris de longue date, à consacrer 0,7 % de son RNB à l'APD et établir un calendrier concret pour augmenter son budget d'aide en vue d'atteindre cet objectif dès que possible. Les pays qui respectent déjà l'engagement de 0,7 % devraient continuer à donner l'exemple et encourager les autres à faire de même.

2 Les donateurs devraient également mieux cibler leur aide au développement aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables en s'engageant à allouer au moins la moitié de la totalité de leur aide au développement aux PMA, conformément à la demande de ces pays. Le seuil de référence actuel de 0,15-0,20 % du RNB fixé par l'ONU pourrait servir d'objectif intermédiaire pour certains donateurs qui sont déjà sur le point de l'atteindre. Afin d'éviter d'alourdir la charge de la dette qui pèse sur ces pays, les donateurs doivent publiquement s'engager à fournir au moins 90 % de leur aide aux PMA sous forme de dons.

Les gouvernements donateurs et bénéficiaires pourraient avoir un impact réel sur le futur de la qualité et de la crédibilité de l'aide en plaidant pour que des réformes grandement nécessaires soient appliquées au système actuel de mesure du financement du développement. Ces avancées pourront se faire dans le cadre du processus de modernisation de l'APD entrepris par le CAD de l'OCDE, à la Conférence sur le financement d'Addis-Abeba, ou au niveau des Nations unies.

- 3** Les États membres du CAD devraient convenir d'un nouveau concept de l'APD qui 1) ne tienne pas compte de l'allègement de la dette ; 2) ne tienne pas compte de la majorité des dépenses domestiques dans le pays donateur ; 3) comptabilise uniquement l'élément-don des prêts concessionnels (calculé avec un taux de référence réaliste).
- 4** Les règles de concessionnalité devraient être modifiées pour respecter les réalités du marché actuel et empêcher la pratique de certains donateurs qui comptabilisent comme APD des prêts non subventionnés. Pour ce faire, il faudrait adopter soit le taux de référence de 5 % du FMI et de la Banque mondiale, soit les taux d'actualisation différenciés.

- 5** Pour choisir entre faire un don ou octroyer un prêt, une évaluation adéquate et indépendante de la soutenabilité de la dette devrait être réalisée, qui devrait tenir compte du niveau d'endettement du pays bénéficiaire et du risque de défaillance (entre autres facteurs). Le CAD devrait instaurer un critère de soutenabilité de la dette stipulant que les prêts doivent passer cette évaluation pour pouvoir être comptabilisés comme de l'APD. Afin d'éviter d'alourdir la charge de la dette qui pèse sur les PMA, les donateurs doivent publiquement s'engager à respecter la recommandation du CAD de l'OCDE de fournir au moins 90 % de leur aide aux PMA sous forme de dons. De plus, un mécanisme international transparent, juste et impartial d'arbitrage de la dette devrait être mis au point pour garantir la restructuration efficace de la dette en cas de crise de la dette.

Les ressources nationales dépassent déjà les apports extérieurs dans de nombreux pays et il y a de grandes chances pour qu'elles augmentent considérablement avec le temps. Néanmoins, les gouvernements africains et leurs partenaires doivent désormais exploiter ce potentiel en luttant contre les principaux problèmes qui empêchent de maximiser les recettes publiques, en particulier dans les pays fortement dépendants des ressources naturelles, et en les allouant de manière à lutter contre la pauvreté dans la région.

6 Les gouvernements africains devraient élargir leur base d'imposition en mettant au point des politiques fiscales progressistes et en renforçant la gestion des finances publiques et l'administration fiscale. Ils devraient réduire la corruption, empêcher les flux financiers illicites qui privent les citoyens de ressources publiques précieuses et améliorer la gouvernance des ressources naturelles, notamment en mettant en œuvre les normes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) afin d'assurer que tous les paiements faits aux gouvernements par des compagnies pétrolières, gazières et minières soient divulgués publiquement.

7 Les donateurs devraient jouer leur rôle en augmentant le montant de l'aide au développement consacré au renforcement de la gestion des finances publiques (qui se maintient actuellement à environ 1 % de l'APD totale) et en particulier à la mobilisation des ressources nationales (qui est estimé à seulement 0,07 % de l'APD totale). Ils devraient également donner l'exemple en rendant leurs flux d'aide plus transparents et prévisibles et en s'assurant qu'autant d'aide que possible soit inscrite au budget des pays bénéficiaires.

8 Les pays donateurs ont également d'importantes occasions d'agir pour remédier à leurs pratiques de maintien des paradis fiscaux, de destinataire des flux illicites et de tolérance de l'évasion fiscale et de la corruption. Pour ce faire, ils devraient rapidement mettre en œuvre une législation exigeant des compagnies pétrolières, gazières et minières qu'elles révèlent leurs paiements aux gouvernements, pays par pays et projet par projet. Ils devraient également conclure des accords internationaux d'échange automatique d'informations fiscales entre pays et créer des registres publics sur la propriété des sociétés, des trusts, et d'autres structures juridiques similaires.

9 Les gouvernements africains doivent honorer leurs propres engagements consistant à allouer leurs dépenses en priorité à des programmes et à des secteurs qui contribuent le plus à la réduction de la pauvreté, notamment les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'éducation. Ils devraient considérer 2015 comme une occasion d'écouter les requêtes de leurs citoyens, en particulier les plus pauvres, et de prendre de nouveaux engagements spécifiques, appuyés par les ressources budgétaires adéquates, pour subvenir à leurs besoins. Le budget devrait être élaboré de manière participative, axé sur les résultats et en ligne avec les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté nationales.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit s'appuyer sur un esprit de redevabilité citoyenne à tous les niveaux. Cette redevabilité est impossible sans transparence. Le monde a besoin d'une révolution des données pour dresser un tableau cohérent de toutes les ressources financières disponibles pour le développement dans chaque pays. Les citoyens des pays riches comme des pays pauvres et leurs représentants au sein des parlements et des organisations de la société civile ont besoin de pouvoir accéder à des données exactes, complètes et à jour sur les apports financiers et les réalisations afin de pouvoir tracer l'utilisation de l'argent et demander des comptes aux gouvernements.

10 Les donateurs devraient honorer leur engagement et publier entièrement leurs données à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) d'ici 2015. Les nouveaux donateurs devraient également améliorer la transparence de leur coopération au développement en publiant des données détaillées, complètes et actualisées sur leur aide au développement. Conformément à leur responsabilité en tant que principaux fournisseurs de l'aide au développement, ils devraient également envisager de publier leurs données à l'IITA.

11 Les gouvernements africains devraient systématiquement publier, dans des formats accessibles, utiles et exploitables par les machines, des données exactes, actualisées et, dans la mesure du possible, standardisées et comparables concernant leurs recettes et leurs dépenses, concernant au minimum les budgets approuvés/adoptés et les rapports de fin d'année. L'initiative BOOST de la Banque mondiale constitue une bonne occasion pour que les gouvernements publient des données budgétaires détaillées sur le portail des budgets ouverts (Open Budgets Portal), qui permet au public d'avoir accès à de telles informations en un seul endroit. Les gouvernements devraient également associer les données financières aux données sur les réalisations, afin que les citoyens puissent faire le lien entre ressources et résultats.

L'année prochaine constituera un moment historique. Les décisions prises en 2015 mettront à l'épreuve notre résolution à faire face aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui se présenteront. En suivant ces 11 recommandations clés, les gouvernements du monde entier peuvent faire la preuve de leur détermination à fournir les ressources financières requises pour mettre fin à l'extrême pauvreté et créer un monde plus juste, plus équitable et plus prospère.



MÉTHODOLOGIE

Des enfants à l'école du village
de Qoaling au Lesotho.

Photo : John Hogg/Banque mondiale

COMMENT L'AIDE DES DONATEURS EST-ELLE MESURÉE PAR ONE ?

Dans son rapport DATA annuel, ONE assure le suivi des apports d'aide publique au développement (APD) fournis par les donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à tous les pays en développement, au continent africain et à la région de l'Afrique subsaharienne en s'appuyant sur les données préliminaires publiées par le CAD de l'OCDE en avril de chaque année et qui portent sur l'année civile précédente. Les données préliminaires pour 2013 peuvent être consultées sur <http://www.oecd.org/dac/stats/data.htm>. Ces données préliminaires ne sont ventilées que de manière basique (par exemple, par région mais pas par pays, secteur ou type d'aide) et sont susceptibles d'être révisées dans les chiffres définitifs, qui sont publiés en décembre et comprennent une ventilation détaillée. En outre, il convient de noter que, dans les données préliminaires du CAD, les apports bilatéraux alloués de manière régionale ne comprennent pas nécessairement tous les types d'aide de tous les donateurs et que, pour ces donateurs, les volumes d'aide transférés à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne seront probablement plus élevés dans les chiffres définitifs¹.

Les données préliminaires pour 2012, utilisées pour établir le rapport DATA 2013, ont été revues pour certains pays dans la publication des chiffres définitifs en décembre 2013. Ces chiffres révisés pour 2012 ont été utilisés aux fins de ce rapport. Les données utilisées dans ce rapport proviennent des bases de données en ligne du CAD de l'OCDE (CAD 1, CAD 2a et le Système de notification des pays créanciers), qui

peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org/>. ONE se base sur les flux en dollars, tels que présentés par le CAD, et effectue les conversions vers d'autres devises en utilisant le taux de change annualisé de l'OCDE. Les flux exprimés dans ces devises doivent donc être considérés comme des estimations précises plutôt que comme des chiffres exacts. Quatre pays ont rejoint le CAD en 2013 : la République tchèque, la Pologne, la République slovaque et la Slovaquie. Afin de conserver une comparaison équitable, ONE a rétrospectivement inclus les données de ces pays dans les chiffres pour le groupement total du CAD pour les années préalables à 2013.

Le rapport examine également l'APD de tous les États membres de l'UE. Pour les neuf États membres de l'UE qui ne font pas partie du CAD (la Bulgarie, la Croatie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Roumanie), ONE utilise les montants totaux d'APD (aucune ventilation n'est disponible pour l'Afrique et l'Afrique subsaharienne) figurant dans les documents de la Commission européenne². Ces montants sont convertis en dollars (aux prix de 2013) en utilisant les déflateurs du CAD lorsqu'ils sont disponibles, et les déflateurs spécifiques à l'euro dans les autres cas.

PRIX CONSTANTS

ONE utilise les prix constants (valeur réelle) plutôt que les prix courants (valeur nominale), tenant ainsi compte de l'inflation et de la dévaluation des devises nationales

et évaluant plus exactement l'évolution de la valeur réelle de l'APD au cours du temps. Pour calculer les prix constants, nous appliquons les déflateurs des pays publiés par le CAD pour l'année de référence la plus récente (2013).

APPORTS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX

Le CAD classe les apports d'APD en deux catégories : bilatéraux ou multilatéraux. L'APD bilatérale est transférée directement du pays donateur aux pays en développement. Dans la catégorie des apports bilatéraux figurent également les apports multilatéraux « affectés », c'est-à-dire les contributions versées par les donateurs à des pays bénéficiaires spécifiques, mais par le biais d'organismes multilatéraux. L'APD multilatérale comprend les contributions de base des donateurs aux organisations multilatérales qui, par définition, ne sont pas ventilées par pays ou région. Chaque année, le CAD calcule les apports multilatéraux des donateurs aux pays bénéficiaires en appliquant le pourcentage d'aide alloué par chaque organisation multilatérale à une région et à un pays donné à la contribution totale versée par chaque donateur à cette organisation multilatérale. Toutefois, ni ces imputations du CAD ni les versements multilatéraux aux pays et régions ne figurent dans la publication des données préliminaires en avril ; ils ne sont inclus que dans la publication des données définitives en décembre. Aussi, dans le rapport DATA, ONE utilise une méthode particulière pour estimer quelle proportion de l'APD multilatérale de chaque

donateur peut être imputée à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne, qui est expliquée dans l'exemple ci-dessous.

- En 2013, un donateur fournit 10 millions de dollars de contributions de base à un organisme multilatéral en particulier.
- En 2012, cet organisme a alloué 41 % de la somme totale déboursée à l'Afrique subsaharienne.
- ONE estime donc qu'en 2013, le donateur a fourni 4,1 millions de dollars (41 % de 10 millions) à l'Afrique subsaharienne via cet organisme multilatéral.

Les contributions versées par les donateurs à cinq groupes d'organismes multilatéraux figurent dans la publication préliminaire du CAD : il s'agit des organismes de l'ONU, de la Commission européenne, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et des « autres ». Nous répétons les étapes expliquées ci-dessus pour chacun des cinq groupes et additionnons les résultats pour obtenir le montant total des apports multilatéraux des donateurs imputés à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne. Nous additionnons ensuite ces montants aux apports bilatéraux pour dresser un tableau complet des apports d'aide totaux de chaque donateur à l'Afrique et à la région de l'Afrique subsaharienne. Nous reconnaissons pleinement que les chiffres obtenus via ces calculs sont des estimations et que les chiffres définitifs, publiés en décembre chaque année par le CAD, peuvent fortement différer de celles-ci. Trois raisons principales expliquent cette variation :

1) en raison d'un manque d'informations pour l'année la plus récente, nous supposons que la proportion du financement total allouée par un organisme multilatéral à une région donnée est restée plus ou moins similaire à celle de l'année précédente, alors qu'elle peut avoir augmenté ou diminué ; 2) le degré de détail sur le plan multilatéral est nettement supérieur dans la publication des chiffres définitifs : autrement dit, nous pouvons mieux suivre les apports de chaque donateur à chaque organisme multilatéral, et pas seulement aux cinq groupes principaux énumérés ci-dessus ; et 3) toutes les données figurant dans la publication du mois d'avril, notamment les contributions versées par les donateurs aux organismes multilatéraux, sont préliminaires et susceptibles d'être modifiées.

ALLÈGEMENT DE LA DETTE

L'annulation de la dette multilatérale est comprise dans l'APD telle que la considère ce rapport. Les frais que représente l'annulation de la dette multilatérale pour un donateur sont pris en compte dans ses contributions aux organismes multilatéraux, par exemple à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale ou à la Banque africaine de développement. Toutefois, ONE exclut l'allègement de la dette bilatérale afin d'évaluer si les apports d'APD déclarés par les États représentent de nouveaux apports de ressources. L'allègement de la dette est extrêmement précieux et, grâce à lui, les gouvernements peuvent désormais consacrer des

ressources à la santé, à l'éducation et à des infrastructures essentielles plutôt qu'au remboursement insoutenable de leur dette. Cependant, les règles pour comptabiliser l'annulation de la dette bilatérale comme de l'aide au développement surévaluent l'allègement de la dette. En vertu des règles actuelles, une fois que la dette a été annulée, les donateurs peuvent déclarer l'ensemble de la valeur nominale de la dette comme de l'APD. Cela signifie que le capital, les intérêts et les pénalités sur arriérés pendant toute la durée durant laquelle le prêt était à rembourser sont comptabilisés dans les chiffres d'APD au moment de l'annulation et sont inclus dans les rapports du CAD. Ce montant ne reflète ni la valeur de l'annulation de la dette pour le pays en développement, ni son coût pour le pays donateur. Le montant exact qui devrait être comptabilisé est incertain, en raison du manque de transparence des donateurs pour ce qui est de leur comptabilité interne ou de l'établissement de leur budget (par ex. pour les évaluations à la valeur de marché). ONE continue à espérer qu'une manière plus exacte de tenir compte de l'allègement de la dette bilatérale sera mise au point afin que, à l'avenir, les donateurs se voient attribuer le mérite des contributions qu'ils font pour l'annulation de la dette bilatérale dans leurs budgets annuels. En outre, il est peu probable que les pays africains profitent largement d'une annulation de la dette bilatérale d'ici 2015. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le seul programme d'envergure d'allègement de la dette en cours, arrive presque à son terme et seuls quelques pays africain sont encore

éligibles. Aussi, les donateurs doivent prévoir des fonds pour atteindre leurs objectifs en matière d'APD sans avoir recours à des chiffres d'APD gonflés par l'annulation de la dette bilatérale. Le CAD de l'OCDE est actuellement en train de revoir la définition de l'APD. ONE estime que l'allègement de la dette ne devrait pas être comptabilisé comme de l'APD. Il devrait plutôt lui être additionnel, comme le stipule le Consensus de Monterrey de 2002, adopté à la Première Conférence internationale sur le financement du développement.

Dans ses données préliminaires, le CAD ne précise pas de quel niveau d'allègement de la dette ont bénéficié les différents pays. Cependant, il présente les chiffres d'allègement de la dette pour la région de l'Afrique subsaharienne, mais pas pour l'Afrique en général. En l'absence de cette information, ONE assimile l'allègement de la dette de l'Afrique subsaharienne à celui du continent africain. Autrement dit, nous supposons que l'allègement de la dette bilatérale de l'Afrique du Nord est égal à zéro.

En raison d'un manque de données, l'allègement de la dette n'est pas exclu de l'APD pour les donateurs ne faisant pas partie du CAD (les neuf États membres de l'UE n'ayant pas rejoint le CAD), mais ces montants sont très faibles.

OBJECTIFS ET PROGRÈS ACCOMPLIS

Le rapport DATA mesure l'évolution des niveaux d'APD entre 2004 et 2013. Actuellement, les seuls pays ayant des objectifs officiels en cours en termes de volume d'APD sont les États membres de l'UE.

En 2005, l'UE a convenu de consacrer collectivement 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'APD d'ici 2015. Les 15 États membres d'origine de l'UE (« l'UE 15 ») ont également accepté d'allouer 0,7 % de leur RNB individuel à l'APD et les pays ayant déjà atteint ou dépassé cet objectif ont promis de maintenir ces niveaux. Le Royaume-Uni s'est engagé à atteindre 0,7 % pour 2013. Dans son profil de donateur, nous évaluons donc les progrès accomplis par rapport à un objectif de 0,7 % chaque année entre 2013 et 2015. Les États qui sont entrés dans l'UE après 2004 se sont engagés à allouer 0,17 % de leur RNB à l'APD pour 2010 et 0,33 % d'ici 2015. Dans l'analyse des progrès accomplis par l'UE pour atteindre l'objectif de 0,7 %, ONE tient compte de l'APD des 28 États membres ainsi que des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui ne sont pas imputés aux États membres, comptabilisés comme de l'APD dans les statistiques du CAD. Afin de calculer le montant de l'objectif pour 2015, ONE utilise les prévisions de croissance du PIB publiées par l'OCDE dans ses Perspectives économiques annuelles afin d'estimer la valeur prévue d'une APD équivalente à 0,7 % du RNB collectif. Pour les pays dont les données ne sont pas disponibles à l'OCDE, ONE utilise les prévisions de croissance publiées par le Fonds monétaires

international (FMI) dans ses Perspectives de l'économie mondiale. Nous utilisons la même méthode sur base individuelle pour calculer 0,7 % du RNB en 2015 des États membres dont les profils figurent dans ce rapport.

N.B. : Les prêts de la BEI ne sont pas comptabilisés dans l'APD prise en compte dans les statistiques du CAD pour la période 2008-2010 car des doutes ont été soulevés quant à leur concessionnalité et seuls de faibles montants d'actions ont été enregistrés dans la catégorie des prêts des institutions de l'UE au cours de la période 2008-2010. Suite à un accord conclu l'année dernière, les prêts de la BEI ont été inclus dans les statistiques d'APD du CAD pour la première fois dans la publication d'avril 2013 (portant sur les données de 2012), mais uniquement pour la période remontant à 2011³. Bien que ONE adhère aux chiffres officiels publiés par le CAD, il convient de noter que cela provoque un « écart » statistique entre 2010 (lorsque seul un faible volume de 70,5 millions de dollars d'actions était enregistré) et 2011 (quand les prêts d'APD de la BEI ont été enregistrés, pour une valeur de 5,35 milliards de dollars). Étant donné que ce montant reste relativement faible par rapport à l'APD des 28 États membres de l'UE, il ne provoque pas de grande différence dans notre analyse des progrès accomplis par l'UE pour atteindre l'objectif de 0,7 %. Cependant, il serait préférable de comptabiliser rétrospectivement les prêts de la BEI dans les statistiques d'APD du CAD de manière cohérente.

En 2005, le Conseil de l'UE s'est engagé à allouer collectivement 50 % de l'APD totale supplémentaire de l'UE (par rapport à 2004) à l'Afrique. Il s'agit d'une promesse du Conseil de l'UE dans son ensemble, les États membres n'ont pas déterminé d'objectifs individuels. Cependant, ONE part du principe d'une « répartition équitable » et applique le même objectif de « 50 % de toute l'APD supplémentaire » à chaque donateur dont le profil figure dans le rapport. L'APD annuelle pour l'Afrique prise en compte par ce rapport comprend à la fois les contributions bilatérales et la part estimée des contributions multilatérales de chaque donateur pour l'Afrique (montants estimés imputés aux donateurs, comme décrit plus haut). ONE calcule le montant de l'aide à allouer à l'Afrique en se basant sur l'objectif d'aide totale de 0,7 % du RNB en 2015. Nous fixons un niveau de référence « lissé » pour 2004 (tenant compte d'une moyenne des contributions multilatérales de 2004 et 2005, afin d'éviter les fortes variations qui se produisent souvent d'une année à l'autre dans les apports multilatéraux), calculons l'écart total entre ce taux de référence et l'objectif de 2015 et divisons ensuite ce montant par deux pour obtenir l'APD supplémentaire à allouer à

l'Afrique conformément à l'objectif. Lors de l'évaluation des progrès de l'ensemble de l'UE, nous pouvons uniquement examiner les progrès accomplis par les 19 États membres de l'UE qui font également partie du CAD (« l'UE 19 ») étant donné que seuls ces donateurs fournissent des données préliminaires sur leurs apports à l'Afrique. Cette analyse ne tient donc pas compte de l'APD des neuf autres États membres ou de la BEI, contrairement à l'analyse des progrès accomplis par l'UE pour atteindre l'objectif de 0,7 %.

POURQUOI EXISTE-T-IL PARFOIS DES DIFFÉRENCES ENTRE LES DONNÉES D'UN PAYS ET LES DONNÉES DU CAD ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette différence. Par exemple, les données du pays peuvent se rapporter à un budget différent, ou bien le pays peut inclure dans l'APD des catégories de programme ou d'aide différentes de celles fixées dans les définitions et orientations du CAD. Il se peut également que plusieurs ministères soient responsables de la gestion des activités d'aide au développement. Tous les programmes d'aide de chaque pays doivent être

déclarés collectivement au CAD, mais les publications nationales peuvent ne tenir compte que des principaux ministères chargés de l'aide au développement. Les données préliminaires ne disposent pas d'un tableau complet des allocations régionales, elles sous-estiment donc souvent les apports à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne. Par le passé, les données finales relatives aux apports à l'Afrique/à l'Afrique subsaharienne différaient souvent fortement des estimations préliminaires. En outre, les publications des gouvernements se basent souvent sur leurs budgets tandis que les publications du CAD se basent sur les déboursments annuels. Enfin, plusieurs pays utilisent un encodage multiple et encodent leurs activités dans plusieurs secteurs (par exemple 20 % pour l'eau, 50 % pour la santé, 30 % pour l'infrastructure), alors que l'encodage du CAD ne permet qu'un seul secteur par projet.

COMMENT LA COMPOSITION DE L'AIDE DES DONATEURS EST-ELLE ANALYSÉE PAR ONE ?

Les données sur l'APD des pays les moins avancés (PMA) proviennent du Tableau 2a de la base de données du CAD de l'OCDE. La méthode que nous employons habituellement pour comptabiliser l'APD consiste à tenir compte des apports bilatéraux et des apports multilatéraux imputés mais à exclure l'allègement de la dette. Notre méthodologie diffère de celle utilisée pour les analyses publiées par le Secrétariat du CAD sous deux aspects. Premièrement, nous n'attribuons pas aux PMA une proportion estimée d'APD régionale et mondiale non allouée. Deuxièmement, nous utilisons une liste annuelle des PMA exacte d'un point de vue historique plutôt que la liste actuelle des PMA de la Banque mondiale, dont sont absents des pays qui faisaient partie du groupe des PMA mais l'ont quitté depuis. Les données sur les dons aux PMA proviennent des documents historiques du CAD de l'OCDE « Tableau 20 : Conditions financières des engagements d'APD » pour chaque année entre 2003 et 2012.

Les chiffres relatifs aux dépenses domestiques et à l'allègement de la dette proviennent du Tableau 1 de la base de données du CAD de l'OCDE. L'évaluation de ONE des frais d'APD dans le pays donateurs tient compte des « frais imputés pour les étudiants »,

des « frais administratifs non inclus ailleurs », des « frais de sensibilisation au développement » et des « coûts d'accueil des réfugiés dans le pays donateur ». Les coûts indirects d'éducation (« coûts imputés ») dans les pays donateurs peuvent être comptabilisés dans l'APD dans les systèmes d'éducation non payants ou quand les droits d'inscription ne couvrent pas les frais de scolarité, à condition que la présence des étudiants reflète la mise en œuvre par le pays d'accueil d'une politique délibérée de coopération pour le développement. Les frais administratifs non comptabilisés ailleurs comprennent les frais administratifs des programmes d'aide au développement n'ayant pas été signalés comme une partie intégrale des frais de fourniture ou de mise en œuvre de l'aide dans d'autres volets de l'APD. Les coûts d'accueil des réfugiés comprennent les dépenses effectuées par le secteur public pour la survie des réfugiés dans les pays donateurs au cours des 12 premiers mois de leur résidence. La sensibilisation au développement inclut le financement d'activités visant à mobiliser l'opinion publique, c'est-à-dire à rendre la population du pays donateur plus consciente des efforts, des besoins et des problèmes de coopération pour le développement. Notre analyse des frais d'APD dans les pays donateurs ne tient pas compte des frais

de scolarité et de formation (aide financière à des étudiants individuels et subvention des stagiaires des pays en développement) en raison de l'absence de données historiques comparables dans la base de données du CAD.

Les conditions des prêts moyens d'APD proviennent des documents historiques du CAD de l'OCDE « Tableau 22 : Autres paramètres pour les membres du CAD accordant des prêts » pour chaque année entre 2004 et 2012. Les conditions des prêts individuels pour 2012 ont été téléchargées à partir de la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC). **Les données sur les taux d'actualisation différenciés** proviennent du recueil des TAD de l'OCDE.

Il convient de noter que l'analyse de ONE des prêts d'APD préalables à 2012 ne tient pas compte des prêts de la BEI, en raison de l'absence de données complètes. À la suite de longues discussions au sein du CAD, il a été décidé en avril 2013 que, pour la période 2008-2010, les données relatives aux apports concessionnels des institutions de l'UE ne porteraient que sur les dons et que tous les prêts de la BEI seraient comptabilisés comme non concessionnels.

COMMENT LES DÉPENSES PUBLIQUES INTÉRIEURES SONT-ELLES CALCULÉES PAR ONE ?

Les dépenses publiques totales de l'Afrique

subsaharienne proviennent de la base de données des Perspectives de l'économie mondiale (World Economic Outlook, WEO) du FMI (édition d'avril 2014). Elles sont calculées en combinant les dépenses publiques générales totales (exprimées en pourcentage du PIB) au PIB en valeur absolue (en dollars, aux prix courants) afin d'obtenir une estimation des dépenses en valeur absolue. Pour calculer les dépenses par habitant, nous utilisons les données du FMI sur le PIB par habitant (en dollars, en parité de pouvoir d'achat).

Les données relatives aux dépenses publiques de l'Afrique subsaharienne en matière de santé

proviennent de la base de données sur les dépenses de santé mondiales (Global Health Expenditure Database) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui présente les données sur la part annuelle des dépenses publiques totales allouées au secteur de la santé. Les gouvernements ont été évalués par rapport à l'engagement d'Abuja, dans lequel ils ont promis d'allouer 15 % des dépenses publiques totales au secteur de la santé. ONE a calculé la moyenne de la part annuelle des dépenses consacrées à la santé pour les trois dernières années pour lesquelles des données

sont disponibles (2010-2012). Pour calculer le « déficit d'Abuja » total en valeur absolue, les parts annuelles des dépenses consacrées à la santé depuis 2001 (année où a été pris l'engagement d'Abuja) ont été converties en dollars aux prix courants en utilisant les données sur les dépenses publiques totales exprimées en pourcentage du PIB et les données sur le PIB, issues toutes deux, comme plus haut, de la base de données des WEO du FMI. Si les pays affichent un « déficit négatif » pour une des années (c'est-à-dire s'ils ont alloué plus de 15 %), leur déficit est considéré comme étant équivalent à zéro, afin de ne pas contrebalancer les dépenses insuffisantes des autres pays ou des autres années. Les données relatives aux dépenses par habitant dans le domaine de la santé proviennent directement de la base de données sur les dépenses de santé mondiales de l'OMS. ONE a calculé la moyenne des dépenses par habitant pour les trois dernières années pour lesquelles des données sont disponibles (2010-2012).

Les données relatives aux dépenses publiques de l'Afrique subsaharienne en matière d'agriculture

proviennent des données du Système d'analyse de la stratégie régionale et d'appui à la connaissance

(ReSAKSS) publiées dans le « Rapport annuel sur les tendances et les perspectives du monde » de 2013, qui présente les dépenses pour l'agriculture exprimées en pourcentage des dépenses totales. Les gouvernements ont été évalués par rapport à l'engagement de Maputo, dans lequel ils ont promis d'allouer 10 % des dépenses publiques totales au secteur de l'agriculture. ONE a calculé la moyenne de la part annuelle des dépenses consacrées à l'agriculture pour les trois dernières années pour lesquelles des données sont disponibles (2008-2010). Pour calculer le « déficit de Maputo » total en valeur absolue, les parts annuelles des dépenses consacrées à l'agriculture depuis 2003 (année où a été pris l'engagement de Maputo) ont été converties en dollars aux prix courants en utilisant les données sur les dépenses publiques totales issues, comme plus haut, de la base de données des WEO du FMI. Si les pays affichent un « déficit négatif » pour une des années (c'est-à-dire s'ils ont alloué plus de 10 %), leur déficit est considéré comme étant équivalent à zéro, afin de ne pas contrebalancer les dépenses insuffisantes des autres pays ou des autres années.

Les données relatives aux dépenses publiques de l'Afrique subsaharienne en matière d'éducation

proviennent de la base de données sur l'éducation de l'Institut de statistique de l'UNESCO, qui présente les données sur les dépenses publiques annuelles en matière d'éducation exprimées en pourcentage du PIB, du RNB et des dépenses publiques totales.

Les gouvernements ont été évalués par rapport à l'engagement de Dakar, dans lequel ils ont promis d'allouer 9 % de leur PIB à l'éducation pour 2010, et par rapport aux objectifs recommandés par l'UNESCO consistant à consacrer 6 % du RNB et 20 % des dépenses publiques totales à l'éducation. Étant donné que les données annuelles pour les pays d'Afrique subsaharienne sont loin d'être complètes, ONE a examiné les dépenses effectuées au cours de la dernière année de la période 2010-2013 pour laquelle des données sont disponibles.

Comme souligné dans ce rapport, les données fiables et ponctuelles sur les dépenses publiques des pays d'Afrique subsaharienne sont extrêmement limitées. Les pays pour lesquels aucune donnée n'est disponible ne figurent pas dans cette analyse, comme le précisent les notes accompagnant les tableaux et illustrations.

Grâce au soutien de TechnoServe, les membres de la coopérative Duromina Coffee (région de Jimma en Éthiopie) ont pu se procurer un concasseur humide. Les agriculteurs ont ainsi pu produire des haricots de grande qualité et utiliser leur nouveau revenu pour construire un pont permettant à leur communauté reculée d'accéder plus facilement à une clinique médicale et à des marchés.

Photo : Technoserve





TABLEAUX DE RÉFÉRENCE

Au Rwanda, où près des deux tiers de la population vit dans l'extrême pauvreté, une femme montre fièrement une carotte qu'elle a fait pousser dans son jardin suite à sa participation à un projet d'enseignement agricole financé par le Canada.

Photo : MAECD-DFATD/Steve Simon

APD GLOBALE (HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE BILATÉRALE) (MILLIONS DE DOLLARS, AUX PRIX DE 2013)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	8 341,8	7 766,9	9 029,6	9 918,0	11 269,3	12 120,6	13 514,8	13 671,5	13 075,2	13 937,3
Australie	2 544,6	2 697,3	2 889,0	3 219,2	3 477,8	3 751,3	4 185,7	4 659,7	5 073,2	4 846,1
Autriche	734,5	824,2	887,6	951,2	983,0	1 110,7	1 116,9	1 057,7	1 052,3	1 126,7
Belgique	1 605,6	1 860,6	1 905,2	1 908,6	2 294,8	2 575,6	2 597,0	2 642,0	2 143,5	2 268,7
Canada	3 865,8	4 560,9	4 309,4	4 695,1	5 176,8	4 768,6	5 473,5	5 384,4	5 348,0	4 911,1
Corée du Sud	520,2	816,9	462,6	676,7	893,6	1 021,5	1 283,6	1 370,0	1 664,1	1 743,6
Danemark	2 646,5	2 654,9	2 631,0	2 706,7	2 736,8	2 882,9	2 958,8	2 906,2	2 820,1	2 927,9
Espagne	2 750,1	2 842,0	3 723,4	4 908,0	6 062,7	6 238,6	5 667,7	3 985,9	2 041,9	1 955,5
États-Unis	23 350,6	27 611,8	24 553,7	23 741,1	28 157,2	30 537,7	31 932,8	30 818,7	31 088,7	31 357,7
Finlande	823,2	939,9	1 024,8	1 073,0	1 173,1	1 327,5	1 437,0	1 404,8	1 386,2	1 435,4
France	8 342,7	8 114,9	8 383,0	8 850,2	9 703,1	11 246,5	11 964,3	11 555,0	11 061,6	10 694,6
Grèce	392,5	461,1	491,9	515,7	656,2	573,8	498,7	393,3	330,6	305,0
Irlande	653,1	755,0	1 028,5	1 081,7	1 176,9	960,1	912,3	881,0	837,7	822,0
Islande	20,5	22,9	35,7	36,0	45,8	40,8	31,6	25,7	27,7	35,2
Italie	2 919,1	4 170,7	2 424,6	3 626,0	3 918,8	3 127,3	2 901,8	3 624,9	2 866,4	3 248,8
Japon	8 651,8	8 898,2	8 763,0	6 868,8	7 886,5	9 356,2	9 466,4	8 645,2	8 627,7	9 604,5
Luxembourg	351,3	364,8	383,6	437,8	457,2	469,4	447,3	415,6	425,5	430,7
Norvège	3 811,3	4 269,7	4 091,3	4 558,0	4 319,5	5 151,6	4 998,9	4 718,2	4 772,2	5 556,7
Nouvelle-Zélande	325,4	386,2	385,6	403,7	448,9	440,1	405,6	447,6	466,1	461,3
Pays-Bas	4 852,5	5 664,1	5 938,4	6 065,7	6 640,7	6 384,9	6 111,3	6 114,1	5 667,3	5 373,8
Pologne	169,8	255,6	353,7	367,0	322,6	398,9	383,8	404,2	436,8	474,3
Portugal	396,1	441,0	450,0	476,4	586,8	525,2	659,0	682,9	608,1	484,1
Rép. slovaque	45,5	86,2	77,6	77,9	90,9	75,3	77,1	84,3	83,4	85,4
Rép. tchèque	139,1	167,5	182,9	182,3	226,4	206,7	226,9	233,6	222,8	212,3
Slovénie	0,0	42,7	52,6	56,9	64,8	68,4	59,8	60,3	60,6	60,2
Suède	3 512,1	4 347,1	4 661,5	4 843,8	5 148,2	5 514,1	5 162,2	5 485,9	5 487,1	5 831,2
Suisse	2 233,6	2 248,8	2 214,3	2 164,8	2 302,8	2 532,1	2 566,1	2 849,4	3 076,0	3 197,9
Royaume-Uni	7 497,6	7 569,4	8 989,3	8 822,2	10 590,1	12 316,5	13 854,5	13 816,7	13 877,2	17 825,9

Institutions de l'UE	10 652,6	11 278,9	11 968,7	12 179,1	12 740,0	13 424,2	13 274,7	17 064,0	18 320,1	15 924,1
-----------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

CAD	91 496,8	100 841,5	100 323,7	103 232,5	116 811,1	125 722,7	130 895,3	128 338,7	124 628,0	131 213,9
UE 19	46 173,0	49 328,7	52 619,2	56 869,0	64 102,2	68 122,9	70 551,1	69 419,9	64 484,4	69 499,7
G7	62 969,4	68 692,9	66 452,6	66 521,4	76 701,7	83 473,2	89 108,1	87 516,4	85 944,8	91 579,9

Évolution en volume (2004-13)	Évolution en pourcentage (2004-13)	APD exprimée en % du RNB (2013)
5 595,6	67 %	0,37 %
2 301,6	90 %	0,34 %
392,3	53 %	0,27 %
663,1	41 %	0,45 %
1 045,3	27 %	0,27 %
1 223,4	235 %	0,13 %
281,4	11 %	0,85 %
-794,7	-29 %	0,14 %
8 007,1	34 %	0,19 %
612,1	74 %	0,55 %
2 351,9	28 %	0,38 %
-87,5	-22 %	0,13 %
168,9	26 %	0,45 %
14,7	72 %	0,26 %
329,6	11 %	0,16 %
952,6	11 %	0,19 %
79,4	23 %	1,00 %
1 745,5	46 %	1,07 %
135,9	42 %	0,26 %
521,3	11 %	0,66 %
304,5	179 %	0,10 %
88,0	22 %	0,23 %
39,9	88 %	0,09 %
73,2	53 %	0,11 %
60,2	–	0,13 %
2 319,1	66 %	1,02 %
964,3	43 %	0,47 %
10 328,3	138 %	0,72 %

5 271,5	49 %	n/a
---------	------	-----

39 717,1	43 %	0,29 %
23 326,7	51 %	0,41 %
28 610,5	45 %	0,26 %

APD GLOBALE (HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE) EXPRIMÉE EN % DU RNB

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	0,26 %	0,24 %	0,27 %	0,28 %	0,31 %	0,35 %	0,38 %	0,38 %	0,36 %	0,37 %
Australie	0,24 %	0,24 %	0,26 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	0,32 %	0,34 %	0,36 %	0,34 %
Autriche	0,20 %	0,22 %	0,23 %	0,24 %	0,24 %	0,29 %	0,28 %	0,26 %	0,25 %	0,27 %
Belgique	0,35 %	0,40 %	0,40 %	0,39 %	0,46 %	0,53 %	0,52 %	0,51 %	0,42 %	0,45 %
Canada	0,26 %	0,30 %	0,27 %	0,29 %	0,32 %	0,30 %	0,33 %	0,32 %	0,30 %	0,27 %
Corée du Sud	0,06 %	0,09 %	0,05 %	0,07 %	0,08 %	0,10 %	0,12 %	0,12 %	0,14 %	0,13 %
Danemark	0,84 %	0,80 %	0,76 %	0,77 %	0,79 %	0,87 %	0,89 %	0,85 %	0,83 %	0,85 %
Espagne	0,22 %	0,22 %	0,27 %	0,35 %	0,42 %	0,45 %	0,40 %	0,28 %	0,15 %	0,14 %
États-Unis	0,17 %	0,19 %	0,16 %	0,16 %	0,18 %	0,20 %	0,21 %	0,20 %	0,19 %	0,19 %
Finlande	0,35 %	0,38 %	0,40 %	0,39 %	0,44 %	0,54 %	0,55 %	0,53 %	0,53 %	0,55 %
France	0,33 %	0,31 %	0,31 %	0,32 %	0,35 %	0,42 %	0,44 %	0,42 %	0,40 %	0,38 %
Grèce	0,16 %	0,17 %	0,17 %	0,16 %	0,21 %	0,19 %	0,17 %	0,15 %	0,13 %	0,13 %
Irlande	0,39 %	0,42 %	0,54 %	0,55 %	0,59 %	0,54 %	0,52 %	0,51 %	0,47 %	0,45 %
Islande	0,18 %	0,18 %	0,27 %	0,27 %	0,47 %	0,35 %	0,29 %	0,21 %	0,22 %	0,26 %
Italie	0,14 %	0,19 %	0,11 %	0,16 %	0,18 %	0,15 %	0,14 %	0,17 %	0,14 %	0,16 %
Japon	0,18 %	0,19 %	0,18 %	0,14 %	0,16 %	0,20 %	0,19 %	0,18 %	0,17 %	0,19 %
Luxembourg	0,79 %	0,79 %	0,89 %	0,92 %	0,97 %	1,04 %	1,05 %	0,97 %	1,00 %	1,00 %
Norvège	0,87 %	0,94 %	0,88 %	0,94 %	0,88 %	1,05 %	1,05 %	0,96 %	0,93 %	1,07 %
Nouvelle-Zélande	0,23 %	0,27 %	0,27 %	0,27 %	0,30 %	0,28 %	0,26 %	0,28 %	0,28 %	0,26 %
Pays-Bas	0,70 %	0,76 %	0,76 %	0,76 %	0,79 %	0,81 %	0,75 %	0,74 %	0,69 %	0,66 %
Pologne	0,05 %	0,07 %	0,09 %	0,10 %	0,08 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %	0,09 %	0,10 %
Portugal	0,20 %	0,21 %	0,21 %	0,22 %	0,27 %	0,25 %	0,29 %	0,31 %	0,28 %	0,23 %
Rép. slovaque	0,07 %	-	0,10 %	0,09 %	0,10 %	0,09 %	0,09 %	0,09 %	0,09 %	0,09 %
Rép. tchèque	0,10 %	0,11 %	0,11 %	0,10 %	0,12 %	0,12 %	0,13 %	0,12 %	0,12 %	0,11 %
Royaume-Uni	0,33 %	0,32 %	0,37 %	0,35 %	0,41 %	0,51 %	0,57 %	0,56 %	0,56 %	0,72 %
Slovénie	-	0,11 %	0,12 %	0,12 %	0,13 %	0,15 %	0,13 %	0,13 %	0,13 %	0,13 %
Suède	0,77 %	0,93 %	0,95 %	0,92 %	0,98 %	1,12 %	0,97 %	0,98 %	0,97 %	1,02 %
Suisse	0,38 %	0,37 %	0,35 %	0,36 %	0,40 %	0,41 %	0,39 %	0,45 %	0,47 %	0,47 %

DAC	0,24 %	0,26 %	0,25 %	0,25 %	0,27 %	0,31 %	0,31 %	0,30 %	0,28 %	0,29 %
EU19	0,30 %	0,32 %	0,32 %	0,34 %	0,38 %	0,42 %	0,43 %	0,41 %	0,38 %	0,41 %
G7	0,21 %	0,22 %	0,21 %	0,20 %	0,23 %	0,26 %	0,27 %	0,26 %	0,25 %	0,26 %

APD POUR L'AFRIQUE (HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE BILATÉRALE) (MILLIONS DE DOLLARS, AUX PRIX DE 2013)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	3 331,3	2 824,8	3 544,9	3 931,5	4 257,5	4 302,0	4 300,0	4 583,6	4 544,8	3 911,3
Australie	203,4	222,6	344,5	272,5	241,9	319,0	475,8	563,0	697,0	645,1
Autriche	256,5	272,7	337,9	323,7	326,3	419,4	407,8	353,9	375,5	368,2
Belgique	763,9	867,1	946,2	892,4	1117,1	1161,3	1162,8	1147,0	933,1	1275,2
Canada	1226,5	1780,6	1822,4	1824,3	2 228,8	2 021,2	2 265,2	2 116,4	2 467,6	2 269,1
Corée du Sud	81,3	134,7	75,4	143,9	188,4	215,5	270,2	310,9	440,4	493,6
Danemark	1103,3	1142,6	1238,8	1309,6	1261,0	1286,2	1248,9	1297,0	1223,6	1076,4
Espagne	953,9	926,6	1273,5	1551,4	1936,3	2 285,4	1834,1	1368,8	669,0	747,0
États-Unis	6 736,4	6 208,0	6 293,5	7 010,6	9 000,5	9 740,4	10 047,8	10 417,0	11 736,7	11 639,0
Finlande	323,8	363,1	441,9	452,6	481,3	558,4	581,8	562,4	598,8	570,8
France	4 320,3	4 115,9	4 986,1	4 963,2	4 736,6	5 585,4	5 492,5	5 366,2	4 822,7	5 139,5
Grèce	107,6	109,8	150,5	143,9	183,3	163,1	153,0	106,2	97,3	92,1
Irlande	400,1	424,0	584,4	596,7	692,6	559,5	534,8	496,2	487,1	457,0
Islande	7,1	8,2	15,1	12,4	19,4	18,0	15,3	12,4	12,8	16,1
Italie	1182,4	2 000,8	1050,1	1658,6	1670,3	1281,4	1262,6	1283,9	1048,0	1253,3
Japon	1783,1	1603,1	3 196,3	1742,2	2 742,1	2 419,9	2 965,4	2 514,6	2 733,0	3 457,4
Luxembourg	157,7	162,6	183,6	205,3	210,1	212,9	204,8	177,7	171,6	154,3
Norvège	1636,2	1624,4	1634,0	1609,2	1604,1	1661,0	1599,5	1592,5	1507,9	1643,1
Nouvelle-Zélande	38,9	41,1	37,9	37,7	44,3	43,7	36,1	42,9	27,8	61,0
Pays-Bas	2 219,7	2 200,8	1850,4	2 086,0	2 197,3	1811,2	1563,8	1743,0	1502,6	1637,5
Pologne	73,0	90,8	204,0	99,5	121,3	140,9	125,5	116,7	131,8	191,2
Portugal	208,1	225,4	244,6	237,4	343,1	268,2	409,6	472,3	432,9	319,4
Rép. slovaque	13,6	45,2	41,1	43,0	47,5	23,9	26,1	25,0	29,5	32,5
Rép. tchèque	32,5	48,8	55,0	54,0	60,4	54,8	65,3	67,3	73,9	74,9
Royaume-Uni	3 027,2	2 935,1	4 212,8	3 988,5	4 442,0	4 939,4	5 788,6	5 705,0	5 633,8	7 084,0
Slovénie	0,0	0,0	0,0	0,0	16,4	18,8	16,5	16,0	18,1	18,5
Suède	1215,9	1660,7	1709,8	1819,1	1931,7	1943,0	1749,1	2 107,9	2 071,7	2 001,5
Suisse	596,7	610,7	703,8	610,5	593,8	659,8	682,2	743,1	809,6	838,7

Institutions de l'UE	4 759,5	5 099,5	5 195,5	5 527,7	5 680,4	5 704,9	5 794,7	5 997,9	7 571,7	6 061,2
-----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

DAC	32 000,4	32 650,4	37 178,3	37 619,9	42 695,3	44 113,9	45 285,1	45 309,0	45 298,8	47 467,9
EU19	19 690,8	20 417,1	23 055,4	24 356,6	26 031,9	27 015,4	26 927,7	26 996,1	24 866,0	26 404,7
G7	21 607,2	21 468,3	25 106,1	25 118,9	29 077,8	30 289,8	32 122,1	31 986,9	32 986,6	34 753,6

Évolution en volume (2004-13)	Évolution en pourcentage (2004-13)	APD exprimée en % du RNB (2013)
580,1	17 %	0,11 %
441,7	217 %	0,05 %
111,6	44 %	0,09 %
511,4	67 %	0,25 %
1042,5	85 %	0,13 %
412,3	507 %	0,04 %
-26,8	-2 %	0,31 %
-206,9	-22 %	0,05 %
4 902,6	73 %	0,07 %
246,9	76 %	0,22 %
819,1	19 %	0,18 %
-15,4	-14 %	0,04 %
56,9	14 %	0,25 %
9,0	127 %	0,12 %
70,9	6 %	0,06 %
1 674,3	94 %	0,07 %
-3,3	-2 %	0,36 %
6,9	0 %	0,32 %
22,1	57 %	0,04 %
-582,2	-26 %	0,20 %
118,2	162 %	0,04 %
111,3	53 %	0,15 %
18,9	139 %	0,03 %
42,4	130 %	0,04 %
4 056,8	134 %	0,28 %
18,5	-	0,04 %
785,6	65 %	0,35 %
242,1	41 %	0,12 %

1 301,6	27 %	n/a
---------	------	-----

15 467,5	48 %	0,11 %
6 713,9	34 %	0,16 %
13 146,4	61 %	0,10 %

APD POUR L'AFRIQUE (HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE BILATÉRALE) EXPRIMÉE EN % DU RNB

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	0,10 %	0,09 %	0,10 %	0,11 %	0,12 %	0,13 %	0,12 %	0,13 %	0,12 %	0,11 %
Australie	0,02 %	0,02 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,04 %	0,04 %	0,05 %	0,05 %
Autriche	0,07 %	0,07 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %	0,11 %	0,10 %	0,09 %	0,09 %	0,09 %
Belgique	0,17 %	0,19 %	0,20 %	0,18 %	0,22 %	0,24 %	0,23 %	0,22 %	0,18 %	0,25 %
Canada	0,08 %	0,12 %	0,12 %	0,11 %	0,14 %	0,13 %	0,14 %	0,13 %	0,14 %	0,13 %
Corée du Sud	0,01 %	0,02 %	0,01 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,03 %	0,04 %	0,04 %
Danemark	0,35 %	0,34 %	0,36 %	0,37 %	0,36 %	0,39 %	0,38 %	0,38 %	0,36 %	0,31 %
Espagne	0,08 %	0,07 %	0,09 %	0,11 %	0,14 %	0,17 %	0,13 %	0,10 %	0,05 %	0,05 %
États-Unis	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,05 %	0,06 %	0,07 %	0,07 %	0,07 %	0,07 %	0,07 %
Finlande	0,14 %	0,15 %	0,17 %	0,17 %	0,18 %	0,23 %	0,22 %	0,21 %	0,23 %	0,22 %
France	0,17 %	0,16 %	0,19 %	0,18 %	0,17 %	0,21 %	0,20 %	0,19 %	0,17 %	0,18 %
Grèce	0,04 %	0,04 %	0,05 %	0,05 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %
Irlande	0,24 %	0,24 %	0,31 %	0,30 %	0,35 %	0,32 %	0,31 %	0,29 %	0,27 %	0,25 %
Islande	0,06 %	0,06 %	0,11 %	0,09 %	0,20 %	0,15 %	0,14 %	0,10 %	0,10 %	0,12 %
Italie	0,06 %	0,09 %	0,05 %	0,07 %	0,08 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,06 %
Japon	0,04 %	0,03 %	0,06 %	0,03 %	0,05 %	0,05 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,07 %
Luxembourg	0,35 %	0,35 %	0,43 %	0,43 %	0,44 %	0,47 %	0,48 %	0,42 %	0,40 %	0,36 %
Norvège	0,37 %	0,36 %	0,35 %	0,33 %	0,33 %	0,34 %	0,34 %	0,32 %	0,29 %	0,32 %
Nouvelle-Zélande	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %	0,03 %	0,02 %	0,04 %
Pays-Bas	0,32 %	0,30 %	0,24 %	0,26 %	0,26 %	0,23 %	0,19 %	0,21 %	0,18 %	0,20 %
Pologne	0,02 %	0,02 %	0,05 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %	0,03 %	0,04 %
Portugal	0,10 %	0,11 %	0,11 %	0,11 %	0,16 %	0,13 %	0,18 %	0,21 %	0,20 %	0,15 %
Rép. slovaque	0,02 %	–	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
Rép. tchèque	0,02 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %
Royaume-Uni	0,13 %	0,12 %	0,17 %	0,16 %	0,17 %	0,20 %	0,24 %	0,23 %	0,23 %	0,28 %
Slovénie	–	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,04 %	0,04 %
Suède	0,27 %	0,35 %	0,35 %	0,35 %	0,37 %	0,39 %	0,33 %	0,38 %	0,37 %	0,35 %
Suisse	0,10 %	0,10 %	0,11 %	0,10 %	0,10 %	0,11 %	0,10 %	0,12 %	0,12 %	0,12 %

DAC	0,08 %	0,08 %	0,09 %	0,09 %	0,10 %	0,11 %	0,11 %	0,11 %	0,10 %	0,11 %
EU19	0,13 %	0,13 %	0,14 %	0,15 %	0,15 %	0,17 %	0,16 %	0,16 %	0,15 %	0,16 %
G7	0,07 %	0,07 %	0,08 %	0,08 %	0,09 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %

APD POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE (HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE BILATÉRALE) (MILLIONS DE DOLLARS, AUX PRIX DE 2013)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	2 874,5	2 300,5	3 007,4	3 205,9	3 605,9	3 554,5	3 687,8	3 727,5	3 630,7	2 999,9
Australie	186,9	212,2	329,9	257,0	219,9	298,7	415,8	477,5	664,8	630,9
Autriche	224,5	239,6	305,0	288,6	296,5	365,4	367,6	306,7	320,5	312,1
Belgique	676,7	768,7	850,9	803,4	1 031,0	1 061,8	1 078,2	1 024,4	837,5	1 183,0
Canada	1 102,8	1 282,9	1 505,5	1 338,1	2 087,9	1 674,5	2 076,9	1 932,3	2 301,0	2 110,0
Corée du Sud	70,6	124,6	63,7	123,8	161,7	184,1	237,7	272,4	400,7	457,4
Danemark	1 024,0	1 071,0	1 138,1	1 199,4	1 149,5	1 203,0	1 153,1	1 117,7	1 099,9	1 019,6
Espagne	682,6	738,9	942,7	1 185,7	1 498,1	1 649,4	1 383,8	954,1	476,6	570,3
États-Unis	5 836,6	5 706,7	6 018,2	6 448,9	8 363,0	9 424,3	9 848,9	9 991,5	11 348,3	11 189,2
Finlande	280,2	316,5	385,5	401,5	421,5	482,3	530,3	478,2	496,2	489,1
France	3 259,4	3 163,4	3 829,1	4 060,8	3 920,1	4 648,6	4 607,4	4 008,3	3 406,3	3 972,1
Grèce	79,0	87,0	125,3	109,6	149,1	125,0	120,7	73,9	66,0	64,3
Irlande	387,2	410,0	568,0	581,7	659,4	548,4	518,6	474,8	459,8	437,2
Islande	7,1	8,0	14,9	12,3	18,5	18,0	15,0	12,1	12,7	16,1
Italie	916,8	1 765,7	862,2	1 399,4	1 524,6	1 139,2	1 132,0	1 035,1	813,1	1 008,4
Japon	1 506,3	1 610,6	3 110,8	1 590,3	2 366,6	2 174,8	2 722,1	2 356,6	2 649,0	3 312,6
Luxembourg	144,9	153,2	173,9	182,3	189,7	200,4	182,9	164,6	157,7	146,1
Norvège	1 455,7	1 499,6	1 523,4	1 514,4	1 482,9	1 514,3	1 449,8	1 437,7	1 381,7	1 524,0
Nouvelle-Zélande	37,0	40,0	36,3	35,9	40,4	42,6	34,4	40,0	25,5	59,4
Pays-Bas	2 054,3	2 022,0	1 712,5	1 932,2	2 050,7	1 697,9	1 468,1	1 610,3	1 352,0	1 505,3
Pologne	61,7	73,8	185,9	80,6	105,1	122,2	109,0	87,8	91,0	147,2
Portugal	193,6	209,8	230,3	206,4	240,8	231,4	395,5	454,9	349,6	296,6
Rép. slovaque	11,5	42,2	37,5	37,3	44,3	20,7	23,0	19,3	21,3	24,2
Rép. tchèque	27,0	39,6	43,5	45,3	52,5	48,6	57,5	53,1	56,1	58,1
Royaume-Uni	2 668,3	2 753,1	3 970,6	3 691,3	4 040,4	4 407,5	5 393,0	5 241,3	5 042,4	6 542,0
Slovénie	0,0	0,0	0,0	0,0	13,9	16,3	14,5	12,6	13,6	14,1
Suède	1 097,6	1 534,0	1 563,5	1 686,7	1 782,4	1 758,0	1 613,0	1 922,5	1 765,4	1 859,5
Suisse	567,5	577,3	668,0	579,0	552,4	606,0	644,7	661,9	710,7	774,8

Institutions de l'UE	3 924,0	4 220,8	4 263,2	4 447,6	4 877,2	4 830,8	4 967,8	4 502,6	5 161,9	4 592,1
-----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

DAC	27 434,1	28 750,7	33 202,5	32 997,7	38 068,7	39 218,1	41 281,3	39 949,1	39 950,0	42 723,4
EU19	16 663,7	17 688,7	19 931,9	21 098,1	22 775,5	23 280,7	23 836,0	22 767,3	20 455,8	22 648,9
G7	18 164,6	18 582,9	22 303,8	21 734,7	25 908,6	27 023,6	29 468,1	28 292,7	29 190,8	31 134,2

Évolution en volume (2004-13)	Évolution en pourcentage (2004-13)	APD exprimée en % du RNB (2013)
125,3	4 %	0,08 %
444,1	238 %	0,04 %
87,6	39 %	0,08 %
506,3	75 %	0,23 %
1 007,3	91 %	0,12 %
386,8	548 %	0,03 %
-4,4	-0 %	0,30 %
-112,2	-16 %	0,04 %
5 352,7	92 %	0,07 %
208,8	75 %	0,19 %
712,8	22 %	0,14 %
-14,7	-19 %	0,03 %
50,0	13 %	0,24 %
9,0	127 %	0,12 %
91,6	10 %	0,05 %
1 806,3	120 %	0,07 %
1,2	1 %	0,34 %
68,3	5 %	0,29 %
22,4	61 %	0,03 %
-549,0	-27 %	0,19 %
85,5	139 %	0,03 %
103,0	53 %	0,14 %
12,7	110 %	0,03 %
31,1	115 %	0,03 %
3 873,7	145 %	0,26 %
14,1	–	0,03 %
761,9	69 %	0,32 %
207,3	37 %	0,11 %

668,1	17 %	n/a
-------	------	-----

15 289,3	56 %	0,10 %
5 985,2	36 %	0,13 %
12 969,6	71 %	0,09 %

APD POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE (HORS ALLÈGEMENT DE LA DETTE BILATÉRALE) EXPRIMÉE EN % DU RNB

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Allemagne	0,09 %	0,07 %	0,09 %	0,09 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,08 %
Australie	0,02 %	0,02 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,03 %	0,04 %	0,05 %	0,04 %
Autriche	0,06 %	0,06 %	0,08 %	0,07 %	0,07 %	0,09 %	0,09 %	0,07 %	0,08 %	0,08 %
Belgique	0,15 %	0,17 %	0,18 %	0,16 %	0,21 %	0,22 %	0,22 %	0,20 %	0,16 %	0,23 %
Canada	0,07 %	0,08 %	0,10 %	0,08 %	0,13 %	0,11 %	0,13 %	0,11 %	0,13 %	0,12 %
Corée du Sud	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,03 %	0,03 %
Danemark	0,32 %	0,32 %	0,33 %	0,34 %	0,33 %	0,36 %	0,35 %	0,33 %	0,32 %	0,30 %
Espagne	0,05 %	0,06 %	0,07 %	0,08 %	0,10 %	0,12 %	0,10 %	0,07 %	0,04 %	0,04 %
États-Unis	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,05 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,07 %	0,07 %
Finlande	0,12 %	0,13 %	0,15 %	0,15 %	0,16 %	0,20 %	0,20 %	0,18 %	0,19 %	0,19 %
France	0,13 %	0,12 %	0,14 %	0,15 %	0,14 %	0,17 %	0,17 %	0,14 %	0,12 %	0,14 %
Grèce	0,03 %	0,03 %	0,04 %	0,03 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
Irlande	0,23 %	0,23 %	0,30 %	0,30 %	0,33 %	0,31 %	0,30 %	0,28 %	0,26 %	0,24 %
Islande	0,06 %	0,06 %	0,11 %	0,09 %	0,19 %	0,15 %	0,14 %	0,10 %	0,10 %	0,12 %
Italie	0,04 %	0,08 %	0,04 %	0,06 %	0,07 %	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,05 %
Japon	0,03 %	0,03 %	0,06 %	0,03 %	0,05 %	0,05 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,07 %
Luxembourg	0,33 %	0,33 %	0,40 %	0,38 %	0,40 %	0,45 %	0,43 %	0,39 %	0,37 %	0,34 %
Norvège	0,33 %	0,33 %	0,33 %	0,31 %	0,30 %	0,31 %	0,30 %	0,29 %	0,27 %	0,29 %
Nouvelle-Zélande	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,03 %
Pays-Bas	0,29 %	0,27 %	0,22 %	0,24 %	0,24 %	0,22 %	0,18 %	0,19 %	0,17 %	0,19 %
Pologne	0,02 %	0,02 %	0,05 %	0,02 %	0,02 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,03 %
Portugal	0,10 %	0,10 %	0,11 %	0,10 %	0,11 %	0,11 %	0,18 %	0,21 %	0,16 %	0,14 %
Rép. slovaque	0,02 %	–	0,05 %	0,04 %	0,05 %	0,02 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %	0,03 %
Rép. tchèque	0,02 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
Royaume-Uni	0,12 %	0,12 %	0,16 %	0,15 %	0,16 %	0,18 %	0,22 %	0,21 %	0,20 %	0,26 %
Slovénie	–	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %
Suède	0,24 %	0,33 %	0,32 %	0,32 %	0,34 %	0,36 %	0,30 %	0,35 %	0,31 %	0,32 %
Suisse	0,10 %	0,09 %	0,11 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,11 %	0,11 %

DAC	0,07 %	0,07 %	0,08 %	0,08 %	0,09 %	0,10 %	0,10 %	0,09 %	0,09 %	0,10 %
EU19	0,11 %	0,11 %	0,12 %	0,13 %	0,13 %	0,14 %	0,14 %	0,14 %	0,12 %	0,13 %
G7	0,06 %	0,06 %	0,07 %	0,07 %	0,08 %	0,08 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %	0,09 %

NOTES

RÉSUMÉ

- ¹ Nations unies, 'Objectifs du Millénaire pour le développement', <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>
- ² Banque mondiale, 'Poverty & Equity Data', <http://povertydata.worldbank.org/poverty/home/>
- ³ Résolution de l'AG de l'ONU (20 décembre 2013) 'Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (68/204)', http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/204&Lang=F
- ⁴ Banque mondiale, 'Poverty & Equity Data', op. cit.; Development Initiatives (2013) 'Where are the poor and where will they be?', <http://devinit.org/data-visualization/datavisualization-poverty-map/>; P. Edward and A. Sumner (2013) 'The Future of Poverty in a Multi-Speed World'.
- ⁵ ONU (2014) 'Liste des pays les moins avancés', http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc/ldc_list.pdf; FMI (avril 2014) Perspectives économiques mondiales.
- ⁶ CAD de l'OCDE (22 octobre 2013) "'The Where" of Development Finance: Towards Better Targeting of Concessional Finance (DCD/ DAC(2013)29)', <http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/ERG%20S2%20Jan%202014%20-%20The%20Where%20of%20Development%20Finance%20-%20Towards%20Better%20Targeting%20DCD-DAC-2013-29-ENG.pdf>; CAD de l'OCDE (29

- avril 2014) 'Targeting ODA Towards Countries in Greatest Need (DCD/ DAC(2014)20)', [http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DAC\(2014\)20.pdf](http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DAC(2014)20.pdf)
- ⁷ CAD de l'OCDE (22 octobre 2013) "'The Where" of Development Finance', op. cit.
 - ⁸ Le taux d'actualisation, ou « taux de référence », est le taux d'intérêt utilisé pour ramener les valeurs futures au présent en tenant compte de la valeur de la monnaie au cours du temps. Le taux d'actualisation est censé se rapprocher du « coût » que représente le prêt pour le donateur, sur la base du rendement présumé pour le donateur s'il avait gardé l'argent et l'avait investi à la place. Pour plus de détails, voir le chapitre 2.
 - ⁹ Une des options est le taux de référence de 5 % utilisé par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour l'analyse de la dette extérieure dans les pays à faible revenu (PFR). Une autre option consiste à utiliser le taux d'actualisation différencié (TAD), qui reflète plus exactement les réalités du marché étant donné qu'il dépend de la devise et est soumis à une révision annuelle. Le TAD est déjà utilisé comme taux de référence pour évaluer le niveau de concessionnalité des prêts en vertu de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Pour plus de détails, voir le chapitre 2.

INTRODUCTION

- ¹ Nations unies, 'Objectifs du Millénaire pour le développement', <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>
- ² Conférence internationale sur le financement du développement (2002) 'Consensus de Monterrey', <http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf>
- ³ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.
- ⁴ Banque mondiale, 'Poverty & Equity Data', <http://povertydata.worldbank.org/poverty/home/>
- ⁵ Development Initiatives (2013) 'Where are the poor and where will they be?', <http://devinit.org/data-visualization/datavisualization-poverty-map/>; P. Edward et A. Sumner (2013) 'The Future of Poverty in a Multi-Speed World'.
- ⁶ H. Arakawa et al., Forum économique mondial / Conseil de l'agenda mondial pour le développement durable pour l'après-2015 (2014) 'Paying for Zero: Global Development Finance and the Post-2015 Agenda', http://www3.weforum.org/docs/GAC/2014/WEF_GAC_PovertySustainableDevelopment_GlobalDevelopmentFinance_Paper_2014.pdf
- ⁷ Ibid.

CHAPITRE 1 : TENDANCES EN MATIÈRE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

- ¹ ONE (2011) 'DATA Report', <http://s3.amazonaws.com/one.org/pdfs/dr2011.pdf>. Dans le rapport DATA, en se basant sur les chiffres préliminaires du CAD pour 2010, ONE a estimé que le G8 avait respecté son engagement envers l'Afrique à 61 %. En consultant les chiffres du CAD publiés en décembre 2011, nous avons constaté qu'il s'agissait en fait de 60 %.
- ² « UE-15 » fait référence aux 15 États membres de l'UE qui ont rejoint l'Union avant 2004. Ils sont tous membres du CAD : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et Royaume-Uni.
- ³ Isabelle de Lichtervelde, ONE (janvier 2014) 'Development Aid Declines, Putting Progress on Poverty at Risk', <http://www.one.org/international/blog/development-aid-declines-putting-progress-on-poverty-at-risk/>
- ⁴ Si l'allègement de la dette était pris en compte, ils auraient officiellement respecté l'engagement des 0,7 % en 2012, mais si l'allègement de la dette est exclu (comme c'est généralement le cas lorsque ONE étudie l'évolution de l'APD), ils sont alors légèrement en-deçà (0,69 %).
- ⁵ Allègement de la dette inclus, sur la base des estimations des États membres ou, si indisponibles, des estimations du

- Conseil de l'UE. Conseil de l'Union européenne (19 mai 2014) 'Council Conclusions on Annual Report 2014 to the European Council on EU Development Aid Targets'. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/142676.pdf
- ⁶ OCDE (Avril 2014) 'Aid to developing countries rebounds in 2013 to reach an all-time high', <http://www.oecd.org/newsroom/aid-to-developing-countries-rebounds-in-2013-to-reach-an-all-time-high.htm>

CHAPITRE 2 : RÉFORME DE L'APD : COMPOSITION ET CIBLES DE L'AIDE

- ¹ 1 CAD de l'OCDE (novembre 2008) 'Is it ODA? Factsheet', <http://www.oecd.org/dac/stats/34086975.pdf>
- ² Development Initiatives (22 septembre 2013) 'Investments to End Poverty', <http://devinit.org/report/investments-to-end-poverty/>
- ³ CAD de l'OCDE (22 octobre 2013) "'The Where" of Development Finance: Towards Better Targeting of Concessional Finance (DCD/ DAC(2013)29)', <http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/ERG%20S2%20Jan%202014%20-%20The%20Where%20of%20Development%20Finance%20-%20Towards%20Better%20Targeting%20DCD-DAC-2013-29-ENG.pdf>

- ⁴ W. Hynes et S. Scott (octobre 2013) 'The Evolution of Official Development Assistance: Achievements, Criticisms and a Way Forward, IIIS Discussion Paper No. 437', <http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/Scott%20Hynes%20ODA%20paper%20Nov%202013.pdf>
- ⁵ Actuellement, les données relatives aux coûts d'accueil des réfugiés pour les différents donateurs ne sont pas nécessairement comparables, étant donné que les pratiques de reporting varient en termes de catégories de réfugiés, du type de dépenses couvertes et de la méthodologie utilisée pour évaluer les coûts. Afin d'améliorer la transparence de la notification des coûts d'accueil des réfugiés pour les pays donateurs, le Secrétariat du CAD a mené plusieurs enquêtes pour tenter de clarifier les méthodologies et calculs utilisés par les membres du CAD pour déclarer ces frais. La dernière enquête en date a été menée en 2012 et porte sur les dépenses de 2009. Groupe de travail sur les statistiques du CAD de l'OCDE (26 juillet 2006) 'Letter from Chair of the DAC: Statistical Reporting Issues (DCD/DAC/STAT(2006)22)', [http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2006\)22&docLanguage=En](http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2006)22&docLanguage=En); CAD de l'OCDE, 'ODA Reporting of in-donor country refugee costs. Members' methodologies for calculating costs', <http://www.oecd.org/dac/stats/RefugeeCostsMethodologicalNote.pdf>
- ⁶ CAD de l'OCDE (novembre 2008) 'Is it ODA?', op. cit.
- ⁷ CAD de l'OCDE (7 février 2013) 'Loan Concessionality in DAC Statistics (DCD/DAC(2013)2)', [http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2013\)2&docLanguage=En](http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2013)2&docLanguage=En); R. Tew, Development Initiatives (avril 2013) 'ODA Loans – Investments to End Poverty Discussion Paper', <http://www.devinet.org/archivesite/wp-content/uploads/ODA-loans-discussion-paper-v1.0-22.pdf>; S. Colin, Eurodad (novembre 2013) 'A matter of high interest: Assessing how loans are reported as development aid', <http://www.eurodad.org/files/pdf/52dfd0d16a841.pdf>
- ⁸ Résolution de l'AG de l'ONU (20 décembre 2013) 'Follow-up to the International Conference on Financing for Development (68/204)', http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/204&Lang=E
- ⁹ Le Consensus de Monterrey stipule que les donateurs doivent veiller à ce que « les ressources fournies pour l'allègement de la dette ne réduisent pas les montants d'APD qui doivent être disponibles pour les pays en développement ». Consensus de Monterrey sur le financement du développement (mars 2002), para. 51. Le Consensus de Monterrey est le document final de la Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002 : <http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf>
- ¹⁰ En juin 2014, le CAD de l'OCDE a publié deux rapports dans lesquels il commençait à étudier les possibilités de mesurer l'aide publique au développement totale (TOSD) : CAD de l'OCDE (juin 2014) 'Scoping the New Measure of Total Official Support For Development (TOSD)', (DCD/DAC(2014)35)', [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)35&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)35&docLanguage=En) et CAD de l'OCDE (juin 2014) 'Addressing the Boundary between ODA and Total Official Support For Development (TOSD) in the Field of Peace, Security and Justice (DCD/DAC(2014)34)', [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)34&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)34&docLanguage=En)
- ¹¹ À sa Réunion de haut niveau (HLM) les 4-5 décembre 2012 à Londres, le CAD de l'OCDE a convenu que, d'ici décembre 2014, il aurait : 1) élaboré une proposition pour une nouvelle mesure de soutien public total au développement (TOSD) ; 2) étudié les différentes manières de représenter à la fois les efforts du donateur et les avantages du bénéficiaire ; 3) examiné si d'éventuelles nouvelles mesures de financement du développement externe en découlant évoquent la nécessité de moderniser le concept de l'APD. En ce qui concerne les règles de concessionnalité des prêts, les membres du CAD ont également convenu de rédiger pour 2015 au plus tard une définition claire et quantitative de l'expression « assorti de conditions favorables », conforme aux conditions actuelles du marché financier. Le CAD a créé un Groupe consultatif d'experts indépendants pour le conseiller dans la mise en œuvre du mandat du HLM. Lors de la dernière Réunion des hauts fonctionnaires (SLM) qui s'est tenue les 3-4 mars 2014, les membres du CAD ont évalué les progrès accomplis en vue de l'exécution du mandat du CAD (principalement en ce qui concerne l'examen de ce que pourrait comprendre le TOSD, l'étude des possibilités de modernisation de l'APD, l'élaboration de nouvelles règles de concessionnalité et la détermination des cibles de l'APD) et ont défini une orientation politique pour les prochains mois. Le Secrétariat du CAD entend présenter des propositions de modernisation du système pour examen à la prochaine réunion SLM en octobre 2014, et pour approbation au prochain HLM du CAD en décembre 2014. CAD de l'OCDE (décembre 2012) '2012 DAC HLM Communiqué', <http://www.oecd.org/dac/HLM%20Communique%202012%20final%20ENGLISH.pdf>; CAD de l'OCDE (février 2014) 'Modernising the DAC's Development Finance Statistics, DAC Senior Level Meeting, 3-4 March 2014', [http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/SLM%20Dev%20Fin%20DAC\(2014\)9.pdf](http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/SLM%20Dev%20Fin%20DAC(2014)9.pdf)
- ¹² Le secrétariat du CAD de l'OCDE a dressé une liste des propositions de réforme de l'APD en octobre 2013. Voir : <http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/Background%20paper%20No.%202%20List%20of%20ODA%20reform%20proposals%202013%2009%2027%20FINAL%2003%20OCT.pdf>
- ¹³ ActionAid (2011), 'Real Aid: Ending Aid dependency', http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/real_aid_3.pdf
- ¹⁴ CONCORD (2013), '2013 AidWatch Report: The Unique Role of European Aid, The Fight Against Poverty', <http://www.concordeurope.org/publications/item/275-2013-aidwatch-report>
- ¹⁵ Development Initiatives (septembre 2013) 'Investments to End Poverty', op. cit.
- ¹⁶ S. Colin (novembre 2013), 'A matter of high interest Assessing how loans are reported as development aid', Eurodad, op. cit.
- ¹⁷ Roodman (juin 2014) 'Straightening the Measuring Stick: A 14-Point Plan for Reforming the Definition of Official Development Assistance (ODA)', CGD Policy Paper 44 Washington, DC: Center for Global Development, http://www.cgdev.org/sites/default/files/straightening-measuring-stick-definition-oda_1.pdf
- ¹⁸ 'Communiqué of the First High-Level Meeting of the Global Partnership for Effective Development Cooperation' (16 avril 2014) Mexico, <http://effectivecooperation.org/2014/03/30/draft-communique-for-the-first-high-level-meeting-of-the-global-partnership/>
- ¹⁹ Publish What You Fund, Aid Transparency Index 2013, op. cit.
- ²⁰ CAD de l'OCDE (22 octobre 2013) "'The Where" of Development Finance", op. cit.; CAD de l'OCDE (29 avril 2014) 'Targeting ODA Towards Countries in Greatest Need (DCD/DAC(2014)20)', [http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DAC\(2014\)20.pdf](http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DAC(2014)20.pdf)

- ²¹ Résultats préliminaires de l'enquête sur les prévisions de dépenses réalisée par le CAD en 2014.
- ²² CAD de l'OCDE (22 octobre 2013) "The Where" of Development Finance", op. cit.
- ²³ CAD de l'OCDE, Publication préliminaire des chiffres d'APD pour 2013.
- ²⁴ Les règles actuelles de l'APD stipulent que seuls peuvent être éligibles à l'APD les pays dont le revenu par habitant est inférieur à un certain seuil. La liste des bénéficiaires de l'aide du CAD comprend tous les pays à faible revenu (PFR) et à revenu intermédiaire (PRI) figurant sur la liste de la Banque mondiale, à l'exception des membres du G8, des membres de l'UE et des pays dont la date d'entrée dans l'UE est fixée. Cette liste comprend également tous les PMA tels que définis par l'ONU. Ces pays sont supprimés de la liste une fois qu'ils ont dépassé le seuil des « revenus élevés » pendant trois années consécutives. La liste est révisée tous les trois ans, et la prochaine révision est prévue cette année.
- ²⁵ Programme de Cotonou pour le renforcement des capacités de production des PMA (juillet 2014), para. 11, xviii, <http://unohrrls.org/custom-content/uploads/2014/08/Cotonou-Agenda-310714-9-43-PM-Final.pdf>
- ²⁶ Par exemple, G. C. Acharya (21 juillet 2014), 'Half of all ODA should go to the least developed countries', <http://oecdinsights.org/2014/07/21/half-of-all-oda-should-go-to-the-least-developed-countries/>
- ²⁷ CAD de l'OCDE (29 avril 2014) 'Targeting ODA Towards Countries in Greatest Need', op. cit. 28 L'objectif de l'ONU pour les PMA a été adopté pour la première fois au Programme d'action de Bruxelles pour les PMA (2001-2010) (BPoA) en mai 2001. Il a ensuite été renouvelé à la Quatrième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011. <http://www.un.org/wcm/webdav/site/ldc/shared/Report%20of%20the%20Istanbul%20Conference.pdf>
- ²⁹ Programme de Cotonou pour le renforcement des capacités de production des PMA (juillet 2014), para. 11, xviii, op. cit.
- ³⁰ Le communiqué de presse du CAD de l'OCDE sur les chiffres préliminaires d'APD pour 2013 ne mentionnait pas les résultats des donateurs en ce qui concerne l'objectif de 0,15-0,20 % du RNB pour les PMA.
- ³¹ Alex Evans, Directeur de recherche au Center on International Cooperation, a récemment abordé les résultats des donateurs par rapport à ces deux objectifs dans un billet posté sur un blog. A. Evans, Global Dashboard (9 mai 2014) 'CED DAC Chair Erik Solheim replies on ODA to least developed countries', <http://www.globaldashboard.org/2014/05/09/erik-solheim-oda-least-developed-countries/>
- ³² Notre évaluation des frais d'APD pour les donateurs tient compte des frais imputés pour les étudiants, des frais administratifs non inclus ailleurs, des frais de sensibilisation au développement et des coûts d'accueil des réfugiés dans les pays donateurs. Les coûts indirects d'éducation (« coûts imputés ») dans les pays donateurs peuvent être comptabilisés dans l'APD dans les systèmes d'éducation non payants, ou quand les droits d'inscription ne couvrent pas les frais de scolarité, à condition que la présence des étudiants reflète la mise en œuvre par le pays d'accueil d'une politique délibérée de coopération au développement. Les frais administratifs non comptabilisés ailleurs comprennent les frais administratifs des programmes d'aide au développement n'ayant pas été signalés comme une partie intégrante des frais de fourniture ou de mise en œuvre de l'aide dans d'autres volets de l'APD. Les coûts d'accueil des réfugiés comprennent les dépenses effectuées par le secteur public pour la survie des réfugiés dans les pays donateurs au cours des 12 premiers mois de leur résidence. La sensibilisation au développement inclut le financement d'activités visant à mobiliser l'opinion publique, c.-à-d. à rendre la population du pays donateur plus consciente des efforts, besoins et problèmes liés à la coopération au développement. Notre analyse des frais d'APD encourus par les donateurs ne tient pas compte des frais de scolarité et de formation (aide financière à des étudiants individuels et subvention des stagiaires des pays en développement) en raison de l'absence de données historiques comparables dans la base de données du CAD. CAD de l'OCDE (11 juin 2013) 'Converged Statistical Reporting Directives for the Creditor Reporting System (CRS) and the Annual DAC Questionnaire, Chapters 1-6, (DCD/DAC(2013)15/FINAL)', <http://www.oecd.org/dac/stats/>
- [documentupload/DCD-DAC\(2013\)15-FINAL-ENG.pdf](http://documentupload/DCD-DAC(2013)15-FINAL-ENG.pdf)
- ³³ ActionAid (2011), 'Real Aid: Ending Aid Dependency', http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/real_aid_3.pdf
- ³⁴ Dans les statistiques actuelles relatives à l'aide, les données sur les dépenses des différents donateurs en faveur des réfugiés ne sont pas nécessairement comparables, étant donné que les pratiques de notification varient en termes de catégories de réfugiés, du type de dépenses couvertes et de la méthodologie utilisée pour évaluer les coûts. Afin d'améliorer la transparence de la notification des coûts d'accueil des réfugiés encourus par les pays donateurs, le secrétariat du CAD a mené plusieurs enquêtes pour tenter de clarifier les méthodologies et calculs utilisés par les membres du CAD pour déclarer ces frais. La dernière enquête en date a été menée en 2012 et porte sur les dépenses de 2009. Voir : <http://www.oecd.org/dac/stats/RefugeeCostsMethodologicalNote.pdf>
- ³⁵ CAD de l'OCDE (février 2014) 'Modernising the DAC's Development Finance Statistics', op. cit.
- ³⁶ Consensus de Monterrey sur le financement du développement (mars 2002), para. 51, op. cit.
- ³⁷ Sur les 39 pays éligibles à l'Initiative en faveur des PPTE, 35 ont reçu un allègement intégral de leur dette après avoir atteint leur point d'achèvement. Un pays, le Tchad, a atteint son point de décision et a bénéficié d'un allègement intérimaire de sa dette. Trois pays, l'Érythrée, la Somalie et le Soudan, ont été identifiés comme potentiellement éligibles mais n'ont pas encore atteint leur point de décision.
- ³⁸ Groupe de travail sur les statistiques du CAD de l'OCDE (27 Mars 2014) 'Explanation of Concepts used in Concessionality and Grant Element Calculations, DCD/DAC/STAT(2012)18/REV1' [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2012\)18/REV1&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2012)18/REV1&docLanguage=En)
- ³⁹ R. Tew, Development Initiatives (avril 2013) 'ODA Loans – Investments to End Poverty Discussion Paper', op. cit.
- ⁴⁰ CAD de l'OCDE (1978) Recommendation on Terms and Conditions of Aid, <http://www.oecd.org/dac/stats/31426776.pdf>
- ⁴¹ FMI (18 mars 2014) 'The Joint World Bank-IMF Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries, Factsheet', <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/jdsf.htm>
- ⁴² R. Tew, Development Initiatives (avril 2013) 'ODA Loans – Investments to End Poverty Discussion Paper', op. cit.
- ⁴³ D'après Jubilee Debt Campaign, le cadre de référence du FMI et de la Banque mondiale manque d'efficacité car 1) il ne tient pas compte de l'incidence de la dette sur la pauvreté et l'inégalité ; 2) il manque d'objectivité étant donné que le FMI et la Banque mondiale sont d'importants prêteurs et créanciers ; 3) il ne tient pas suffisamment compte de l'incidence des chocs économiques ; 4) il ne prête pas assez attention aux dettes du secteur privé ; et 5) il n'évalue

- pas l'utilisation des prêts. Jubilee Debt Campaign (juillet 2013), Submission to IDC inquiry into 'The future of UK Development Cooperation', <http://old.jubileedebtcampaign.org.uk/download.php?id=1130>
- ⁴⁴ LDC Watch, Secrétariat du Forum de la société civile LDC-IV (mai 2011) 'Towards A World Without LDCs: Global Civil Society Report and Recommendations to the Fourth United Nations Conference on the Least Developed Countries (LDC-IV)', <http://www.un.org/wcm/webdav/site/ldc/shared/documents/csglobalreport.pdf>
- ⁴⁵ CAD de l'OCDE (1978) Recommendation on Terms and Conditions of Aid, op. cit.
- ⁴⁶ ONE évalue les résultats des donateurs uniquement par rapport au second élément des recommandations relatives aux modalités et conditions de l'aide (consacrer annuellement au moins 90 % de l'APD à l'ensemble des PMA sous forme de don) et non par rapport au premier (consacrer au moins 86 % de l'APD sous forme de don à chaque PMA sur une période de trois ans). Une analyse du second élément suffit à dresser un tableau très utile des pratiques des donateurs. CAD de l'OCDE (1978) Recommendation on Terms and Conditions of Aid, op. cit.
- ⁴⁷ Banque mondiale, Poverty and Equity: Ghana, <http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/GHA>
- ⁴⁸ Perspectives économiques en Afrique (2014) Ghana, <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-de-louest/ghana/>
- ⁴⁹ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde
- ⁵⁰ FMI (mai 2014) Article IV Consultation: Ghana, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14129.pdf>
- ⁵¹ Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE
- ⁵² FMI (décembre 2013) HIPC and MDRI Statistical Update, www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/121913.pdf
- ⁵³ FMI (décembre 2013) HIPC and MDRI Statistical Update, www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/121913.pdf
- ⁵⁴ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde
- ⁵⁵ Banque mondiale, Poverty and Equity : Tanzania, <http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/TZA>
- ⁵⁶ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ; FMI, Perspectives économiques mondiales
- ⁵⁷ CAD de l'OCDE Tableau 2a ; FMI Perspectives économiques mondiales
- ⁵⁸ FMI (mai 2014) Article IV Consultation: Tanzanie, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14120.pdf>
- ⁵⁹ Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE
- ⁶⁰ Cependant, certains donateurs envisagent d'octroyer plus d'aide sous forme de prêts. Un débat en particulier s'est récemment déroulé au Royaume-Uni à propos de la création d'une banque de développement britannique.
- ⁶¹ S. Colin, Eurodad (novembre 2013) 'A matter of high interest', op. cit.
- ⁶² R. Tew, Development Initiatives (avril 2013) 'ODA Loans – Investments to End Poverty Discussion Paper', op. cit. ; D. Roodman (juin 2014) 'Straightening the Measuring Stick: A 14-Point Plan for Reforming the Definition of Official Development Assistance (ODA)', CGD Policy Paper 44 Washington, DC: Center for Global Development, op. cit.
- ⁶³ Groupe de travail sur les statistiques du CAD de l'OCDE (10 avril 2014) 'Modernising the Reporting on ODA Loans – Risk-Adjusted Grant Equivalents and Other Approaches (DCD/DAC/STAT(2014)1)', http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DCD_DAC_STAT_2014_1_ENG.pdf; CAD de l'OCDE (27 mai 2014) 'Options on Concessionality, (DCD/DAC(2014)29)', [http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2014\)29&docLanguage=En](http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2014)29&docLanguage=En)
- ⁶⁴ R. Tew, Development Initiatives (avril 2013) 'ODA Loans – Investments to End Poverty Discussion Paper', op. cit.
- ⁶⁵ CAD de l'OCDE (décembre 2012) '2012 DAC HLM Communiqué', op. cit.
- ⁶⁶ Groupe de travail sur les statistiques du CAD de l'OCDE (23 mai 2013) 'Chronology of DAC Discussions on Concessionality in Character, (DCD/DAC/STAT(2013)11)', <http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT%282013%2911&docLanguage=En>
- ⁶⁷ Le spécialiste indépendant David Roodman est en faveur de cette alternative : D. Roodman (juin 2014) 'Straightening the Measuring Stick', op. cit. ; D. Roodman (6 février 2014) 'Undue credit: Are France, Germany, and Japan subverting the definition of aid?', <http://davidroodman.com/blog/2014/02/06/undue-credit-are-france-germany-and-japan-subverting-the-definition-of-aid-with-pricey-loans/>; and (17 février 2014) 'What's the best way to count loans as aid?', <http://davidroodman.com/blog/2014/02/17/whats-the-best-way-to-count-loans-as-aid/>
- ⁶⁸ L'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public est un accord qui stipule les conditions et modalités financières les plus généreuses que les membres du CAD peuvent proposer lorsqu'ils fournissent des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.
- ⁶⁹ Le TAD est calculé en additionnant des marges fixes à la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) au cours des six mois précédents. Le TICR est le taux d'intérêt minimum pouvant être appliqué dans le cadre de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Groupe de travail sur les statistiques du CAD de l'OCDE (27 mars 2014) 'Explanation of Concepts used in Concessionality and Grant Element Calculations (DCD/DAC/STAT(2012)18/REV1)', [http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2012\)18/REV1&docLanguage=En](http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2012)18/REV1&docLanguage=En)
- ⁷⁰ Le taux de 5 % du FMI/de la Banque mondiale a été déterminé en fonction de la moyenne décennale du TICR mensuel du dollar et comprend une prime de risque, reflétant ainsi la durée généralement longue des prêts pour le développement aux PFR.
- ⁷¹ L'analyse a été menée dans trois pays : le Ghana, le Sénégal et le Timor-Leste. L'OCDE a observé que le Ghana et le Sénégal utilisaient le test de concessionnalité du FMI (élément-don de minimum 35 %, avec un taux d'actualisation de 5 %) pour évaluer quels prêts concessionnels accepter. Le Timor-Leste se base sur le rendement de ses réserves offshore pour déterminer le taux d'emprunt maximal. Les pays analysés ont été sélectionnés sur la base de leur accès au financement du développement. La préférence a été donnée aux pays bénéficiaires qui, d'après le CAD de l'OCDE, représentent « une étude de cas typique », autrement dit qui ne dépendent pas étroitement de l'aide et ne sont pas non plus trop peu aidés. CAD de l'OCDE (juin 2014) 'The New Development Finance Landscape: Developing Countries' Perspective, Working Draft presented at the OECD workshop on development finance on 25 June 2014', http://www.oecd.org/dac/aid-architecture/The%20New%20Development%20Finance%20Landscape_19%20June%202014.pdf
- ⁷² Le taux de 5 % sera revu lors de la prochaine révision du Cadre de soutenabilité de la dette en 2015, et à nouveau si les conditions de marché fluctuent. CAD de l'OCDE (27 mai 2014) 'Options on Concessionality', op. cit.
- ⁷³ Cette idée a été proposée à l'OCDE pour

la première fois par William Hynes et Simon Scott dans W. Hynes and S. Scott (octobre 2013) 'The Evolution of Official Development Assistance: Achievements, Criticisms and a Way Forward', op. cit.

⁷⁴ Le CAD envisage trois manières de tenir compte du risque de défaillance dans le taux d'actualisation :

1) Fixer les primes de risque à partir du marché, sur la base de données de marché publiées par les prestataires de services financiers spécialisés, notamment Morningstar, Bloomberg et Capital IQ. Cependant, cette possibilité comporte un problème majeur en ce qui concerne la disponibilité des données pour les pays n'ayant pas accès au marché.

2) Adopter le système de taux de prime minimum (TPM) de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation, avec des coefficients fixes pour chaque catégorie de risque. Bien que les TPM soient déjà disponibles, la division des crédits à l'exportation de l'OCDE les considère comme inappropriés pour la notification des prêts d'APD :

- Les TPM sont des taux négociés politiquement.
- Ils n'ont aucune connexion avec le marché ou une autre base empirique.
- Ils n'ont pratiquement pas changé depuis les années 1990.
- Ils sont très peu adaptés aux prêts à long terme ou à haut risque.
- 3) Convenir d'une échelle de primes de risque pour la notification de l'APD. Celle-ci pourrait s'appuyer sur une classification des pays en fonction du risque, avec une prime déterminée pour chaque catégorie. Cependant, le secrétariat du CAD a indiqué que le

manque de données pertinentes en matière de primes de risque peut imposer un certain degré d'arbitraire. Groupe de travail sur les statistiques du CAD de l'OCDE (23 juin 2014) 'Possible Use of Risk Premiums For Assessing the Concessionality of Loans in DAC Statistics', (DCD/DAC/STAT/RD(2014)2/RD1)', <http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT/RD%282014%292/RD1&docLanguage=En>; Groupe de travail sur les statistiques du CAD de l'OCDE (10 avril 2014) 'Modernising the Reporting on ODA Loans – Risk-Adjusted Grant Equivalents and Other Approaches', op.cit.; CAD de l'OCDE (27 mai 2014) 'Options on Concessionality', op. cit.

⁷⁵ D. Roodman (juin 2014) 'Straightening the Measuring Stick', op. cit.; D. Roodman (6 février 2014) 'Undue credit: Are France, Germany, and Japan subverting the definition of aid?', op. cit. ; et (17 février 2014) 'What's the best way to count loans as aid?', op. cit.

⁷⁶ Le FMI reconnaît plusieurs catégories de prêts : 1) les prêts concessionnels (avec un élément-don de minimum 35 %), 2) les prêts semi-concessionnels (définis comme des prêts ayant un élément-don inférieur à 35 %) et 3) les prêts commerciaux (prêts sans aucun élément-don). L'octroi de prêts pleinement concessionnels (ayant un élément-don de minimum 35 %) est encouragé pour les PFR. CAD de l'OCDE (27 mai 2014) 'Options on Concessionality', op. cit.

⁷⁷ D. Roodman (juin 2014) 'Straightening the Measuring Stick', op. cit.

⁷⁸ CAD de l'OCDE (27 mai 2014) 'Options on Concessionality', op. cit.

⁷⁹ Bien qu'un pourcentage minimal ait été recommandé (l'APD aux PMA devrait s'élever à a) minimum 86 % pour chaque PMA sur une période de trois ans, ou b) minimum 90 % annuellement pour l'ensemble des PMA), les donateurs ne se sont jamais publiquement engagés en ce sens.

⁸⁰ CAD de l'OCDE (7 février 2013) 'Loan Concessionality in DAC Statistics', op. cit.

CHAPITRE 3 : PROFILS DES PROGRÈS DES PAYS

ALLEMAGNE

¹ « UE-15 » fait référence aux 15 États membres de l'UE qui ont rejoint l'Union avant 2004. Ils sont tous membres du Comité d'aide au développement (CAD) et se sont tous engagés à consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD d'ici 2015 : il s'agit de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède et du Royaume-Uni.

² Les allocations régionales des autres départements n'ont pas encore été publiées. Il est possible que ce problème soit particulièrement criant en 2013, étant donné que c'est la première année où la gestion des fonds alloués à l'aide d'urgence (qui s'élèvent à 87 millions d'euros) ne relève plus des attributions du BMZ mais de celles du ministère des

Affaires étrangères.

³ Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (janvier 2014) 'Bilaterale ODA-Rangliste 2012', http://www.bmz.de/de/ministerium/zahlen_fakten/leistungen/bilaterale_oda_rangliste_2012/index.html

⁴ Bundesministerium der Finanzen (avril 2014) 'Informationsvermerk für den Haushaltsausschuss und den AWZ zu den Vertraulichen Erläuterungen 2014 für die bilaterale FZ und TZ', p.9.

⁵ Bundestag (9 avril 2014) 'Plenarprotokoll 29. Sitzung, 18. Wahlperiode', <http://dip21.bundestag.de/dip21/btp/18/18029.pdf>, p.2408.

⁶ Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (mars 2014) 'Die neue Afrika-Politik des BMZ – Afrika auf dem Weg vom Krisen- zum Chancenkontinent', http://www.bmz.de/de/presse/aktuelleMeldungen/2014/maerz/140321_pm_025_Die-neue-Afrika-Politik-des-BMZ/25_Die_neue-Afrikapolitik_des-BMZ.pdf, p.8.

⁷ Un élément-don d'au moins 25 % est requis pour qu'un prêt soit comptabilisé dans l'APD.

⁸ Publish What You Fund (2013) 'Aid Transparency Index: Germany', <http://ati.publishwhatyoufund.org/major-donor/germany/>

⁹ Bundesregierung, (décembre 2013), 'Deutschlands Zukunft gestalten, Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD' http://www.bundesregierung.de/Content/DE/_Anlagen/2013/2013-12-17-koalitionsvertrag.pdf?__blob=publicationFile&v=2

¹⁰ Bundesregierung (décembre 2013), 'Deutschlands Zukunft gestalten, Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD', op. cit.

¹¹ Voir par exemple SPD (octobre 2013), 'Verantwortung für mehr soziale Gerechtigkeit', www.spd.de/presse/Pressemitteilungen/110748/20131020_beschluss_konvent.html

¹² Debt2Health est le mécanisme de financement innovant du Fonds mondial qui consent à alléger la dette d'un pays s'il investit dans des programmes de santé nationaux.

¹³ Réseau mondial pour la justice fiscale (2013) 'Financial Secrecy Index: Germany', <http://www.financialsecrecyindex.com/PDF/Germany.pdf>

¹⁴ Bundesregierung (décembre 2013) 'Deutschlands Zukunft gestalten, Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD', op. cit.

¹⁵ Notons que les 2 millions d'euros représentent une somme cumulative. Par rapport au niveau de référence de 2013, la trajectoire linéaire serait une augmentation de 200 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2014, de 400 millions d'euros pour l'exercice 2015, de 600 millions d'euros pour 2016 et de 800 millions d'euros pour 2017.

¹⁶ Publish What You Fund, Aid Transparency Index 2013, op. cit.

AUSTRALIE

- ¹ De mars 1996 à décembre 2007.
- ² Kevin Rudd était Premier ministre de décembre 2007 à juin 2010. Julia Gillard lui succéda après un vote de confiance en juin 2010. Elle remporta les élections fédérales du mois d'août 2010 avec une courte majorité. En juin 2013, elle perdit la tête du parti en faveur de Rudd lors d'un nouveau vote de confiance, quelques semaines à peine avant les élections fédérales de septembre 2013 qui virent la défaite du Parti travailliste face à la Coalition.
- ³ Commission des affaires étrangères du Sénat, Comité de la défense et du commerce (2014) 'Australia's overseas aid and development assistance program', http://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Senate/Foreign_Affairs_Defence_and_Trade/Overseas_aid/Report/~/_media/Committees/Senate/committee/fadt_ctte/overseas_aid/report/report.pdf
- ⁴ Ibid.
- ⁵ Premier ministre Tony Abbott (18 septembre 2013) 'The Coalition will restore strong, stable and accountable government', <https://www.pm.gov.au/media/2013-09-18/coalition-will-restore-strong-stable-and-accountable-government>
- ⁶ Par exemple, voir : N. Towell, Sydney Morning Herald (30 octobre 2013) 'AusAID staff anxious for future as they await merger details', <http://www.smh.com.au/national/public-service/ausaid-staff-anxious-for-future-as-they-await-merger-details-20131029-2we9v.html>. C. Santamaria, Devex (18 septembre 2013) 'After CIDA, AusAID: Australia "integrates" aid into foreign affairs', <https://www.devex.com/news/after-cida-ausaid-australia-integrates-aid-into-foreign-affairs-81826>. R. Davies, Development Policy Centre (31 octobre 2013) 'Felled before forty: the once and future AusAID', <http://devpolicy.org/felled-before-forty-the-once-and-future-ausaid/>
- ⁷ Ces 14 pays sont : l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Afghanistan, le Vietnam, les Îles Salomon, les Philippines, le Bangladesh, le Timor-Leste, le Pakistan et le Myanmar, le Cambodge, les Fidji, le Vanuatu et le Laos. Commission des affaires étrangères du Sénat, Comité de la défense et du commerce (2014) 'Australia's overseas aid and development assistance program', op. cit. Conseil australien pour le développement international (2014) 'Federal Budget Analysis, 2014-2015', <http://www.acfid.asn.au/resources-publications/files/acfid-budget-analysis-2014-15>.
- ⁸ DFAT (juin 2014) 'Australian aid: promoting prosperity, increasing stability, reducing poverty', <http://aid.dfat.gov.au/aidpolicy/developmentpolicy/Pages/geographic-focus.aspx>. Pour 2014/15, le pourcentage alloué à la région Indo-Pacifique est estimé à 92 %.
- ⁹ DFAT (Juin 2014) 'The development assistance budget: a summary'
- ¹⁰ Ministre des Affaires étrangères, Julie Bishop (18 juin 2014) 'The new aid paradigm', http://www.foreignminister.gov.au/speeches/Pages/2014/jb_sp_140618.aspx. DFAT (juin 2014) 'Australian aid: promoting prosperity, increasing stability, reducing poverty', op. cit.
- ¹¹ DFAT (juin 2014) 'Australian aid: promoting prosperity, increasing stability, reducing poverty', op. cit.
- ¹² Ibid. Commission des affaires étrangères du Sénat, Comité de la défense et du commerce (2014) 'Australia's overseas aid and development assistance program', op. cit.
- ¹³ R. Davies et J. Pryke, Development Policy Centre (février 2013) 'That \$375 million for asylum seekers: where will it go?', <http://devpolicy.org/that-375-million-for-asylum-seekers-where-will-it-go-20130214/>
- ¹⁴ C. Santamaria, Devex (2 août 2013) 'Australia cuts aid budget to pay for asylum seekers', <https://www.devex.com/news/australia-cuts-aid-budget-to-pay-for-asylum-seekers-81562>
- ¹⁵ Publish What You Fund (2013) 'Aid Transparency Index: Australia', <http://ati.publishwhatyoufund.org/donor/australia/>
- ¹⁶ S. Howes et A. Betteridge, Development Policy Centre (7 novembre 2013) 'More transparent, open and effective: Julie Bishop on Australian aid', <http://devpolicy.org/bishop-on-australian-aid-20131107/>
- ¹⁷ DFAT (juin 2014) 'Australian aid: promoting prosperity, increasing stability, reducing poverty', op. cit.
- ¹⁸ Partenariat pour une gouvernance transparente, 'Australia', <http://www.opengovpartnership.org/country/australia>
- ¹⁹ Réseau mondial pour la justice fiscale (2013) 'Financial Secrecy Index: Australia', <http://www.financialsecrecyindex.com/PDF/Australia.pdf>
- ²⁰ Gouvernement australien (2013) 'Consideration of possible enhancements to the requirements for customer due diligence', <http://www.ag.gov.au/Consultations/Documents/Consultation%20on%20possible%20enhancements%20to%20the%20requirements%20for%20customer%20due%20diligence/Consultation%20Paper%20-%20Consideration%20of%20possible%20enhancements%20to%20the%20requirements%20for%20customer%20due%20diligence.PDF>
- ²¹ Australian Taxation Office (2014) 'Tax evasion and crime', https://www.ato.gov.au/General/Tax-evasion-and-crime/In-detail/Tax-crime/Project-Wickenby/?anchor=Getting_results#Getting_results
- ²² Réseau mondial pour la justice fiscale (2013) 'Financial Secrecy Index: Australia', op. cit.
- ²³ S. Howes, Development Policy Centre (19 février 2014) 'Back to Downer Mark I with the aid objective', <http://devpolicy.org/in-brief/back-to-downer-mark-i-with-the-aid-objective-20140219/>; Commission des affaires étrangères du Sénat, Comité de la défense et du commerce (2014) 'Australia's overseas aid and development assistance program', op. cit. DFAT (juin 2014) 'Australian aid: promoting prosperity, increasing stability, reducing poverty', op. cit. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (2014) 'Portfolio Additional Estimates Statements 2013-14', http://www.dfat.gov.au/dept/budget/2013-2014_paes/2013-14_DFAT_PAES.pdf. Ministre des Affaires étrangères, Julie Bishop (29 avril 2014) 'A new paradigm in development assistance: harnessing the private sector', http://www.foreignminister.gov.au/speeches/Pages/2014/jb_mr_140429.aspx?ministerid=4
- ²⁴ J. Hayward-Jones, Lowy Interpreter (14 mai 2014) 'Budget 2014: the end of an era?', <http://www.loyyinterpreter.org/post/2014/05/14/Budget-2014-The-end-of-an-aid-era.aspx?COLLCC=4229618496&>; S. Howes, Development Policy Centre (14 mai 2014) 'Less aid, less transparency: the 2014-15 budget and the 10% cut', <http://devpolicy.org/less-aid-less-transparency-the-2014-15-aid-budget-and-the-10-aid-cut-20140514-2/>
- ²⁵ Gouvernement australien (2014) 'Budget 2014-15', <http://www.budget.gov.au/2014-15/index.htm>
- ²⁶ Ibid. ; Conseil australien pour le développement international (2014) 'Federal Budget Analysis, 2014-15', op. cit.
- ²⁷ Ministre des Affaires étrangères, Julie Bishop (18 janvier 2014) 'Five billion dollar aid budget to focus on the region', http://www.foreignminister.gov.au/releases/Pages/2014/jb_mr_140118.aspx?ministerid=4

²⁸ Gouvernement australien (2014) 'Budget 2014-15', op. cit. Conseil australien pour le développement international (2014) 'Federal Budget Analysis, 2014-15', op. cit.

²⁹ J. Massola, Canberra Times (15 mai 2014) 'Tony Abbott indicates goal on foreign aid could be pushed back 10 years', <http://m.canberratimes.com.au/federal-politics/political-news/tony-abbott-indicates-goal-on-foreign-aid-could-be-pushed-back-10-years-20140515-zrdl9.html>

³⁰ Conseil australien pour le développement international (2014) 'Federal Budget Analysis, 2014-15', op. cit. Commission des affaires étrangères du Sénat, Comité de la défense et du commerce (2014) 'Australia's overseas aid and development assistance program', op. cit.

³¹ J. Pryke et H. Gillies (30 octobre 2013) 'Australian aid transparency – still a long way to go', <http://devpolicy.org/australian-aid-transparency-still-a-long-way-to-go-20131030/>; H. Gillies, J. Pryke et S. Howes (7 février 2014) 'What happened to aid transparency under Labor?', <http://devpolicy.org/what-happened-to-aid-transparency-under-labor-20140207/>

³² Howes et Betteridge, Development Policy Centre (7 novembre 2013) 'More transparent, open and effective: Julie Bishop on Australian aid', op. cit.

CANADA

¹ Gouvernement du Canada, 'Le budget de 2014', <http://www.budget.gc.ca/2014/>

[home-accueil-fra.html](#)

² Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (2013) « Rapport statistique sur l'aide internationale 2011-2012, Tableau D1 », <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-320101933-JTA>.

³ Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (2014) 'Plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide', <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-825105226-KFT>

⁴ Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (2014) 'Où nous travaillons en développement international', <http://www.international.gc.ca/development-developpement/countries-pays/index.aspx?lang=fra>

⁵ Gouvernement du Canada (27 juin 2014) 'Le Canada concentre ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté dans le monde', <http://www.international.gc.ca/media/dev/news-communiques/2014/06/27a.aspx?lang=fra>

⁶ Gouvernement du Canada (27 juin 2014) 'Le Canada met à jour sa liste de pays en développement ciblés', <http://www.international.gc.ca/media/dev/news-communiques/2014/06/27abg.aspx?lang=fra>

⁷ Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (2014) 'Thèmes prioritaires', <http://www.international.gc.ca/development-developpement/priorities-priorites/index.aspx?lang=fra>

⁸ Premier ministre du Canada (2014) 'La

stratégie vers l'avant du Canada Sauvons chaque femme, chaque enfant : un objectif à notre portée', <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2014/05/29/la-strategie-vers-lavant-du-canada-sauvons-chaque-femme-chaque-enfant-objectif>

⁹ Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (8 juin 2013) 'Le Canada continue d'exercer son leadership en matière de nutrition et de sécurité alimentaire', <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-67222524-4UY>

¹⁰ Gouvernement du Canada, 'Plan d'action économique du Canada : Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement', <http://www.actionplan.gc.ca/fr/initiative/ministere-des-affaires-etrangees-du-commerce-et>

¹¹ CBC News (28 mars 2013) 'Should international aid serve Canada's commercial interests?', <http://www.cbc.ca/news/canada/should-international-aid-serve-canada-s-commercial-interests-1.1354022>

¹² L'identificateur de budget procurera deux nouveaux éléments à l'IITA : la classification économique, qui fait la différence entre dépenses en capital et dépenses récurrentes ; et le code commun, qui fait correspondre les codes de secteur des donateurs avec les codes de secteur utilisés par la plupart des pays partenaires dans leurs budgets. Pour plus de détails, voir : Publish What You Fund (10 février 2014) The Budget Identifier, <http://www.publishwhatyoufund.org/resources/summary-budget-identifier-work/>

¹³ Canada, Indice de transparence de l'aide 2013, Publish What You Fund, 2013. <http://ati.publishwhatyoufund.org/donor/canada/>

¹⁴ Canada, Partenariat pour une gouvernance transparente, page consultée le 20 mai 2014. <http://www.opengovpartnership.org/country/canada>

¹⁵ Davis LLP (2014) 'Canadian Government Announces Framework and Deadline for Mandatory Payment Reporting by Mining and Oil and Gas Companies', <http://www.davis.ca/en/publication/canada-announces-framework-for-mandatory-payment-reporting-by-mining-and-oil-gas-companies/>

¹⁶ Premier ministre du Canada (2013) 'Engagement du Canada au G8 à l'égard de la transparence des sociétés et des fiducies', <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2013/06/18/engagement-du-canada-au-g8-legard-de-la-transparence-des-societes-et-des>

¹⁷ Norton Rose Fulbright (2013) 'Federal government launches consultation on Canada Business Corporations Act', <http://www.nortonrosefulbright.com/knowledge/publications/110427/federal-government-launches-consultation-on-canada-business-corporations-act>

¹⁸ Premier ministre du Canada (2013) 'Engagement du Canada au G8 à l'égard de la transparence des sociétés et des fiducies', op. cit.

ÉTATS-UNIS

¹ CAD de l'OCDE, Tableau 2a, 2012.

² Rapport de l'OCDE sur la coopération au développement (2013) 'United States', http://www.oecd-ilibrary.org/development/development-co-operation-report-2013/united-states_dcr-2013-47-en

³ Résultats du projet « Forward » d'USAID, Tableau de données, 'Strengthen Local Capacity', http://www.usaid.gov/sites/default/files/USAID%20Forward%20Data_Local%20Solutions.xlsx

⁴ Publish What You Fund (2013) 'Aid Transparency Index: United States', <http://ati.publishwhatyoufund.org/major-donor/united-states/>

⁵ Ibid.

⁶ Rapport d'activité de la société civile (juin 2014) First Check-In on the Implementation of the United States' Open Government National Action Plan, <http://openthegovernment.org/sites/default/files/Check%20In%201%20Report%20June%2019%202014.pdf>

⁷ Réseau mondial pour la justice fiscale (2013) 'Financial Secrecy Index: USA', <http://www.financialsecrecyindex.com/PDF/USA.pdf>

⁸ Maison Blanche (18 juin 2013) 'United States G-8 Action Plan for Transparency of Company Ownership and Control', <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/06/18/united-states-g-8-action-plan-transparency-company-ownership-and-control>

⁹ Maison Blanche (5 décembre 2013) 'The Open Government Partnership: Second Open Government National Action Plan for the United States of America', http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/docs/us_national_action_plan_6p.pdf

¹⁰ Département américain de l'Intérieur (2014) 'U.S. Extractive Industries Transparency Initiative', <http://www.doi.gov/EITI/index.cfm>

¹¹ Office of Information and Regulatory Affairs des États-Unis (2014) 'Disclosure of Payments by Resource Extraction Issuers', <http://www.reginfo.gov/public/do/eagendaviewrule?pubid=201404&rin=3235-a153>

¹² Feed the Future (2014) 'Progress Report', http://feedthefuture.gov/sites/default/files/ftf_progressreport_2014.pdf.

FRANCE

¹ Il convient de noter que cette diminution se fait en dépit de l'affectation, pour la première fois, d'une partie de la taxe sur les transactions financières (60 millions d'euros) à l'aide au développement par le gouvernement.

² Avec une baisse de près de 105 millions d'euros en 2008, mais largement rattrapée en 2009.

³ De 453,5 millions d'euros ce qui représente une baisse de 15%.

⁴ Nos calculs se basent sur les chiffres préliminaires publiés par l'OCDE en avril 2014. Ces chiffres sont des estimations qui risquent d'être fortement révisées

lors de la publication des données définitives à la fin de cette année. En particulier, ils ne comprennent pas les écolages et les coûts d'accueil des réfugiés dont la ventilation géographique n'est pas encore disponible. La ventilation géographique de ces catégories n'est faite que pour la publication finale des chiffres d'APD (en décembre pour l'année précédente). Les chiffres d'APD régionale pour 2012 et les années précédentes incluent donc ces catégories-là, mais non pas les chiffres pour l'Afrique et l'Afrique subsaharienne pour 2013.

⁵ Elle augmente de 426,2 millions d'euros (16,6%) selon les calculs préliminaires.

⁶ Depuis 2008, les dons-projets ont baissé de 20,8% selon les documents budgétaires du gouvernement. Les dons-projets, qui atteignent les pays les plus pauvres, incluent : les subventions-projets de l'Agence française de développement, le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), le financement des ONG et l'assistance technique. Elle n'inclut ni les Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP), ni le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), les aides budgétaires globales, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) ou le Fonds social de développement (FSD). Ce chiffre est basé sur le Document de politique transversale de novembre 2013 : http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2014/pap/pdf/dpt/DPT2014_politique_developpement.pdf

⁷ Les pays pauvres prioritaires désignés

par la France sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, les Comores, Djibouti, le Ghana, la Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad, le Togo. Jusqu'en 2013, cette liste incluait également le Rwanda, qui a été retiré en 2014. Voir le rapport annuel de l'Agence française de développement (AFD), <http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/Colonne-droite/Rapport-annuel-AFD-VF.pdf>

⁸ La définition de subventions du gouvernement est plus large que celle des dons-projets qu'on utilise par ailleurs (voir note 6). Les subventions incluent les subventions-projets de l'AFD, le FSP, le FSD, l'assistance technique, les aides budgétaires globales, les FASEP, le programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) ainsi que le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

⁹ Les subventions ont diminué de 17,4% entre 2008 et 2014 selon les documents budgétaires du gouvernement.

¹⁰ Les quatre domaines prioritaires sont : 1) Promotion de la paix, de la stabilité, des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes ; 2) Équité, justice sociale et développement humain ; 3) Développement économique durable et riche en emplois ; 4) Préservation de l'environnement et des biens publics mondiaux. Au-delà de ces quatre domaines, la loi fixe deux priorités transversales : La promotion de l'autonomisation des femmes et

l'intégration systématique des problématiques de genre dans les actions de développement ainsi que la lutte contre le changement climatique.

¹¹ Voir le rapport annuel de l'Agence française de développement (AFD), <http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/Colonne-droite/Rapport-annuel-AFD-VF.pdf>

¹² Les dépenses domestiques font référence au concept de « in-donor costs » et incluent les dépenses d'APD telles que les frais d'administration et d'accueil des réfugiés, dépensés sur le sol du pays donateur plutôt que sur celui d'un pays bénéficiaire.

¹³ Les pays donateurs s'étaient initialement engagés à allouer 0,15% de leur APD/RNB aux PMA. Les pays qui ont rempli l'objectif de 0,15% se sont engagés à atteindre 0,20%. Quant à ceux qui ont atteint 0,20%, ils se sont engagés à maintenir ou continuer à augmenter leur part d'APD/RNB aux PMA. L'objectif court-terme de la France est de 0,15% APD/RNB, mais la France s'est engagée sur l'intégralité des objectifs, ce qui implique que lorsqu'elle aura rempli l'objectif des 0,15%, elle devra viser l'objectif des 0,20%.

¹⁴ Un élément de subvention d'au moins 25% est nécessaire pour que cela soit considéré comme de l'APD. OCDE, Statistics on resource flows to developing countries, tableau 20 : <http://www.oecd.org/dac/stats/statisticsonresourceflowstodevelopingcountries.htm>

¹⁵ OCDE CAD (7 février 2013), Loan Concessionality in DAC Statistics, (DCD/

DAC(2013)2) : [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2013\)2&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2013)2&docLanguage=En)

¹⁶ Ces calculs sont des estimations de ONE. Lorsque l'on applique le taux fixe 5% de la Banque mondiale et du FMI, le nombre de prêts français quantifiables en tant qu'aide est de 28. Si l'on utilise les taux d'actualisation différenciés (spécifiques à la monnaie, à la durée et au prêt), ce nombre descend à 27.

¹⁷ Cet engagement date de la campagne du Président François Hollande ; c'était notamment l'une des trois propositions clés de la campagne ONE VOTE 2012.

¹⁸ L'ITTA est une initiative visant à améliorer la transparence des ressources allouées à l'aide, au développement et à l'humanitaire dans le but de combattre la pauvreté. Les parties – bailleurs, pays récipiendaires, ONG, experts de la transparence de l'aide – y adhèrent sur la base du volontariat et collaborent en vue d'augmenter la transparence de l'aide. Plus d'informations sur : <http://www.aidtransparency.net/> L'engagement de la France a été pris dans le cadre du communiqué final : « Nous sommes tous convenus de mettre en œuvre d'ici 2015 la norme commune sur la transparence de l'aide, adoptée à Busan, et qui comprend le Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) », <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/communiqué-final-du-g-Points-49-et-50>

¹⁹ <http://www.transparence-aide.gouv.fr/> Ces avancées n'ont pas encore pu être prises en compte dans l'Indice de la transparence de Publish what you fund, selon lequel la France maintient un mauvais score en termes de transparence de l'aide pour ses trois institutions évaluées, l'AFD, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de l'Économie et des Finances. Les scores des trois institutions françaises se situent entre 49 et 53 (sur 67 institutions évaluées au total).

²⁰ L'OGP est un partenariat mondial lancé en 2011 par les États-Unis et le Brésil qui vise à fédérer les États souhaitant promouvoir la transparence de l'action gouvernementale. Il s'appuie sur la Déclaration de gouvernement ouvert qui reprend les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention des Nations unies contre la corruption. A ce jour, les pays membres de l'OGP ont pris plus de 1000 engagements concrets visant à améliorer la transparence et la responsabilité de leurs gouvernements, dans des domaines tels que l'accès à l'information, la transparence du budget, la participation citoyenne, les ressources naturelles, l'e-gouvernement, etc.

²¹ La taxe a été mise en place en 2006, et a déjà récolté 1,25 milliards d'euros, voir : Rapport général n° 156 (2013-2014) d'Yvon Collin et Fabienne Keller, fait au nom de la commission des finances du Sénat, déposé le 21 novembre 2013 : <http://www.senat.fr/rap/i13-156-34/i13-156-343.html>. Au moins 80% des revenus sont alloués à UNITAID et un maximum de 10% va à l'IFFIm.

²² En 2012, la France a introduit une taxe sur les transactions financières (TTF) au niveau national. En 2013, 60 millions d'euros ont été utilisés pour le développement ; en 2014, ce montant devrait augmenter pour atteindre 100 millions d'euros. Jusqu'à présent, les fonds ont été principalement utilisés dans les secteurs de la santé mondiale, de l'eau et de l'assainissement, mais sont susceptibles d'être au moins en partie versés au Fonds vert pour le climat dans le futur. La France est aussi l'un des 10 pays de l'UE qui introduiront une TTF conjointe en janvier 2016, mais aucune décision n'a été prise à ce jour sur l'affectation conjointe de la taxe pour le développement.

²³ L'IFFIm est un mécanisme de financement innovant qui bénéficie à GAVI. Les fonds sont levés à travers l'émission d'obligations garanties par des engagements contraignants de la part des donateurs (États ou fondations privées) sur une longue période – jusqu'en 2026 pour la France (à hauteur de 1,239 milliards d'euros). Entre 2007 et 2013, la France y a alloué 218,7 millions d'euros. Sa contribution totale entre 2014 et 2026 s'élèvera à 987,9 milliards d'euros.

²⁴ Document de politique transversale 2014, Politique française en faveur du développement, op.cit.

²⁵ Entre 2007 et 2012, ce prélèvement a permis de récolter 98,3 millions d'euros. Agence française de développement (AFD) (Juin 2013), La coopération décentralisée dans le secteur Eau et Assainissement – bilan 2012, <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/>

[shared/PORTAILS/SECTEURS/COOPERATION/ps_eau_la_cooperation_decentralisee_dans_le_secteur_eau_et_assainissement_bilan_2012_2013-Vd%C3%A9f.pdf](#)). Un mécanisme similaire est susceptible d'être mis en place cette année pour la gestion des déchets.

²⁶ France, Indice d'opacité financière, Tax Justice Network, 2013. <http://www.financialsecrecyindex.com/PDF/France.pdf>

²⁷ Dans le cadre du projet de loi rectificative 2014, le gouvernement propose une baisse de 73 millions d'euros de la mission « aide publique au développement ». Les crédits de cette mission, que l'on appelle aussi le cœur de l'APD française, auront alors baissé de 22% depuis 2011.

²⁸ Cela signifie que le gouvernement français va recevoir plus de remboursements de prêts antérieurs (comptés comme APD négative) que le montant des prêts nouvellement émis.

²⁹ En 2005, les 15 États qui étaient membres de l'UE se sont mis d'accord pour atteindre l'objectif des 0,7% d'ici à 2015. Cela fait écho aux engagements politiques pris au sommet G8 de Gleneagles. Avant les élections présidentielles, François Hollande s'était engagé dans une lettre à ONE à fixer « un cheminement crédible pour atteindre progressivement l'objectif des 0,7 % ». En mars 2013, à la clôture des Assises du développement et de la solidarité internationale, le Président a déclaré que « dès lors que nous l'aurons retrouvée [un niveau de croissance suffisant], nous pourrions reprendre une trajectoire

ascendante vers les objectifs internationaux que nous nous sommes fixés. » Voir <http://www.one.org/fr/blog/one-vote-2012-francois-hollande-en-deuxieme-position/> et <http://www.elysee.fr/declarations/article/intervention-de-m-le-president-de-la-republique-a-la-seance-de-cloture-des-assises-du-developpement-et-de-la-solidarite-internationale/>

³⁰ Il faudrait une augmentation de 7,055 millions d'euros d'APD afin d'atteindre cet objectif. Cependant, l'effort financier pour le gouvernement français sera moins important s'il continue d'allouer une partie de son APD sous forme de prêts (levés sur les marchés financiers et dont seulement l'élément-don est financé par le budget de l'État, mais la totalité du montant comptabilisée dans l'APD).

ITALIE

¹ Si l'on tient compte de l'allègement de la dette, l'APD de l'Italie a atteint un pic de 0,26 % du RNB en 2005.

² Ministère des Affaires étrangères (mars 2014) 'La cooperazione italiana allo sviluppo nel triennio 2014–2016. Linee guida e indirizzi di programmazione – Aggiornamento: marzo 2014', http://www.esteri.it/MAE/approfondimenti/2014/LLGG_2014-2016_Comitato_Direzionale_27_marzo_2014.pdf

³ Ibid.

⁴ Ministère des Affaires étrangères (décembre 2013) 'Italy-Africa initiative under way: We must focus the spotlight

on Africa once again, says Bonino', http://www.esteri.it/MAE/EN/Sala stampa/ArchivioNotizie/Approfondimenti/2013/12/20131230_iniziatrbon.htm

⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (mai 2014) 'CED Development Co-Operation Peer Review – Italy 2014', www.oecd.org/dac/peer-reviews/Italy_peerreview2014.pdf

⁶ Publish What You Fund (2013) Aid Transparency Index: Italy, <http://ati.publishwhatyoufund.org/donor/italy-ministry-of-foreign-affairs/>. 'Campaigners Welcome G8 Commitment to Aid Transparency', <http://www.publishwhatyoufund.org/updates/news/press-release-campaigners-welcome-g8-commitment-aid-transparency/>

⁷ Partenariat pour un gouvernement transparent, <http://www.opengovpartnership.org/country/italy>

⁸ Ministère des Affaires étrangères, Open Aid Italia, <http://openaid.esteri.it/en/>

⁹ 'Déclaration commune des ministres des États membres participant à la coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières (Autriche, Belgique, Estonie, France, Allemagne, Grèce, Italie, Portugal, Slovaquie et Espagne)' (mai 2014), http://www.economie.gouv.fr/files/declaration_des_ministres_des_etats_membres_-_6_mai_2014.pdf

¹⁰ Commission européenne (juillet 2013) 'EU Accountability Report 2013 on

Financing for Development. Review of progress by the EU and its Member States', [http://aei.pitt.edu/43413/1/SWD_\(2013\)_273_2.pdf](http://aei.pitt.edu/43413/1/SWD_(2013)_273_2.pdf)

¹¹ Transparency International (2013) Indice de perception de la corruption, 'Results', <http://cpi.transparency.org/cpi2013/results/>

¹² Réseau mondial pour la justice fiscale (2013) Indice de l'opacité financière, 'Italy', <http://www.financialsecrecyindex.com/PDF/Italy.pdf>

¹³ <http://www.ifcreview.com/restricted.aspx?articleId=7476>

¹⁴ Ministère des Affaires étrangères (janvier 2014) 'Development Cooperation reform under way – A government priority once again, says Letta', http://www.esteri.it/MAE/EN/Sala_Stampa/ArchivioNotizie/Approfondimenti/2014/01/20140124_riformacooplett.htm

¹⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (mai 2014) 'CECD Development Co-Operation Peer Review – Italy 2014', op. cit.

¹⁶ Ministère de l'Économie et des Finances (avril 2014) 'Documento di Economia e Finanza 2014 – Sezione Programma di Stabilità dell'Italia', http://www.dt.tesoro.it/modules/documenti_en/analisi_programmazione/documenti_programmatici/DEF_Sezione_I_Programma_di_Stabilita.pdf

¹⁷ Ministère des Affaires étrangères (mai 2014) 'Cooperation – Investment growing in spite of cuts says Pistelli',

http://www.esteri.it/MAE/EN/Sala_stampa/ArchivioNotizie/Approfondimenti/2014/05/20140506_Cooperazione.htm

¹⁸ Du 1^{er} mai au 31 octobre 2015, l'Italie accueillera la prochaine exposition universelle, Expo 2015, à Milan. Le thème sera « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Cet événement mondial se concentrera donc principalement sur les questions de la sécurité alimentaire et de la nutrition. <http://www.expo2015.org/fr>

¹⁹ Ministère des Affaires étrangères (mars 2014) 'La cooperazione italiana allo sviluppo nel triennio 2014–2016', op. cit.

²⁰ Publish What You Fund (2013) Indice de transparence de l'aide, 'Italy', op. cit.

JAPON

¹ ONE (2011) Rapport DATA, <http://s3.amazonaws.com/one.org/pdfs/dr2011.pdf>.

² Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) (novembre 2012) 'JICA Annual Report 2012', <http://www.jica.go.jp/english/publications/reports/annual/2012/c8h0vm00002qe6vj-att/all.pdf>, p.12.

³ AJCI (2013) 'JICA Annual Report 2013', <http://www.jica.go.jp/english/publications/reports/annual/2013/c8h0vm00008m8edo-att/all.pdf>, p.10.

⁴ A. Versi, Global Briefing (août 2013) 'Out of Africa: Africa's new relationship with Japan', <http://www.global-briefing.org/2013/08/out-of-africa-japan-and-africa/>

<http://www.global-briefing.org/2013/08/out-of-africa-japan-and-africa/>

⁵ La conférence TICAD est organisée tous les cinq ans depuis 1993. Ministère des Affaires étrangères du Japon (MOFA) (mars 2013) 'TICAD V – Hand in Hand with a More Dynamic Africa', http://www.mofa.go.jp/region/africa/ticad/pdfs/brochure_en.pdf, p.3.

⁶ A. Versi, Global Briefing (août 2013) 'Out of Africa: Africa's new relationship with Japan', op. cit.

⁷ AJCI (2012) 'JICA Annual Report 2012', op. cit., p.52.

⁸ MOFA (2013) 'Japan's Assistance Package for Africa at TICADV', <http://www.mofa.go.jp/files/000005505.pdf>

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ MOFA (2013) 'Japan's Official Development Assistance White Paper 2013: Sub-Saharan Africa', http://www.mofa.go.jp/policy/oda/white/2013/pdfs/020203_5.pdf

¹² Ibid., 'East Asia', http://www.mofa.go.jp/policy/oda/white/2013/pdfs/020203_1.pdf, p.110, p.113.

¹³ Les pays du groupe 1 sont le Cameroun, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Mali, le Mozambique, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie et l'Ouganda. AJCI (2012) 'JICA Annual Report 2012', op. cit., p.93.

¹⁴ 'Nutrition for Growth Commitments: Executive Summary', https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/207274/nutrition-for-growth-commitments.pdf

[uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/207274/nutrition-for-growth-commitments.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/207274/nutrition-for-growth-commitments.pdf)

¹⁵ AJCI (2013) 'JICA Annual Report 2013', op. cit., p.78.

¹⁶ En raison d'un manque de données, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les dépenses domestiques du Japon en matière d'écolages avant 2010, cette information n'est donc pas reprise dans la partie principale de l'analyse du chapitre 2. Cependant, sur la base des données pour 2010-2012, il apparaît clairement que la proportion de l'APD du Japon consacrée aux bourses d'étude dans le pays donateur est une des plus élevée parmi les donateurs du CAD.

¹⁷ IITA (30 juin 2014) 'Japan publishes IATI data', <http://www.aidtransparency.net/news/japan-publishes-iati-data>

¹⁸ Publish What You Fund (2013) 'Aid Transparency Index: Japan', <http://ati.publishwhatyoufund.org/major-donor/japan/>

¹⁹ Réseau mondial pour la justice fiscale (2013) 'Financial Secrecy Index: Japan', <http://www.financialsecrecyindex.com/PDF/Japan.pdf>

²⁰ MOFA (2013) 'Japan Action Plan to prevent the misuse of companies and legal arrangements', <http://www.mofa.go.jp/files/000006562.pdf>

ROYAUME-UNI

¹ Les autres pays sont la Norvège, la Suède, le Luxembourg et le Danemark. Les Pays-Bas ont consacré 0,7 % de leur RNB à l'APD pendant plusieurs décennies mais sont désormais tombés en deçà de cet objectif.

² Étant donné que les données préliminaires ne ventilent pas par région la faible portion d'APD fournie par d'autres ministères que le DFID (ministère britannique du Développement international), le niveau de l'aide allouée par la Royaume-Uni à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne est susceptible d'augmenter lorsque les statistiques définitives seront publiées en décembre 2014.

³ DFID (2011), 'The future of UK aid', <https://www.gov.uk/government/news/the-future-of-uk-aid>; et DFID (2013) 'What we do', <https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development/about#where-we-work>

⁴ DFID (novembre 2012), 'India: Greening announces new development relationship', <https://www.gov.uk/government/news/india-greening-announces-new-development-relationship> et DFID (avril 2013), 'UK to end direct financial support to South Africa', <https://www.gov.uk/government/news/uk-to-end-direct-financial-support-to-south-africa>

⁵ Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE.

⁶ DFID (avril 2014) 'Provisional UK Official Development Assistance as a proportion of Gross National Income, 2013', https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/300084/Prov-ODA-GNI-2013a.pdf
Des statistiques sur l'APD bilatérale ventilées par région ne sont disponibles que pour la proportion d'aide britannique transférée via le DFID. Aucune ventilation par pays n'est encore disponible.

⁷ La catégorie « gouvernement et société civile » comprend des domaines tels que la politique relative au secteur public, la gestion des finances publiques, la participation à la démocratie et les droits des femmes. Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE

⁸ DFID (janvier 2014), Economic development for shared prosperity and poverty reduction: a strategic framework, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/276859/Econ-development-strategic-framework_.pdf

⁹ DFID (janvier 2014) 'Greening: UK will focus on frontier economic development', <https://www.gov.uk/government/news/greening-uk-will-focus-on-frontier-economic-development>

¹⁰ Commission parlementaire britannique du Développement international (2014) 'The Future of UK Development Cooperation: Phase 1: Development Finance', <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201314/cmselect/cmintdev/334/334vw.pdf>

¹¹ Réponse du gouvernement (mai 2014) 'The Future of UK Development Cooperation: Phase 1: Development Finance', <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201314/cmselect/cmintdev/1255/125504.htm>

¹² Publish What You Fund (2013) 'Aid Transparency Index: United Kingdom', <http://ati.publishwhatyoufund.org/major-donor/united-kingdom/>

¹³ DFID, 'Development Tracker', <http://devtracker.dfid.gov.uk/>

¹⁴ DFID, 'Development Tracker', <http://devtracker.dfid.gov.uk/>

¹⁵ Partenariat pour une gouvernance transparente, 'United Kingdom', <http://www.opengovpartnership.org/country/united-kingdom>

¹⁶ Réseau mondial pour la justice fiscale (2013) 'Financial Secrecy Index: United Kingdom', <http://www.financialsecrecyindex.com/PDF/UnitedKingdom.pdf>

¹⁷ Cabinet Office (juin 2014) 'Discours de la Reine 2014', <https://www.gov.uk/government/speeches/queens-speech-2014>

UNION EUROPÉENNE

¹ Debt relief is excluded only where data allows, i.e. for the EU19.

² Par le passé, le rapport DATA de ONE a suivi l'évolution de l'APD de l'UE 15, qui représentait alors les seuls États membres de l'UE qui faisaient

également partie du CAD. Cependant, en 2013, quatre autres États membres de l'UE ont rejoint le CAD et ont donc fourni davantage de données sur leurs apports à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne, ce qui a permis à ONE d'assurer le suivi de ce groupe de « l'UE 19 » pour la première fois.

³ L'analyse de l'APD de ONE ne tient pas compte de l'allègement de la dette. Pour plus de détails, consultez la section « Méthodologie ». Il convient de noter que ce pourcentage (54 %) a été calculé sur la base du montant total de l'APD du CAD additionné de l'aide des neuf États membres de l'UE mais pas du CAD et des prêts d'APD de la BEI qui ne sont pas imputés aux États membres. Le total de ces éléments s'élève à 135,5 milliards de dollars. Il diffère légèrement du montant total de l'APD analysé dans une autre partie de ce rapport (131,2 milliards de dollars) et qui se rapporte uniquement aux donateurs du CAD.

⁴ Le seul autre pays du monde à remplir l'objectif de 0,7 % du RNB est la Norvège.

⁵ Le Danemark ne s'est fixé aucun délai particulier pour atteindre 1,0 %.

⁶ En utilisant un niveau de référence « lissé » ; la moyenne a été calculée à partir des contributions multilatérales de 2004 et 2005 afin de ne pas obtenir un niveau de référence inhabituellement haut ou bas, étant donné que les contributions multilatérales fluctuent fortement d'une année à l'autre.

⁷ Organisation de coopération et de développement économiques (2014) 'Aid to developing countries rebounds in

2013 to reach an all-time high', <http://www.oecd.org/development/aid-to-developing-countries-rebounds-in-2013-to-reach-an-all-time-high.htm>

⁸ Conseil de l'Union européenne (2013) 'Council adopts the multiannual financial framework 2014–2020', http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ecofin/139831.pdf

⁹ Commission européenne (2013) 'MFF State of Play. Presentation at the Policy Forum for Development', https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/9/9f/%287%29_Session_1_MFF_LB_1806.pdf

¹⁰ Council of the European Union (2012) 'Increasing the Impact of EU Development Policy: an Agenda for Change – Council Conclusions', <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=EN&f=ST%209369%202012%20INIT>

¹¹ À la base, la Commission avait proposé de mettre fin à la coopération bilatérale dans 19 pays concernés par les programmes de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD). Cependant, la réglementation finale relative à l'ICP adoptée en 2014 stipule que trois pays (la Colombie, l'Équateur et le Pérou) qui figuraient sur la liste d'origine resteront éligibles pour l'APD bilatérale.

¹² Conseil de l'Union européenne (2011) 'Council Conclusions on Guidelines for the participation of the European Union in the Fourth UN Conference on the Least Developed Countries (LDC-IV,

Istanbul, 9–13 May 2011)', <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=EN&f=ST 7813 2011 INIT>

¹³ Publish What You Fund (2013), "Indice de transparence de l'aide: Commission européenne", <http://ati.publishwhatyoufund.org/major-donor/european-commission/>

¹⁴ ONE (20 février 2014) 'European Parliament hunts down phantom firms', <http://www.one.org/international/blog/european-parliament-hunts-down-phantom-firms/>. La révision de la directive anti-blanchiment était en cours au moment où ce rapport est parti à l'impression, voir : Parlement européen (11 mars 2014) 'Parliament toughens up anti-money laundering rules', <http://www.europarl.europa.eu/news/en/news-room/content/20140307IPR38110/html/Parliament-toughens-up-anti-money-laundering-rules>. Les mesures relatives à l'établissement de rapports par les compagnies extractives et forestières ont été adoptées dans la directive comptable : « Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises » et dans la directive sur la transparence : « Directive 2013/50/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 modifiant la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé ».

¹⁵ Conseil de l'Union européenne (2014) 'Council conclusions on Annual Report 2014 to the European Council on EU Development Aid Targets', http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/142676.pdf

¹⁶ Ibid.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

- ¹ Ministère australien des affaires étrangères et du commerce extérieur (février 2014) 'Annual Review of Aid Effectiveness 2012-13', <http://aid.dfat.gov.au/Publications/Documents/annual-review-aid-effectiveness-2012-13.pdf>
- ² Ministère canadien des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (2013) 'Le développement axé sur les résultats 2011-2012', <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/FRA-81915842-QFZ>
- ³ Commission européenne (2013) 'EU contribution to the Millennium Development Goals – Key results from European Commission programmes', http://ec.europa.eu/europeaid/documents/mdg-brochure-2013_en.pdf
- ⁴ Agence Française de Développement (AFD) (2014) Rapport annuel 2013, <http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/Colonne-droite/Rapport-annuel-AFD-VF.pdf>
- ⁵ Kreditanstalt für Wiederaufbau (août 2013) 'Innovation wirkt. Technologie für

Entwicklung. Jahresbericht über die Zusammenarbeit mit Entwicklungsländern 2012', https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Download-Center/PDF-Dokumente-Jahresberichte/2012_Jahresbericht_E.pdf.

- ⁶ Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) (2013) 'JICA Annual Report 2013', <http://www.jica.go.jp/english/publications/reports/annual/2013/c8h0vm00008m8edo-att/all.pdf>. Ministère japonais des Affaires étrangères (2013) '20 years of the TICAD process and Japan's ODA to Africa', http://www.mofa.go.jp/policy/oda/pamphlet/pdfs/ticad_20_en.pdf.
- ⁷ Les années de référence varient.
- ⁸ Ministère britannique du développement international (DFID) (2013) Rapport annuel et comptes 2012-13, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/208445/annual-report-accounts2013-13.pdf
- ⁹ Feed the Future (2014) 'Progress Report', http://feedthefuture.gov/sites/default/files/ftf_progressreport_2014.pdf. PEPFAR (2013) Rapport au Congrès, <http://www.pepfar.gov/documents/organization/223065.pdf>

CHAPITRE 4 : TENDANCES EN MATIÈRE DE DÉPENSES PUBLIQUES EN AFRIQUE

- ¹ L'APD n'est pas complètement additionnelle aux dépenses publiques, étant donné qu'elle comprend une proportion de celles-ci dans la plupart des pays (aide comprise dans le budget). Cependant, en raison du manque de disponibilité des données, il est impossible de calculer avec précision les volumes de dépenses publiques financés par l'APD.
- ² Les 29 PMA sont l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, les Comores, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Tchad, le Togo et la Zambie. Le Cap-Vert n'est pas compris dans la liste car il a cessé d'être considéré comme un PMA après 2006.
- ³ J. McArthur (février 2014) 'How much aid for basic needs to 2030? Some very coarse numbers', <http://johnmcarthur.com/2014/02/how-much-aid-for-basic-needs-to-2030-some-very-coarse-numbers/>
- ⁴ Development Initiatives (2013) 'Investments to End Poverty', http://devinit.org/wp-content/uploads/2013/09/Investments_to_End_Poverty_full_report.pdf
- ⁵ Perspectives Économiques en Afrique (2014) 'Guinée équatoriale', <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-centrale/guinee-equatoriale/>. Les dernières statistiques officielles de la Banque mondiale indiquent un taux de pauvreté nationale de 76,8 %, mais ces chiffres n'ont pas été mis à jour depuis 2006.
- ⁶ Le processus de mobilisation des ressources nationales s'est considérablement dynamisé ces dernières années. Par exemple, en avril 2014, à la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui s'est tenue à Mexico, la mobilisation des ressources nationales était l'un des cinq « domaines prioritaires » et des progrès ont été accomplis sur le sujet des initiatives volontaires multiples au cours de la réunion. Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2014) 'First High Level Meeting of the Global Partnership', <http://effectivecooperation.org/2014/04/10/first-high-level-meeting-of-the-global-partnership/>; E. Postel (2014) 'Financing the future: why domestic revenue mobilisation belongs on the post-2015 development agenda', <http://devcooperation.org/category/domestic-resource-mobilisation/>. Dans leur Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, les gouvernements africains ont souligné que les gouvernements nationaux étaient les principaux responsables et ont insisté sur le rôle primordial des ressources nationales. Union africaine (2014) 'Common African Position on the

Post-2015 Development Agenda', <http://www.africa.undp.org/content/dam/rba/docs/Reports/RBA-common-position.pdf>. La taxation n'a jamais suscité un intérêt aussi fort ni aussi généralisé que maintenant que la communauté du développement reconnaît l'énorme potentiel qui peut être exploité en renforçant les systèmes d'administration fiscale, en améliorant la gouvernance des industries extractives et en luttant contre l'évasion fiscale, la corruption et les flux financiers illicites. A. Hudson (2013) 'A G8 Transparency Revolution? Yeah, some', <http://www.one.org/international/blog/a-g8-transparency-revolution-yeah-some/>; A. Evans, CIC (2013) 'Delivering on the Post-2015 Development Agenda: Options for a Global Partnership', http://cic.nyu.edu/sites/default/files/delivering_post_2015_agenda_brief.pdf; Christian Aid (2014) 'Africa Rising? Inequalities and the essential role of fair taxation', <http://www.christianaid.org.uk/images/Africa-tax-and-inequality-report-Feb2014.pdf>

- ⁷ International Budget Partnership (2012) 'Open Budget Survey', op. cit.
- ⁸ P. de Renzio et R. Simson (2013) 'Transparency for what? The usefulness of publicly available budget information in African countries', <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8754.pdf>
- ⁹ Les ensembles internationaux de données sur lesquels s'est basé ONE dans cette section (OMS pour la santé ; ReSAKSS pour l'agriculture ; UNESCO pour l'éducation), qui sont compilés à

partir des comptes nationaux, sont les meilleures sources comparatives disponibles et sont pourtant loin d'être parfaits ; ils contiennent des lacunes, s'appuient sur certaines données estimées et modélisées, utilisent des indicateurs qui manquent de cohérence, par exemple en mélangeant dépenses prévues et dépenses véritables, et sont publiés avec un retard de 2 à 4 ans.

¹⁰ OMS (2014) 'Global Health Expenditure Database: National Health Accounts Indicators'.

¹¹ Les calculs de ONE se basent sur FMI (avril 2014) 'Perspectives de l'économie mondiale' et OMS (2014) 'Global Health Expenditure Database: National Health Accounts Indicators'. Les pays qui ont dépensé plus de 15 % au cours d'une des années sont considérés comme ayant un « déficit d'Abuja » équivalent à zéro, et non négatif, afin qu'ils ne contrebalancent pas les pays qui ont dépensé moins de 15 %.

¹² Les calculs de ONE se basent sur FMI (avril 2014) 'Perspectives de l'économie mondiale' et OMS (2014) 'Global Health Expenditure Database: National Health Accounts Indicators'.

¹³ X. Ke et al (2010) 'Exploring the thresholds of health expenditure for protection against financial risk'.

¹⁴ Chatham House (2014) 'Shared Responsibilities for Health: A Coherent Global Framework for Health Financing'.

¹⁵ Groupe de travail sur le financement innovant des systèmes de santé (2010) 'Constraints to Scaling Up the Health Millennium Development Goals: Costing and Financial Gap Analysis'.

¹⁶ Les calculs de ONE se basent sur FMI (avril 2014) 'Perspectives de l'économie mondiale' et OMS (2014) 'Global Health Expenditure Database: National Health Accounts Indicators'.

¹⁷ Oxfam International (2014) "'Model Hospital' for privatised African health care threatens to swamp country's budget", <http://www.oxfam.org.uk/media-centre/press-releases/2014/04/blog>

¹⁸ C. Murray et al., OMS, 'Defining and Measuring Fairness in Financial Contribution to the Health System'.

¹⁹ Ibid.

²⁰ A. Tandon et al. (2014) 'Reprioritizing Government Spending on Health: Pushing an Elephant up the Stairs?'.

²¹ Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été lancé en 2003, mais de nombreux pays ont mis sept ans avant d'élaborer des plans d'investissement pour le développement de leur agriculture nationale. De plus, les administrations changent au cours du temps, et il faut se baser sur les dernières données en date pour pouvoir brosser un tableau plus exact des résultats relatifs à l'engagement en matière d'investissements pour l'agriculture.

²² S. Benin et B. Yu, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) (2013) 'Complying with the Maputo Declaration Target: Trends in public agricultural expenditures and implications for pursuit of optimal allocation of public agricultural spending', ReSAKSS Rapport annuel sur les tendances et les perspectives de

2012. D'après leurs documents budgétaires nationaux (quand ils sont disponibles), d'autres pays se sont récemment rapprochés de l'objectif des 10 % ; par exemple, dans son budget pour 2014/15, le Rwanda a prévu de consacrer 9,7 % de ses dépenses totales à l'agriculture.

²³ Commission de l'Union africaine (AUC) (2005) 'Guidance Note for Agriculture Expenditure Tracking System in African Countries', Midrand, Afrique du Sud.

²⁴ FMI (2001) 'Government Finance Statistics Manual 2001 (GFSM 2001)'.

²⁵ FAO (2013) 'Monitoring African Food and Agricultural Policies (MAFAP)'.

²⁶ SPAAA (2013) 'Review of food and agricultural policies in the United Republic of Tanzania', SPAAA Rapports de pays, FAO, Rome, Italie. Les dépenses « spécifiques à l'agriculture » sont définies comme les dépenses qui génèrent des transferts monétaires en faveur des agents agricoles (producteurs, consommateurs, fournisseurs de matière première, commerçants, transformateurs et transporteurs) ou du secteur en général (par ex. sous forme de services de recherche ou d'extension).

²⁷ Ibid.

²⁸ UNESCO (2014) 'Education for All Global Monitoring Report 2014'.

²⁹ J. Engel avec P. Rose, Overseas Development Institute (juin 2011) 'Development Progress: Ethiopia's Progress on Education: A rapid and equitable expansion of access', <http://www.developmentprogress.org/sites/>

developmentprogress.org/files/resource_document/ethiopia_web_master_final.pdf

³⁰ Ibid.

³¹ UNESCO (2014) 'Education for All Global Monitoring Report 2014'.

³² Ibid.

³³ Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) (8 mars 2013) 'Ghana's revenues from natural resources increase 400%', <http://eiti.org/news/ghana-eiti-reports-revenue-oil-and-gas-first-time>

³⁴ UNESCO (2014) 'Education for All Global Monitoring Report 2014'.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

³⁷ Development Initiatives (février 2014) 'Aid for domestic resource mobilisation: how much is there?' <http://devinit.org/wp-content/uploads/2014/02/Aid-for-domestic-resource-mobilisation-%E2%80%93-how-much-is-there.pdf>

³⁸ Banque mondiale, Open Budgets Portal, <http://wbi.worldbank.org/boost/>

LIBERIA

¹ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

² FMI (décembre 2013) 'HIPC and MDRI – Statistical Update', <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/121913.pdf>; Banque mondiale/FMI (novembre 2013) 'Liberia: Debt Sustainability

Analysis; IMF Country Report No. 13/365', <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/pdf/2013/dsacr13365.pdf>

³ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

⁴ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile (2013) 'Levels & Trends in Child Mortality', http://www.childinfo.org/files/Child_Mortality_Report_2013.pdf

⁵ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

⁶ Perspectives Économiques en Afrique (2014) 'Liberia', http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/CN_Long_EN/Liberia_EN.pdf

⁷ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

⁸ PNUD (2014) Indice de développement humain, <http://hdr.undp.org/en/content/table-1-human-development-index-and-its-components>

⁹ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

¹⁰ RESAKKS (2013) 'Liberia Country Profile', <http://www.resakss.org/region/monitoring-progress/liberia>; OMS (2013) 'Country Cooperation Strategy', http://www.who.int/countryfocus/cooperation_strategy/ccsbrief_lbr_en.pdf?ua=1

¹¹ Banque mondiale, 'Liberia Overview', <http://www.worldbank.org/en/country/liberia/overview>; Perspectives Économiques en Afrique (2014) 'Liberia', op. cit.

¹² Global Witness (2012) 'Signing their Lives Away: Liberia's Private Use Permits and the Destruction of Community-Owned Rainforest', http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/Signing%20their%20Lives%20away%20-%20Liberian%20Private%20Use%20Permits%20-%202012%20Sept%202012%20U_0.pdf

¹³ Perspectives Économiques en Afrique (2014) 'Liberia', op. cit.; Global Witness (2012) 'Signing their Lives Away', op. cit.

¹⁴ ITIE (2009) 'Liberia Designated EITI Compliant by the EITI Board', <http://eiti.org/news-events/liberia-designated-eiti-compliant-eiti-board>

¹⁵ ITIE, 'Liberia', <http://eiti.org/fr/liberia>

¹⁶ ITIE (juin 2013) 'Le rapport ITIE du Liberia comprend le premier audit ITIE « de ce qui devrait être payé »', <http://eiti.org/fr/news/le-rapport-itie-du-liberia-comprend-le-premier-audit-itie-de-ce-qui-devrait-tre-pay>; Global Witness (mai 2013) 'Liberian government publishes landmark resource audit, but urgently needs to address findings', <http://www.globalwitness.org/library/liberian-government-publishes-landmark-resource-audit-urgently-needs-address-findings>

¹⁷ FMI (2014) Perspectives de l'économie mondiale; Perspectives Économiques en Afrique (2014) 'Liberia', op. cit.; D. Yates, Daily Observer (2 juillet 2014) 'Revenue Authority Begins Official Operations', <http://www.liberianobserver.com/business/revenue-authority-begins-official-operations>

¹⁸ FMI (2014) Perspectives de l'économie mondiale.

¹⁹ CAD de l'OCDE, Tableau 2a.

²⁰ Fonds mondial (2014) 'Liberia', <http://portfolio.theglobalfund.org/en/Country/Index/LBR>

²¹ GAVI (2014) 'Liberia', <http://www.gavialliance.org/country/liberia/>

NIGERIA

¹ Bureau national des statistiques nigérian (6 avril 2014) 'Measuring Better: Preliminary Results of the Rebased Nominal Gross Domestic Product (GDP) Estimates for Nigeria, 2010 to 2013'

² Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

³ Le PIB par habitant moyen parmi les pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données sont disponibles était de 994 dollars en 2013. Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

⁴ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ Banque mondiale, Poverty and Equity: Nigeria', <http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/NGA>

⁸ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

⁹ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile (2013) 'Levels and Trends in Child Mortality', http://www.childinfo.org/files/Child_Mortality_Report_2013.pdf

¹⁰ Perspectives Économiques en Afrique (2014) 'Nigeria', http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/CN_Long_EN/Nigeria_EN.pdf

¹¹ Ibid.

¹² Forbes, The World's Billionaires: Aliko Dangote, <http://www.forbes.com/profile/aliko-dangote/>

¹³ Calculé sur base des données sur le revenu du FMI, Perspectives de l'économie mondiale (avril 2014) et des données sur le PIB de la Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

¹⁴ B. Leo, Center for Global Development (25 avril 2014) 'Is it time to end the Nigerian aid charade?', <http://www.cgdev.org/blog/it-time-end-nigeria-aid-charade>

¹⁵ N. Okonjo-Iweala (15 avril 2014) 'Opening Statement at the First High Level Meeting of the Global Partnership for Effective Development Cooperation', <https://www.facebook.com/ngoziokonjoieala/posts/731526766897590?stream>

¹⁶ N. Okonjo-Iweala (17 janvier 2014) 'Opening Remarks at the Leading Group on Innovative Financing for Development 12th Plenary Session', http://leadinggroup.org/IMG/pdf/Ngozi_Speech_Innovative_Financing.pdf

¹⁷ Global Financial Integrity (2013) 'Illicit financial flows from developing countries: 2002-2011', http://gfinintegrity.org/wp-content/uploads/2014/05/Illicit_Financial_Flows_from_Developing_Countries_2002-2011-HighRes.pdf

¹⁸ I. Nnochiri (28 août 2012) 'Nigeria loses \$400bn to oil thieves – Ezekwesili', <http://www.vanguardngr.com/2012/08/nigeria-loses-400bn-to-oil-thieves-ezekwesili/>

¹⁹ N. Shaxton (2009) 'Nigeria's Extractive Industry Transparency Initiative: Just a Glorious Audit?', http://eiti.org/files/NEITI%20Chatham%20house_0.pdf; The Nigerian Voice (23 novembre 2012) 'NEITI to Sanction Companies, Govt. Agencies over N1.3 Trillion Revenue Loss', <http://www.thenigerianvoice.com/news/101948/1/neiti-to-sanction-companies-govt-agencies-over-n13.html>

²⁰ E. Bala-Gbogbo (2 novembre 2012) 'Nigerian Report Alleges \$37 Billion Oil Underpayments', <http://www.bloomberg.com/news/2012-11-02/nigerian-report-alleges-37-billion-oil-underpayments.html>

²¹ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde; FMI, Perspectives de l'économie mondiale (avril 2014).

²² OMS (2014) Global Health Expenditure Database: National Health Accounts Indicators.

²³ Centre pour la justice sociale, Citizens Wealth Platform (2012) 'Recommendations on the Line Items of the 2013 Federal Budget Estimates', <http://csj-ng.org/publications/public-finance-management/pro-poor-rights-based-budgeting/>

²⁴ International Budget Partnership (2012) 'Open Budget Survey: Nigeria', <http://internationalbudget.org/wp-content/uploads/OBI2012-NigeriaCS-English.pdf>

MÉTHODOLOGIE

¹ Par exemple, les données préliminaires sur l'aide allouée par la France à l'Afrique subsaharienne ne tiennent pas compte des coûts d'accueil des réfugiés, des frais imputés pour les étudiants ou des frais de scolarité, qui représentent une bonne partie de l'aide française fournie à cette région.

² Commission européenne (avril 2014) « Publication of Preliminary Data on 2013 Official Development Assistance: MEMO/14/263 », http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-263_en.htm

³ Pour plus de détails, voir ONE (2013) « DATA Report 2013: Special Report Tracking Development Assistance », http://one_org_international.s3.amazonaws.com/international/wp-content/uploads/2013/07/data_report_2013_tracking_development_assistance_summary.pdf

BUREAUX

BERLIN

Luisenstraße 40
10117 Berlin
Germany

BRUXELLES

3rd Floor
Rue d'Idalie 9–13
1050 Brussels
Belgium

JOHANNESBURG

Silverstream Office Park
Main Building, 1st Floor
10 Muswell Road
Bryanston 2191
Johannesburg
South Africa

LONDRES

151 Wardour Street
London, W1F 8WE
United Kingdom

NEW YORK

49 W. 27th Street
Floor 3
New York, NY 10005
United States

PARIS

47 rue du Montparnasse
75014 Paris
France

WASHINGTON, DC

1400 Eye Street NW
Suite 600
Washington, DC 20005
United States

ONE.ORG